هكذا من الأصل

TE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 227 — 42 PAGES — SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1977

…ux pétroliers géants
…nt entrés en collision
…arge de l'Afrique du Sud

LIRE PAGE 42



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

…ETIN DE L'ÉTRANGER

…ne coalition centre droit …x Pays-Bas

…s deux cent quatre jours …se, les Pays-Bas ont enfin …uvernement. Une coalition …tre droit succède à la coa… de centre gauche de …op den Uyl, le premier chef …uvernement socialiste dans …ire du pays.

…aura fallu de laborieuses …tions pour mettre sur pied … combinaison chrétienne-…rate-libérale et pour que …n Agt, ancien ministre de …stice de M. den Uyl, se …e à demander le concours … Hans Wiegel, chef d'un … libéral qui se situe assez …nent à la droite des chré-démocrates.

…veau parti, l'Appel chrétien-…rate regroupe pour la …ère fois les anciennes for…ns confessionnelles protes-… et catholiques, dont …ntement a longtemps …ié la scène politique néer-…ise. Ce ne sera pas l'un des …ires problèmes de M. Van …ue d'obtenir le concours de … gauche de l'Appel, les cal-…es antirévolutionnaires, dont …nes options sont plus pre-… de celles des socialistes que …lles des amis de M. Wiegel. …eurs personnalités impor-…s de cette tendance se sont … publiquement désolidarisées …ouveau chef de gouverne-…

… cabinet de M. Van Agt …te dix ministres chrétiens-…crates et six libéraux. Aucun …s derniers n'a jamais occupé …nctions ministérielles.

…venir de la nouvelle coali-… est pour le moins incertain. …otal, moins de soixante-dix …és sur cent cinquante ont …is d'apporter un soutien in-…tionnel à M. Van Agt.

… situation du nouveau gou-…ment est d'autant plus déli-… que M. den Uyl avait rem-…, lors des élections du …ai, un succès spectaculaire …ccroissant de dix sièges la …sentation parlementaire de …parti. Le verdict des électeurs …issait alors très clair, et tout …blait indiquer que M. den Uyl …it reconduit dans ses fonc-…s. Chargé par la reine de …er le nouveau gouvernement, …evait cependant rencontrer … opposition inattendue de ses …ipaux alliés, les chrétiens-…crates.

…r trois fois, M. den Uyl a … de reformer la coalition de …e gauche qui avait dirigé …ys pendant quatre ans. Mais …Van Agt, bien décidé à ne … être le parent pauvre de la …elle combinaison, essaya de …ier sa participation au taux …us élevé, espérant redonner … partis confessionnels le rôle …itres qu'ils avaient joué avec … de succès depuis la seconde …e mondiale.

… leur côté, les socialistes, …s imprudents par leur succès …ral, n'ont pas toujours mené … la diplomatie nécessaire les …iations avec leurs alliés …tiels. Trois questions-clés …ait échouer les tractations : …forme foncière, la libérali-…n officielle de l'avortement … projet de participation des …iés à la gestion des entre-…

… sept mois de crise ont …ement abouti à une combi-…n que personne ne pouvait …ir en mai dernier. Cette …ssée à droite » a surpris …disposé une bonne partie de …ion, mais aussi des parle-…aires. MM. Van Agt et Wiegel …u, en effet, les plus grandes …ultés à constituer leur …e ; six personnalités pres-…es ont successivement refusé …inistère de la justice, et les … ministres chrétiens-démo-…s du gouvernement den Uyl … refusé d'entrer dans le nou-… cabinet.

…M. Van Agt et Wiegel n'au-… guère de temps pour essayer …allier les mécontents. Une … urgente les attend : la re-… en ordre de l'économie d'un … que la crise économique a …té plus tardivement que la …rt des autres membres de …mmunauté européenne, mais … aussi gravement.

…e nos informations page 5.)

Une rencontre Sadate-Begin pourrait avoir lieu dans le Sinaï

M. Jimmy Carter estime que l'O.L.P. s'est exclue du processus de paix

Tandis que la conférence du Caire suspend ses travaux pour le week-end, l'attention se porte sur Washington, où M. Carter doit rencontrer, ce vendredi 16 décembre, M. Menahem Begin.

Selon la chaîne de télévision américaine N.B.C., le chef du gouvernement israélien soumettrait au président des Etats-Unis un plan de règlement prévoyant l'autonomie de la Cisjordanie sous l'autorité d'une administration arabe pour une période intérimaire de vingt ans. Au cours d'une conférence de presse, le président Carter a par ailleurs dénoncé l'attitude négative de l'O.L.P. estimant que l'organisation palestinienne s'était exclue, par son intransigeance, du processus de paix.

● A JERUSALEM, *les milieux autorisés proches de la présidence du conseil ont laissé entendre jeudi qu'une rencontre entre le président Sadate et M. Begin était certaine et qu'elle pourrait avoir lieu dans une dizaine de jours au Sinaï.*

● A RABAT, *un porte-parole du gouvernement marocain a démenti, jeudi, les informations prêtant à M. Moubarak, vice-président égyptien — actuellement à Marrakech pour une visite de cinq jours — l'intention de rencontrer secrètement M. Dayan.*

De notre correspondant

Washington. — Après deux jours consacrés à New-York au *repos et aux entretiens traditionnels* avec les dirigeants de la communauté juive américaine, M. Begin ouvre ce vendredi 16 décembre ses entretiens avec M. Carter. Le président n'a pas exclu d'autres rencontres les prochains jours, selon l'importance du « message » que lui apporte le premier ministre israélien et dont, *a-t-il avoué sans ambages, il n'a « pas la moindre idée ».* On sait seulement qu'une conversation en *strict tête à tête — chose rare* dans la pratique de M. Carter jusqu'à présent — a été demandée par M. Begin.

Laissant entendre que son visiteur va probablement tenter d'obtenir l'aval de Washington à des propositions que ses négociateurs s'apprêtent à déposer — sans doute après la pause de Noël — à la conférence du Caire, M. Carter a tenu à mettre les choses au point au cours de la conférence de presse qu'il donnait jeudi. Observant qu'il sait, « *en termes généraux, ce qui serait acceptable par le président Sadate* », il a poursuivi : « *Si la proposition de M. Begin, selon mon jugement personnel, représente un pas dans la bonne direction et serait acceptable par le président Sadate, je le lui dirai certainement en privé : c'est un très bon pas. Si cette proposition est en deçà de ce que le président Sadate pourrait, à mon avis, accepter sans que cela entraîne de très sérieuses conséquences politiques et une grave déception en Egypte et dans le reste du monde, je n'hésiterai pas à dire en privé à M. Begin que je ne crois pas que cela va assez loin. Mais je ne serai pas le juge final… La décision appartient au président Sadate.* »

M. Vance optimiste

M. Carter prolongeait ainsi ses déclarations de la semaine dernière *lorsqu'il avait dit « son espoir et son attente »* qu'Israël répondra « *de manière correspondante* » au courage du chef de l'Etat égyptien. Une des hypothèses avancées par des experts de l'administration, lorsque M. Begin a demandé soudainement à être reçu à Washington, est que le premier ministre israélien *entendait donner le maximum* d'écho à une proposition qui ne serait pas une concession suffisante de sa part aux yeux des Arabes : par exemple l'idée d'une autonomie interne pour les Palestiniens de Cisjordanie, sans retrait des troupes israéliennes. Or M. Carter a rappelé jeudi qu'un accord de paix ne comporte pas seulement une « *définition de la paix* » (ce sur quoi *Israël insiste dans la période* actuelle), mais aussi le retrait de l'Etat juif de « *territoires* » et la solution de la question palestinienne. Sur ces deux derniers points, le président fera très probablement savoir à son hôte que ses concessions ne devront pas être de pure forme.

Cela dit, on veut espérer ne pas avoir à faire de telles remontrances. M. Vance, qui a fait un rapport jeudi après-midi au président sur sa tournée au Proche-Orient, serait rentré assez optimiste. Il aurait fait savoir qu'Israël est prêt à des concessions territoriales, y compris en Cisjordanie.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Inquiétude à Djibouti

Deux morts dont une Française et trente et un blessés dans un attentat

Deux personnes — une Française et un serveur djiboutien — ont été tuées, et trente et une autres, dont trente militaires français, ont été blessées jeudi soir dans l'attentat à la grenade contre le bar « le Palmier en zinc », à Djibouti. Parmi les blessés, onze sont dans un état grave et devaient être rapatriés ce vendredi en France. Aucune précision n'avait été donnee, ce vendredi matin par les autorités de Djibouti sur cet attentat, attribué officieusement à des « éléments afars ».

En Erythrée, les combats de rue se poursuivent à Massaouah, entre les maquisards et les forces éthiopiennes.

Lire page 3 l'article de notre envoyé spécial PHILIPPE DECRAENE

M. Giscard d'Estaing définit une politique agricole pour les prochaines années

M. Giscard d'Estaing séjourne, ce vendredi 16 décembre, en Basse-Normandie.

Il préside, dans la salle des fêtes de Cambremer, un déjeuner auquel participent les conseillers généraux, les parlementaires, le bureau du conseil régional et du comité économique et social régional, ainsi que les dirigeants des quatre organisations nationales agricoles, au total quelque cent soixante-dix personnes. Les élus socialistes ont décidé de ne pas répondre à l'invitation du président de la République, car ils étaient « prêts à participer avec lui à une séance de travail… mais pas à aller remplir une salle et manger des petits fours ».

Ensuite, le chef de l'Etat doit se rendre à Vassy pour y prononcer, à 16 heures, un discours consacré à la politique agricole et rurale, important mais relativement bref. On s'attendait que le président de la République développe notamment deux thèmes : « L'importance de l'agriculture dans l'économie nationale » et « La situation des paysans les plus pauvres ». A l'Elysée, on présentait vendredi ce discours comme devant orienter la politique agricole pour les vingt prochaines années.

Ce discours de M. Giscard d'Estaing clôt la série de ses interventions catégorielles en direction des secteurs de la population susceptibles de voter pour la majorité aux élections législatives et ouvre celle des messages politiques qu'il compte adresser aux Français d'ici à mars 1978.

L'allocution présidentielle devait être retransmise, en direct, à 16 heures par TF 1 et Antenne 2, en dépit du mouvement de grève qui affecte les deux chaînes.

Quelque trois cent mille « invitations personnelles » ont été lancées et plus de vingt-cinq mille personnes étaient attendues dans la petite ville, où de nombreux aménagements ont été réalisés. En signe de protestation, la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN ont organisé, pour ce même vendredi, une manifestation à Condé-sur-Noireau.

Le chef de l'Etat a su acquérir et conserver, depuis les élections municipales, une position qui le fait apparaître comme n'étant impliqué directement ni dans la gestion économique du gouvernement, ni dans la polémique entre la majorité et l'opposition, ni dans les rivalités internes à la majorité.

En fait, le président de la République et son entourage ont *suivi les tractations qui mettaient* aux prises, pour la répartition des circonscriptions, les amis de MM. Chirac, Soisson et Lecanuet. L'intérêt que M. Giscard d'Estaing porte à ces questions est d'ailleurs rendu manifeste par ce voyage en Basse-Normandie, région qu'il doit visiter de nouveau, au début du mois prochain, en compagnie du président des Etats-Unis. Le président de la République s'arrête, en effet, à Cambremer, dans la *circonscription de M. Michel* d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, membre du bureau politique du parti républicain, auquel s'opposera M. Jacques Porcq, qui, s'il n'a pas l'investiture du R.P.R., n'en est pas moins l'un des responsables locaux du mouvement gaulliste. Vassy, autre étape du voyage présidentiel, appartient à la circonscription de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, vice-président du parti radical, contre lequel le R.P.R. présente la candidature de M. Bertrand de Ferral. Enfin, dans la circonscription voisine (la troisième de l'Orne), M. Hubert Bassot, organisateur des voyages présidentiels, *tentera, sous l'étiquette du P.R.*, de ravir son siège à M. Pierre Noal, député R.P.R.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 37.)

Les problèmes économiques de l'Occident

LA CORÉE DU NORD AU SUD

Après avoir parcouru en juin la Corée du Nord, où il était l'hôte de l'Union des journalistes de la République populaire et démocratique de Corée (« le Monde » daté 16, 17-18, 19, 20 et 21 juillet), André Fontaine a visité récemment la Corée du Sud, sur l'invitation du « Joong-ang Il-bo », le plus grand quotidien de ce pays. Il trace ci-dessous un parallèle entre les deux sœurs ennemies, avant de s'interroger sur leur avenir. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un journaliste a pu, à quelques mois d'intervalle, se rendre dans les deux Corées et rencontrer leurs présidents, dont on a pu lire dans ces colonnes les interviews (« le Monde » daté 26-27 juin et 19 octobre).

I. — Si proches et si lointaines…

De notre envoyé spécial ANDRÉ FONTAINE

Séoul. — La silencieuse Pyongyang, avec ses vastes avenues étrangement vides, ses H.L.M. de type est-européen, ses statues et ses palais à la magnificence austère, ne se trouve qu'à 200 kilomètres d'ici. On la croirait aux antipodes. A Séoul, huit fois plus peuplée — plus de 7 millions d'habitants — on retrouve l'Asie familière, sa vitalité tranquille, l'incroyable enchevêtrement de ses ruelles, ses innombrables petits commerces, le flot des voitures qui se frayent, tant bien que mal, un chemin à travers le fourmillement des piétons.

La Corée du Sud détient le record mondial de la densité de la population et la spéculation foncière ne doit pas y connaître beaucoup de freins. Vue des collines qui l'enserrent, la ville prend des allures de New-York ou de Sao-Paulo. Des gratte-ciel surgissent un peu partout au milieu des vieilles maisons aux toits de tuile grise gracieusement relevés et désormais [illegible]etés d'innombrables antennes de TV. Les clients d'un des plus grands palaces de la ville passent des nuits blanches, depuis trois ans, pour permettre aux bulldozers de bâtir plus vite un établissement concurrent. Le gouvernement n'a cure des protestations du directeur : tous les hôtels, le miracle économique coréen aidant, sont pleins à craquer. Des autoroutes à étages se dressent déjà, comme à Tokyo, en pleine ville. On est en train d'en construire d'autres. Le percement annoncé pour bientôt d'une seconde ligne de métro va porter à leur comble l'encombrement et le désordre de la circulation.

(Lire la suite page 8.)

Lire page 33

TROIS PARIS POUR LA PRÉPARATION OLYMPIQUE

par PAUL DIJOUD

AU JOUR LE JOUR

DES NOMS !

Depuis la dernière guerre, les météorologues américains avaient pris l'habitude de donner des noms féminins aux grands typhons qui ravageaient les côtes du Pacifique.

C'est ainsi que de douces consonances comme Clara, Anna ou Suzy recouvraient une réalité dévastatrice. C'était injuste, et c'est pourquoi les typhons seront désormais dotés de prénoms masculins.

Changer le sexe des calamités peut évidemment apparaître comme un exercice puéril, mais, après tout, il y a bien eu autrefois un concile chargé de déterminer le sexe des anges. Et l'on ne voit pas pourquoi les typhons ne s'appelleraient pas Albert, Gontran ou Sigismond.

D'ailleurs, on devrait suivre cet exemple et attribuer des prénoms à nos calamités nationales. Ainsi, l'inflation étant du genre féminin, nous pourrions, par exemple, l'appeler Raymonde.

BERNARD CHAPUIS.

« NEW-YORK, NEW-YORK », DE MARTIN SCORSESE

Pygmalion et le show-business

Nous avions cru bon ces dernières années d'enterrer Hollywood, ses stars, ses gadgets, son cauchemar climatisé. Il y avait eu la télévision, le Vietnam, une nouvelle manière de prendre des images et des sons. Hollywood n'était plus dans Hollywood, une légende dévaluée n'en colonisait pas moins le monde entier, et nous d'abord, la France, où tant de cinéastes aux objectifs variés, par exemple Yves Boisset, Bertrand Tavernier, Alain Corneau, Benoît Jacquot, ne jurent que par les glorieux aînés, John Ford, Fritz Lang, Raoul Walsh.

Coup sur coup, trois films viennent nous rappeler que Hollywood est en meilleure santé que jamais, repris en main par une autre génération, et que rien ne vaut la version originale, Hollywood par Hollywood, si l'on choisit ce genre de cinéma : dans l'ordre de leur présentation sur nos écrans, « la Guerre des étoiles », de George Lucas, « Bobby Deerfield », de Sydney Pollack, et aujourd'hui « New-York, New-York », de Martin Scorsese. Le film de Martin Scorsese offre l'originalité de tendre le miroir à cet « éternel Hollywood », le serpent se mord la queue pour renaître encore plus tentateur.

Le moule n'est pas cassé, le modèle s'affirme malléable à l'extrême. « New-York, New-York » nous ramène sans rougir aux mythes hollywoodiens qui ont pu nourrir un cinéphile authentique comme Martin Scorsese. En bref, cet ancien étudiant, puis professeur (de cinéma) de la New York University dans les années 60, ce fanatique du septième art à qui Jacques Ledoux, en 1967, offrait de la pellicule Gevaert pour tourner un petit film pour le quatrième Festival du film expérimental de Knokke-le-Zoute — l'année où fut couronnée « Wavelength », de Michael Snow, — cet assistant épisodique des frères Maysles, ce touche-à-tout insatiable effectue son pèlerinage aux sources.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 27.)

idées

RELIGION

Les héritiers de l'avenir

par HENRI FESQUET

Jeté depuis près d'un million d'années dans l'espace et dans le temps, l'homme apparaît encore à plusieurs égards dans l'enfance de son espèce. Maladroit, excessif, versatile dans les choses de l'esprit, incapable de se donner des structures sociales et politiques adaptées, il laisse en friche ses plus belles qualités et n'arrive pas à contrôler ses créations les plus grandioses. Gribouille, il détruit d'une main ce qu'il bâtit de l'autre.

L'HOMME est un drôle d'animal ; l'avenir lui fait trop souvent peur. Il le dénigre, lui tourne le dos, gardant une nostalgie facile pour les temps passés, qu'il remodèle à sa fantaisie. Tout se passe comme si le cordon ombilical lui était plus précieux que la plus exaltante des aventures. Est-ce une marque de courage ou de maturité, complaisance pour les situations déjà vécues, crainte du vide, paresse à imaginer ? Ce mal est particulièrement visible dans les pays de vieille civilisation où les savants se montrent plus ingénieux que les penseurs, et les businessmen plus entreprenants que les théologiens. Quelque part un ressort est avachi. L'instinct de mort semble l'emporter sur le vouloir-vivre.

L'humanité s'explique pourtant davantage par son avenir que par son passé. Que comprendre d'une graine sans son printemps ? Que savoir d'un enfant si on ne songe pas aux linéaments de l'adulte ?

Demain, c'est l'aujourd'hui de l'homme. C'est le projet qui fait le présent. Certes, le souvenir structure et seuls les êtres inanimés sont dépourvus de mémoire mais c'est l'avenir qui aspire et permet d'échapper à l'immobilité, voire au désespoir. Le bon sens le sait : qui n'avance pas recule.

Si la mort apparaît si absurde c'est parce qu'elle volatilise l'espoir et qu'elle démobilise les volontés. « *Laissez les morts enterrer les morts* » (Jésus), qu'est-ce à dire, sinon que le déjà-fini, le déjà-« écrit », comme disait Lévi-Strauss, le remords, le scrupule, appartiennent à un univers vissé comme un cercueil.

L'attente et la mémoire

Le passé n'a d'intérêt que dans la mesure où il est vivant dans la mémoire, c'est-à-dire où il est présent et utilisable pour le futur. Comme le bois sec, il doit servir à faire du feu, à éclairer, à réchauffer, au total à métamorphoser. Qui n'a pas « fait son deuil » — qui n'a pas accepté d'être privé de ce qu'il a perdu — se recroqueville jusqu'à la stérilité. Ceux qui n'ont pu dominer leur passé, qui sont malades d'attachements défaits, qui ont arrêté l'horloge de leur vie intérieure pour se réfugier dans leur bonheur envolé, ressemblent à des agonisants. Ce qui est vrai de la vie individuelle l'est tout autant de la société.

L'homme peut à la rigueur se détruire seul, mais il ne peut pas se sauver seul ainsi que l'Evangile nous en avertit. Se sauver c'est s'insérer dans l'étoffe de la création, c'est alimenter le métier à tisser l'avenir. L'espérance des chrétiens, cette vertu qui étonnait tant Péguy, fait cruellement défaut à notre temps. Seul le marxisme en a retenu quelque chose.

L'espérance, la foi, l'amour, vertus théologales du christianisme, transcendent étrangement la morale. Toutes trois sont entées sur le devenir de l'homme : les objets de nos amours sont pour l'essentiel devant nous. *La foi* elle aussi concerne bien davantage l'avenir que le passé, la parousie (1) que la Genèse. Du passé, elle fait un tremplin pour l'avenir, faute de quoi elle trahit l'humaine trajectoire. Nous n'en avons, hélas ! que trop d'exemples.

Par quelle aberration certains chrétiens s'échinent-ils à vouloir enfermer leur credo dans les tenailles du temps révolu ? Comme si croire en Jésus-Christ c'était idolâtrer les formules et les attitudes d'hier ! Comme si les textes bibliques étaient à consulter comme des archives au lieu d'y chercher des sources d'eau vive et l'intelligence du lendemain. On ne fait pas « retraite » pour se délecter de son passé mais pour se préparer aux combats ultérieurs. La messe elle-même se termine par un envoi : « *Ite !* ». (Allez !)

La tradition ne se limite pas à l'histoire d'hier. Elle est une chaîne ininterrompue qui tire sa vertu de sa capacité de renouvellement. « *J'aime à ce point les traditions*, disait en substance le cardinal Verdier, archevêque de Paris, *que je tiens à en créer de nouvelles.* » Dans son soixante-deuxième sermon sur le Cantique des cantiques, saint Bernard affirmait de l'Eglise qu'elle était « *ante et retro oculata* » (un œil devant et un œil derrière).

La comparaison est scabreuse — car les yeux sont généralement en avant — mais elle aide à saisir que le christianisme est fait au moins autant d'attente que de mémoire. On n'y insiste pas assez dans l'enseignement religieux. Le Christ ne se réduit pas à son incarnation historique. Il est « *celui qui vient* », comme l'affirme l'Apocalypse, celui qui attend, qui suscite, qui nous appelle par notre nom et qui récapitulera la création à la fin des temps.

Les chrétiens sont des héritiers de l'avenir. Il ne leur est pas demandé de renier, de mépriser, de saboter la grande geste de leurs devanciers mais de la parfaire, de tirer du neuf de l'ancien et de ne pas recopier comme des cancres dépourvus d'imagination les modèles d'antan. L'âge d'or est un leurre ; il n'y en a jamais eu — le Paradis terrestre est un mythe, — il nous est plutôt proposé comme une asymptote et comme un stimulant. L'homme est un apprenti, l'absolu est son maître. Avoir la foi, c'est d'abord croire à l'espérance et que l'amour sans cesse piétiné sera demain plus proche de son divin modèle.

L'espérance a un nom profane : le progrès. Toute idéologie digne de ce nom repose sur une utopie. En dépit des ricanements des esprits forts, l'évolution, à travers les à-coups et les saccages de l'histoire, découvre des horizons neufs et permet à l'homme — pour peu qu'il le veuille — d'aménager son habitacle et de faire sauter les cloisons.

Ouvrir les portes

Jésus, le plus grand prophète de tous les temps, s'est révélé un maître de l'espérance inégalé. Son message demeure intact et ruisselant de jeunesse. Il a annoncé à l'homme son aptitude à se diviniser (« *Capax Dei* »), autrement dit à augmenter indéfiniment sa puissance spirituelle et son habileté à construire un monde meilleur. Il lui a remis les clefs de sa liberté et de son salut à la mesure de sa transparence à la grâce. Il l'a invité à ne jamais s'arrêter sur le chemin auquel il s'est assimilé : « *Je suis le chemin, la vérité et la vie.* » Il lui a ouvert les portes de son avenir en brisant les frontières d'un univers païen réputé clos et cyclique. Il l'a appelé enfin à l'unité : l'unité intérieure, par la domination de ses mauvais penchants, l'unité sociale et politique, par le partage des biens spirituels et temporels ; l'unité ecclésiale, par la référence à un garant universel respectueux du pluralisme. Le prédicateur des Béatitudes était véhément. « *Le royaume des cieux*, a-t-il précisé, *appartient aux violents* », à ceux qui savent arracher à l'avenir ses promesses et faire céder, par les moyens appropriés, les empêcheurs de danser en rond (2).

La charité est plus forte que la mort, qui est séparation. Il n'est pas de meilleur aiguillon de l'unité, car elle est inventive, son domaine déborde de toute part les préceptes éthiques. En aval, si l'on ose dire, car l'amour humain brise la solitude spirituelle et dynamise la personnalité ; en amont, car les révolutions authentiques sont le fruit d'un amour ainsi que le disait « Che » Guevara.

Trop de modernes semblent se délecter d'avoir pris conscience du caractère mortel de leur civilisation. Il est bien dommage — et c'est sans doute le mal le plus profond de l'Europe — qu'au lieu de se complaire dans leur décadence ou de s'évader ils ne se passionnent pas pour les premiers symptômes de la culture à venir.

(1) Parousie : retour glorieux du Christ quand les temps seront accomplis.

(2) Paul-Louis Courier appelle ainsi dans un pamphlet le préfet et le curé d'un village qui voulaient interdire aux gens de danser.

Les langues de feu

par GABRIEL MATZNEFF

QU'EST-CE qu'un écrivain ? Parmi le fade saindoux de la production littéraire accoutumée, soudain une voix. Une voix, c'est-à-dire un ton singulier, un univers différent, une musique propre. « Tiens ? quelqu'un ! », *songe le lecteur, intrigué. La plupart des livres ne sont que des livres ; mais parfois, derrière un livre, surgit un visage.*

Le christianisme est la religion des visages, du Visage parce que le Christ est l'icône de la tendresse de Dieu. Aussi, un écrivain qui se mêle d'écrire des choses divines doit, plus qu'aucun autre, avoir un style, une écriture, une griffe. L'abbé de Saint-Cyran, réformateur de *Port-Royal, disait qu'* « on ne saurait défendre les vérités et les ouvrages du Saint-Esprit qu'en la manière en laquelle le Saint-Esprit a été donné le jour de la Pentecôte : par des langues de feu et des paroles fortes ». *C'est ce même abbé de Saint-Cyran, sur la tombe de qui je vais souvent me recueillir, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui affirmait que lorsque nous revenons de la table eucharistique, nous devrions rugir comme des lions. Une Eglise dont les fidèles auraient cessé de rugir serait une Eglise morte.*

« Quand tu vois ton frère en train de pécher, couvre-le du manteau de ton amour. » *Cette phrase céleste est de saint Isaac. Il y a chez Isaac le Syrien un sens de la formule, un don de l'apophtègme fulgurant, qui l'égalent aux plus grands. Saint Isaac le Syrien et Rozanov ont de multiples points communs : le génie de l'écriture d'abord, et aussi la rumeur sulfureuse et schismatique attachée à leurs noms ; en outre, ils sont semblablement méconnus, peu traduits, peu édités, et, aujourd'hui, nous ne sommes pas nombreux à les citer, à nous référer à eux.*

Pourtant, et c'est là où je voulais en venir, ils figurent parmi les féconds hérésiarques qui peuvent arracher le christianisme à l'ennui où il est en train de sombrer, et rendre à nos contemporains le goût du Christ, la tension créatrice, le grand désir.

Ce qui me frappe, chez certains de mes amis, c'est leur haine du christianisme. Pour eux, l'Eglise est l'impossibilité majeure, l'horreur absolue. Un journaliste gauchiste me parlait récemment du « malaise » que provoque mon intérêt pour la religion chez ses camarades. Malaise et même, parfois, hostilité. Cette frémissante allergie au christianisme n'est d'ailleurs pas le privilège de la gauche,

Ce réquisitoire, je l'écoute avec attention, car nous devons toujours être attentifs à ce qu'écrivent ou disent nos amis ; mais, étrangement, je ne reconnais pas dans l'effroyable portrait qu'il tracent l'Eglise dont je suis le fils turbulent et affectionné. Pour moi, le christianisme est le mystère de l'Esprit qui se fait chair, la réconciliation de l'eros divin et de l'eros humain, la communion avec l'autre enfin rendue possible, l'échappatoire à la folie et au suicide, le paradis réinventé. Aussi, le père sadique, la morale répressive, le terrorisme castrateur, ces clichés antichrétiens ne signifient rien à mes yeux.

Certes, comme tout le monde, j'ai lu Avenir d'une illusion *(1), et j'ai trouvé cela très intelligent, très subtil. Mais ce que Freud écrit de la religion, ne pourrait-on pas l'écrire de l'amour ? Illusion, soit, mais au sens où Schopenhauer dit que le monde est une illusion ; et dès lors qu'une passion rend ma vie plus belle, plus poétique, plus captivante, que m'importe que son objet soit ou ne soit pas illusoire ? Si ma maîtresse me trahit, si le Christ n'est pas ressuscité, tant pis pour eux. Moi, j'aurai eu raison d'avoir confiance en son amour et de croire en sa divinité : j'aurai eu la part royale, et elle ne me sera pas enlevée.*

Au siècle dernier, le métropolite Philarète de Moscou a écrit : « Les créatures reposent sur un pont de diamant entre l'abîme de l'amour divin et l'abîme de leur néant. » *Ce pont de diamant, c'est l'incarnation. N'ayons pas peur de l'incarnation. N'ayons pas peur du feu.*

(1) P.U.F., 1971.

« Chrétiens d'origine militante »

par JEAN DE MONTALEMBERT (*)

POUR beaucoup, il y a la crise de l'Eglise. Douloureusement, on la subit ou, secrètement, on s'en réjouit... Presque tout le monde s'accorde pour la considérer profonde. Rares sont ceux qui reçoivent l'évolution de l'Eglise comme une nécessité de notre temps, riche d'enseignement pour elle-même et pour le monde, et, par là même, évolution invitant à l'espérance et à la confiance tout autant qu'à la clairvoyance et à la lucidité. Pour cela, il est nécessaire d'y être bien dedans, attentif à tous ces signes, mais il y a aussi certaines clés qui favorisent une compréhension des mutations profondes de l'Eglise.

La première clé m'a été suggérée par la lecture d'un récent numéro de la revue *Esprit* : « *Militants d'origine chrétienne...* » Et si nous entrions dans une ère nouvelle de l'Eglise : chrétiens d'origine militante ? En France, le temps de la chrétienté paraît enfin achevé. Les sondages de ces dix dernières années nous le confirment : désaffection de la pratique religieuse, absence de foi chez les jeunes, sécularisation des valeurs, etc. Fini le temps où l'on devenait chrétien par éducation, fini le temps où il était évident d'avoir la foi.

Tous ces militants qui « *croyaient être la solution à la crise* » n'ont pas rencontré l'Eglise pour s'ouvrir à Dieu, mais pour devenir des militants actifs et compétents dans le monde. Ils voulaient par là maintenir une présence influente de l'Eglise. Leur adhésion à Jésus-Christ était implicite sinon explicite et, en tout cas, ne semble pas avoir été, d'abord, une question surgie de leur temps, comme on disait, une quête de Dieu, mais une volonté de participer activement à la vie politique et sociale de leur temps, comme on disait « *pour mettre leur action en accord avec leur foi* ». Ils se sont servis des institutions ecclésiales pour acquérir cette compétence politique, de même que certains, dans l'Eglise, se sont servis d'eux pour maintenir, coûte que coûte, la chrétienté... Les désillusions furent fortes (certaines promotions aussi !). Dès la création des mouvements d'action catholique, cette « déviance » du rôle de l'Eglise apparaissait à quelques-uns d'entre eux clairement et provoqua, en 1956, l'éclatement de l'A.C.J.F. Si donc certains des mouvements d'action catholique se sont davantage maintenus que d'autres, n'est-ce pas par profonde clairvoyance de ce qui était déjà et de ce qui sera de plus en plus : d'une part, on n'a plus la *foi* d'emblée et, d'autre part, le monde, par ces institutions sociales et politiques, est un lieu de formation à l'*action* beaucoup plus efficace que l'Eglise, et elle n'a donc plus à se substituer à lui.

On n'a plus la foi..., mais Dieu ne vient-il toujours pas à l'homme et celui-ci reste profondément en quête, « chercheur de Dieu », comme aiment le rappeler les militants de l'Action catholique ouvrière...

De l'Etat-Eglise à l'Eglise-mouvement

Une deuxième clé de compréhension pourrait s'appeler : passage de l'Etat-Eglise à l'Eglise-mouvement. Cette évolution de l'institution ecclésiale et de son organisation n'est pas tellement le fait d'un désir de plus grande démocratisation ou de quelques revendications de la base. C'est bien la situation de l'Eglise en terre « païenne » qui fait que, petit à petit, tout membre de l'Eglise se sent responsable de celle-ci, et de son organisation, et de sa conduite. Il s'ensuit une nouvelle répartition des rôles et des tâches. Quand tous étaient chrétiens, ceux qui voulaient se distinguer en manifestant leur attachement particulier à l'Eglise devenaient prêtre, religieux ou religieuse. Ceux-ci étaient en quelque sorte des « super-chrétiens ». C'est par leur engagement qu'ils avaient accaparé avec le temps tout le pouvoir dans l'Eglise... Maintenant pour tous, prêtres ou laïcs, il faut *choisir* d'être chrétien pour se reconnaître d'Eglise.

Dans l'Eglise, le statut des prêtres (et des religieux) change donc radicalement. Beaucoup de départs de prêtres et une partie de la baisse des vocations proviennent de cette évolution : on peut être « chrétien à part entière » sans être clerc. On l'est simplement en se reconnaissant membre. Aujourd'hui l'Eglise est amenée à préciser autrement les responsabilités des prêtres et des laïcs, et à s'organiser en tenant compte de ces responsabilités respectives. Cette question me semble plus fondamentale que celle de l'ordination ou non d'hommes mariés ou celle du mariage des prêtres, ces deux éventualités étant souvent posées dans une problématique de chrétienté, le prêtre étant considéré encore comme le « super-chrétien ».

Vouloir être prêtre simplement parce qu'on souhaite avoir des responsabilités dont l'Eglise n'est plus une motivation suffisante.

Troisième clé de compréhension : l'évolution du sens de Dieu et de sa représentation spatio-temporelle dans la conscience contemporaine. Nous touchons là une profonde et passionnante question qui concerne tout autant la philosophie, les sciences humaines, les problèmes d'interprétation que la théologie.

La petite phrase anodine et un peu simpliste de Gagarine décrétant n'avoir pas vu Dieu dans le ciel est plus significative qu'il n'y paraît. Les formidables progrès de la science dans tous les domaines et, surtout, son extrême vulgarisation ont définitivement détruit les images représentatives du Dieu de notre enfance. Pour beaucoup il en est résulté la perte de la foi, pour d'autres une saine critique de leur imaginaire religieux qui leur a permis une redécouverte du message et du témoignage du Christ : en un homme, Dieu s'est parfaitement et totalement dévoilé à l'humanité. Le « lieu » de Dieu n'est pas le ciel mais le cœur de l'homme. Ici nous retrouvons une des données maîtresses du dernier concile Vatican II et de ses retombées tant au plan théologique que liturgique (autel face au peuple) ou sacramentaire. C'est aussi pourquoi l'Eglise s'intéresse tant à l'histoire des hommes, non pour la régenter, comme au temps de la chrétienté, mais pour recevoir de cette histoire même la mission que Dieu lui confie.

La dernière clé que je soulignerai (il y en a d'autres) est l'apparition, dans la conscience des hommes de notre temps, d'une « dimension collective ». La pensée, la morale et la philosophie que nous avons héritées des siècles passés avaient, entre autres, comme caractéristique d'être individualistes et individualisantes. La déclaration des droits de l'homme de 1789 était une déclaration des droits de l'individu, ce qui était déjà un pas important en avant, mais, depuis un siècle et plus, les luttes ouvrières et la pensée marxiste nous ont rappelé, parfois brutalement, toute la part collective de notre existence, nos déterminismes de classe, nos responsabilités collectives, nos choix de solidarités, etc. Il nous a fallu, au vingtième siècle, accepter et assumer ces aspects de notre humanité, dont nous ne sommes pas, individuellement, les maîtres. Dans l'Eglise, les répercussions sont marquantes : enfin, on pouvait à nouveau comprendre humainement (dans la chair) la notion de « peuple », si constitutive de la mentalité d'Israël et essentielle pour pénétrer vraiment la théologie du salut, telle qu'elle nous est dévoilée par l'histoire de ce peupe. On pouvait à nouveau apprendre à méditer l'histoire collective des hommes comme signe du mystère de Dieu, et débarrasser le message évangélique de toute la gangue moraliste et individualiste qui s'y était attachée.

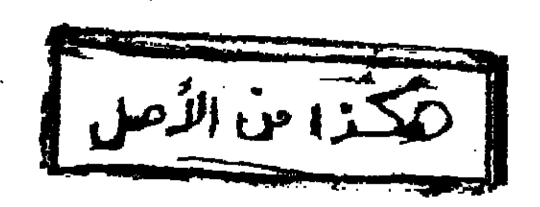
Ces niveaux de compréhension de l'Eglise ne jouent pas indépendamment les uns des autres. Bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte : évolution des institutions civiles, statut de la femme, émancipation des peuples du tiers-monde, place de la sexualité, crise de l'autorité, etc., pour comprendre l'extraordinaire mutation de l'Eglise en France.

Mais les quatre aspects qui ont été soulignés me paraissent en tout cas nécessaires pour évaluer à leur juste mesure les événements qui touchent l'Eglise. Pour mieux comprendre les tensions entre les mouvements de l'Eglise et les situer dans une évolution plus globale, mieux comprendre aussi, par exemple, pourquoi Georges Marchais était au rassemblement de la JOC en 1974... Les jeunes militants ouvriers sont souvent marxistes, sympathisants communistes, certainement membres de la classe ouvrière avant (dans le temps) d'être chrétiens... et la JOC est un mouvement d'évangélisation et non d'évangélisés. Comprendre pourquoi la résistance des intégristes est forte, résistance qui n'a pas d'abord des raisons religieuses mais humaines et sociales : on voit « son monde » disparaître. Evaluer si le mouvement du « renouveau charismatique » rejoint quelque chose de profond de la quête religieuse des gens ou encore apprécier les interventions des responsables de l'Eglise et en juger la perspicacité.

Ces clés de compréhension permettent surtout, comme je le disais au début, de sortir de la problématique de crise quand on parle de l'évolution de l'Eglise, et peut-être de se réjouir que tout un ensemble de personnes en France progressent un peu vers un sens plus juste de l'homme et aussi de Dieu.

(*) Prêtre diocésain.





هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA CONFÉRENCE DU CAIRE

Il n'y a aucune difficulté insurmontable

déclare le porte-parole israélien

Les pourparlers exploratoires de l'hôtel Mena-House vont connaître, à partir de ce vendredi 16 décembre, troisième jour de la conférence du Caire, une pause prolongée qui n'empêchera pas cependant la poursuite de discussions « *techniques* » au niveau du comité juridique israélo-égyptien. Ce comité, qui groupe deux experts égyptiens et un israélien, va tenter de trouver un cadre juridique aux négociations directes qui se déroulent entre Egyptiens et Israéliens en présence du délégué des Etats-Unis et du représentant du secrétaire général de l'ONU. Il doit présenter son rapport lundi matin, à la prochaine réunion plénière de la conférence.

Le porte-parole israélien, M. Dan Pattir, a indiqué jeudi matin à l'issue de la réunion plénière de la conférence que la suspension des travaux pendant *le week-end a été décidée « par respect pour les trois religions, et n'a aucun rapport avec la visite de M. Begin à Washington* ». M. Pattir s'est refusé à parler des sujets abordés au cours de la matinée, déclarant seulement : « *Il n'y a eu aucune difficulté insurmontable. Il existe des différences d'opinion normales.* »

Pour sa part, le ministre égyptien de l'information et de la culture, M. Abdel Moneim el Sawi, a estimé qu'au stade actuel des négociations, il ne fallait pas escompter de « *résultats immédiats* ». Il a déclaré qu'il était « *prématuré de parler de priorités et de principes de paix* » comme le font les Israéliens, qui désirent « *établir en premier lieu des relations normales, avant de conclure des traités de paix officiels* ».

Le commentateur politique de la radio du Caire a mis pour sa part les Israéliens en garde contre « *toute tentative de tergiversation en ce qui concerne la totale souveraineté des Etats arabes sur leurs territoires occupés qui*, a-t-il précisé, « *risque d'annihiler les efforts de paix* ». « *L'abondance des déclarations israéliennes au sujet de relations économiques égypto-israéliennes*, a-t-il dit, *est préoccupante. Toute relation économique qui n'aurait pas pour principe l'égalité des partenaires et qui n'exclurait pas toute forme d'exploitation, directe ou indirecte, exposerait la paix à des dangers considérables.* »

Un plan de règlement ?

● *A NEW-YORK, la chaîne* américaine de télévision N.B.C. a affirmé jeudi, citant un « *haut fonctionnaire israélien* », que M. Begin proposera au président Carter *la démilitarisation et la* restitution à l'Egypte de la presque totalité du Sinaï, ainsi qu'une « *cohabitation arabo-israélienne* » sur la rive occidentale du Jourdain sous administration arabe. Selon ces indiscrétions, Israël désirerait maintenir sa présence à Charm-el-Cheikh afin de garantir la libre navigation pour ses bâtiments et conserver ses points de *colonisation sur le littoral Nord*, dans la zone connue sous le nom de « *saillant de Rafah* ».

En ce qui concerne la Cisjordanie, Jérusalem proposerait que la souveraineté de cette région ne soit attribuée ni à la Jordanie ni à l'Etat hébreu. Le gouvernement israélien suggérerait un « accord à trois » entre Jérusalem, Amman et Arabes israéliens vivant en Cisjordanie. Les points de colonisation israéliens seraient maintenus et l'Etat hébreu conserverait une présence militaire le long du Jourdain afin d'assurer entièrement la sécurité « *stratégique* » de la Cisjordanie. La Jordanie et les Palestiniens « *locaux* » auraient la responsabilité de l'administration et de la police.

Ce plan rejetterait l'idée d'une souveraineté immédiate pour les Palestiniens en Cisjordanie ou ailleurs, mais il envisagerait un plébiscite dans la région, dans un délai de vingt ans, sur une certaine forme d'autodétermination.

Enfin, les propositions de M. Begin feraient pratiquement abstraction du problème de Jérusalem et ne mentionneraient pas le Golan par suite de l'opposition manifestée par la Syrie à l'égard de la conférence du Caire. — *(A.F.P., A.P.)*

L'O.L.P. estime que le reproche d'intransigeance n'est pas fondé

De notre correspondant

Beyrouth. — L'O.L.P. interprète la déclaration du président Carter (sur son « intransigeance ») comme une tentative d'exploiter la position dans laquelle se trouve la centrale palestinienne afin de l'écarter de la solution de la crise du Proche-Orient. « *Cela n'est pas dans l'intérêt d'un règlement global* », nous a dit un responsable de l'Organisation, qui a ajouté : « *Le président Carter sait mieux que quiconque à quel point nous nous sommes montrés coopératifs et souples — trop coopératifs et souples au gré de nombreux militants. Il sait qu'il n'y a aucune raison de nous accuser de nous être nous-mêmes éliminés de la négociation. Il sait aussi que notre position est liée à celle de la Syrie. Si le président Carter se fonde sur la plate-forme palestinienne adoptée au sommet de Tripoli pour qualifier notre position « d'intransigeante et » entêtée », il sait bien qu'Arafat a évité de s'associer personnellement à cette plate-forme et qu'il a officiellement annoncé qu'l'O.L.P. ne serait liée par son contenu qu'après approbation par le Conseil national palestinien.* »

Selon notre interlocuteur, M. Arafat a évité de rompre complètement avec le président Sadate, *sachant bien que s'il doit* jouer un rôle dans le règlement, cela ne peut se produire que dans une phase ultérieure : « *Il n'y a donc aucune raison de se presser pour proclamer une position palestinienne modérée, d'autant que, ni avant ni après la visite en Israël du président Sadate, M. Arafat n'a reçu d'engagement précis de la part des Etats-Unis.* »

« *Israël a peut-être montré de la souplesse dans certains problèmes, mais sûrement pas à propos des Palestiniens où son intransigeance demeure entière.*

» *Nous nous étonnons, en conséquence, de voir le président Carter nous adresser l'accusation d'intransigeance alors qu'il n'ignore pas que nous avons fait montre de souplesse sur les points suivants :*

— *Nous avons accepté le principe de la solution par étapes et celui d'un Etat sur une petite portion du territoire palestinien ;*

— *Nous avons engagé des contacts directs avec des Israéliens, y compris avec ceux qui ne remettent pas en question l'Etat d'Israël.*

Faisant valoir que la centrale des fedayin a accepté un règlement négocié au Proche-Orient, la présence à Genève de Palestiniens ne la représentant pas directement et la résolution 242 « amendée », notre interlocuteur a conclu :

» *Venir dans ces conditions nous taxer de nous être nous-mêmes éliminés du règlement de la crise au Proche-Orient, c'est inverser les rôles et maquiller la réalité. Il n'est pas possible de nous demander une reconnaissance pleine et entière d'Israël alors qu'Israël refuse d'admettre nos droits.* »

L. G.

RECTIFICATIF. — Le texte de l'entretien télévisé de M. Giscard d'Estaing diffusé par l'Elysée et publié dans notre première édition en date du vendredi 16 décembre comportait quelques erreurs de transcription. Il fallait lire, page 4, troisième colonne, après l'intertitre : « *La France et les garanties de la sécurité d'Israël* », dans la première réponse du président : « *Dans les débats précédents, la France a pu exprimer une opinion sur les questions qu'il y avait à traiter, mais elle n'a pas d'élément pratique et direct à apporter (...).* Page 6, troisième colonne, dernier paragraphe, il fallait lire : « *Mais la thèse qui est souvent exprimée par les dirigeants israéliens* (et non « *par les gens israéliens* »), *c'est qu'il s'agit de problèmes de sécurité.* ». Page 5, quatrième colonne, après l'intertitre : « *Une visite en Guinée au début de 1978* », dans la première réponse, il fallait lire : « *Je reviens un peu en arrière, mais c'est lié à ces déclarations et j'ai lu dans les déclarations qui ont été faites que le président de la République serait soi-disant fondamentalement hostile à l'option politique interne de l'Algérie.* »

Une rencontre Sadate-Bégin pourrait avoir lieu dans le Sinaï

(Suite de la première page.)

Il n'y aura pas de divergence en tout cas entre MM. Carter et Begin sur le statut de l'O.L.P., le président américain ayant très brutalement exclu celle-ci de toute participation au processus de paix. Sans doute les dirigeants américains n'ont-ils jamais été tendres pour l'O.L.P. Comme le rappelait M. Vance récemment, tout contact *entre Washington* et l'organisation palestinienne a été exclu aux termes d'un engagement formel pris envers Israël en octobre 1975 (pour amener Israël à accepter les accords partiels intervenus après la guerre d'octobre 1973), tant que l'organisation palestinienne ne reconnaîtra pas le droit à l'Etat juif à l'existence. Cependant, M. Carter n'avait jamais été aussi catégorique dans sa condamnation.

Remarquant que l'attitude de l'O.L.P. est « *complètement négative* », il assure : « *En dépit de mes invitations indirectes et des appels directs que leur ont lancés les présidents Sadate et Assad, les rois Hussein et Khaled, les dirigeants de l'O.L.P. ont refusé de faire le moindre mouvement vers une attitude pacifique. Ils ont complètement rejeté les résolutions 242 et 338 des Nations unies. Ils ont refusé de reconnaître publiquement le droit à l'existence d'Israël. Je pense donc qu'ils ont eux-mêmes exclu l'O.L.P. de toute perspective immédiate de participation à la discussion de paix.* »

Cet avertissement n'était peut-être pas seulement destiné à faire plaisir à M. Begin. On pense ici que M. Sadate, avec qui le président américain a dit échanger des communications « *plusieurs fois par semaine* », n'a pas fait objection à une telle condamnation, dont le but pourrait être, paradoxalement, de renforcer M. Arafat.

Les Etats-Unis ont intérêt en *effet, en accord avec le président* égyptien, à « *annuler Tripoli* ». Or l'un des aspects de cette conférence avait été un effacement relatif du chef de l'O.L.P. au profit de ses rivaux, comme M. Habache. En montrant que la ligne imposée par les jusqu'auboutistes a pour effet de « *marginaliser* » encore un peu plus l'O.L.P., en relevant, d'une manière peut-être maladroite, que tous les dirigeants arabes, y compris ceux de Damas, ont tenté de lui faire admettre *l'existence d'Israël, M. Carter* a sans doute voulu montrer l'isolement de la direction actuelle de l'organisation et ramener celle-ci aux positions plus modérées qui étaient les siennes il y a *quelques* semaines.

Les relations avec l'U.R.S.S. ont été, elles aussi, mentionnées, mais en des termes plus favorables que ceux qu'avait employés M. Vance avant sa tournée au Proche-Orient. Le secrétaire d'Etat s'était alors interrogé sur les « *buts ultimes* » des dirigeants soviétiques, *dont les déclarations* n'étaient « *pas positives* ». Jeudi, M. Carter a certes regretté que l'attitude de Moscou n'ait pas été « *aussi constructive que je l'aurais souhaité* », mais il n'a pas hésité à affirmer que les « *relations générales* » étaient « *très bonnes* ». Il a même justifié à nouveau la déclaration soviéto-américaine du 1er *octobre*, celle-là même qui lui avait valu les vives critiques d'Israël, de la communauté juive américaine et même les reproches discrets de l'Egypte.

M. Carter s'est par ailleurs étendu longuement sur le voyage qu'il va entreprendre dans deux semaines en Asie et en Europe, en *particulier sur ses entretiens à* Paris. « *Je suis très désireux*, a-t-il dit, *de négocier avec la France sur les problèmes importants. Les Français ont, par exemple, une présence historique beaucoup plus importante que la nôtre en Afrique. De nombreux pays d'Afrique, en particulier ceux qui parlent le français, regardent vers la France comme une source de conseil et d'aide économique. Il me sera utile de rencontrer Giscard* (sic) *pour avoir un meilleur contact et une meilleure compréhension de l'Afrique. La France n'est pas membre de l'OTAN, mais les Français soutiennent vigoureusement l'effort européen de défense. Ils préservent très rigidement leur autonomie et leur indépendance de l'influence d'autres pays, ce qui est bon. Mais je tiens à parler avec Giscard de nos négociations avec l'Union soviétique, de notre influence au Proche-Orient, de notre influence croissante en Afrique.* »

MICHEL TATU.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● *LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE KARLSRUHE* a rendu, jeudi 15 décembre, une ordonnance provisoire dans laquelle elle suspend sans *délai l'application de la loi* sur les objecteurs de conscience, qui avait été promulguée au mois d'août dernier. La Cour rendra son jugement sur le fond le 1er mars prochain. En attendant qu'elle ait statué, l'ancien système — qui ne permettait pas aux jeunes gens mobilisables d'échapper aussi facilement à leurs obligations militaires — est remis en vigueur. *Cette décision* de la Cour est considérée à Bonn comme un camouflet infligé au gouvernement fédéral. — *(Corresp.)*

● L'EXTRADITION DE KNUT FOLKERTS ET DE GERT SCHNEIDER, membres de la Fraction armée rouge, détenus aux Pays-Bas, où ils avaient été arrêtés à la suite d'une fusillade avec la police néerlandaise, a été officiellement demandée par Bonn au *gouvernement* de La Haye jeudi 15 décembre. Celle de Christoph-Michael Wackernagel, interpellé à l'occasion des recherches menées après l'assassinat de Hanns-Martin Schleyer (*le Monde* daté 13-14 novembre), a déjà été réclamée aux autorités hollandaises le 16 novembre dernier. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

● UNE QUINZAINE DE PERSONNES ont été appréhendées jeudi matin 15 décembre au *cours de perquisitions* dans plusieurs quartiers de Belfast. Deux bureaux du Sinn Fein provisoire, l'aile politique de l'IRA provisoire, ont fait *l'objet de perquisitions* dans le quartier catholique de Falls-Road. Selon le Sinn Fein provisoire, le président et le vice-président du mouvement auraient *été* arrêtés. — *(A.F.P.)*

Italie

LA COUR D'ASSISES DE TRIESTE A CONDAMNE PAR DEFAUT A VINGT-DEUX ANS DE RECLUSION criminelle deux Françaises et un Algérien accusés d'avoir perpétré le 4 août *1972 l'attentat* contre l'oléoduc de Trieste (24 millions de francs de dégâts). Cet attentat avait été revendiqué par l'organisation palestinienne « Septembre noir ».

Les trois principaux accusés, Marie-Thérèse Lefebvre, cinquante et un ans ; Dominique *Iurilli, trente ans, et Chabane* Kadem, vingt-neuf ans, sont en fuite. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE PERE PAUL EGLI, un prêtre catholique suisse, emprisonné depuis près d'un an en Rhodésie, *a été* libéré et expulsé de ce pays mercredi 7 décembre. Le prêtre, qui avait plaidé coupable, avait été condamné à cinq ans de prison pour n'avoir pas dénoncé la présence de guérilleros nationalistes dans sa mission de Berejena, près de la frontière avec le Mozambique. Sa peine avait été réduite, en appel, à trois ans, dont deux avec sursis. — *(A.F.P.)*



LES TENSIONS DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Inquiétude à Djibouti

(De notre envoyé spécial.)

Djibouti. — *Le calme était revenu* à Djibouti ce vendredi, journée de repos hebdomadaire : rues vides, places à peu près désertes. Bien qu'ils ne soient pas officiellement consignés, les militaires français étaient invisibles. L'armée djiboutienne bouclait le Magala, quartier autochtone, et notamment les cités d'Enguila et d'Azziba.

Jeudi soir, moins d'une heure après l'attentat, la *terrasse* du restaurant le Palmier en zinc (1) offrait un spectacle de désolation. Des verres et de la vaisselle *brisés jonchaient le sol sur lequel séchaient* de larges flaques de sang. Quelques *civils européens qui avaient apporté* les premiers secours aux blessés, *rapidement évacués*, stationnaient devant l'établissement.

Plus que la colère, c'est la consternation qui prévalait : « *On veut partir maintenant, la coupe est pleine* », murmurait l'un de ceux qui s'attardaient comme s'ils ne parvenaient pas à quitter les lieux. Et son voisin ajoutait : « *Que veulent-ils au juste ? Maintenant, ne sont-ils pas indépendants ? Si nos soldats restent, c'est bien parce que les dirigeants de Djibouti l'on demandé à Giscard.* »

La communauté française compte encore plus de dix mille personnes, dont quatre mille cent cinquante militaires. Elle ressent comme une profonde injustice l'attentat dont ont été victimes plusieurs de ses membres. *L'inquiétude est d'autant plus* grande dans les rangs des Français que la sécurité interne relève exclusivement de la compétence de l'armée nationale djiboutienne, les forces françaises ayant pour seule tâche la défense des frontières du nouvel Etat.

De leur côté, les dirigeants de Djibouti estiment que les auteurs *de l'attentat* pourraient « *être des éléments afars, téléguidés par un pays voisin* ». Les Ethiopiens, disent-ils, *inquiets de la chute imminente du* port de Massaouah en Erythrée, s'efforceraient de créer à Djibouti un climat de nature à entraîner un retrait rapide des troupes françaises.

En fait, une véritable psychose d'encerclement règne ici depuis plusieurs mois. Trois guerres se développent simultanément dans la *région : celle de l'Ogaden, qui* oppose la Somalie et l'Ethiopie, le conflit d'Erythrée, enfin la « guerre des Haoussas » entre une partie des Afars d'Ethiopie et la junte militaire d'Addis-Abeba.

L'attentat de jeudi soir pourrait, dans l'esprit de beaucoup d'Européens, *marquer* le début d'une véri*table guerre civile* qui provoquerait dans un premier temps un exode *massif* des Français, puis ultérieurement, des heurts sanglants entre les diverses communautés ethniques du territoire. Cet attentat intervient d'ailleurs après les graves incidents qui ont eu lieu à Tadjoura, au cours desquels un pilote français avait trouvé la mort le 16 octobre (2) et à Galasi, où un instituteur français avait été tué le 29 novembre après une tentative d'enlèvement.

A la suite de ces attentats, la plupart des civils européens qui se trouvaient dispersés à l'intérieur du territoire avaient été repliés sur Djibouti. Seule la Légion étrangère avait conservé ses trois garnisons d'Obock, de Wara et d'Hol-Hol.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Le 24 janvier 1970 déjà deux grenades avaient été lancées à la terrasse du Palmier en zinc blessant *grièvement seize Européens*. A l'époque, les Issas protestaient contre la politique française qui favorisait les *Afars hostiles à l'indépendance* et qui soutenait M. Ali Aref.

(2) Jean-Claude Gauchet, le commandant de bord de la société Air Djibouti, mortellement blessé par un terroriste, le 16 octobre dernier, alors qu'il s'apprêtait à décoller de Tadjoura (République de Djibouti) aux commandes de son avion DC-3, a été cité à l'ordre de la Nation (*Journal officiel* du jeudi 15 décembre.

Le piège

Voici plusieurs semaines qu'on redoutait une vague d'attentats à Djibouti, jeune république qui avait réussi, au milieu des périls, à accéder sans drames à l'indépendance le 27 juin dernier, et qui, depuis lors, paraissait comme un îlot de calme dans une région en proie aux pires convulsions. Deux raisons au moins rendent aujourd'hui la situation explosive. Les Afars, après avoir — grâce à la France — dominé pendant plus de dix ans la vie politique locale, se trouvent sur la défensive depuis que Paris s'est tourné vers les Issas, majoritaires et soutenus par la Somalie. Les Afars craignent aujourd'hui d'être victimes d'une revanche des Issas qui tiennent les rênes du pouvoir.

Ils avaient exprimé ces craintes dès le lendemain du référendum du 8 mai sur l'indépendance. Depuis, ils s'étaient notamment inquiétés de voir limités, dans le système présidentiel, les pouvoirs de M. Ahmed Dini, chef du gouvernement, d'origine afar. Les militants du M.P.L. (Mouvement populaire de libération), essentiellement afars, se plaignent pour leur part des sévices, voire des tortures, dont ils seraient victimes de la part des autorités qui, en revanche, accordent leur appui aux maquisards prosomalis infiltrés dans le territoire. En un mot, la suprématie Issas-Somalie qui tend à s'apesantir sur la jeune République, et notamment sur la ville de Djibouti où les Afars sont en minorité, incite ces derniers à céder à la violence.

Addis-Abeba cherche manifestement à tirer partie de cette résistance des Afars, encouragée en sous main. Une partie d'entre eux, vivant en Ethiopie, a déjà fourni à l'armée éthiopienne des éléments de deux nouvelles divisions stationnées près des frontières de l'ex-T.F.A.I. La détérioration continue de la situation sur les autres fronts (en Erythrée et dans l'Ogaden) pourrait pousser l'Ethiopie à s'assurer à Djibouti un accès à la mer alors que les ports d'Assab et de Massaoua sont menacés (1). Les militaires français stationnés à Djibouti en vertu des accords de coopération signés en juin dernier pourraient donc se trouver demain précipités dans une série d'opérations militaires aux conséquences imprévisibles. Comment seraient-elles acceptées par l'opinion métropolitaine ? M. Giscard d'Estaing avait lui-même exprimé son inquiétude le 1er septembre dernier en déclarant « la situation conflictuelle dans la corne de l'Afrique pourrait menacer la jeune République ».

En outre, la situation économique est désastreuse à Djibouti depuis le sabotage, en juin dernier, de la ligne de chemin de fer reliant la République à Addis-Abeba. Le port qui fournissait à celle-ci l'essentiel de ses ressources est menacé d'asphyxie. Des milliers de réfugiés venus d'Ethiopie continuent d'affluer et s'entassent près des frontières. Tout incline, aujourd'hui, au pessimisme à propos de l'ex-T.F.A.I., ce « piège » dont Paris se félicitait hier — prématurément ? — d'être sorti sans dommages au prix d'un lucide mais bien tardif changement de politique.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) L'Ethiopie a récemment conclu un accord avec le Kenya et utilise le port de Mombasa pour écouler une partie de son commerce extérieur qui transitait bien par Djibouti ou Assab.

AFRIQUE

LA PROCHAINE LIBÉRATION DES OTAGES DU POLISARIO

M. Waldheim ramènera à Paris le 23 décembre les huit otages

Confirmant l'information donnée jeudi après-midi à l'Elysée par M. Giscard d'Estaing à l'avocat des familles, Mᵉ Miquel, un porte-parole du secrétaire général des Nations unies, a annoncé que M. Kurt Waldheim se rendrait Alger. où lui seront remis les huit Alger où lui seront remis les huit otages français du Polisario. M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a téléphoné dans la matinée du même jour au secrétaire général de l'ONU — qui avait prévenu Paris deux jours avant l'annonce de libération — pour le remercier au nom du président de la République. Un communiqué de l'Elysée a précisé que M. Waldheim accompagnera les ressortissants français dans l'avion qui les amènera à Paris le jour même de leur libération. M Waldheim a déclaré jeudi à France-Inter qu'il était en contact depuis novembre avec les représentants du Polisario et avait accepté, à la demande de Paris, d'offrir ses *« bons offices dans le cadre de ses fonctions humanitaires »*.

Le général Eyadema, président du Togo, a assuré jeudi soir également, à France-Inter, avoir été à l'origine des libérations qu'il avait demandées, le 2 décembre, au cours d'une conversation avec le premier ministre sahraoui.

● A NOUAKCHOTT, le président Moktar Ould Daddah s'est déclaré *« très satisfait »*, à son retour d'un voyage de cinq jours à Qatar et au Koweït, de la libération des otages. Par ailleurs, selon l'A.F.P., les forces mauritaniennes auraient infligé de *« lourdes pertes »* à la colonne du Polisario qui avait attaqué lundi le train minéralier à une centaine de kilomètres de Zouérate (*le Monde* du 14 décembre).

● A RABAT, le ministre marocain des affaires étrangères, M. Khattabi, qualifie de *« fait unique dans les annales des Nations unies »* l'attitude de M. Waldheim. Le quotidien *Maroc-Soir* juge *« plus que surprenant »* le fait que le secrétaire général ait reçu *« M. Hakim Ibrahim Abdel, qualifié de représentant du Polisario pour les affaires extérieures, individu se réclamant d'un mouvement qui n'est reconnu ni par l'ONU ni par l'O.U.A., et de surcroît a procédé à des prises d'otages »*.

● A ALGER, le quotidien *Al-Djoumouria* écrit que *« le problème pourrait être à nouveau posé si le gouvernement français continue à ignorer les avertissements des maquisards sahraouis »*.

● *M. Blanchot, père de l'un des cinq Français* disparus le 2 janvier 1976 dans le Sud marocain, a affirmé que *« certains renseignements de source étrangère dignes de foi lui permettent raisonnablement de penser qu'au moins une partie du groupe est détenu par le Front Polisario »*, et a lancé un appel aux gouvernements français, marocain, algérien et au Polisario.

« LA LETTRE DE LA NATION » : une scandaleuse exploitation.

« Voilà donc un heureux dénouement dont tout le monde se réjouit. Quant à la scandaleuse exploitation qu'a cru devoir en faire Georges Marchais, elle ne mérite que le mépris C'est bien, soyons-en sûr, ce qu'en retient déjà l'opinion publique. D'autant que le secrétaire général du P.C. a franchi un degré dans l'insolence en qualifiant de « lamentables et indignes » du chef de l'Etat les propos tenus par celui-ci mercredi soir. Mais de telles outrances ne nous surprennent pas : nous avons toujours dit que le comportement du parti communiste était, au fond, immuable. Marchais vient encore d'en administrer la preuve.

» Reste que la tentative de surenchère du parti socialiste dans cette affaire, si elle s'est voulue plus « discrète », n'est pas moins méprisable. Non, « on ne fait pas de politique avec des otages », comme l'a dit M. Valéry Giscard d'Estaing. »

(YVES MICHELET.)

M. Marchais : M. Giscard d'Estaing est déçu de la libération des huit prisonniers

A l'occasion d'une conférence de presse, jeudi 15 décembre, M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a répondu à la remarque de M. Giscard d'Estaing : « On ne fait pas de politique avec des otages. » Il a déclaré :

« Je trouve cela lamentable et indigne d'un président de la République. Comme je trouve lamentable la réaction de certains journalistes dans la presse de ce matin.

» Dans cette affaire, avec mon parti, nous n'avons qu'une seule satisfaction. Elle est de taille. C'est le fait que le problème est résolu, que les huit détenus vont être libérés, qu'ils vont passer Noël dans leur famille. C'est une chose capitale, déterminante, décisive. Le reste, ce sont des spéculations, de méprisables petites manœuvres indignes d'un pays comme le nôtre, que notre peuple ne comprend pas, ne comprendra pas et rejettera. (...)

» J'ai dit que j'avais été consulté par le Front Polisario sur les conditions de cette libération, et qu'il serait bien que le gouvernement français entre en contact avec le Front Polisario. Je regrette que M. Giscard d'Estaing n'ait pas pris cette décision. (...)

» En réalité, M. Giscard d'Estaing et ceux qui le soutiennent sont très déçus de la libération des huit prisonniers. Car ils ont utilisé cette carte pour justifier l'intervention militaire de la France dans l'Ouest africain.

» Et aujourd'hui, on a l'air gêné qu'un communiste, que le secrétaire général du P.C.F. ait accompli une mission pour la part qui lui revient. (...)

» Quant à dire, comme certains le font, que le président Boumediène aurait joué un mauvais tour à M. Giscard d'Estaing, c'est bien là la petite politique politicienne de la petite classe politique parisienne qui ne sait pas s'élever au niveau de l'intérêt national !

» La décision de libérer les prisonniers n'a pas été prise par le président Boumediène. Ce n'est pas lui qui conduit la lutte du peuple sahraoui pour le droit à l'autodétermination, c'est le Front Polisario.

» Or, dans cette affaire, M. Giscard d'Estaing s'est adressé à tout le monde : à Tito, à Carter, à Brejnev. Sauf au Front Polisario. Mais cette affaire ne regarde ni Brejnev ni Carter... Moi, j'ai demandé directement au Front Polisario, avec lequel d'ailleurs une délégation du P.C.F. était déjà entrée en contact il y a un mois.

» Le président de la République devrait se réjouir de voir qu'un parti d'opposition ait pu jouer dans cette affaire un rôle utile. Je ne comprend pas qu'il en semble indisposé. (...)

» Nous communistes, nous n'acceptons pas le racisme. Et nous le combattons. Nous n'acceptons pas plus qu'on injurie ou qu'on maltraite un juif, ou qu'on injurie et qu'on maltraite un Arabe. Et nous disons : ceux qui ont assassiné des dizaines d'Algériens dans notre pays doivent être arrêtés, jugés, condamnés.

» Nous avons discuté de tout cela avec le président Boumediène.

» Je reviens de mon voyage convaincu que les dirigeants algériens souhaitent avoir des rapports exceptionnels avec la France. Il y a trois ans que la construction d'une firme automobile est en discussion, et il y a trois ans que les responsables algériens souhaitent que ce soit la Régie Renault qui en soit chargée. Ils proposent d'amener le gaz algérien à la porte de la France et de nous confier sa distribution en Europe. Pourquoi le gouvernement français ne saisit-il pas ces chances extraordinaires ?

» Par ailleurs, il y a en Algérie trois millions d'enfants qui apprennent le français, et on manque d'enseignants. En France il y a des enseignants au chômage... Qu'attend-on ?

» Pourquoi le gouvernement de notre pays a-t-il cette politique ? Parce que la bourgeoisie française n'a pas accepté que l'Algérie soit un pays libre, indépendant, qui a choisi l'option socialiste.

» Voilà la raison fondamentale pour laquelle on mène cette misérable petite politique indigne d'un pays comme la France.

» J'aimerais qu'au lieu de multiplier les spéculations on aille dans une autre voie dans nos rapports avec l'Algérie. Nous, c'est cette autre voie que nous suivrons. »

M. FABRE : je déplore la réaction du président de la République.

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré, jeudi 15 décembre à Riom, que M. Georges Marchais n'était pas un parlementaire en mission lorsqu'il a annoncé la libération des otages et que, de ce fait, il n'avait pas à en rendre compte au chef de l'Etat.

Il a ajouté : *« Je déplore la réaction du président de la République, qui a reçu cette affaire comme un affront personnel. (...) Si Georges Marchais a été le dernier à aller là-bas, et si le gouvernement algérien et le Polisario ont voulu lui faire un cadeau, comme on l'a dit, eh bien ! tant mieux pour lui. (...) De toute façon cela n'a aucune importance car c'est uniquement le résultat qui compte.*

« Est-ce que nous n'avons pas le droit d'aller à l'étranger et d'y avoir des conversations ? Nous ne nous sentons pas dans l'obligation, quand nous rentrons, d'en rendre compte au gouvernement, nous n'engageons que nous-mêmes et notre propre parti. (...) Il y a des pays où les gens de l'opposition ne sont pas considérés comme des parlementaires de seconde zone et où l'on fait appel à eux pour leur confier des missions. Ce n'est pas le cas en France : seuls les parlementaires de la majorité sont envoyés en mission. Ou on considère que nous sommes des irresponsables et on ne nous demande rien, ou on nous considère responsables et on nous traite normalement. C'est ce que j'ai dit, voilà deux ans, au président de la République, et je déplore qu'il n'en ait pas été tenu compte jusqu'à présent. »

● *Le bureau politique du parti républicain*, qui a siégé jeudi matin 15 décembre sous la présidence de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général, a rendu publique la déclaration suivante :

« Personne ne peut s'y tromper. Seules la fermeté et l'efficacité de l'action du gouvernement sont à l'origine de cette libération.

» Aussi le parti républicain dénonce-t-il la basse exploitation de la libération de ces otages par le parti communiste et le parti socialiste à des fins de politique intérieure. »

M. JOSPIN (P.S.) : nous n'avions rien sur quoi informer le gouvernement.

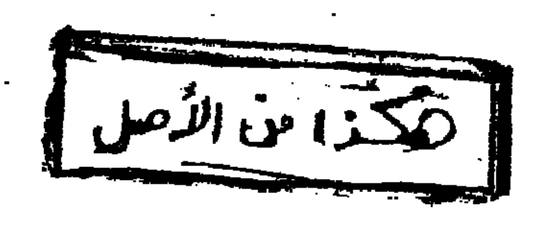
M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national du parti socialiste, nous a déclaré :

« M. Giscard d'Estaing adore la pédagogie. Quelle impression de plaisir il donnait hier devant sa carte ! Mais je ne suggérerai pas à M. Haby de l'engager comme professeur d'histoire et de géographie.

» Cela était clair sur le Sahara occidental. Voyons d'abord la géographie. Tout l'objectif du président de la République a été de faire oublier que le Sahara occidental qu'il montrait sur sa carte n'existe plus, puisqu'il est maintenant pour partie mauritanien, pour partie marocain. On peut penser ce que l'on veut de la lutte du peuple sahraoui. Mais on ne peut pas dire qu'il attaque à l'extérieur des puissances pacifiques, car il n'a pas lui-même de territoire propre.

» Voyons maintenant l'histoire. Personne n'a noté qu'il était contradictoire de parler de neutralité et d'utiliser dans le même temps les avions Jaguar pour survoler le Sahara occidental et de fournir des armes au Maroc. Le président de la République a eu le souci d'esquiver son engagement auprès du Maroc, dont le régime a mauvaise presse dans l'opinion française, et il a toujours insisté sur la petite et faible Mauritanie. Les socialistes ont toujours pris position pour l'intégrité et la souveraineté de la Mauritanie. Mais nous pensons que c'est en favorisant la paix dans la région qu'on évitera une déstabilisation plus grande de ce pays.

» Sur les otages, le parti socialiste n'a jamais négocié et donc n'avait rien sur quoi informer le gouvernement Ce même gouvernement qui n'a jamais, lui, informé son opposition au Parlement sur les négociations qu'il engageait. Nous avons simplement profité de contacts pour dire clairement à nos interlocuteurs qu'il fallait libérer les personnes détenues. Si cela semble devoir se faire, quelles qu'en soient les modalités, nous nous en réjouissons. »



هكذا من الأصل

EUROPE

AGES DU POLISARIO

Pays-Bas

NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le gouvernement néerlandais, dont le chef prêtera serment undi 19 décembre, est une coalition de centre droit (chré-s-démocrates et libéraux). L'équipe est dirigée par M. Van , chrétien-démocrate, assisté de M. Wiegel, libéral. Le cabinet ainsi composé :

remier ministre, Andréas Van (chrétien démocrate) ;

ice-premier ministre, ministre l'intérieur chargé des affaires laises, M. Hans Wiegel (libé-

ffaires étrangères, M. Chris- Van Der Klaaw (lib.) ;

ustice, M. Johan De Ruiter).) ;

ducation, M. Arie Pais (lib.) ;

inances, M. Frans Andriessen).) ;

éfense, M. Roelof Kruisinga).) ;

ogement et aménagement du itoire, M. Pieter Beelaerts Van dland (C.D.) ;

Transports, M. Daniel Tuijnman (lib.) ;

Affaires économiques, M. Gisbert Van Aardenne (lib.) ;

Agriculture et pêche, M. Alphons Van Der Stee (C.D.) ;

Affaires sociales, M. Willem Albeda (C.D.) ;

Culture et loisirs, Mme Mathilde Gardeniers-Berendsen (C.D.) ;

Santé publique et environnement, M. Leendert Ginjaar (C.D.) ;

Coopération et développement, M. Jan De Koning (C.D.) ;

Affaires scientifiques, M. Rinus Peynenburg (C.D.) ;

M. Van Agt : un partisan du « réveil éthique »

Né le 2 février 1931 dans le Brabant, au cœur du pays catholique, M. Van Agt a fait des études de droit à l'université de Nimègue. Il fait ensuite une carrière tranquille de fonctionnaire, notamment au ministère de la justice. En 1968, il est nommé professeur de droit pénal à l'université de Nimègue et se fait connaître comme rénovateur du droit pénitentiaire. Il devient ministre de la justice du gouvernement de centre droit de M. Biesheuvel en 1971.

Après la victoire de la gauche, en 1972, il reste ministre de la justice et devient vice-premier ministre dans le gouvernement de M. Den Uyl. Mais il ne sait pas toujours séparer les questions personnelles de sa ligne publique. En rendant officiels ses états d'âme, par exemple, sur l'avortement, qu'il critique farouchement, en déclarant qu'il ne sait pas s'il peut rester en fonctions — mais il y reste, — il surprend et inquiète les milieux politiques. Mis en minorité sur l'avortement au sein du gouvernement, il s'éloigne peu à peu des socialistes.

A l'automne 1976, des « négligences » facilitent la fuite du collectionneur Pieter Menten, accusé de crimes de guerre en Pologne en 1941. Le ministère de la justice est mis en cause. Tout le monde est surpris quand le nouveau parti chrétien démocrate désigne M. Van Agt comme leader pour les élections du 25 mai. Cet homme, qui a peut-être plus de charme que de sens politique, était en fait un candidat de compromis entre les protestants, les progressistes et son propre groupe de catholiques conservateurs.

Aujourd'hui, M. Van Agt paraît plus sûr de lui, mais il ne fait toujours pas l'unanimité, même dans sa formation. Nombre d'observateurs font remarquer qu'il manque d'expérience internationale et qu'on le voit encore mal négocier avec MM. Schmidt, Callaghan ou Giscard d'Estaing.

M. V. T.

Wiegel : un conservateur qui se veut éclairé

le 6 juillet 1941 à Amsterdam, Wiegel a toujours voulu « faire a politique ». *Etudiant, il rêvait de devenir* « maire d'une ville nne ». *Aujourd'hui, il est le 'ron » de tous les maires qui nommés, aux Pays-Bas, par le tre de l'intérieur et le vice-'er ministre. La politique l'a, en empêché de poursuivre ses s. Etudiant en sciences poli-s, il devint président du Club jeunes libéraux, mais contraire- aux usages du Club, il refuse tre de gauche ». Il prêche une que « sensée ». Il entre au ment en 1967, il est alors le jeune député du pays. Quatre plus tard il est nommé chef du e parlementaire libéral quand le dent du groupe devient ministre le gouvernement Biesheuvel.*

Hans Wiegel sait faire appel à autre clientèle politique que ses cesseurs qui étaient plus ou restés dans l'ancienne tradi-libérale du dix-neuvième siècle. d les libéraux se retrouvent l'opposition, il prend résolu-une voie plus conservatrice. Il ion de simplifier ses vues pour 'orat, et il obtient un succès avec ses slogans antisocia- Ces positions semblent aussi er les libéraux du pouvoir. lorsque M. Den Uyl paraît able de reconduire la coalition ntre-gauche, M. Wiegel décide, gouverner, de faire des conces- aux chrétiens-démocrates. egel est le plus jeune ministre du gouvernement. Il n'est en rien contestataire. Il s'efforce cependant de se faire une image de conservateur éclairé. — M. V. T.

VAN DER KLAAW : un omate de carrière.

ucoup de candidats pres- par MM. Van Agt et Wie- t décliné cet honneur. Cela le cas pour le ministère affaires étrangères, que, autres, l'ambassadeur des Bas à Paris, M. De Ranitz, refusé. Finalement, c'est un nate de carrière, M. Chris ler Klaaw, cinquante-trois ui prendra le relais du so- e M. Van der Stoel. M. Van laaw est un libéral, mais il imais joué de rôle impor- lans son parti. Le nouveau re, dont le choix peut sur- re, venait d'être nommé di- r de la coopération euro- e au ministère des affaires ières à La Haye. Il a été sadeur des Nations unies à e après avoir été en poste, autres, à Paris, Rio-de- o et New-York. Il a l'avan- le bien connaître plusieurs s étrangères, ce qui man- x premier ministre. Depuis ıxième guerre mondiale, il ceptionnel qu'un diplomate rrière occupe le poste des s étrangères.

vell Bu

Chypre

L'enlèvement du fils du président de la République viserait à provoquer des troubles

De notre correspondant

Nicosie. — Le sentiment prévaut ici parmi les plus proches collaborateurs du président de la République, M. Kyprianou, que ce dernier ne cédera pas aux exigences des ravisseurs de son fils (*le Monde* du 16 décembre). Les auteurs du rapt demandent l'octroi d'une amnistie générale en faveur des détenus, des inculpés et de ceux qui sont recherchés pour des crimes commis pendant le coup d'Etat de juillet 1974, qui visait à renverser le président Makarios et qui avait provoqué l'invasion turque de l'île.

Mais, de l'avis général, le but recherché ne serait pas l'amnistie mais la création d'une situation trouble qui permettrait à des puissances étrangères d'imposer un règlement consacrant définitivement le partage de l'île. Le premier objectif serait la démission du chef de l'Etat, ou tout au moins le retrait de sa candidature à l'élection présidentielle de février 1978.

De nombreuses interpellations ont eu lieu, dès jeudi matin, tant au sein de l'unité de commandos du sous-lieutenant Kyprianou que parmi les membres ou anciens membres de l'organisation clandestine d'extrême droite EOKA-B, qui avaient participé, *aux côtés des troupes commandées par la junte d'Athènes*, au coup d'Etat de juillet 1974.

Tous les partis politiques et organisations de l'île ont vivement dénoncé l'enlèvement. L'archevêque de Chypre, Mgr Chrysostomos, a souligné que « *la trahison se poursuit* », et a invité la population à *renforcer sa détermination de « résister aux agents des ennemis de Chypre »*.

M. Glafcos Clerides, président du Rassemblement démocratique (droite), a retiré sa candidature à l'élection présidentielle de février 1978, où il était rival de M. Kyprianou. Il a condamné cet « *acte lâche qui pourrait conduire à une catastrophe irréparable* ».

Même M. Nicos Sampson, président de la République chypriote *pendant huit jours lors du coup* d'Etat de juillet 1974, et qui purge une peine de vingt ans de prison, a demandé aux ravisseurs de libérer leur otage.

Jeudi soir un intermédiaire, qui appartenait précédemment à l'organisation EOKA-B, a téléphoné à la présidence pour faire savoir que le fils du chef de l'Etat était sauf et qu'un délai supplémentaire, expirant vendredi soir à 22 heures, était accordé pour que soient satisfaites *les exigences des ravisseurs*.

DIMITRI ANDREOU.

● *Le premier ministre grec*, M. Constantin Caramanlis, a exprimé son « *horreur pour cet acte, étranger aux mœurs grecques* », avant d'ajouter : « *J'invite les auteurs de l'enlèvement à abandonner leur tentative criminelle qui, dans les moments critiques que nous traversons, ne peut que servir les intérêts des ennemis de l'hellénisme.* »

Turquie

DEUX ATTENTATS A LA BOMBE AU CENTRE D'ANKARA

Soixante et un blessés

(De notre correspondant.)

Ankara. — Deux nouvelles démissions de députés du Parti de la justice ont ramené à deux cent vingt et un la coalition qui soutient M. Demirel. Ses dirigeants devaient se réunir ce vendredi 16 décembre pour examiner la situation.

La violence entre-temps continue à se développer. Deux attentats à la bombe ont eu lieu jeudi contre des cafés d'Ankara fréquentés par des étudiants progressistes. L'un a fait cinquante-quatre blessés, dont seize dans un état très grave. L'autre, sept blessés graves. Un membre des jeunesses du parti de la justice a été tué devant le siège du parti.

Les cours à l'université d'Ankara ont été suspendus par décision du rectorat, qui appelle les étudiants au calme. Il ne se passe pas de jour sans qu'un règlement de compte sanglant n'intervienne entre militants extrémistes de tous bords, parmi lesquels ceux de l'extrême droite sont les plus actifs. La sécurité est à l'ordre du jour. On a vu la semaine dernière un hold-up dans un car de voyageurs, non plus dans l'Est-Anatolie, mais à mi-chemin entre Istanbul et Ankara. Ce fait divers, sûrement apolitique, prouve combien l'autorité de l'Etat est edéfié.

A. U.

Italie

Le gouvernement Andreotti paraît condamné mais aucune solution de rechange ne se dessine

De notre correspondant

Rome. — Le gouvernement démocrate-chrétien de M. Andreotti ne passera probablement pas l'hiver. Dans les milieux politiques, on estime même que sa chute pourrait intervenir avant fin janvier. Mais aucune solution de rechange ne se dessine encore, les communistes insistant avec force pour un cabinet d'union nationale et les démocrates-chrétiens déclarant une telle hypothèse totalement inacceptable. Ouvrir, « *une crise dans le brouillard* », comme on dit à Rome, risquerait de conduire à une dissolution des Chambres.

Ce vendredi 16 décembre était considéré comme le jour de la *clarification. Le gouvernement* recevait les six partis constitutionnels qui le soutiennent pour leur soumettre de nouvelles mesures économiques. Les syndicats devaient de leur côté se prononcer officiellement sur ce même plan, qui leur avait été communiqué la veille.

« *Nous sommes insatisfaits de mesures purement conjoncturelles*, ont déjà déclaré plusieurs de leurs dirigeants. *L'hypothèse d'une grève reste valable.* » Or une grève générale serait une raison suffisante pour que les partis communiste et socialiste retirent leur appui au gouvernement. M. Andreotti lui-même aurait fait savoir aux syndicats que devant un tel défi il présenterait sa démission.

Le plan gouvernemental d'austérité vise à réduire le déficit considérable du secteur public, mais aussi à relancer la machine économique. 9 400 milliards de lires d'investissement sont envisagés, tandis que la réduction de certaines dépenses, de nouvelles taxes et des relèvements de tarifs (téléphone, électricité, eau, gaz et chemin de fer) doivent permettre d'économiser 4 100 milliards de lires. Resteraient encore à trouver 1 500 milliards, à propos desquels le débat est ouvert.

L'élément nouveau sur lequel on n'a pas fini de s'interroger est la détermination du parti communiste. Convaincu que la situation se détériore, il insiste de manière inhabituelle pour entrer au gouvernement.

De deux choses l'une. Ou bien M. Berlinguer craint d'être pris de court par des élections anticipées au printemps et veut préparer ses troupes à cette éventualité. Ou il mise malgré tout sur une solution intermédiaire, c'est-à-dire un nouveau gouvernement comprenant des techniciens de gauche et qu'il aurait imposés. Aux yeux de la base communiste, une telle formule serait mieux comprise qu'une entrée formelle du P.C. dans la majorité, qui ne se distinguerait guère de la situation actuelle. — R. S.

DIPLOMATIE

M. DE GUIRINGAUD A DONNÉ UNE RÉCEPTION POUR LE CORPS DIPLOMATIQUE

M. de Guiringaud a donné, jeudi 15 décembre, une réception en l'honneur du corps diplomatique. Le ministre des affaires étrangères et *Mme de Guiringaud, ainsi que le* secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et Mme Denlau, ont accueilli dans le salon de la Rotonde quelque deux mille invités qui se sont *répartis dans* le salon de l'Horloge, le salon de la Paix et la grande salle à manger du quai d'Orsay. Une telle réception n'avait pas eu lieu au ministère des affaires étrangères depuis une trentaine d'années.

● *La négociation de Vienne* sur la réduction des forces en Europe (M.B.F.R.) s'est ajournée jeudi 15 décembre jusqu'à la fin du mois de janvier. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Espagne

M. Gonzalez a été mieux reçu à Moscou que M. Carrillo

De notre correspondant

Moscou. — M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.), qui a terminé le jeudi 15 décembre une visite de cinq jours en U.R.S.S., s'est déclaré très satisfait de ce premier contact officiel entre son parti et le P.C. soviétique. Il a eu avec MM. Souslov et Ponomarev, secrétaires du comité central, et avec M. Zagladine, premier adjoint au chef de la section internationale du comité central, des entretiens qui, selon le communiqué commun, se sont déroulés dans un climat *« de camaraderie et d'amitié »*.

La *Pravda* de ce vendredi fait au P.S.O.E. l'honneur, rare pour un parti non communiste, de publier le texte de ce communiqué en première page. L'exemple du Japon montre, il est vrai, que le parti communiste soviétique cherche à avoir des relations d'autant plus étroites avec un parti socialiste qu'il est en froid avec le parti communiste du même pays. L'accueil réservé à M. Gonzalez tranche avec celui plutôt glacial fait à M. Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, au moment des fêtes du soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre. Le secrétaire général du P.S.O.E. a attribué cette différence de traitement au fait que son parti est la principale force d'opposition en Espagne et qu'il est plus près du pouvoir que le P.C.E. En l'occurrence, l'attitude des dirigeants soviétiques est la même que celle adoptée à l'égard du P.S.O.E. et du P.C.E. par les dirigeants américains, a souligné M. Gonzalez.

Les deux partis se sont déclarés satisfaits de la normalisation des relations entre l'Espagne et l'Union soviétique et se sont prononcés pour *« l'extension et l'approfondissement des rapports d'amitié et de coopération entre les peuples soviétique et espagnol »*. Ils estiments que *« malgré les différences des points de vue idéologiques et des traditions »*, le développement des contacts entre les organisations progressistes a une grande importance pour *« le renforcement des positions du mouvement ouvrier international, de sa cohésion, de sa solidarité dans la lutte pour la paix, le progrès social et les intérêts vitaux des travailleurs »*.

Les Soviétiques ont réaffirmé à leur interlocuteur leur hostilité à l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN, position d'ailleurs partagée par M. Gonzalez. Le communiqué porte la trace de cette préoccupation commune lorsqu'il déclare : les deux partis estiment nécessaire *« de surmonter la division actuelle du monde en blocs militaires opposés, et se prononcent contre leur élargissement »*.

DANIEL VERNET.

NOUVEAUX INCIDENTS AUX CANARIES

Las Palmas *(A.F.P., Reuter)*. — Dix personnes ont été arrêtées jeudi soir 15 décembre à Las Palmas, dans l'archipel des Canaries, à la suite d'affrontements entre policiers et manifestants. Ces derniers participaient à la « journée de deuil » pour protester contre la mort d'un étudiant de vingt-deux ans tué par la garde civile lundi 12 décembre, dans l'enceinte de l'université de La Laguna, près de Santa Cruz (île de Ténériffe), capitale provinciale des Canaries (*le Monde* du 14 décembre).

Les incidents ont été particulièrement violents au centre de Las Palmas. Des voitures ont été renversées, des vitrines brisées et les forces de police ont tiré des balles de caoutchouc sur les manifestants.

Le campus de l'université de La Laguna était jeudi quadrillé par la police. Le recteur a décidé de suspendre les cours jusqu'en janvier. Le drapeau espagnol était mis en berne. Les étudiants occupent plusieurs bâments.

M. Antonio Cubillo, dirigeant du Mouvement pour l'autonomie et pour l'indépendance de l'archipel des Canaries (MPAIAC), qui réside à Alger, a revendiqué jeudi par téléphone l'attentat commis mercredi à Santa Cruz de Ténériffe contre deux policiers. Ceux-ci ont été blessés par balles de fort calibre, et l'un d'eux va devoir être amputé d'un bras.

Union soviétique

La détention préventive de M. Chtcharanski va être prolongée

La détention préventive d'Anatole Chtcharansky, qui est au secret depuis le 15 mars dernier, va être prolongée pour une période pouvant aller jusqu'à six mois afin de permettre la poursuite de l'instruction de son affaire, a annoncé, mercredi 14 décembre, M. Viktor Volodine, qui supervise l'instruction de l'affaire. Selon le code de procédure soviétique, une prorogation de la durée maximale d'instruction, fixée à neuf mois, n'est possible que sur autorisation spéciale du Soviet suprême.

Le jeune activiste juif et défenseur des droits de l'homme avait été arrêté après la publication d'un article dans la presse soviétique l'accusant d'espionnage au profit de la C.I.A. Le président Carter a démenti tout lien entre M. Chtcharansky et la centrale américaine de renseignements. Néanmoins, le 28 octobre, l'agence Tass affirmait sa culpabilité alors que l'instruction n'était pas terminée. Le 16 novembre, la mère du détenu était priée de lui choisir un avocat. Mais elle s'est vu refuser par le magistrat instructeur la désignation de trois avocats français choisis par elle et par la femme du détenu, qui se trouve en Israël.

Les enquêteurs ont déjà entendu une centaine de personnes, menaçant certains témoins de représailles s'ils ne fournissaient « un bon témoignage » contre M. Chtcharansky. Peut-être n'ont-ils pas encore obtenu les dépositions qu'ils souhaitaient. A moins que les Soviétiques ne veuillent temporiser après les mises en garde du président Carter, qui avait annoncé à l'ambassadeur soviétique, il y a quelques semaines, qu'un procès et une condamnation de M. Chtcharansky pourraient remettre en cause la coopération entre les deux pays.

● *A Paris, dix académiciens français* ont demandé jeudi 15 décembre, dans un télégramme adressé à M. Brejnev, la libération du mathématicien à l'issue du délai de garde légal.

MM. Cartan, Dieudonné, François Jacob, Alfred Kastler, Leprince-Ringuet, André Lwoff, Francis Perrin, Schwartz, Serre, Thom, demandent que M. Chtcharansky soit relâché et autorisé à émigrer en Israël.

Hongrie

Le 6 janvier

LA COURONNE DE SAINT ÉTIENNE SERA RESTITUÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

Washington *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis restitueront le 6 janvier à la Hongrie la couronne de saint Etienne, emblème national traditionnel du peuple magyar, a annoncé jeudi 15 décembre le département d'Etat. Une importante délégation américaine se rendra à cette occasion à Budapest, où l'événement donnera lieu à des cérémonies qui se prolongeront pendant deux jours, a ajouté le porte-parole, M. Trattner. Il n'a pas été en mesure de dire qui dirigera la délégation américaine, mais on croit savoir qu'il s'agira du secrétare d'Etat, M. Cyrus Vance.

L'annonce de la décision des Etats-Unis de restituer la couronne de saint Etienne, qui est en leur possession depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avait suscité un tollé parmi la minorité américaine d'origine hongroise. Afin de l'apaiser, l'administration Carter a obtenu du gouvernement hongrois que la couronne et les autres reliques qui l'accompagnent soient exposées en permanence en un lieu historique de Budapest.

[La couronne de saint Etienne qui, selon la tradition, fut offerte le jour de Noël de l'an 1 000 par le pape Sylvestre II au roi Etienne Ier, avait été confiée à une unité de l'armée américaine au début de 1945 par des gardes du trésor royal qui avaient fui la capitale assiégée par l'armée rouge.]

Mise au point. — Nous avons fait état d'une dépêche de l'agence Associated Press (*le Monde* des 6 et 9 décembre) indiquant que la diffusion des Mémoires de M. Mitchounovitch, ancien ambassadeur à Moscou, avait été suspendue en Yougoslavie. La direction de la maison qui a édité cet ouvrage nous précise qu'il n'en est rien, et que le livre se vend normalement.

Roumanie

QUATRE MOIS APRÈS LES GRÈVES DANS LA VALLÉE DU JIU

Le ministre des mines est évincé du gouvernemen[t]

De notre correspondant en Europe centrale

Bucarest. — La grève qui avait paralysé pendant plusieur[s] jours, au mois d'août, l'activité des mines de charbon de la vallé[e] du Jiu, dans le sud-ouest de la Roumanie, a connu, le jeud[i] 15 décembre, son épilogue sur le plan gouvernemental. Par u[n] décret présidentiel, M. Constantin Babalau, ministre des mines du pétrole et de la géologie, a été libéré de ses fonctions. Il [a] pour successeur M. Vasile Patilinetz, lequel est remplacé à l[a] tête du ministère de l'économie forestière et des matériaux d[e] construction par M. Virgil Trofin, actuellement premier secrétair[e] du département de Brasov.

Nommé à la tête de son ministère depuis moins d'un an, M. Babalau parait jouer en cette affaire le rôle du bouc émissaire. Ses déboires gouvernementaux antérieurs (il fut limogé il y a quelques années de son poste de ministre de l'énergie électrique en raison d'erreurs de gestion) ont peut-être aidé à détourner sur lui la *vindicte* du chef de l'Etat.

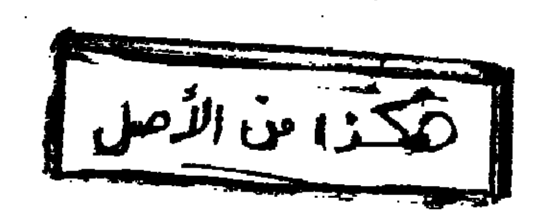
Ce qui retient l'attention dans la biographie de son successeur, M. Patilinetz, et dans celle de M. Trofin, rappelé au gouvernement après une absence de plus de trois ans, c'est qu'il s'agit de personnalités politiques de premier plan tombées en semi-disgrâce, le premier en 1972, le second en 1971. Membre du secrétariat du parti de juillet 1965 à février 1972, où il était chargé entre autres, semble-t-il, des questions de sécurité, M. Patilinetz avait dû abandonner cette importante fonction à la suite d'irrégularités relevées dans ce secteur. Il était resté membre suppléant du comité exécutif, où il siège toujours.

Le cas de M. Trofin est encore plus intéressant. Ancien chef de la jeunesse communiste de 1956 à 1964, il appartint lui aussi, pendant plusieurs années (1965-1971), au secrétariat du parti et même, après le mois d'avril 1968, au présidium, à la suite du limogeage d'Alexandre Draghici, le ministre de l'intérieur de l'époque. A ce titre, M. Trofin eut la responsabilité de l'organisation et des cadres, poste considéré comme un secteur-clé. Jugé sans doute par M. Ceausescu comme un rival trop dangereux, il fut écarté en 1971 et, après avoir occupé diverses fonctions ministérielle[s] dont celles de vice-premier mi[-]nistre, il fut finalement renvoy[é] *« à la base »*. Son retour au gou[-]vernement devrait entraîner so[n] remplacement à la tête de l'orga[-]nisation du département de Bra[-]sov, où il avait pu exercer se[s] qualités de gestionnaire. Il n'es[t] pas sûr qu'il bénéficie d'une pro[-]*motion*. La nouvelle responsabi[-]lité qui lui est confiée paraît bie[n] modeste pour un homme de so[n] envergure.

Jeudi également, la presse d[e] Bucarest a publié les grande[s] lignes que devra suivre le déve[-]loppement du pays pendant l[e] prochain quinquennat (1981-1985). Bien qu'il s'agisse d'une premièr[e] approximation qui connaîtra san[s] doute des retouches d'ici à 198[0], ce projet inspiré des indication[s] données par M. Ceausescu lors d[e] la récente conférence national[e] du parti donne une idée des prio[-]rités retenues. Le taux d'accumu[-]lation restera très élevé (30 [à] 33 % du revenu national). Tou[t] en restant rapide, le rythme d[e] croissance du produit social (envi[-]ron 8 % par an) et du reven[u] national (supérieur à 9 % par an[)] se ralentira un peu.

Dans l'industrie (plus 55 à 60 [%] sur cinq ans), les secteurs de l[a] métallurgie, de la constructio[n] mécanique et de la chimie conti[-]nueront d'être privilégiés. Un[e] attention spéciale sera prêtée a[u] développement de la base natio[-]nale des matières premières et d[e] l'énergie. Un effort plus sensibl[e] sera fait cependant en faveur d[e] l'agriculture, dont les investisse[-]ments devront être en augmen[-]tation de 40 % par rapport a[u] quinquennat actuel.

MANUEL LUCBERT.



هكذا من الأصل

EUROPE

LE PORTUGAL OU LA RECONSTRUCTION MENACÉE

II. — Une vision du possible

Le Portugal, dont les réserves en devises et le stock d'or ont fondu, est pressé par le Fonds monétaire international de modifier sa politique dans un sens de plus grande austérité s'il veut obtenir les crédits qu'il sollicite du F.M.I. afin d'éviter l'asphyxie financière (« le Monde du 15 décembre). Or cette médication déjà imposée en février par les banquiers internationaux a échoué. Faut-il la renouveler ?

De notre envoyée spéciale DANIÈLE GERVAIS.

Lisbonne. — Les nouvelles mesures d'austérité annoncées le 5 août par le gouvernement portugais n'ont, pas plus que celles adoptées en février, réussi à freiner la croissance économique comme le souhaitait le F.M.I.

Durant l'année, la production industrielle aura augmenté d'environ 8 % (contre 5 % en 1976), dépassant nettement le niveau atteint en 1973, dernière année de la phase précédente d'expansion. Le bâtiment a repris (14 + %), ainsi que la production d'énergie (+ 10 %) et les activités de services (+ 6 %). Le seul secteur en recul a été l'agriculture (— 5 %), en partie à cause des conditions météorologiques défavorables qui ont compromis les récoltes.

Cependant, le déficit extérieur portugais préoccupe les financiers internationaux. En fait, le prêt de 750 millions de dollars, dont l'octroi conditionne l'avenir immédiat du Portugal, n'est qu'un symbole dans un conflit qui dépasse de beaucoup la somme en cause. Le vrai débat est politique, au double niveau, intérieur et international.

L'acceptation des sacrifices

Personne, au Portugal, de quelque horizon politique qu'il vienne, ne nie l'obligation de remédier au déséquilibre des transactions extérieures. Personne non plus n'imagine que la chose puisse se faire sans efforts ni sacrifices. Comme explique M. Kalidas Barreto, l'un des dirigeants de l'Intersyndicale, « *Il y a eu très peu de grèves dans ce pays en 1977 et les travailleurs ont accepté de limiter leurs revendications salariales. De la base au sommet, dans les syndicats, tout le monde a conscience des sacrifices et de l'austérité nécessaires. La question est ailleurs : c'est de savoir par qui et pour quoi seront consentis ces sacrifices* ».

Le ministre du Plan, M. Gomes, confirme ce réalisme des travailleurs : « *Nous avons*, dit-il, *obtenu l'appui des syndicats ; ils ont accepté de limiter les salaires nominaux, ce que nous a permis de minimiser les mesures déflationnistes.* » En février, puis en août, les décrets ont fixé un maximum à la hausse annuelle des salaires. Cependant, les prix à la consommation ont subi une hausse de l'ordre de 30 %. Malgré le blocage des coûts de certains produits, l'alimentation et les boissons (qui représentent plus de la moitié des dépenses de consommation) coûtent de plus en plus cher. C'est pourquoi la perte de pouvoir d'achat des travailleurs, qui a déjà été de 3 à 5 % en 1976, atteindra et sans doute dépassera % cette année.

M. Gomes précise que les travailleurs portugais jouissent encore d'un gain relatif de pouvoir d'achat (environ 10 %) par rapport à 1974. Mais il ajoute : « *Je n'accepterai plus de laisser diminuer davantage leur pouvoir d'achat réel, car ces 10 % correspondent à peu près aux gains de productivité qui sont intervenus depuis 1974, essentiellement à partir de 1976.* »

Au-delà du désaccord perceptible au sein même du gouvernement, de fortes réticences à l'égard de la politique économique de M. Soares se manifestent dans l'opinion. La Confédération patronale des industries portugaises reproche notamment la faiblesse des incitations à l'investissement privé. Ses dirigeants pensent que le futur gouvernement, quel qu'il soit, devra passer un accord avec le F.M.I. D'après elle, l'une des grandes erreurs du gouvernement de M. Soares a été de tenir secret le contenu des négociations.

En fait, derrière les critiques envers la politique économique du gouvernement démissionnaire (fonds gaspillés dans des entreprises non viables, au lieu d'être utilisés pour encourager les firmes privées à améliorer leur trésorerie et à s'organiser pour exporter), il n'y a pas vraiment de projet économique permettant de résoudre la crise financière actuelle.

Il en a été de même à l'Assemblée de la part des partis de droite (C.D.S. et P.S.D.). Lorsqu'il a été question d'appliquer un plan à moyen terme, ils ont reproché au gouvernement de négliger les mesures conjoncturelles au profit d'une perspective trop éloignée ; mais une fois que le gouvernement eût écarté son propre plan et centré son attention sur les problèmes immédiats, ils ont estimé que l'erreur était de ne pas s'occuper de l'avenir... Toutefois, l'opposition la plus fondamentale, qui ne s'exprimait au départ qu'avec prudence et qui a commencé à se manifester ouvertement à l'Assemblée en mai, vise à obtenir la restitution au capital des moyens de production et des terres.

Des gages à l'opposition

Tout au long de l'année, le gouvernement Soares a d'ailleurs donné des gages à cette opposition : loi sur la réforme agraire et plus encore, peut-être, loi sur le fermage, qui recrée, en fait, les conditions d'avant 1974, puisqu'elle supprime toute garantie sur le délai du bail, qu'elle permet de revenir au paiement en nature, qu'elle supprime l'obligation du contrat écrit ainsi que les garanties de paiement des améliorations faites par le fermier pendant le bail. En outre, le code des investissements étrangers comporte des dispositions permettant aux « *non-résidents* » investissant dans le pays de jouir de privilèges fiscaux considérables. Ce texte est apparu à beaucoup comme le moyen pour les grands capitalistes qui avaient quitté le pays en 1974 d'y revenir directement en bénéficiant d'avantages accrus.

Selon le ministre de l'industrie du gouvernement démissionnaire, M. Nobre da Costa, de la centaine de firmes où l'Etat avait dû intervenir après avril 1974, seules vingt-huit ont gardé le statut ancien... Cette « *désintervention* » de l'Etat, s'ajoutant au recul du pouvoir des salariés dans l'entreprise, est ressentie comme la menace la plus directe par les travailleurs portugais. On en parle bien plus, dans les usines, que de la hausse du coût de la vie.

« *Les commissions de travailleurs*, nous dit un ouvrier du textile, à Castanheira-de-Pera, *ont toujours, depuis avril 1974, tenu compte de la situation économique réelle de leur entreprise pour négocier les contrats collectifs. C'est ainsi que dans trois ou quatre usines de la région il n'y a eu aucune augmentation réelle de salaire, et ce en plein accord avec les commissions de travailleurs, qui ne voulaient pas mettre en péril l'existence même de l'usine. Nous n'avons jamais voulu faire une politique de « la terre brûlée »*.

Or, cette année, les nouveaux contrats collectifs ont été négociés directement entre le ministère du travail et les patrons, sans qu'à aucun moment il soit tenu compte de l'existence des commissions de travailleurs. Quant à la seule entreprise de Castanheira ou l'Etat est intervenu, parce que le patron est parti en 1974, il est question de la rendre à ses anciens propriétaires.

L'indignation et l'impatience croissantes des travailleurs étaient telles que la droite ne pouvait plus espérer du gouvernement Soares qu'il fasse encore longtemps accepter les concessions qu'elle souhaitait. A l'inverse, le parti communiste ne pouvait plus convaincre sa base qu'il fallait continuer à soutenir le gouvernement socialiste minoritaire...

L'« *épouvantail* » que constitue le F.M.I. n'a pas suffi à compenser le handicap constitué par l'absence de perspectives à moyen terme clairement exprimées. Pour le propre ministre du plan du gouvernement de M. Soares, « *la vision du premier ministre était financière et à court terme, convenant peut-être à un ministre des finances, mais pas à un gouvernement de gauche* ».

Ceux qui critiquent, à gauche plus encore qu'à droite, s'appuient sur le sentiment que, en fait, la marge de manœuvre à l'égard du F.M.I. est plus large que celle qui a été utilisée jusqu'ici. Par ailleurs, les conséquences désastreuses de la politique préconisée par le Fonds dans d'autres pays conduisent des responsables de la Banque mondiale à mettre en doute une vision purement « *économiste* » qui écarte tous les facteurs politiques et sociaux.

Le président Carter semble, lui aussi, plus sensible que ses prédécesseurs aux risques politiques entraînés par la recherche d'une stricte orthodoxie financière. Les Portugais, enfin, espèrent que l'Europe occidentale, notamment la C.E.E., prendra conscience du fait qu'il serait plus rentable d'investir au Portugal et d'y développer l'emploi que de se battre contre un afflux, dans les pays industrialisés, de main-d'œuvre immigrée portugaise.

Un projet de rechange

Le projet économique élaboré par l'équipe du président Eanes n'est pas dépourvu de considérations de « rentabilité économique » ; mais il a le mérite de chercher à préserver pour le peuple portugais les acquis de 1974, tout en s'attachant à résoudre les causes structurelles et profondes de la crise.

Les directions sont claires : diminuer le contenu en importation des investissements et orienter ceux-ci vers l'augmentation des exportations ; développer les capacités de vente à l'étranger des industries légères ; améliorer le fonctionnement du système bancaire ; réviser certains grands projets trop coûteux : il ne s'agit pas seulement du grand complexe de Sines, qui va développer certaines capacités de production disproportionnées par rapport aux perspectives d'utilisation, mais où la participation de sociétés étrangères (surtout françaises) rend difficiles les reculs.

Le plan vise aussi à développer le travail posté dans les usines, afin de mieux utiliser des capacités actuellement très mal employées et d'augmenter immédiatement une production pour laquelle la demande existe. Cette solution a incontestablement une connotation productiviste. « *Mais*, répond l'un des auteurs du projet, M. Joao Cravinho, *si vous êtes au chômage et si vous avez faim, vous accepteriez bien volontiers même un travail de nuit...* »

Enfin, l'exigence la plus grande tend à restaurer l'autorité de l'Etat. « *On n'a pas changé l'appareil d'Etat après le 25 avril*, constate M. Cravinho, *ce qui explique l'absence totale de dynamisme et d'énergie : tout fonctionnait comme si on attendait que l'ancien système revienne.* » Il faut un gouvernement qui gouverne, mais qui ait en même temps l'adhésion des partenaires sociaux. D'où le refus du président Eanes de recourir à des solutions excluant les partis politiques, mais en même temps l'affirmation qu'il faut, pour remettre la maison en ordre, sans le faire payer trop cher au peuple, mettre fin à l'équilibre des impuissances.

FIN

ASIE

LA CORÉE DU NORD AU SUD

(Suite de la première page.)

Pyongyang est une ville plantée dans la verdure. On pourrait passer huit jours à Séoul sans voir un parc. Il est vrai que le plus beau et le plus vaste a nom « Jardin secret ». Les rois, qui avaient la jolie habitude de choisir leurs ministres en fonction de leurs talents poétiques, y passaient jadis de longues heures à écouter le doux écoulement des fontaines, et à contempler, à travers les panneaux de leurs pavillons, les reflets changeants de la lune sur les étangs encombrés de lotus.

Ces temps sont bien révolus. Le drapeau blanc de la Corée du Sud n'en porte pas moins toujours, en son centre, les deux virgules enlacées du yin et du yang, le symbole bouddhiste de la complémentarité de toutes choses et de l'éternel retour. Et, parfois, une porte s'ouvre au visiteur étranger, effaçant d'un coup le décor moderniste. Tel grand personnage, à peine rentré d'une mission en Europe, l'attend, revêtu du costume traditionnel coréen tout simple, tout gris, avec le pantalon serré aux chevilles, entouré d'amis qui se comportent plutôt en disciples.

M. Lee Yong-hee, qui détient la charge du ministère de la réunification, a, comme beaucoup d'hommes de sa génération, fait la connaissance de sa femme seulement après la célébration d'un mariage arrangé par les parents. « *Encore,* dit-il avec humour, *portait-elle un maquillage si épais que je ne suis pas arrivé, sur le moment, à voir à quoi elle ressemblait.* » Un quart de siècle plus tard, la pratique n'a pas complètement disparu. Quant à lui, il continue d'estimer que les parents savent mieux que leurs enfants ce qui convient à ceux-ci. « *La plupart du temps,* nous dit-il, *les mariages d'aujourd'hui se font à partir d'une excitation. L'excitation passe, de toute façon. Que reste-t-il ensuite ?* » Qu'en pense Mme Lee ? Elle a passé toute sa journée à préparer le repas, d'un extrême raffinement, que l'on prend, suivant l'usage, assis par terre. Son sourire, au milieu d'un visage d'une grande fraîcheur, ne dément pas le propos du compagnon de sa vie.

M. Lee a enseigné les sciences politiques. C'est un lettré qui lit le français, l'anglais, l'allemand et le russe. Il connaît sur le bout du doigt les grands penseurs politiques des dix-neuvième et vingtième siècles et cite au bon moment ce Karl Marx dont nous avions pu voir la veille les œuvres, en compagnie de celles de quelques-uns de ses épigones, de Lénine à Kim Il-sung, dans l'« enfer » de la bibliothèque de l'université nationale. Une lourde grille de fer interdit aux étudiants l'accès à ces livres qui risqueraient sans doute d'empoisonner leur esprit. Cette précaution dérisoire n'avait pas empêché un début d'agitation de se manifester sur le campus, magnifiquement installé dans la colline. A toutes fins utiles, le gouvernement avait mis dans l'heure tout le monde en vacances.

« Société ouverte »

A la différence de tant de ses compatriotes, M. Lee s'abstient de porter des jugements sommaires sur la Corée du Nord. « *Il n'est pas douteux,* nous dit-il par exemple, *qu'en choisissant le repli sur soi, le collectivisme et le culte de la personnalité, elle s'inscrit dans une certaine continuité nationale, dynastique. Mais les courants profonds de notre époque vont dans le sens opposé, celui d'une large circulation des hommes, des idées, des biens. C'est pourquoi nous avons, quant à nous, décidé d'être une société ouverte.* »

« *Société ouverte* ». On entend la formule du matin au soir, surtout lorsqu'on a été soi-même au Nord. « *Ici, vous le voyez bien,* nous répète-t-on, *personne n'est derrière vous pour vous empêcher d'aller voir ceci ou cela. Les journaux critiquent le gouvernement. Des débats souvent passionnés ont lieu au Parlement. Vous pouvez écouter les radios étrangères, lire la presse internationale.* »

Tout cela est vrai : le régime est passablement éloigné de l'image caricaturale qu'en donne Pyongyang et personne ne se cache pour le critiquer. Mais la Corée du Sud n'est pas pour autant un pays libre et il faut pas mal d'audace à ses dirigeants pour comparer ses institutions à celles de la Ve République. L'article 16 de la Constitution de 1958, auquel ils se réfèrent, donne bien, en cas de crise, des pouvoirs extraordinaires au chef de l'Etat. Entre cette disposition d'un usage tout à fait exceptionnel et le décret d'urgence n° 9, pris après la chute de Saigon et de Phnom-Penh, qui interdit, sous peine d'un an de prison au moins, « toute distorsion des faits », toute critique de la Constitution et même de ce décret, il y a tout de même une grosse marge ! C'est ce texte qui a notamment permis d'envoyer en prison, avec quatorze autres personnalités, l'ancien président de la République Yun Po-sun, le leader de l'opposition Kim Dae-jong, dont le kidnapping à Tokyo, en 1973, avait fait scandale, et qui, à Séoul même, avait obtenu plus de voix aux dernières élections que le chef de l'Etat. Il faut savoir que le *Times*, de Londres, les décrit l'un et l'autre comme des « démocrates conservateurs », tout aussi anticommunistes que le président Park.

Inutile de dire que tout le monde sourit lorsqu'on pose la question ingénue de savoir si l'opposition a la moindre chance de gagner les élections de l'an prochain. Porté au pouvoir par un coup d'Etat, en 1961, le général Park est bien déterminé à garder la barre. Il désigne lui-même un tiers des députés. Non seulement le parti communiste est interdit, mais le seul mot de socialisme est chargé de tous les soupçons. Les visas pour l'étranger ne sont accordés qu'à des éléments sûrs et convenablement endoctrinés au préalable. Les Eglises chrétiennes se voient fermement invitées à ne pas se mêler de ce qui ne les regarde pas, comme par exemple la condition ouvrière, et plusieurs ecclésiastiques, dont un évêque, sont actuellement détenus.

Deux quotidiens, dont un en anglais, et une chaîne de radio-télévision sont directement aux mains de l'Etat. Tous les autres médias pratiquent l'autocensure, de peur de connaître le sort du *Dongang Il-bo,* dont tous les journalistes furent licenciés en 1975.

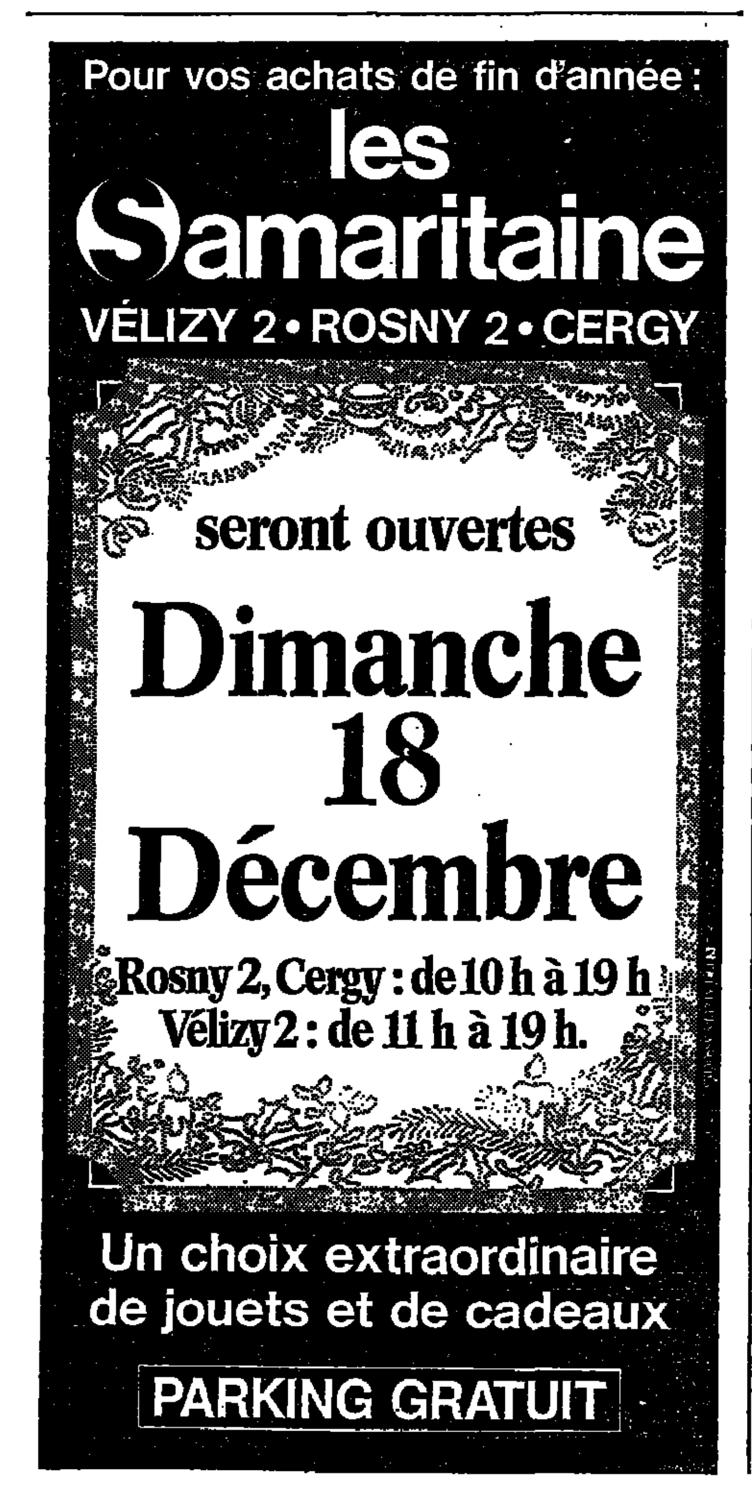
Tel confrère digne de foi nous a présenté comme un grand progrès le fait que la K.C.I.A., la C.I.A. coréenne, organisme tentaculaire longtemps tout-puissant, ne leur donne plus directement d'instructions. Les besoins de la défense nationale fournissent un bon prétexte à un encadrement grandissant de la population, notamment universitaire et scolaire, par les militaires. On a créé d'abord dans les villages, puis dans les villes, un « mouvement des communautés nouvelles », le Semaul, institution coopérative dont l'efficacité économique et sociale n'est pas douteuse, mais qui facilite aussi le contrôle du bon esprit des populations : une publication officielle indique que l'an dernier chaque famille coréenne lui a consacré huit jours de son temps. Et c'est le président Park en personne qui en a composé l'hymne.

Les dirigeants de Séoul seraient-ils jaloux de ceux de Pyongyang ? A la doctrine du *Djoutché*, qui résume l'idéologie de la Corée du Nord, et qui consiste à ne compter que sur ses propres forces, répond au Sud celle du *Yushin*, autrement dit des « réformes revitalisantes », adoptée par référendum il y a cinq ans et qui s'articule en trois idées principales : « *anticommunisme, épuration de la société, rénovation de l'administration* ». Les grandes dates de la vie nationale sont l'occasion de rassemblements de masses au cours desquels opèrent, comme au Nord, encore qu'avec moins de savoir-faire, des milliers de jeunes porteurs de panneaux composant des tableaux changeants. Le 1er octobre, l'un de ces tableaux représentait le président Park Chung-hee lui-même. En comparaison de ce qui se passe de l'autre côté du 38e parallèle, on hésite évidemment à parler de culte de la personnalité à propos d'un homme dont la photographie n'est pas sensiblement plus répandue dans les lieux publics qu'en France celle de M. Giscard d'Estaing. Le fait est tout de même qu'on le voit de plus en plus souvent en première page des journaux et qu'on nous montre fréquemment ses calligraphies, comme en Chine celles de Mao, à l'entrée des usines. Au grand parc des enfants de Séoul, autre réplique de Pyongyang, mais située celle-là bien en dehors de la ville, on peut lire une inscription qui, au nom près, ne déparerait pas les monuments de la Corée socialiste : « *Chaque fois qu'ils visiteront ce parc, nos enfants seront reconnaissants envers le président et Mme Park Chung-hee et renforceront leur détermination de vivre selon leurs idéaux estimés...* » Quoi d'étonnant à ce qu'on entende tant de gens exprimer la crainte que le régime n'en vienne, dans son horreur du système du Nord, à imiter de plus en plus ses structures totalitaires. Ce qui serait d'autant plus absurde que personne, au Sud, ne paraît beaucoup séduit, jusqu'à plus ample informé, par l'enseignement et les méthodes du « grand leader ».

ANDRÉ FONTAINE.

Prochain article :

UN GRAND BOND EN AVANT



Chine

EN DÉPIT DES DIVERGENCES AVEC M. TENG HSIAO-PING

Le maire de Pékin a été réélu après des débats très animés

De notre correspondant

Pékin. — Les résultats du septième congrès du peuple de la municipalité de Pékin, qui s'est tenu du 24 novembre au 3 décembre, ont enfin été rendus publics ce jeudi 15 décembre en même temps que la composition du nouveau comité révolutionnaire de la capitale.

Cette nouvelle composition témoigne d'une remarquable stabilité, compte tenu des événements qui ont secoué la vie politique pékinoise depuis deux ans et du rôle qu'y ont joué quelques-uns des dirigeants de la ville. Non seulement M. Wu Teh reste maire de Pékin avec son titre de président du comité révolutionnaire, mais six des huit vice-présidents sortants qui étaient encore en fonctions à l'automne conservent leurs postes. A deux exceptions près, ne sont éliminés que des personnages qui avaient été écartés depuis longtemps (parfois depuis les lendemains de la révolution culturelle), qui étaient tombés en octobre 1976, en même temps que la « bande des quatre », dont ils sont accusés d'être les complices directs ou qui ont été mutés à d'autres postes en province. Une dizaine de nouveaux vice-présidents, la plupart peu connus, ont, en revanche, été élus.

La réélection de M. Wu Teh et celle de la plupart de ses collaborateurs sont d'autant plus remarquables que le maire de la capitale avait fait récemment l'objet de critiques sévères. Celles-ci portaient, on en a aujourd'hui la certitude, non seulement sur son rôle lors de la répression des incidents de la place Tien-An-men le 5 avril 1976, mais au moins autant sur le fait que, lors d'un discours prononcé au mois de mars dernier, il avait insisté sur la nécessité de poursuivre « *la critique contre M. Teng Hsiao-ping* » tout en développant la campagne de dénonciation de la « bande des quatre ». Qu'il ait, malgré tout, conservé son poste de maire de la capitale — comme il avait gardé en août, lors du onzième congrès du parti, son siège au bureau politique, — fait penser que M. Wu Teh bénéficie du soutien de puissants alliés qui ne sont pas nécessairement ceux de M. Teng Hsiao-ping.

Le compte rendu des débats du congrès pékinois laisse d'ailleurs entendre que la session a été animée. Il y est en effet question « *d'opinions complètement exprimées* », de « *recherche de la vérité dans les faits* » et de la manifestation « *d'un esprit révolutionnaire de critique et d'autocritique* ». Plus précisément, il est indiqué que rapports et discours ont présenté « *une analyse concrète, du point de vue selon lequel un se divise en deux, du travail du comité révolutionnaire* ». Ce qui, en bon langage politique chinois, est une manière de dire que ce travail aurait pu être jugé « tout mauvais » mais que, sans opter pour le « tout bon », le congrès a préféré nuancer son jugement.

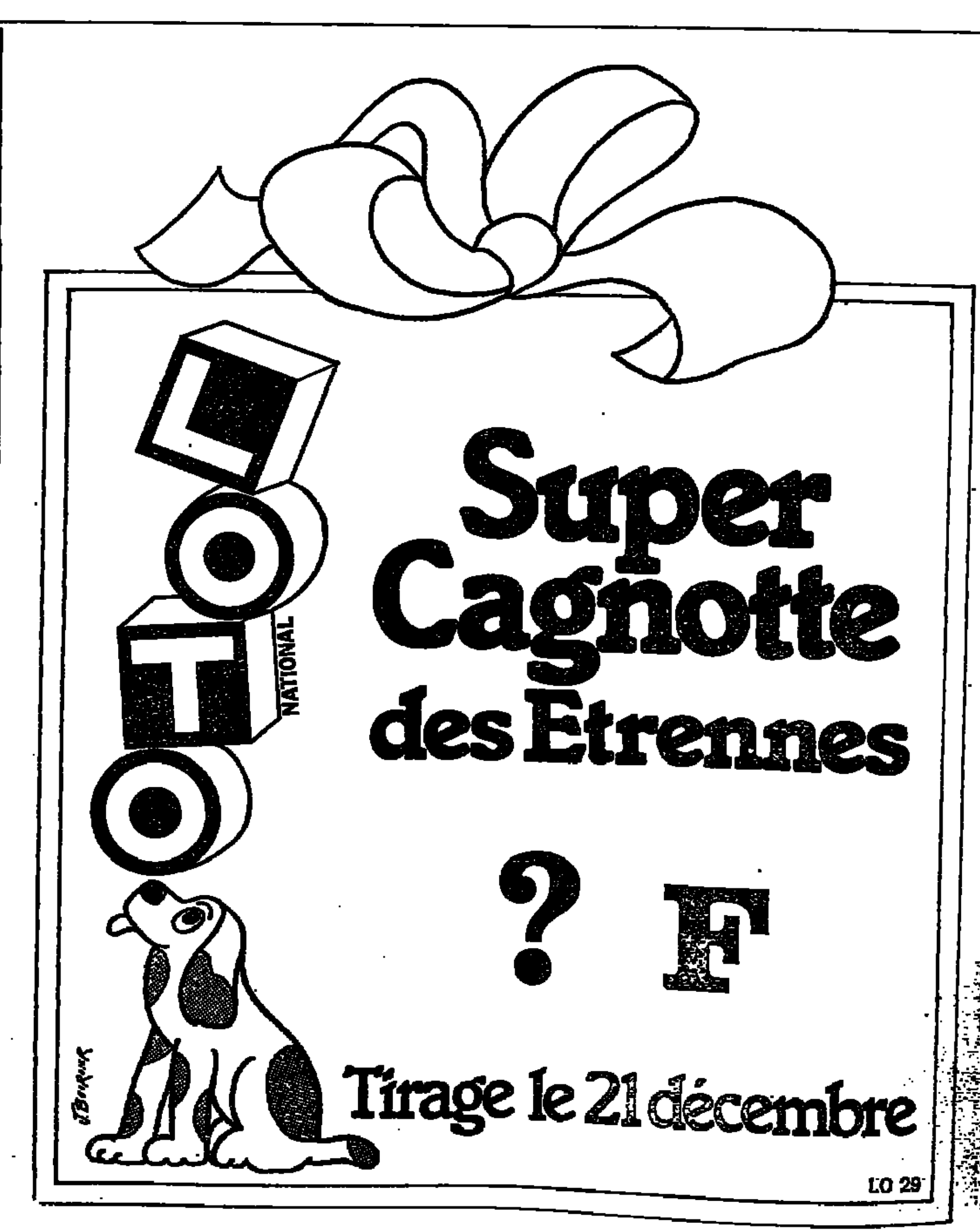
Le rôle de M. Hua Kuo-feng

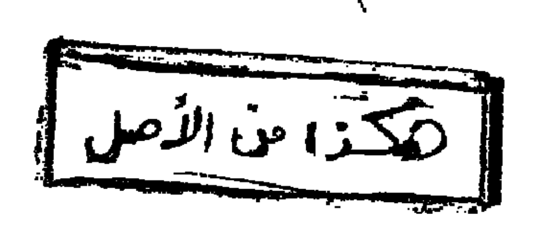
Ces réserves n'ont pas empêché M. Wu Teh, dans son rapport, d'insister longuement sur les résultats positifs obtenus par la municipalité pendant la décennie écoulée, c'est-à-dire « *depuis la grande révolution culturelle* ». Cette référence historique est importante car elle s'oppose à un thème de plus en plus apparent dans la presse chinoise, qui tend à présenter comme négative l'expérience des dix dernières années au cours de laquelle s'est exercée l'influence des dirigeants aujourd'hui déchus. Certes, M. Wu Teh a condamné les « *crimes abominables* » de la « bande des quatre » et même « *la persécution honteuse, dans l'histoire* », dont fut victime M. Teng Hsiao-ping.

Mais il a hautement affirmé que la municipalité pékinoise avait fidèlement « *suivi la pensée invincible et la ligne révolutionnaire du président Mao* ». C'est grâce à elle que, « *depuis le mois d'avril 1967* » (date de la fondation du comité révolutionnaire de la capitale), Pékin « *s'est transformé en une base industrielle relativement complète* », que la construction urbaine a progressé à grande vitesse, que le niveau de vie de la population s'est amélioré (...). Sur certains points, M. Wu Teh prend même le contrepied de la propagande dominante à l'heure actuelle, par exemple lorsqu'il souligne la qualité et l'utilité du travail accompli pendant ces dix années aujourd'hui dénigrées par les intellectuels et les scientifiques de la capitale.

Il est sans doute significatif, dans ce contexte, que le congrès du peuple de Pékin ait désigné M. Hua Kuo-feng parmi ses députés à l'Assemblée nationale populaire, qui doit se réunir au début de l'année prochaine. Les onze cent quatre-vingt-quatorze délégués au congrès ont d'ailleurs été reçus le 5 décembre par le président du parti. La presse ne mentionne la présence, à cette occasion, d'aucun autre haut dirigeant du régime.

ALAIN JACOB.





هكذا من الأصل

Chine

Le maire de Pékin a été ... après des débats très ...

Noël ★★ en FOURRURE

AUX FOURRURES DU NORD

DES MILLIERS DE MANTEAUX

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Black Diamond, Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwantz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin, Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...).

COLLECTION BOUTIQUE

MANTEAUX

Hamster	3150f	Ragondin	4750f
Queue de Vison	5850f	Lapin naturel	1550f
Patte de Renard	3950f	Lapin Nankin	1250f
Rat d'Amérique	4650f	Patte de Chevrette	1850f
Opossum	3850f		
Mouton doré	2150f	**VESTES**	
Murmel	3450f	Lapin	780f
Patte d'Astrakan	1950f	Renard Australie	5750f
Astrakan russe pleines peaux	4650f	Marmotte	4750f
Astrakan Swakara	5850f	Patchwork Renard	2250f
Patchwork Ragondin	2150f	Agneau Toscane	1850f
Patte de kalgan	1950f	Lapin naturel	1050f

OLLECTION PRESTIGE

MANTEAUX

Vison Blackglama - Pearl	18 750f	Vison Pastel	10750
Vison Koh-i-Noor	12850f	Vison Dark	8750

COLLECTION HAUTE FOURRURE

MANTEAUX

Zibeline	115000f	Vison Black Diamond	32500f
Zibeline	75000f	Vison Blackglama	26750f
Chinchilla	47500f	Vison Lunaraine col Zibeline	38500f
Vison Black Diamond	53000f	Vison Emba	28500f

MANTEAUX LONGS ET CAPES DU SOIR

MANTEAUX		**CAPES**	
Vison Blanc	45000 f	Astrakan Breitschwantz, marron	28750 f
Vison Koh-i-Noor	54 500 f	Astrakan Breitschwantz, et Vison Blanc	32750 f
Vison Lunaraine et vison blanc	27850 f		
Vison Blackglama	45000 f		
Chinchilla	65000 f		

- Service après vente
- Reprise en compte de vos fourrures actuelles au plus haut cours
- Les plus larges facilités de paiement

115,117,119, rue La Fayette
PARIS 10e
PRES GARE du NORD



Magasins ouverts tous les jours de 9h. à 19h sans interruption, sauf Dimanche

Super Cagno...
des Etren...
? F
Tirage le 21...

politique

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Budget de 1978 : le prélèvement sur le Loto dégagera 30 millions pour le sport

Le jeudi 15 décembre, l'Assemblée nationale a examinées les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (sénateurs et députés) sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1978.

M. PAPON (R.P.R.), rapporteur, présente les conclusions de la C.M.P. :

« *Pour l'impôt sur le revenu, le Sénat avait proposé de limiter les effets du quotient familial. La commission ne l'a pas suivi. L'Assemblée avait autorisé les retraités à pratiquer sur le montant de leur pension un abattement de 10 % dans la limite d'un plafond de 5 000 francs. Le Sénat avait précisé que ce plafond serait revalorisé chaque année dans la même proportion que la première tranche du barème. La commission s'est ralliée à cette initiative. En revanche, elle a repoussé la disposition refusant le bénéfice de l'abattement aux retraités de moins de soixante ans ayant repris une activité rémunérée. Suivant le Sénat, elle a décidé d'appliquer le taux majoré de la T.V.A. aux opérations de crédit-bail portant sur les locations de voitures pour une longue durée et de majorer les droits de timbres et taxes assimilées. Comme l'Assemblée, elle a limité à 150 000 francs les rémunérations donnant droit à un abattement de 20 % en ce qui concerne certains dirigeants salariés de sociétés. Elle n'a pas retenu la proposition du Sénat limitant à 130 000 francs pour les adhérents des centres de gestion agréés, les bénéfices passibles d'un abattement de 20 %, ni la possibilité donnée à ces centres de tenir et de présenter la comptabilité de leurs adhérents dont le chiffre d'affaire n'excédait pas les limites du forfait. En revanche, elle a suivi le Sénat en acceptant la franchise et la décote en matière de T.V.A. qui s'appliqueront à certains organismes et œuvres sans but lucratif. Elle a également décidé d'exclure les abonnements à des clubs de golf du domaine d'application de la taxe sur certains éléments du train de vie et d'appliquer le taux réduit de la T.V.A. aux prestations de logement fournies par les hôtels non homologués et les loueurs de meublés.*

La commission a accordé certains avantages aux entreprises nouvelles, mis à la charge des institutions financières une contribution exceptionnelle, et permis aux établissements déficitaires en 1978 de reporter d'un an la part du déficit résultant de cette contribution. Pour ce qui concerne les droits de succession et de donation en ligne directe et entre époux, elle n'a ni porté l'abattement de 175 000 à 220 000 francs ni fixé un taux d'imposition de 25 % au-delà de 300 000 francs. Elle a retenu, en revanche, l'abattement de 75 000 francs sur les plus-values immobilières pour les opérations réalisées à la suite d'une expropriation pour cause d'utilité publique et son extension aux cessions à l'amiable faites aux collectivités locales à la suite d'une déclaration d'utilité publique. Pour ce qui est des ressources complémentaires pour le développement du sport de base, elle a suivi le Sénat qui avait décidé que le Fonds national d'aide au sport de haut niveau serait habilité à aider les clubs sportifs à acquérir des équipements et du matériel et à développer des actions d'animation et qu'il pourrait recevoir des ressources extra-budgétaires. Un prélèvement progressif sur les rapports du loto avait été institué à cet effet. La commission a entériné la majoration de 15 % des rentes viagères constituées avant le 1er août 1914. Le plafond au-delà duquel les arrérages de rentes viagères sont imposables est porté de 22 000 à 25 000 francs.

» *Pour ce qui est de la répartition du produit de la redevance sur les récepteurs de télévision, elle a retenu l'affectation de 29,8 millions pour la protection des installations. En revanche, elle n'a abouti à aucun accord en ce qui concerne le blocage de l'évolution du V.R.T.S. En matière de réévaluation des immobilisations amortissables, elle a autorisé l'imputation des déficits reportables sur les plus-values de réévaluation et décidé que les plus-values dégagées à l'occasion d'une réévaluation libre pourraient être incorporées au capital dans les mêmes conditions que celles qui seront dégagées à l'occasion d'une réévaluation légale.*

» *Puis elle a adopté les articles concernant :*

» — *L'application du régime simplifié aux taxes sur le chiffre d'affaires en cas d'arrêt de l'exercice en cours d'année ;*

» — *La réévaluation foncière ;*

» — *L'exonération des organismes d'H.L.M. de la taxe départementale sur les espaces verts ;*

» — *L'exonération des services départementaux de lutte contre l'incendie de la taxe sur les salaires.*

» *La commission n'a pas retenu l'article qui prévoyait le report sur l'exercice suivant des excédents de recettes des établissements publics régionaux, pas plus que celui qui prohibait dans certaines conditions la création de boulangeries ou de dépôts de pain.* »

M. BOULLOCHE (P.S.) : voter ce budget c'est approuver le plan Barre

M. BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, indique que le gouvernement accepte les conclusions de la C.M.P. à deux exceptions près : il a proposé un amendement relatif aux V.R.T.S. ; il n'est pas d'accord sur les modalités de réévaluation des bilans ; il accepte, pour donner 30 millions aux associations sportives, d'opérer un prélèvement supplémentaire sur le produit du loto, mais pas au niveau proposé ; enfin il propose un amendement concernant les centres de gestion. M. Boulin précise qu'il demandera à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur le texte de la commission modifié par ces amendements.

Dans la discussion générale, M. BOULLOCHE (P.S.) estime dangereux de financer le sport sur le produit d'un jeu de hasard et non pas sur le budget de l'Etat. Il juge fâcheux d'envisager de nouveau le blocage de l'évolution du V.R.T.S. Il conclut : « *Voter ce budget, c'est approuver le plan Barre. On ne peut user d'un double langage et se répandre dans le pays en préconisant une autre politique. Nous, nous préconisons une politique de relance sélective par la consommation.* » Il confirme le vote hostile de son groupe.

M. PARTRAT (réf.) regrette pour sa part le rejet de son amendement, qui visait à alléger les droits sur les petites successions ainsi qu'à céder une tranche d'imposition à 25 % sur les successions les plus importantes.

M. BOUDET (réf.) déplore, quant à lui, le rejet de son amendement, qui accordait une franchise fiscale portant sur un maximum de 1 000 degrés d'alcool à tous les récoltants de fruits et producteurs d'eau de vie naturelle.

M. CLAUDIUS-PETIT (réf.) se félicite que le gouvernement ait décidé de ne pas lier de façon trop étroite le sport au jeu, mais regrette qu'il ait renoncé à les séparer totalement.

Sont ensuite adoptés les amendements du gouvernement :

1) Les centres de gestion agréés : s'ils adhèrent à ces centres, les petits commerçants et artisans bénéficieront d'un abattement de 20 %. Le chiffre d'affaires en deçà duquel les artisans et commerçants pourront entrer dans les centres est plafonné à 500 000 francs. Les experts qui travaillent dans ce centre devront recevoir l'agrément de l'ordre des experts-comptables. Cet amendement est combattu par MM. RIVES et DEHAINE (R.P.R.). Le ministre affirme qu'« *il n'est pas question de porter atteinte aux intérêts des experts-comptables* ».

2) Suppression de l'article instituant un prélèvement sur le Loto. Ce prélèvement est ramené à un taux de 1,5 %, ce qui procurera 30 millions de francs qui seront inscrits au budget de la jeunesse et des sports et seront affectés aux associations sportives. M. DESTREMAU (P.R.) regrette une fois de plus que l'on ait condamné les concours de pronostics. M. NEUWIRTH (R.P.R.), se prononce pour un unique fonds national d'aide au sport.

3) Progression du V.R.T.S. : on garantit à toutes les communes une progression de 12,4 % de leurs recettes, égale à la progression des masses budgétaires de l'Etat pour 1978.

4) Réévaluation des bilans : la réévaluation des immobilisations amortissables portera sur leur valeur nette comptable comme l'avait prévu initialement le gouvernement.

Au scrutin public, l'ensemble du projet de loi est adopté par 281 voix contre 176 dans le texte proposé par le C.M.P. modifié par les amendements du gouvernement.

A la suite des ultimes modifications intervenues, le déficit budgétaire pour 1978 s'élève à 8 914 millions de francs.

PATRICK FRANCÈS.

AU SÉNAT

La réforme des collectivités locales : refus d'un débat précipité

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a présenté jeudi 15 décembre au Sénat les conclusions du rapport de M. Jacques Aubert, président de la commission des communes de France.

Ce rapport, qui fait la synthèse des réponses de maires au questionnaire qui leur avait été adressé en juillet dernier ne constitue pas, a notamment dit le ministre, « *un projet gouvernemental avant la lettre* ». Il manifeste seulement la volonté de tenir compte de l'opinion des principaux intéressés avant de s'engager sur la voie d'une réforme « *aussi délicate que fondamentale* ».

Dégageant les « constantes » de cette « photographie », M. Bonnet signale « *le refus quasi unanime de tout regroupement autoritaire des communes, une certaine satisfaction aussi vis-à-vis des formules diverses qui leur permettent de s'associer librement.*

» *Ensuite, une critique de la tutelle s'attachant plutôt à celle des services techniques qu'à la tutelle plus générale exercée par l'administration préfectorale, davantage ressentie comme un conseil (souvent sollicité) que comme une contrainte* ».

M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur a souligné, de son côté, les « points forts » du rapport.

Le Sénat ayant décidé de ne pas engager de débat sur un rapport qu'il n'avait pas encore eu la possibilité d'étudier, un seul orateur (c'est le règlement) intervient pour répondre au gouvernement, M. ROSETTE (P.C., Val-de-Marne), qui dénonce « *une manifestation électoraliste* » et déclare que son groupe se refuse à cautionner un rapport qui renferme « *de telles platitudes* ».

Les maires posent en préalable la question du régime financier

16 229 maires, soit 44 % environ, ont répondu au questionnaire du gouvernement sur les projets de réforme des collectivités locales. Les départements qui ont fourni le plus de réponses sont ceux de La Réunion (88 % des maires), la Mayenne (83 %), l'Aube (76 %), la Gironde (73 %), les Alpes-Maritimes et la Seine-et-Marne (71 %), le Bas-Rhin, la Moselle, le Jura (69 %).

Les pourcentages les plus faibles ont été obtenus dans l'Aude (7 %), en Guyane (10 %), en Seine-Saint-Denis (10 %), Haute-Vienne (15 %), dans le Puy-de-Dôme (15 %) et le Lot-et-Garonne (19 %). Tous les départements ont répondu, à l'exception de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux de réponse le plus fort étant celui des petites communes (46,16 %).

Le rapport de synthèse établi par la commission que préside M. Jacques Aubert, conseiller d'Etat, indique que « *les maires se réclamant de l'opposition de gauche ont répondu dans des proportions moindres que leurs collègues* [de la majorité], *mais assez proches de leur poids relatif au niveau national* ».

Il apparaît ainsi, selon l'échantillon de 3 036 communes constituées par la SOFRES afin de servir de base à la commission, qu'ont répondu 40,9 % des maires « modérés favorables à la majorité », 13,9 % des élus « divers gauche », 12,2 % des socialistes et radicaux de gauche, 11,9 % des centristes, 8,9 % des maires appartenant au R.P.R., 8,6 % de ceux se réclamant du P.R. et 3,6 % des maires communistes d'extrême gauche.

L'analyse des réponses fait ressortir que les maires, dans leur majorité, se montrent réservés à l'idée d'une réforme globale, car ils craignent qu'« *elle ne conduise à différer les mesures les plus urgentes* » et « *n'implique une refonte générale de la carte communale* ». Les maires des grandes villes adhèrent plus facilement à cette idée, mais en souhaitant une application graduelle. A l'unanimité, les élus soulignent que les pouvoirs publics doivent procéder, au préalable, à une révision du régime financier des collectivités locales. Ils demandent en priorité le remboursement intégral de la T.V.A. qu'ils acquittent, la substitution d'une subvention globale aux actuelles subventions spécifiques et la libéralisation du régime des prêts.

Les communes revendiquent également la plus large autonomie, sans remettre en cause le rôle de l'Etat dans les grands intérêts nationaux. Les maires souhaitent surtout que les administrations et les organismes nationaux se montrent « *plus respectueux de la diversité des communes et de la personnalité de chacune d'elles* ». Ils demandent notamment, en matière d'urbanisme, de pouvoir aménager librement leur propre territoire.

En conclusion, la commission souligne que « *la démarche des maires révèle la distance qui sépare leur pensée de celle des administrations* ».

Le conseil des ministres décidera prochainement des suites que le gouvernement donnera à ce rapport. Au ministère de l'intérieur, on indique que la proximité des élections législatives et la fin de la session parlementaire paraissent exclure que des décisions importantes puissent être prises avant le printemps.

AMÉLIORATION DE LA LÉGISLATION FAMILIALE DANS LES DOM

Le Sénat a adopté, jeudi 15 décembre, le projet de loi instituant le complément familial dans les départements d'outre-mer. Ce projet, dont le rapporteur était M. DAGONIA (P.S., Guadeloupe), contribuera, a-t-il estimé, à harmoniser la législation familiale entre la métropole et les DOM, mais demeurent exclus du bénéfice de la loi les chômeurs et les travailleurs indépendants. « *Cela est difficilement acceptable*, déclare le rapporteur, *à l'heure de la généralisation de la Sécurité sociale.* »

« *Des études*, répond Mme Veil, ministre de la santé, *seront entreprises bientôt en vue d'étendre aux travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat, ainsi qu'aux membres des professions libérales, en 1978, le régime des prestations familiales actuellement en vigueur. Il est clair que le paiement régulier et préalable des cotisations figurera au titre de ces conditions. Cette extension concernera plus de vingt mille familles. Nous consultons les conseils généraux pour le décret sur les travailleurs indépendants.* »

Le Sénat a voulu préciser, dans un amendement, les points essentiels que le décret d'application devra régler. Il a ensuite voté un projet de loi instituant dans les DOM des allocations prénatales et postnatales.

Les socialistes tentent d'arrêter l'examen de la proposition de loi sur l'aide à l'enseignement agricole privé

Jeudi soir, sous la présidence de Mme FRITSCH (réf.), l'Assemblée examine la proposition de loi de M. GUERMEUR (R.P.R.) relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé. Ce texte, s'inspirant en certains points de la loi Debré du 31 décembre 1959, tend à reconnaître pour la première fois les maisons familiales rurales dont l'existence serait ainsi consacrée de manière législative.

Il définit aussi le rôle et l'importance des organisations représentatives de l'enseignement agricole privé qui seraient habilitées à passer avec le ministre de l'agriculture des conventions précisant les conditions particulières d'application des nouvelles dispositions. La proposition tend à instaurer un régime nouveau d'agrément qui viendrait s'ajouter à la reconnaissance prévue par la loi du 2 août 1960 et soumettrait de la même façon les établissements qui le contracteraient au contrôle de l'Etat. L'octroi de l'agrément impliquerait l'attribution d'une aide financière de l'Etat sous la forme d'une allocation forfaitaire globale par établissement, calculée à partir du coût moyen pour l'Etat des formations de même nature dispensées dans l'enseignement agricole public.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin), rapporteur de la commission des affaires culturelles familiales et sociales, indique qu'à la rentrée de 1976 l'enseignement agricole privé comprenait soixante-quinze mille huit cent soixante-quatre élèves, soit 60 % de l'ensemble des effectifs de l'enseignement agricole ; sur les mille deux cent cinquante-cinq établissements d'enseignement agricole secondaire ou supérieur, neuf cent vingt relèvent du domaine privé ; sur les trente-trois établissements supérieurs, huit relèvent de ce domaine.

M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, estime que la proposition de loi « *répond aux exigences d'une nouvelle étape de justice par rapport à la loi de 1960* ».

Il rappelle que l'aide de l'Etat à l'enseignement agricole privé s'est élevée à 199 millions de francs en 1977 et qu'elle doit augmenter de 16 % en 1978.

Il indique que le principe de stricte égalité entre l'aide de l'Etat à l'enseignement privé et le coût de l'enseignement public doit être modulé en fonction de la qualification des personnels de l'enseignement privé, des conditions de fonctionnement de ces établissements et des charges auxquelles ils ont à faire face. « *En définitive*, dit-il, *pour toutes les formations de nature identique, l'enseignement recevra une aide de l'Etat égale au coût de ces formations dans l'enseignement public, corrigé des conditions particulières de fonctionnement de l'enseignement privé.* »

M. DUROURE (P.S., Landes) défend la question préalable opposée par M. MEXANDEAU (P.S., Calvados). Il estime nécessaire une large consultation des organisations représentatives du monde agricole et la publication, par le ministère de l'agriculture, de la carte scolaire agricole, avant d'aborder la question de l'aide publique à l'enseignement agricole privé. M. CAILLAUD (P.R., Vendée) conteste le bien-fondé de ces préalables.

M. Méhaignerie s'oppose également à la question préalable.

Le scrutin public est demandé par les groupes R.P.R. et P.R. La question préalable est repoussée par 281 voix contre 179 sur 466 suffrages exprimés et 466 votants.

Dans la discussion générale, M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère) critique les positions défendues par M. Mexandeau, délégué du P.S. aux questions d'éducation, et M. Mitterrand, premier secrétaire du P.S., député, et déclare : « *Au principe général : à école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés, nous opposons le principe : à service public égal, aide publique égale* ». L'auteur de la proposition de loi souligne l'urgence d'une aide publique en faveur des établissements d'enseignement agricole privés, qui connaissent de nombreuses difficultés et dont les personnels sont nettement moins rémunérés que ceux de l'enseignement public.

M. DENIS (P.R., Mayenne) expose les raisons financières qui motivent la proposition : les résultats qu'a donnés l'application des conventions sont insuffisants pour assurer le service de l'enseignement agricole privé. M. BOUVARD (réf., Morbihan) estime, lui aussi, que le système d'aide de l'Etat fixé par la loi de 1960 est insuffisant. Il souligne que la proposition de loi a le mérite de donner un caractère juridique à l'enseignement agricole privé. M. DUTARD (P.C., Dordogne) affirme que « *le vrai problème c'est la misère de l'enseignement agricole public, qui est directement à votre charge et que vous êtes en train de brader* ». Il rappelle que 50 % du personnel enseignant de ces établissements sont constitués par des non-titulaires. M. MAUJOUAN DU GASSET (P.R., Loire-Atl.) rend hommage à son tour à la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements agricoles privés.

M. DELEHEDDE (P.S., Pas-de-Calais) déclare : « *Je crains que le pluralisme qui nous est proposé ne soit que le pluralisme des endoctrinements. Les droits de la famille existent, mais les droits de l'enfant existent aussi.* » Il estime que les difficultés financières que connaissent les établissements agricoles privés ne sont pas dues à l'absence d'aide publique, mais aux charges qu'ils ont à supporter du fait de l'insuffisance des moyens des établissements publics.

La discussion générale étant close, M. DUROURE estime que cette proposition de loi peut tomber sous le coup de l'irrecevabilité financière dans la mesure où elle accroît les charges publiques. La séance est suspendue pour permettre la réunion du bureau de la commission des finances, qui a autorité en cette matière. Cette réunion étant impossible à cause de l'heure tardive, la suite du débat est renvoyée à vendredi. La séance est levée à 2 heures.

P. J.

La fiscalité des périodiques politiques

Jeudi 15 décembre, sous la présidence de M. NUNGESSER (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif au régime fiscal de certaines publications périodiques.

M. VIVIEN (R.P.R.), rapporteur de la commission des finances, rappelle que l'an dernier, lors de l'examen de la réforme du statut fiscal de la presse, il avait insisté sur la nécessité de régler la situation des périodiques politiques. Ceux-ci, en effet, demandaient à être soumis au même taux d'imposition de la T.V.A. que les quotidiens, dont ils se rapprochent beaucoup en raison du type d'informations qu'ils diffusent.

Rappelons que, en application de la loi de décembre 1976, les quotidiens bénéficient d'un taux de T.V.A. de 2,1 %. Les autres périodiques peuvent, à titre provisoire, conserver le régime d'exonération ou opter pour un taux de 4 %, mais, à partir de 1982, leurs ventes seront soumises au taux réduit de 7 %.

Le texte en discussion, indique M. Vivien, est un peu plus restrictif que les propositions de la profession. Pour bénéficier de l'assimilation fiscale aux quotidiens, les périodiques devront être au moins hebdomadaires, avoir une diffusion et une audience nationales et consacrer à l'information politique plus du tiers de leur surface rédactionnelle. Ils devront avoir présenté ces caractéristiques depuis plus d'un an.

La liste des bénéficiaires sera établie par le premier ministre, sur proposition d'une commission composée de trois hauts magistrats. Cette commission vérifiera chaque année que les publications bénéficiaires continuent de remplir les conditions nécessaires. Les périodiques intéressés pourront, s'ils le souhaitent, rester exonérés jusqu'en 1981 et ne poser leur candidature à l'assimilation qu'après cette date.

Dans sa forme actuelle, conclut M. Vivien, ce texte a recueilli l'accord unanime de la Fédération de la presse française. S'il est voté, précise-t-il, il s'appliquera à un nombre de publications oscillant entre vingt et trente.

M. BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, relève que le gouvernement a tenu ses engagements. Il précise notamment que le premier ministre ne sera pas lié par l'avis formulé par la commission.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée précise, à l'initiative de M. LEENHARDT (P.S.), que la décision de retrait du régime privilégié d'imposition de la T.V.A. prendra la forme d'un arrêté du premier ministre.

Le projet ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

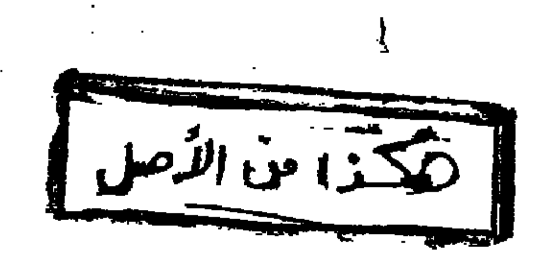
Textes divers

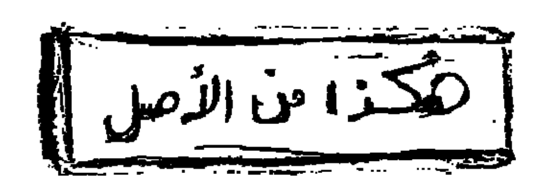
Au cours de cette séance, l'Assemblée a également adopté :

● Un projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables (deuxième lecture). En ce qui concerne le droit d'exploiter, l'Assemblée a précisé que, à défaut d'accord amiable avec le propriétaire, le préfet pourra attribuer à l'un des demandeurs l'autorisation d'exploiter. En matière de taxation, le gouvernement a fait décider que les terres incultes seraient inscrites dans la catégorie des meilleures terres labourables jusqu'à leur mise en exploitation, et taxées comme telles, afin d'inciter les propriétaires à les exploiter ou à les faire exploiter. Cette taxation ne sera effective que si le préfet ne trouve pas un exploitant dans un délai de trois ans ;

● Un projet de loi relatif à l'intégration (à compter du 1er janvier 1978) dans les corps de l'enseignement public des personnels d'établissements ou services spécialisés pour enfants et adolescents handicapés. A cet effet, le projet de loi de finances pour 1978 autorise le ministère de l'éducation à rémunérer deux mille huit cents agents. Au cours de la discussion des articles, l'Assemblée a adopté plusieurs amendements (?) ;

● Trois projets de loi autorisant l'approbation d'accords internationaux concernant les privilèges au conseil de l'Europe (adoption définitive) et des dispositions fiscales entre la France, d'une part, et l'Italie (définitif) et les Philippines, d'autre part.




هكذا من الأصل

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. SOISSON (P.R.) : la déférence envers les institutions suppose la reconnaissance pleine et entière du premier ministre

Au terme de la réunion du bureau politique du parti républicain, qui a siégé jeudi matin 15 décembre, M Jean-Pierre Soisson, secrétaire général, a déclaré : *« Notre conviction est que la majorité n'a pas su tirer les conséquences de la division de l'opposition ; qu'elle n'a pas su se regrouper et s'affirmer comme une force porteuse d'espoir Notre conviction est que l'entente doit naturellement s'établir derrière le président de la République et le gouvernement nommé par celui-ci. »* Le secrétaire général du P.R a indiqué que les *« quatre éléments indissociables »* qui constituent la majorité sont : le président de la République, le gouvernement, les objectifs d'action de celui-ci. et le courant républicain.

Il a précisé à propos du chef de l'Etat : *« Il s'engagera le moment venu. Il dira le bon choix pour la France. Le vent du président gonflera les voiles de tous ceux qui le soutiennent. »* A propos du gouvernement, il a souligné : *« La déférence aux institutions suppose la reconnaissance pleine et entière du premier ministre. M. Raymond Barre, le moment venu, s'engagera lui aussi, à la place qui est la sienne. »* En ce qui concerne les objectifs d'action : *« Ils sont nécessaires. Ils seront constitués par des propositions concrètes et réalisables au cours de la prochaine législature. » « Le gouvernement,* a dit le responsable giscardien, *est une institution permanente. Comme telle, il lui appartient d'engager l'avenir. »*

Enfin, M. Soisson a déclaré à propos du courant républicain : *« Il doit être présent dans le plus grand nombre possible de circonscriptions. C'est le courant du soutien sans réserve au chef de l'Etat. Notre différence à nous, c'est de ne pas être différents de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre. »*

Les arbitrages entre non-gaullistes

M. Soisson a évoqué au cours de sa conférence de presse le rôle du premier ministre dans la négociation préélectorale. Il a indiqué : « *Le P.R. a demandé son arbitrage à M. Barre pour les cas où des difficultés se sont présentées dans la discussion avec d'autres formations de la majorité.* »

Le secrétaire général du P.R. faisait ainsi allusion à l'accord passé entre giscardiens, centristes et radicaux, et selon lequel ces trois formations font appel au premier ministre pour arbitrer entre elles dans la trentaine de cas où elles ne sont pas parvenues à s'entendre pour désigner un représentant commun suceptible de concurrencer le candidat R.P.R. (*le Monde* du 8 décembre).

● *Le comité de liaison de la majorité,* où siègent des représentants du R.P.R., du P.R., du C.D.S. et du C.N.I.P., s'est réuni jeudi 15 décembre au siège du Centre national des indépendants. M Philippe Malaud, qui rendait compte des travaux, a indiqué que des candidatures uniques de la majorité sont actuellement prévues dans le quart des quatre cent quatre-vingt-onze circonscriptions, mais que des « ajustements » sont à prévoir pour réduire le nombre des candidats dans certains cas.

M. CHARBONNEL : les républicains de progrès refusent de privilégier un courant de la gauche.

M. Jean Charbonnel, maire de Brive, président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes d'opposition), a déclaré jeudi 15 décembre, à l'occasion du premier anniversaire de sa formation :

La F.R.P. réaffirme son opposition totale à la majorité constituée en 1974 et au gouvernement qui en est issu : englués dans le conservatisme, incapables de faire face à la crise économique et de sauvegarder la place de la France dans le monde, ils ne peuvent offrir aujourd'hui au peuple français qu'un bilan de faillite et ne pourraient demain, au cas où le scrutin leur serait favorable, qu'osciller entre une droite dure et un centrisme mou.

» La F.R.P. confirme qu'elle se sent profondément solidaire de l'ensemble de la gauche, sans privilégier, dans l'état actuel du débat qui la déchire, aucune de se. composantes, mais en formant le voeu pressant qu'elles reprennent le dialogue interrompu sans faire prévaloir le patriotisme de parti sur les intérêts des Français et de la France. »

La Fédération des républicains de progrès déclare compter huit mille cent trente adhérents répartis dans quatre-vingt-trois départements. A l'exception de l'Auvergne, de la Brie et de la Picardie, elle s'est surtout développée dans les zones urbaines et industrielles. Par rapport aux régions traditionnellement gaullistes, la F.R.P. n'a pu réussir une percée significative en Bretagne, mise à part l'Ille-et-Vilaine, en Alsace et en Lorraine, mis à part les Vosges et le sud du Haut-Rhin. 65 % des adhérents avaient voté en faveur de M. Chaban-Delmas lors de l'élection présidentielle de 1974.

A l'extrême droite

Les militants du G.U.D. empêchent M. Le Pen de tenir un meeting

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, n'a pas pu prendre la parole, mercredi soir 14 décembre, à la faculté de droit de la rue d'Assas, à Paris, où il devait tenir un meeting.

L'accès des lieux lui a été interdit par des militants du Groupe union défense (GUD), favorable au Parti des forces nouvelles (P.F.N.), contre lequel le Front national fait campagne depuis quelque temps en l'accusant notamment d'être trop proche du R.P.R., ce que M. Jean-Marie Le Pen voulait notamment dénoncer au cours de cette réunion. Après trois heures de discussions, le président du Front national a dû rebrousser chemin : il a fait savoir, en fin de soirée, qu'il laissait au P.F.N « *la responsabilité de cet attentat contre la liberté et l'intelligence* ».

Avant cet incident, le bureau politique du P.F.N. avait réaffirmé « *sa volonté de discussion* » et s'était déclaré « *prêt à rencontrer* » les dirigeants du Front national, répondant ainsi favorablement à la lettre que lui avait adressée M. Le Pen (*le Monde* du 15 décembre).

Le P.F.N. s'interrogeait, toutefois, « *sur le climat peu propice à l'unité que crée actuellement le Front national* » et estimait que le meeting prévu, mercredi soir rue d'Assas, constituait « *une provocation* ».

Au Front national (extrême droite), le bureau national « *a pris connaissance avec stupéfaction et indignation des incidents provoqués par le GUD et le P.F.N. lors de la réunion organisée par les étudiants d'Assas, au cours de laquelle Jean-Marie Le Pen (son président) devait prendre la parole* » (*le Monde* du 16 décembre). Le bureau politique du Front national dénonce le terrorisme politique dont le GUD et le P.F.N. se sont fait une spécialité dans les milieux étudiants. Il demande au Front national de la jeunesse de présenter à Assas, en accord avec les formations non totalitaires, des listes de défense des libertés universitaires.

Le Cercle Jean de Brem (46, rue Saint-Honoré « *condamne formellement l'attitude du P.F.N., qui, au lieu de s'attaquer à ses ennemis naturels, préfère se mobiliser pour tenter d'interdire à la droite de s'exprimer* ».

UN « GUIDE DES DROITS DES FRANÇAIS » EST ÉDITÉ PAR LE GOUVERNEMENT

A l'issue du conseil des ministres, M. Raymond Barre a présenté, mercredi 14 décembre, à l'hôtel Matignon, un *Guide de vos droits et démarches,* édité à cent mille exemplaires et destiné à simplifier les relations des usagers avec l'administration.

Le premier ministre a notamment déclaré : « *J'ai fait préparer ce livre à l'usage des Françaises et des Français de manière à les aider dans leurs activités quotidiennes...* »

Ce guide précise les formalités administratives à remplir dans la vie quotidienne, indique pour l'ensemble de la France les principales adresses et numéros de téléphone utiles et fournit divers renseignements destinés à « *rendre plus compréhensibles les exigences de la loi ou des règlements* ». Il est mis en vente dans le public au prix de 20 francs.

A Paris

COUPS DE FEU PRÉÉLECTORAUX

L'un des tout premiers incidents pré-électoraux s'est terminé par le tir d'au moins cinq balles de 22 long rifle. Les faits remontent à la nuit du 9 au 10 décembre, vers 1 h. 30 du matin, rue Château-Landon, à Paris, dans le dixième arrondissement. Une équipe de cinq colleurs d'affiches, dirigée par M. Eric Bousquet, membre du comité central du Front national (organisation d'extrême droite présidée par M. Jean-Marie Le Pen) et candidat aux prochaines léigslatives, appose des affiches du Front national de la jeunesse sur celles du parti communiste français. A ce moment, une dizaine de jeunes gens arrivent.

Selon les témoignages des militants du F.N., ils crient : « *Gauche unie !* » Toujours selon les mêmes témoignages, l'un des jeunes tient un gros marteau, un autre une petite barre de fer. Les militants d'extrême droite chargent — ils sont, bien sûr, eux aussi « armés ». Le groupe s'enfuit. Quelques minutes passent, et les jeunes gens reviennent. A nouveau pris à partie, ils se réfugient sous la porte cochère du 38, rue Château-Landon. Plusieurs coups de feu claquent alors et pénètrent la carrosserie de la camionnette J-7 du Front national ?

Qui sont les tireurs ? Les militants du Front national répondent : les communistes. Les enquêteurs de la troisième brigade territoriale sont beaucoup moins affirmatifs. On ne peut, en fait, rien dire. Les témoignages, au nombre de deux, restent imprécis. Les impacts de balles (provenant national sont les seuls faits établis d'une carabine 22 long rifle) relevés sur la camionnette du Front de cette soirée.

L. G.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

ÉGISLATIVES

Pour des candidatures communes

TROIS ORGANISATIONS D'EXTRÊME - GAUCHE NDENT PUBLIC LEUR ACCORD

a Ligue communiste révolu-naire (L.C.R., trotskiste). l'Or-nisation communiste des tra-lleurs (O.C.T.) et les Comités nmunistes pour l'autogestion C.A.) ont rendu publique, di 15 décembre, la plate-forme laquelle ils se sont entendus r présenter des candidatures nmunes aux élections législa-es dans environ deux cent cin-nte circonscriptions (*le Monde 9 décembre*).

es candidatures, ont indiqué A. Isy Joshua (O.C.T.), Alain ivine (L.C.R.) et Gilles Casa-a (C.C.A.), seront appuyées des « comités de soutien » erts à toutes les organisations à tous les mouvements qui par-ent la défiance de ces trois upes à l'égard de ce que serait gouvernement d'union de la iche.

utte ouvrière (L.O., trotskiste) pas participé aux négocia-ns. Dans un communiqué lié jeudi, à l'issue de son ltième congrès, tenu à huis L.O. annonce qu'elle présen-a au moins un candidat par artement aux élections légis-ives.

L'U.D.B. PRÉSENTE SON « PROGRAMME DÉMOCRATIQUE BRETON »

(De notre correspondant.)

Rennes. — L'Union démocratique bretonne (U.D.B), parti autonomiste et socialiste, qui présentera dix-sept candidats aux élections législatives en Bretagne, a rendu public, mardi 13 décembre, un « programme démocratique breton » résolument situé dans la perspective d'une victoire de la gauche. En soixante-sept pages, l'U.D.B. propose : notamment une série de mesures visant à apporter des solutions aux problèmes de l'emploi

Bien que reprenant des revendications et propositions déjà formulées en d'autres temps par *les partis politiques* de gauche, voire par le général de Gaulle, le chapitre consacré aux institutions ne manquera pas de susciter de vives réactions. L'U.D.B. estime en effet que « *dans la perspective du passage de la France au socialisme, seul un statut d'autonomie sera à même de garantir au peuple breton un exercice complet de ses droits démocratiques (...) et d'éviter l'étape de la violence et celle du séparatisme* ».

« *Ce statut*, ajoute-t-elle, *implique l'élection au suffrage universel direct, à la proportionnelle, d'une assemblée bretonne souveraine, élisant elle-même son exécutif, qui aura autorité sur l'essentiel des services de l'actuelle* mes de l'emploi. — Y. E.

APRÈS L'ARTICLE DE M. HERZOG

Une lettre de M. Gallus

M. Jacques Gallus, secrétaire la commission économique du rti socialiste, nous écrit au sujet son article paru dans le Monde *27-28 novembre et de la réfé-ce qu'en a faite M. Philippe rzog, membre du comité cen-l du P.C.F., dans son article Vouloir rompre pour changer »* Monde *du 16 décembre).*

) Mon article ne portait pas r titre « Retour à la raison », s lequel vous l'avez publié et laisse entendre de manière fort tentieuse et déplacée qu'il n'y u *jusqu'à présent que déraison.* s'intitulait « Retour amont » r signifier la nécessité de ler quelques problèmes fonda-ntaux tels que l'évolution ielle de la rentabilité des reprises françaises, avant que débat public se focalise sur ques-unes de leurs subdivi-s.

Le contenu, et donc le sens et article, a été déséquilibré plusieurs coupures portant mment sur la nécessaire ication du programme com-i pour répondre à *la crise*, l que sur la place et le rôle nents de la planification dans future économie socialiste.

es précisions seront, je le crois, es à vos lecteurs. Je crains, s ! qu'elles ne le soient pas r Philippe Herzog en raison l'outrance dont il témoigne à droit de la politique écono-ue proposée par le P.S. en éral et de mon article en par-lier.

semble que Philippe Herzog applique fidèlement le principe selon lequel plus le mensonge est gros, plus il est crédible.

Ainsi le parti communiste prétendait-il jusqu'ici que le P.S. s'apprête à « gérer la crise » : voici maintenant que par la plume du responsable économique de son comité central, il affirme que le P.S. propose des « modalités d'aggravation de la crise ». Quelle sera la prochaine « vérité » ?

Constatons avec amertume que la « démonstration » de Philippe Herzog s'appuie sur des phrases savamment isolées de leur contexte ou extraites de documents différents puis mises bout à bout pour leur faire dire ce que seuls les fantasmes de leur manipulateur souhaitent qu'elles disent.

Pour les socialistes, ces pratiques interdisent un dialogue de bonne foi, qu'il serait pourtant urgent de rétablir pour porter les coups contre les adversaires de droite et non contre les partenaires de gauche.

● ERRATUM. — Dans l'article de Philippe Herzog (*le Monde* du 16 décembre), page 16, il fallait lire à la deuxième colonne : « *Intolérable qu'au-delà de 1,5 milliard* (et non 1,5 million) *d'anciens francs une fortune soit imposée à 8 %.* » Et à la troisième colonne : « *Cela nécessite de créer cinq cent mille emplois par an* » (et non cinq mille).

BIBLIOGRAPHIE

Quand M. Georges Marchais « parle franchement »

Il y a quatre ans, avec le Défi démocratique, M. Georges Marchais avait publié son premier vrai livre, un livre d'ouverture et de novation, très caractéristique, en somme, de ce qu'était le parti communiste à l'époque.

Le nouveau livre que publie, *cette semaine, le secrétaire général* du P.C.F. constitue lui aussi un geste politique. Il exprime et il développe également avec la plus grande fidélité la ligne du parti communiste. Il s'intitule : *Parlons franchement*, et, de fait, il ne mâche guère ses mots. C'est *un livre qui ferme plus de portes* qu'il n'en ouvre, et qui laisse à penser au premier coup d'œil que, si l'union est un combat, alors tous les coups sont permis.

En fait, les choses sont plus subtiles que cela. Certes, M. Georges Marchais, c'est son tempérament et son style personnel, n'y va pas par quatre chemins. *Parlons franchement* est une pièce maîtresse dans la campagne d'explication engagée par le P.C. Il vise donc d'abord l'efficacité. Le ton est direct, le langage populaire et accessible, le contenu vigoureux et incisif. Il s'agit plus de convaincre que de finasser et de démontrer que de séduire.

Avec *Parlons franchement*, le parti communiste dresse un réquisitoire brutal contre ses partenaires de la gauche, mais tout en persistant ostensiblement dans la recherche d'un « *socialisme aux couleurs de la France* ». Il confirme à la fois la rupture du « sommet » et les hardiesses du vingt-deuxième congrès, la querelle de la gauche et la modernisation du P.C.

D'un côté — et l'âpreté du ton lui donne un tour spectaculaire, — *Parlons franchement* constitue une nouvelle charge contre le parti socialiste et les radicaux de gauche. On y retrouve toutes les accusations, tous les clichés et tous les boucs émissaires de la polémique quotidienne. Le P.S. y vire à droite. Il y revient sur ses engagements de 1972. Il cherche à liquider le programme commun de la gauche. Il s'abandonne à l'influence atlantique. Il sacrifie l'indépendance nationale à l'Europe de Bonn. Il dénature les nationalisations. Il ne s'intéresse pas vraiment au sort des plus défavorisés. Il prête complaisamment l'oreille aux sirènes de la majorité. M. François Mitterrand y apparaît soucieux seulement d'accumuler les voix et les sièges et *incapable de tenir parole*. Ses mauvais génies, MM. Michel Rocard et Jacques Attali, y figurent en voltigeurs d'une social-démocratie toute prête à cogérer la crise avec l'Europe capitaliste. M. Robert Fabre y traverse la scène un instant pour exprimer son soulagement d'avoir défait les liens qui l'arrimaient à la gauche. Bref, il y a là tout un pot-pourri des critiques amères, des extrapolations et des procès d'intention, voire des déformations pures et simples qui font depuis trois mois l'ordinaire de *l'Humanité* et des discours des dirigeants communistes.

On y trouve aussi — et c'est logique — la description rituelle et manichéenne d'une France mise en coupe réglée par deux douzaines de groupes financiers *et industriels insatiables, d'une* France où la démocratie se réduit comme une peau de chagrin et dont la souveraineté est bradée chaque jour un peu plus, d'une France asservie et corrompue par un système qui appauvrit le plus grand nombre et enrichit une poignée de profiteurs. Chemin faisant, M. Marchais fait d'ailleurs baisser cette année le pouvoir d'achat des agriculteurs, ce qui est faux, et contrôler le quart de l'industrie par des capitaux étrangers, ce qui n'est pas vrai.

Mais, d'un autre côté, et avec des accents de sincérité, il poursuit sa route vers son modèle français du socialisme. Il exalte un patriotisme un brin cocardier avec des intonations dignes d'Erckmann et Chatrian. Il réaffirme son attachement au pluralisme et à l'alternance dans les termes les plus vigoureux. Il poursuit ses critiques à l'égard de l'Union soviétique sans l'ombre d'une prudence nouvelle. Il lance quelques œillades assassines à la C.F.D.T. et empoche au passage quelques formules heureuses du parti socialiste. Il tend la main plus largement que jamais aux intellectuels, aux paysans, aux gaullistes de la base, presque à la France entière, n'eût été la mince pellicule de ceux qui se partagent aujourd'hui l'argent et le pouvoir. Il pousse même la bonne *volonté à l'égard des chrétiens* jusqu'à édulcorer plus que gaillardement des propos célèbres de Marx sur la religion, qui du coup n'est plus un opium.

Ces deux cent vingt-deux pages n'annoncent certes pas un Noël très gai pour ceux qui croient à l'union de la gauche. Mais il y affleure aussi une fois simplificatrice, presque millénariste, qui ressemble fort à quelque chose comme un léninisme gallican ou un guesdisme modernisé. Peut-être ceci explique-t-il cela.

ALAIN DUHAMEL.

★ Georges Marchais : *Parlons franchement*, Grasset, 224 p., 25 F.

LE P.C.F. S'ADRESSE AUX JEUNES

Le bureau politique du P.C.F. et le bureau national du Mouvement de la jeunesse communiste de France ont tenu, jeudi 15 décembre, une réunion commune. A l'issue de cette rencontre, M. Marchais a déclaré :

« *Alors que la jeunesse devrait être un motif de bonheur, beaucoup connaissent un désarroi profond. Beaucoup en viennent à s'interroger sur le sens des études, du travail, et même sur le sens à donner à leur vie*

Le P.C.F. et les dirigeants des Jeunes Communistes ont arrêté une série de dispositions en vue d'associer le M.J.C. à la campagne électorale. Un questionnaire va être diffusé à deux millions d'exemplaires, permettant aux jeunes de s'adresser au secrétaire général du P.C.F. Les réponses seront publiées dans l'hebdomadaire *Avant-Garde*, avec un tirage analogue.

● *Des délégations de la C.G.T. et du M.R.G.* se sont entretenues mercredi après-midi 14 décembre, pendant deux heures, au siège du Mouvement des radicaux de gauche. La délégation de la C.G.T avait rencontré mardi les dirigeants du parti socialiste et devait voir le 15 décembre ceux du parti communiste. A l'issue de la rencontre, M. Fabre, président du Mouvement, a noté plusieurs convergences, notamment sur « *une politique fiscale qui puisse établir un équilibre convenable entre les Français* ».

Les poursuites contre M. Chaslin et Geep-Industries

Les salaires du P.-D.G.

Comme il l'avait fait au cours des deux premières journées du procès de Geep-Industries (*le Monde* daté 10 et 11-12 décembre) M. Paul Chaslin, l'ancien président-directeur général de l'entreprise, a voulu montrer, à l'audience du 15 décembre, devant la onzième chambre du tribunal de Paris, qu'il ressemblait peu aux hommes que l'on rencontre dans les casinos ou sur les yachts. « *C'est un homme*, dira un témoin, *que l'on voyait davantage sur les chantiers que dans les salons.* » Pourtant, selon l'accusation, « *il s'est fait attribuer irrégulièrement des rémunérations exorbitantes* » ; il a perçu, à titre de salaire, 551 000 F en 1969 et 480 000 F en 1970.

« *Je me suis déjà expliqué là-dessus*, dit-il excédé. *En 1965, j'ai dû faire des emprunts, qui étaient nécessaires à l'augmentation du capital de Geep. On me demandait comme garantie d'avoir un salaire moins faible : nous l'avons doublé.* »

En outre, il habitait « *la Grande Prairie, une magnifique propriété* », « *et aussi*, ajoute le président, *possédait un avion* ». « *Cela facilitait nos déplacements. Cela faisait même des économies d'hôtel. Au début nous le louions, cet avion. Mais, en ayant surtout besoin l'été, période de pointe pour les locations, nous en avions finalement acheté un.* »

M. Chaslin tient à s'expliquer sur sa gestion, sur « *les véritables questions ; qui a tué Geep ? pourquoi et comment ?* » ; mais il supporte mal la mise en doute de son honnêteté personnelle. Le procès de Geep-Industries a fait place à celui de M. Chaslin lui-même. « *Et pour accabler un homme*, s'indigne M[e] P.-E. Bloch, son défenseur, *on s'en tient à des détails, j'allais presque dire sordides.* »

« Querelle byzantine »

Examinant la question des sociétés civiles industrielles (S.C.I.) créés en marge de Geep, les débats se sont souvent enlisés, à fait remarquer la défense, « *dans une querelle byzantine, un problème de doctrine dont le réquisitoire ne fait même pas état* ».

Certains éléments de l'accusation ont aussi paru à la défense manquer de précision et procéder de schémas quelque peu simplistes. Lorsque les entreprises que dirigeait M. Chaslin ont fait des bénéfices, on parle de spéculation ; lorsqu'un déficit apparaît, li ne peut être que le résultat d'une mauvaise gestion. « *Or, l'important*, a souligné M[e] Bloch, *est de savoir si M. Chaslin pouvait avoir conscience de faire une fraude.* » Une question qui n'a toujours pas été examinée.

JOSYANE SAVIGNEAU.

LE PARI PERDU

Le 10 mai 1971, la société Geep-Industries, le plus important constructeur industrialisé de France et même d'Europe, disait-on, cessait ses paiements, laissant un passif d'environ 100 millions de francs, dont la plus grande part était supportée par ses très nombreux sous-traitants. Une société de gestion, d'activité plus réduite, fut constituée pour achever les chantiers, et une longue procédure de liquidation commença. En même temps, le fondateur-animateur de Geep-Industries, M. Paul Chaslin, était inculpé de banqueroute et d'abus de biens sociaux, motifs pour lesquels il se retrouve sur les bancs de la onzième chambre correctionnelle, à sa grande indignation, et au profond émoi de ses nombreux amis qui restent convaincus de la pureté de ses intentions.

Geep-Industries ? Qui donc, il y a six ans, dans le bâtiment, au ministère de l'éducation nationale, dans de nombreux milieux, politiques, universitaires, et même culturels, ne connaissait pas cette grande aventure industrielle et son animateur, Paul Chaslin ? Sous son impulsion, ce petit bureau d'études, créé au départ pour exploiter un procédé Pechiney-Saint-Gobain, n'était-il pas devenu un pionnier de la construction industrialisée aluminium-verre, avec un chiffre d'affaires passé de 33 millions de francs en 1963 à près de 400 millions de francs en 1970, employant mille trois cents personnes à plein temps et plus de quatre mille sur ses chantiers ? Par l'originalité de ses techniques, Geep-Industries avait fini par séduire le ministère de l'éducation nationale qui, à partir de 1965, lui confia l'édification de plus de cent cinquante C.E.S., fort bien réalisés, et dont l'état est impeccable au bout de dix ans : on ne pourrait en dire toujours autant des livraisons faites par d'autres constructeurs...

En juillet 1968, juste après les événements de mai, ce même département ministériel, avec à sa tête M. Edgar Faure, veut construire en toute hâte des bâtiments universitaires en dur pour la rentrée suivante. C'est une gageure et, pour beaucoup, une impossibilité. Paul Chaslin et son équipe relèvent le défi : en trois mois, la nouvelle université de Vincennes est livrée clés en main. Mais les programmes de l'éducation nationale se réduisent, et, à partir de 1970, Geep-Industries cherche à se diversifier dans le secteur privé, où la firme prend de nouveaux marchés, dans des conditions moins satisfaisantes, semble-t-il. La situation se dégrade sérieusement, brutalement ; au printemps 1971, c'est la chute.

Que s'est-il donc passé ? A première vue, un phénomène, hélas ! fort courant dans le bâtiment (et même ailleurs) : les retards de paiement de l'Etat et des collectivités locales, dus à la lenteur des procédures administratives, et à l'attitude de hauts fonctionnaires peu conscients des impératifs de trésorerie. En 1970, l'accumulation de ces retards porte sur plus du tiers du chiffre d'affaires de Geep-Industries, près de 100 millions de francs, et la firme s'endette de plus en plus auprès de ses banquiers, dont le chef de file est la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.) : les frais financiers montent et atteignent, à ce moment-là, près de 10 millions de francs. Certes, après des interventions au plus haut niveau, l'éducation nationale finit par accélérer ses paiements, mais le mal est fait.

Nantir les marchés

Plus fondamentalement, Geep-Industries souffre depuis le départ d'une dramatique insuffisance de ses fonds propres, qui, à plusieurs reprises déjà, l'a amenée au bord du dépôt de bilan. Pour faire face à une expansion vertigineuse, Paul Chaslin et ceux qui l'assistent vont devoir « tirer » sur la trésorerie, avec des fins de mois acrobatiques et des échéances lancinantes, d'autant que la Caisse nationale des marchés de l'Etat ne voudra jamais, comme elle pourrait le faire, réglementairement, nantir les marchés publics obtenus par Geep-Industries.

Méfiance à l'égard d'une société aux structures financières fragiles ? Sans doute. Paul Chaslin en est bien conscient, et il va frapper à de nombreuses portes pour obtenir l'aide d'un partenaire plus puissant : Pechiney, Renault, les Houillères nationales, le fabricant canadien d'aluminium Alcan, le géant américain Alcoa sont tour à tour sollicités, mais en vain. Une chance peut-être à l'IDI, qui vient de naître, mais son président, M. Maurice Schlogel, se méfie du bâtiment. Un client « sérieux » se présente enfin : c'est la C.G.E. avec sa filiale « travaux publics », la S.G.E. Un projet de protocole est même mis au point, qui prévoit la prise de contrôle financier de Geep-Industries, tout en maintenant Paul Chaslin à la tête de la firme. Cette solution a la faveur des banquiers pour lesquels elle constitue le seul remède, mais elle fait hésiter Paul Chaslin, qui finit par refuser.

Un emprunt à long terme

A la place, il obtient, fin 1970, de ses fournisseurs et de ses sous-traitants, un emprunt à long terme de 17 millions de francs sous forme d'obligations convertibles en actions. Cela ne doit, sans doute, pas être suffisant puisque des concours supplémentaires devront être demandés les mois suivants aux banques. Ces dernières acceptent un relèvement du découvert, une fois, deux fois, et refusent la troisième. C'est alors la cessation de paiements, la nomination d'un administrateur judiciaire et, en fait, le commencement de la fin.

Des tentatives de sauvetage auront bien lieu avec la sympathie, et même l'aide, des pouvoirs publics, notamment de M. Chaban-Delmas, premier ministre d'alors. Parmi les mille six cents sous-traitants, une bonne part accepteraient même de geler la moitié de leurs créances. Mais tous les efforts sont inutiles, et, six semaines après, c'est la mise en règlement judiciaire, la liquidation des biens et l'inculpation de M. Paul Chaslin.

FRANÇOIS RENARD.

La demande d'installation en France de M. Cohn-Bendit

M. Daniel Cohn-Bendit veut revenir en France. Le porte-parole de mai 68, qui est toujours sous le coup d'un arrêté d'expulsion pris contre lui le 24 mai 1968 par feu Christian Fouchet, alors ministre de l'intérieur, l'a déjà fait savoir à maintes reprises. Il a même passé une dizaine de jours en France à la fin de 1975 et redemandé alors solennellement au ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, de l'autoriser à y rester (*le Monde* du 12 décembre 1975 et daté 15-16 février 1976).

Le refus de ce dernier, réitéré dans une lettre de son directeur de cabinet du 2 février 1976, était examiné, mercredi 14 décembre, par le tribunal administratif de Paris. Au nom de M. Cohn-Bendit, M[e] Philippe Waquet a expliqué que l' « *hydre de l'anarchie* » était devenu un travailleur (auquel un éditeur français a proposé un poste de directeur-adjoint) qui a le vif désir de rentrer en France, où il est né en 1945, et où il a passé plus de la moitié de sa vie.

Même si l'arrêté d'expulsion de 1968 est définitif, a argué M[e] Waquet, rien n'empêche la personne qui en est l'objet d'en demander l'abrogation pour l'avenir. Puisque M. Cohn-Bendit ne représente plus aucune menace actuelle pour l'ordre public, pourquoi lui refuser de s'établir en France ? Pour l'avocat, le ministre de l'intérieur n'a apporté à l'appui de son acharnement, que des « *motivations lamentables* », en invoquant des condamnations à des peines d'amendes en Allemagne.

Le défenseur de M. Cohn-Bendit a, d'autre part, reproché au ministre de l'intérieur de n'avoir fourni, dans la lettre de refus du 2 février 1976, aucun motif de sa décision, en se fondant sur l'article 6 de la directive du 25 février 1964 du conseil de la Communauté économique européenne qui dispose : « *Des raisons d'ordre public, de sécurité publique ou de santé publique, qui sont à la base d'une décision le concernant, sont portées à la connaissance de l'intéressé, à moins que des mobiles intéressant la sûreté de l'Etat ne s'y opposent.* »

Cet article s'applique-t-il au cas de M. Cohn-Bendit ? Telle est l'opinion de son défenseur. Dans le doute, le commissaire du gouvernement a demandé qu'il soit sursis à statuer jusqu'à ce que la *Cour de justice européenne* ait délibéré sur l'interprétation à donner de l'article en question. Mais il a estimé que les condamnations à des amendes de M. Daniel Cohn-Bendit en Allemagne ne « *constituent pas un motif suffisant à lui seul* » pour lui refuser de revenir en France.

Le jugement a été mis en délibéré. — M. K.

FAITS ET JUGEMENTS

M. Gilbert Zemmour diffamé dans « Dossier M... comme Milieu ».

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Serre, s'est prononcée, jeudi 15 décembre, sur les procès en diffamation intentés à MM. Alain Moreau et James Sarazin, l'éditeur et l'auteur de *Dossier M... comme milieu*, l'un par M. Joseph Khalda, qui réclamait 500 000 F de dommages et intérêts, l'autre par M. Gilbert Zemour, qui demandait 250 000 F.

Dans la première de ces instances, le tribunal a débouté le requérant en déclarant que sa citation est nulle, comme ne precisant pas en quelle qualité il a introduit son action.

En revanche, MM. Moreau et Sarazin ont été condamnés chacun à 600 F d'amende pour diffamation et complicité de diffamation envers M. Zemour, qui obtient 500 F de dommages et intérêts. Le tribunal repousse cependant la thèse soutenue par M. Zemour quant à la production par la défense de rapports de police en mentionnant : « *Il est du devoir du journaliste de s'informer, de vérifier ses sources, et on ne saurait précisément lui reprocher d'avoir tenté de le faire alors qu'il ne se trouve pas démontré qu'il se soit procuré de telles pièces justificatives en violant personnellement les règles légales.* »

Cependant, M. Sarazin avait une obligation de prudence : « *... affirmer catégoriquement avec témérité que Gilbert Zemour est un truand, un gangster coupable de racket, de proxénétisme, d'assassinats, n'était concevable de sa part, eu égard à l'ampleur de la diffamation, que s'il était susceptible d'en rapporter la preuve (...). Si M. Sarazin, pour être complet dans cette étude du milieu, estimait qu'il se devait de parler des frères Zemour, il était de son devoir de faire état seulement des soupçons qui ont pu peser sur l'activité de Gilbert Zemour, d'autant plus que le sujet appartient à un domaine où le silence de ceux qui le connaissent le mieux est de rigueur...* »

Pour apprécier le montant du préjudice subi par le requérant, les juges remarquent enfin : « *Le dommage subi est fonction de l'atteinte portée à la réputation du plaignant, qui s'est trouvée déjà largement compromise par de nombreux écrits publics.* »

M. Jean Graton condamné à quinze années de réclusion.

La cour d'assises de Loire-Atlantique a condamné à quinze années de réclusion criminelle, comme l'avait demandé l'avocat général, le P.-D.G. de la carrière des Maraîchers, à Bouguenais, près de Nantes, Jean Graton, accusé d'avoir tenté de faire assassiner par des tueurs à gages son associé, M. Serge Bréthomé (*le Monde* des 14 et 16 décembre).

Pour ce qui concerne Jean-Paul Jaccachoury, soupçonné d'avoir été la « main du crime » et d'avoir blessé par balles M. Bréthomé, la cour n'a pas suivi le réquisitoire du ministère public, occupé par M. Guilloux, qui demandait la meme peine que pour Jean Graton, Jaccachoury, qui depuis trois ans était en liberté sous contrôle judicaire, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement avec sursis.

Agression contre l'épouse d'un magistrat à son domicile de Lyon.

L'épouse d'un avocat général de Lyon, Mme Nicole Blanc-Jouvan, âgée de quarante-six ans, et sa femme de ménage ont été rouées de coups, jeudi 15 décembre, par deux inconnus masqués. Les deux hommes avaient pu se faire ouvrir la porte de l'appartement en se présentant comme préposé des P.T.T. Profitant d'un moment d'inattention, Mme Blanc-Jouvan appela « *Au secours !* » et les deux agresseurs prirent la fuite. Après avoir reçu des soins à l'hôpital, les deux victimes ont pu regagner leur domicile.

Plusieurs membres du parquet de Lyon avaient reçu dernièrement des menaces et la police avait dû exercer une surveillance auprès de l'un d'eux. M. Jacques Blanc-Jouvan, qui a participé à la dernière session d'assises du Rhône, avait requis le 25 novembre deux peines de prison ferme pour deux inculpés impliqués dans une fusillade.

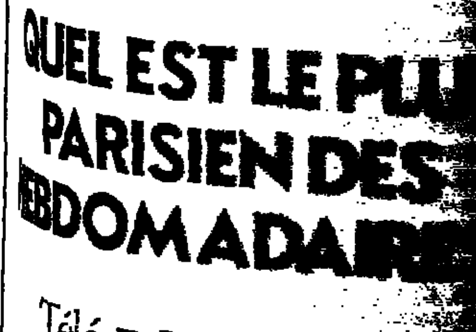
Relaxe pour les collaborateurs de Caron-Ozanne.

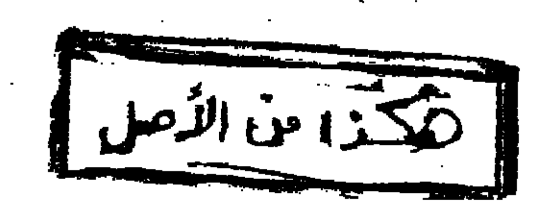
Le tribunal de grande instance de Caen a jugé, jeudi 15 décembre, dix anciens salariés de la société Caron-Ozanne, a qui étaient reprochés des vols et des abus de confiance commis pendant l'occupation de leur imprimerie, de juin 1975 à mai 1976. (*Le Monde* du 29 novembre.)

Le tribunal a estimé que s'il y avait eu divulgation irrégulière de documents confidentiels, la soustraction frauduleuse n'était pas établie. Il a reconnu que s'il y avait bien eu vol de papiers utilisés pour propagande, il ne pouvait être imputé à des individus déterminés. Il a jugé que le délit d'abus de confiance n'était pas établi. C'est donc une relaxe générale des dix prévenus qu'a prononcé le tribunal de Caen. *(Corresp.)*

Trois médecins condamnés pour défaut de paiement de cotisations.

Trois médecins de La Roche-sur-Yon (Vendée), les docteurs Poujot, Le Bouedec, Morineau, poursuivis par le conseil de l'ordre des médecins pour non-paiement de leurs cotisations de l'année 1975, ont été condamnés, jeudi 15 décembre, par le juge d'instance de La Roche-sur-Yon à 200 francs à titre de dommages et intérêts et au paiement de leurs cotisations, soit 350 francs. Contrairement à ce qu'avaient plaidé les défenseurs des prévenus, le juge d'instance s'est déclaré compétent et a émis « *des réserves pour le non-paiement des cotisations correspondant aux années 1976 et 1977* ». — *(Corr.)*





هكذا من الأصل

AUX ASSISES DE LA GIRONDE

Le tueur aux souris blanches

De notre envoyé spécial

Bordeaux. — Un titre à la Simenon : *le Tueur aux souris blanches.* Une tête façon château d'If, un peu l'abbé Farias, avec cette barbe et ces cheveux gris, immense, cultivé soigneusement dans l'ombre des prisons. Un homme dur et secret.

Jean Portais, c'est véritablement un personnage peu courant pour une histoire heureusement peu commune. L'état civil l'a fait naître en 1909, à Nantes. D'un père manœuvre et buveur. *D'une mère ménagère et sobre. Lui est le fils aîné, suivi de loin* par un cadet de douze ans. L'itinéraire classique : l'école primaire, l'apprentissage comme mou*leur dans une fonderie, le métier qui* rentre. A dix-huit ans, en 1927, il s'engage dans la « royale ». En 1930, retour à la vie civile et ébauche d'une vie de famille. Jean Portais se marie en 1931, a une fille en 1934 et divorce en 1937.

La mobilisation le trouve docker, ou chômeur, en 1939. Il part en Afrique du Nord faire la « drôle de *guerre » avec le 16e d'infanterie.* Démobilisation en septembre 1940, retour à Nantes, où il travaille comme ajusteur. Ensuite, « on » — en l'occurrence la police de Vichy — perd sa trace. Réfractaire au S.T.D., Jean Portais rentre dans la clandestinité. Et, affirme-t-il, dans la Résistance.

Vrai, faux ? Sans doute vrai, mais la Résistance a, pour ce qui le concerne, *la mémoire élastique.* Un certain Marcel Boucher témoignera *bien que Portais a fait partie du* réseau « Jacques Fils et Roi ». Mais *en précisant qu'étant recherché à l'époque pour un cambriolage,* il n'y fit rien d'autre qu'échapper à la police française. Précisons que ce témoin de haute moralité fut condamné à la Libération à vingt ans de travaux forcés pour avoir « donné » le réseau. Jean Portais, lui, n'en *démord pas : « Si j'avais eu à prendre une couverture, je serais rentré dans la Gestapo, pas dans la Résistance. » Il fut donc résis*tant Arrêté par la Gestapo en 1944, interné au Cherche-Midi, transféré à Fresnes et libéré juste pour pouvoir participer aux combats d'août 44 dans les rues de Paris.

Mauvaise réputation

Cette période vaudra à Jean Portais *de* prendre une *mauvaise* habitude : ne jamais sortir sans un pistolet en poche.

En 1949, Jean Portais est condamné à dix années de travaux forcés par *la* cour d'assises de la Seine. En 1951, devant la même juridiction, il est condamné, pour vols qualifiés, à douze années de travaux forcés. Les peines sont confondues. En 1956, bénéficiant d'une remise, il sort de la maison centrale de Nîmes. Il va travailler *pendant* quelques années à Bordeaux, donnant toute satisfaction à ses employeurs. En 1960, avec *« ses économies », il achète une* petite propriété à Saint-Denis-de-Pile (Gironde) : une fermette, 2 hectares *de terrain où il va élever des poules* et des souris blanches pour les laboratoires. Pendant sept ans, il y mènera une vie d'ermite, de solitaire. Le village lui fait la *« mauvaise réputation ». « Un violent, un buveur, un grossier prétentieux, dangereux lorsque pris de boisson. »* La rumeur, elle, lui prête d'autres activités. L'ermite aux souris blanches serait aussi membre *d'une organisation* para-politique et, à ses heures, garde du corps d'une personnalité non *moins connue. Qui sait vraiment ?* En 1967, en tout cas, l'aviculteur est en faillite. Les multinationales de la souris blanche se sont installées en *région parisienne et ont investi* le marché. Mais, contre la faillite, l'ermite a son remède. Dans la poche.

Le 3 août 1968, une bijoutière de Mâcon (Saône-et-Loire), Mme Garnier, est attaquée, brutalisée, blessée par un client, et sa fille, Hélène, tuée. L'homme s'enfuit en emportant de l'argent liquide, 17 500 francs, et *des bijoux pour une valeur de* 34 000 francs.

Le 24 mars 1969, à 2 heures du *matin*, les sous-brigadiers de police Raymond Kerbrat et Pierre Prevost, *qui effectuent en voiture une patrouille* dans les rues de Libourne, interpellent les deux occupants d'un véhicule. Dépourvus de papiers et « suspects », ils sont embarqués à *l'arrière du véhicule de police,* à destination du commissariat. En cours de route, l'un des deux hommes *interpellés sort un pistolet, tire sur le sous-brigadier Prevost et le tue* d'une balle dans la tête. L'autre policier, qui conduit le véhicule, lâche le volant et essaie de désarmer l'homme. La voiture heurte un arbre. Les deux malfaiteurs s'enfuient à pied.

Humour noir suicidaire

Trois jours plus tard, Jean Portais est interpellé au café du Commerce *de Libourne et arrêté. Quelques* heures après, reconnu par le sous-brigadier Kerbrat, il avoue. C'est lui qui a *tiré*. Son *compagnon,* Fred Viehweger, est arrêté et confirme les faits. Les deux hommes avaient été surpris au moment où ils s'apprêtaient à commettre un cambriolage. Mieux, Jean Portais avoue une autre agression et un autre meurtre, ceux de Mâcon. Avec un luxe de détails. L'instruction commence. Elle va être, *elle aussi,* peu banale, entachée d'erreurs de procédure et, par deux fois, frappée de nullité. Est-on trop pressé de juger Jean Portais ? Ou, au *contraire, très peu pressé ?*

L'affaire finit par être retirée à la cour d'appel de Bordeaux et confiée à celle de Poitiers. L'instruction est reprise par un nouveau magistrat. L'arrêt de renvoi définitif ne sera pris que *le 16 février 1977. Le procès* viendra neuf ans après le premier des deux homicides volontaires. *Délai suffisant pour que Jean Por*tais, condamné en juin 1971 à une peine de quinze ans de réclusion *criminelle* par les assises de la Gironde pour une affaire de vol qualifié, ait choisi de *revenir* sur ses aveux.

Il envoie deux lettres. Dans l'une, le 1er février 1971, il affirme, pour le crime de Libourne, que c'est son compagnon, Fred Viehweger, qui a tiré. Dans l'autre lettre, le 17 mars 1975, il met en cause sans le nommer un ancien codétenu de la centrale de Nîmes, Eugène Poujols. *« C'est ce dernier qui a indiqué le coup de Mâcon, c'est avec lui qu'il a fait la bijouterie, c'est lui qui a tiré. »*

Dans le box, ce jeudi 15 décembre, il y a un homme, un vrai « professionnel » de la cour d'assises. *« C'est votre quatrième cour d'assises,* dira le président M. Barreyre, *ce n'est pas si courant. » Une barbouze, un* gorille, comme on le suggère partout, sauf en ce lieu ? En tout cas *Jean Portais est un vieux sanglier de* prétoire qui se bat, presque pour l'honneur, et qui tient des discours *étonnants au président.*

Toute la journée, le vieil homme a fait face, utilisant son sens de la repartie et une forme d'humour noir peut-être effectivement suicidaire. Il a joué *à fond* de sa connaissance du dossier.

Cette mémoire, neuf ans après, *sera-t-elle aussi fidèle* chez les *témoins* cités ce vendredi 16 décembre ? Peut-être. On retiendra cependant que l'un des principaux témoins de l'accusation, le sous-brigadier Kerbrat, *ne viendra pas. Un certificat* médical lu par l'avocat général, M. Violle, est venu attester que ce policier, atteint d'une affection cardiaque, ne pourra déposer. L'émotion, la fatigue, le voyage et, surtout, l'hiver. Mais le certificat précisait aussi qu'il *pourrait éventuellement* déposer à la belle saison. Etait-on vraiment encore à six mois près, quand un homme joue davantage que la prison ?

PIERRE GEORGES.

Mlle GUEMANN EST CONVOQUÉE DEVANT LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

(De notre corresp. régional.)

Marseille. — Mlle Monique Guemann, premier substitut du procureur de la République de Draguignan et vice-présidente du Syndicat de la magistrature, qui participait jeudi 15 décembre, à Marseille, à une réunion organisée par le comité de défense des libertés des Bouches-du-Rhône, a indiqué qu'elle avait reçu la veille notification des poursuites disciplinaires engagées contre elle par le garde des sceaux après sa prise de position dans l'affaire Klaus Croissant. Il lui est essentiellement reproché d'avoir violé l'article 10 du statut de la *magistrature*, lequel prévoit : « *Toute délibération politique est interdite au corps judiciaire. Toute manifestation d'hostilité au principe ou à la forme du gouvernement de la République est interdite aux magistrats, de même que toute démonstration de nature politique incompatible avec la réserve que leur imposent leurs fonctions. Est également interdite toute action concertée de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions.* »

Le recours du garde des sceaux à la commission de discipline des magistrats, qui doit statuer sur le cas de *Mlle Guemann*, retient également à l'encontre du premier substitut de Draguignan un manquement à l'obligation de réserve et aux devoirs de son état, sans que les textes relatifs à ces deux fautes soient expressément visés.

Mlle Guemann a été *convoquée*, le 23 décembre, à Paris, pour être entendue par le rapporteur de cette commission, M. Pierre Franck.

Mlle Guemann sera probablement défendue par Me Arnaud Lyon-Caen, avocat au Conseil d'Etat. — G.P.

En bref...

● *L'affaire du Boeing d'Ajaccio.* — La quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon, présidée par M. Jacques More, a condamné, jeudi 15 décembre, un *manifestant* corse, M. Dominique Capretti, âgé de trente-deux ans, transporteur routier, à *quinze* mois d'emprisonnement dont treize avec sursis. M. Capretti avait participé à une manifestation organisée le 7 septembre 1976 par le syndicat des transporteurs « *Strada Corsa* », à l'issue de laquelle un Boeing *de la compa*gnie Air France avait été détruit par une charge d'explosif sur l'aéroport d'Ajaccio.

Poursuivi sur la base de la loi anticasseurs ainsi que pour « *entrave à la circulation d'aéronef* », M. Capretti avait été condamné par le tribunal de grande instance de Lyon, le 22 décembre 1976, à un an de prison ferme, tandis que ses coïnculpés, quinze au total, se voyaient infliger des peines de six à huit mois de prison, assorties pour une large partie du sursis. — *(Corresp. rég.)*

● *La requête en suspicion légitime de M. Jean Bloch déclarée irrecevable.* — La deuxième chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Georges Cosse-Manière, a déclaré irrecevable la requête en suspicion légitime déposée par M. Jean Bloch, président de chambre honoraire du tribunal de commerce de Paris (*le Monde* du 13 décembre). Cette requête visait la chambre sociale de la cour de *cassation que M. Bloch « récusait dans son ensemble »* pour connaître du pourvoi qu'il avait formé contre l'arrêt rendu le 1er octobre 1975 par la vingt-deuxième chambre de la cour d'appel de Paris à propos d'un litige prud'homal l'opposant à l'ex-O.R.T.F. Les magistrats de la vingt-deuxième chambre civile ont estimé que la procédure de renvoi pour cause de suspicion légitime n'est pas applicable à la Cour de cassation. Le pourvoi de cet ancien magistrat consulaire restera donc bien *soumis* à la *chambre sociale* de la cour suprêm.

ÉDUCATION

Une psychose de l'incendie dans les établissements scolaires

LE PRIX DE LA SÉCURITÉ

Après l'incendie du lycée Pierre-Corneille, à La Celle-Saint-Cloud, et tandis que se déroule le procès du C.E.S. Pailleron, la question de la sécurité dans les écoles et les collèges provoque de nombreuses inquiétudes dans des établissements. Un projet de décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité est soumis à l'avis du conseil de l'enseignement général et technique qui se réunit ce 16 décembre.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, il s'agit, d'après le texte, de développer chez les enfants « l'esprit de sécurité ». Les tout-petits devront apprendre à « réagir raisonnablement ». Le temps privilégié pour cette éducation sera celui des activités d'éveil.

Pour les collèges, l'enseignement doit comporter un aspect théorique et un aspect pratique. Tous les enseignants devront collaborer à l'apprentissage de la sécurité, mais les conseillers d'éducation seront particulièrement concernés. Le concours extérieur de personnes qualifiées peut apporter un complément à cet éveil. Le texte met surtout l'accent sur le sens des responsabilités afin que la sécurité devienne « une création permanente, intelligente et réfléchie ».

En attendant que ce but élevé soit atteint, les mesures matérielles demeurent le plus sûr moyen de combattre le danger même si, un jour, « l'esprit de sécurité » s'empare des écoliers.

Il a suffi d'un incendie, le 23 novembre, au lycée de La Celle-Saint-Cloud (Yvelines) — tandis que se déroulait le procès du C.E.S. Pailleron — pour qu'à nouveau soit posée avec acuité la question de la sécurité dans les établissements scolaires. Les parents, les maîtres, les chefs d'établissements, de tous côtés sont en alarme. Les flammes qui ont ravagé un bâtiment du lycée Pierre-Corneille ont ravivé l'inquiétude : fédération des parents d'élèves Cornec, syndicats de personnels, chacun rappelle que les pouvoirs publics ont été alertés à ce sujet depuis longtemps. Les maires des communes dotées d'établissements du type Pailleron mêlent leur voix à ce concert. Et l'administration, mise en accusation sur plusieurs fronts, répond très souvent par des arguments aussi fragiles que les constructions préfabriquées. Les textes ne manquent pas — une dizaine de circulaires réglementent la sécurité dans les établissements, — mais leur application est très aléatoire.

D'après les chiffres du ministère de l'éducation, cent treize collèges d'enseignement secondaire ont été bâtis selon les procédés de type modulaire ou « Bender ». Il y aurait actuellement sept cents constructions scolaires métalliques en France. Elles remontent aux années 1960, époque où le gouvernement répondait à l'augmentation de la population scolaire en « boulonnant » à la hâte, et à l'économie, « un C.E.S. par jour ».

Constructions provisoires ou semi-provisoires faites pour durer le temps d'une garantie décennale et qui, à présent, craquent de tous côtés. Ici la toiture fuit ; là, des professeurs font la classe les pieds dans l'eau et dans l'obscurité ; ailleurs, les élèves, pour écrire au tableau noir, arrachent un peu de plâtre aux murs qui s'effritent. Le collège Jean-Moulin de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) gonfle, sous la pluie, comme un cachalot échoué. Au lycée technique Jules-Ferry de Versailles, le proviseur essaie de rassurer les professeurs et les élèves en leur rappelant qu'en cas d'accident ils bénéficieraient de la garantie civile. Les occupants du collège Pajeaud à Antony (Hauts-de-Seine) attendent, depuis sept ans, en grelottant dans des baraques préfabriquées, d'être relogés dans du béton. De faux plafonds sont secoués par les courants d'air. Les portes coupe-feu, quand elles existent, sont fermées à clef. Des circuits électriques ne sont pas protégés. Des chaudières sifflent et des tuyauteries crèvent. Des portes d'entrée vous restent entre les mains. *« M. Haby sera bientôt le ministre des ruines ! »* s'exclame un dirigeant du S.G.E.N.-C.F.D.T.

Qui est responsable ?

Les administrations se renvoient la balle avec d'autant plus de facilité que le maquis des réglementations — 5 000 pages environ) — noie les responsabilités et fractionne les décisions. *« Nous ne savions jamais à qui nous adresser »*, dit un parent d'élève du lycée de La Celle-Saint-Cloud. *« Cette coresponsabilité de l'administration, des mairies, des architectes, des entrepreneurs est souhaitable au moment de la construction,* explique M. Bonne, inspecteur d'académie des Yvelines, *mais, quand il s'agit de trouver le « coupable », on ne sait plus... »*

Si la propriété des bâtiments revient sans conteste à la municipalité — que l'établissement soit nationalisé ou non, — l'administration est mandataire des travaux et prend le plus souvent la maîtrise de l'ouvrage (90 % des maires confient cette responsabilité à l'Etat). En fait, les maires n'ont guère le choix. Lorsqu'ils sont mis devant la nécessité de créer une école, ils sont contraints d'accepter les conditions financières de l'Etat et de s'en remettre au marché national : une trentaine de constructeurs qui font des prix industrialisés, des bureaux d'études que les collectivités locales ne peuvent s'offrir, tout un ensemble de conditions trop avantageuses pour être refusées. *« En 1970, nous n'avions pas le choix,* explique Mme Jocelyne Rioux (P.C.), conseiller général de la Seine-Saint-Denis, *et puis... nous faisions confiance à l'Etat. »* Avant l'incendie du C.E.S. Pailleron, aucun maire n'aurait, il est vrai, refusé l'ouverture d'un établissement : ils voyaient bien que les modèles métalliques de l'éducation nationale n'étaient pas d'une solidité à toute épreuve, mais du moins ils ne les croyaient pas dangereux. Il fallait absorber une démographie scolaire galopante : au cours des années 1960, la population des Yvelines, par exemple, est passée de huit cent cinquante mille à un million deux cent mille habitants.

Après le drame du C.E.S. Pailleron, le décret du 31 octobre 1973 a mis en place des normes de sécurité plus sévères, mais il a fait apparaître une évidence : la sécurité coûte cher. Aujourd'hui, la mise en sécurité des bâtiments construits — il n'est même pas question d'une mise en conformité, impossible dans bien des cas — peut atteindre jusqu'à la moitié du coût d'une construction neuve. C'est le cas au lycée Pierre-Corneille, où il aurait fallu engager 5 millions de travaux. Actuellement, la presque totalité des fonds régionalisés pour l'éducation sont affectés à la sécurité, 500 millions ont été dépensés à cet effet depuis 1974. Pour 1978, le budget prévoit 140 millions.

Priorités et rapport de forces

Malgré le volume des crédits, les mesures « nécessaires et urgentes » ne peuvent être entreprises en même temps. Le préfet établit donc une priorité et divise les travaux en plusieurs tranches.

« Pour nous, la sécurité est indivisible », expliquent les représentants des parents d'élèves. Les commissions départementales de sécurité ont déjà visité 93 % des établissements « métalliques ». Plusieurs collèges de type « Bender » n'ont cependant pas été inspectés malgré les demandes réitérées des municipalités. A Chevilly-Larue (Val-de-Marne), la municipalité vient de débourser 400 000 francs pour placer des cloisons dans les escaliers du collège Jean-Moulin. *« Ces travaux ne seront pas subventionnés, car nous ne pouvions attendre l'accord de l'administration ; nous voulions avoir terminé avant la rentrée,* explique le maire, M. Guy Pettenati (P.C.). *Nous n'obtenons rien qu'en fonction d'un rapport de forces avec l'administration. »*

A Bagnolet (Seine-Saint-Denis), le conseil municipal a l'intention d'attaquer en justice l'Etat et l'entrepreneur. A Colombes, M. Dominique Frelaut, député-maire (P.C.), avait menacé, il y a quelques années, de prendre un arrêté de péril pour obtenir des subventions de l'Etat. A La Celle-Saint-Cloud, le maire, M. Lucien Duchêne, avait pris, avant l'incendie de novembre, la décision de fermer le quatrième niveau du lycée Pierre-Corneille. Au contraire, à Gagny (Seine-Saint-Denis) la municipalité a accepté de supporter seule la mise en sécurité de ses établissements.

Le flot des textes permet au préfet d'accorder des crédits selon les urgences, et de préférence à ceux qui savent le mieux plaider leur cause. C'est ainsi qu'à Bagnolet 75 000 F viennent d'être débloqués, après quinze jours d'occupation du collège Georges-Politzer par des parents d'élèves. C'est après plusieurs grèves et plusieurs manifestations que la municipalité de Colombes a fini par obtenir les subventions nécessaires. Les demandes se multiplient actuellement, car on sait que l'enveloppe n'est pas suffisante et que les premiers servis seront peut-être les seuls servis.

« Il faudrait tout reconstruire »

« On fait de la sécurité ou du fonctionnement, mais pas les deux, reconnaît un chef d'établissement. *Il est évident qu'il faudrait entièrement reconstruire,* admet un inspecteur d'académie, *mais ce serait une charge trop lourde pour l'Etat. »*

L'excuse de l'insuffisance des crédits est mal acceptée par les parents d'élèves : ils ne comprennent pas que les avis des commissions de sécurité ne soient, en fait, contraignants pour personne. *« L'Etat ne peut se contraindre lui-même »*, expliquent les fonctionnaires. La commission départementale de sécurité a fait, en 1973, quarante-sept remarques pour la mise en conformité du C.E.S. Politzer, à Bagnolet. Deux ans plus tard, une seule de ces remarques a été suivie : l'encloisonnement des escaliers. A La Celle-Saint-Cloud, la commission faisait, en 1974, dix-sept recommandations : en 1976, on n'avait encore rien entrepris. Les architectes du lycée insistaient sur le fait que *« le devis établi pour la sécurité du lycée Pierre-Corneille formait un tout »*. Le préfet a néanmoins ordonné d'exécuter les travaux par tranches.

Les parents se retournent vers les municipalités, plus attentives à leur inquiétude. *« C'est ainsi,* dit un maire, *que nous sommes obligés de payer l'entretien et la réfection d'établissements que nous n'avons pas construits et sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Nous ne sommes propriétaires que pour en subir les inconvénients. »*

Le ministre de l'éducation reproche d'ailleurs à certains maires de *« mettre la plus grande mauvaise volonté à se reconnaître propriétaires de* [leurs] *établissements et à assumer les charges qui sont les* [leurs] ». *« Il est trop facile,* concluait, à la fin de la semaine dernière, M. Haby, dans une réponse au maire de Bagnolet, Mme Jacqueline Chonavel (P.C.), *de mettre en cause le gouvernement quand on n'assume pas ses responsabilités. »*

La controverse sur la sécurité des établissements scolaires met en question, *a posteriori*, les options prises à l'époque où l'obligation d'aller vite n'aurait pas dû impliquer de construire mal. *« C'est la Quatrième République qui n'a pas su prévoir le baby-boom »*, explique M. Bertière, du cabinet du ministre. Aujourd'hui, les établissements métalliques qui sont encore proposés par l'éducation — deux maires en ont redemandé cette année — sont aussi onéreux et aussi sûrs que les établissements en béton. *« On a préféré le parcage des élèves à une construction de qualité »*, accusent les responsables syndicaux. *« Il s'agissait de préparer les esprits à la privatisation des services et de l'entretien »*, ajoute le SGEN-C.F.D.T. *« C'est parce qu'en France on ne sait pas entretenir les bâtiments*, rétorque M. Jean-Claude Parriaud, directeur de l'équipement et des constructions au ministère de l'éducation, *car les constructions métalliques sont aussi solides que les autres. Si plus personne n'en veut — ou presque — c'est parce qu'il y a une psychose. » « Les établissements dirigés par des femmes sont, dans l'ensemble, mieux tenus,* fait remarquer M. Marcel Desmartin, directeur de la Sécurité civile à Versailles. *Les femmes, en effet, sont toujours un peu ménagères... »*

La sécurité fait surtout ressortir la tension des rapports entre l'Etat et les municipalités. *« C'est un véritable chantage,* explique M. Pettenati, maire de Chevilly-Larue, *nous devons exécuter des travaux et, en plus, payer la T.V.A. L'Etat se décharge sur nous de ses responsabilités. »*

« Nous acquittons jusqu'à 90 % des dépenses de mise en sécurité par le biais de subventions, explique-t-on au ministère, *mais il est normal que les collectivités locales participent. »*

Pour les parents, ce débat, si fondé qu'il soit, ne fait que retarder les mesures d'urgence. La vie d'un enfant n'a pas de prix : la psychose de l'incendie est souvent excessive, mais elle est devenue une réalité avec laquelle il faut compter.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	380 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

ÉDUCATION

Les résultats des élections de parents dans les collèges et lycées

• Augmentation de la participation
• Tassement de la Fédération Cornec

Les résultats des élections de [p]arents d'élèves aux conseils [d]'établisement des lycées et col[lè]ges viennent d'être publiés par [le] ministère de l'éducation. Ils [f]ont apparaître une légère aug[m]entation de la participation : [.],1 %, contre 39,2 % en 1976 et [.]5,8 % en 1975. La participation [r]este faible dans les lycées d'en[se]ignement professionnel (ex-[C.]E.T.) : 28,3 %.

Après des années de progres[si]on constante, la Fédération des [c]onseils de parents d'élèves des [é]coles publiques (fédération Cor[n]ec) enregistre un léger tasse[m]ent : 61,5 % des voix contre [6]3,1 % en 1976. La Fédération [C]ornec perd du terrain dans les [ly]cées et collèges mais continue à [e]n gagner dans les LEP (+ 3,9 %). Elle reste, et de loin, la plus représentative des organisations.

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Fédération Lagarde) continue à progresser : 28,8 % des voix contre 26,7 % en 1976. Sa progression est générale, et notamment dans les LEP (+ 4 %).

On ne peut cette année chiffrer les gains dans les lycées et collèges, étant donné que la mise en application de la réforme du système éducatif a modifié la répartition des établissements : les premiers cycles des lycées sont devenus des collèges, dotés d'un conseil d'établissement autonome. Au total, les Fédérations Cornec et Lagarde obtiennent 90,3 % des voix.

L'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (U.N.A.A.P.E.) a exactement le même résultat que l'an dernier (1,5 %) et la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (Fédération Giraudeau) s'amenuise : 0,6 % des voix contre 0,9 %.

Si l'on s'en réfère aux résultats par listes, on observe l'apparition de groupements non fédérés qui obtiennent 3,7 % des voix (auparavant, le ministère classait ces résultats dans les « listes diverses »). *Quant aux listes d'union*, qui groupent les représentants de plusieurs fédérations, elles obtiennent cette année 2 % des voix *(2,2 % en 1976).*

M. HABY EST DE MAUVAISE FOI déclare le P.S.

Le parti socialiste a publié [j]eudi 15 décembre un commu[n]iqué répliquant à la conférence [d]e presse de M. Haby sur le plan [d]u P.S. pour l'éducation. On lit [n]otamment :

« Le système éducatif est actuel[le]ment en crise, la machine admi[n]istrative de l'éducation nationale [e]st complètement bloquée et laisse [l]a moitié d'une classe d'âge sor[t]ir de l'école sans une véritable [fo]rmation professionnelle. De deux [m]illions six cent mille élèves des [p]rétendus « collèges uniques », [n]euf cent mille seulement se [r]etrouvent dans les lycées, pro[fe]ssionnels ou non. Les autres sont [a]bandonnés à M. Ceyrac ou à [M]. Beullac ; la sélection sociale [j]oue à plein dans le système [é]ducatif.

» M. Haby s'est bien gardé de [r]épondre à ces questions fonda[m]entales. Il s'est livré à un péril[l]eux exercice de chiffrage, dont [l]a mauvaise foi et le peu de [s]érieux apparaissent à chaque [li]gne. (...) On peut douter qu'un [te]l document résulte d'une étude [sé]rieuse des services de M. Blan[c]hard (1) dont chacun s'accorde [h]abituellement à reconnaître la [ri]gueur. Il révèle, en tout cas, [l']incapacité intellectuelle de [M]. Haby de sortir des schémas [a]ctuels. Par exemple, il ne prend [e]n compte ni les recettes prove[na]nt de la formation continue ni [le] rôle des collectivités locales [da]ns l'éducation. Jamais des [«...] aussi creuses » n'ont tant fait [pa]rler le ministre de l'éducation. »

(1) M. Alain Blanchard est direc[te]ur des affaires financières au mi[nis]tère de l'éducation. *(N.D.L.R.)*

Dans les universités

L'UNEF FAIT ÉTAT D'UNE « PROGRESSION SENSIBLE » DE SON AUDIENCE

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF-ex-Renouveau) vient de publier des résultats partiels des élections étudiantes aux conseils d'université. Selon cette organisation, ils font apparaître *« une progression sensible »* de l'audience de l'UNEF. Sur deux cent mille inscrits (soit un tiers des étudiants appelés à voter), l'UNEF affirme recueillir 65,43 % des suffrages (soit une augmentation de 7,93 % par rapport à l'an dernier). Les autres listes, qualifiées par l'UNEF de *« pro-gouvernementales »*, obtiendraient ensemble 17,25 % des voix, contre 22,87 % l'an dernier. Les listes « indépendantes » recueilleraient, selon l'UNEF, 12,70 % des suffrages.

Les listes de gauche, concurrentes de l'UNEF, perdraient des voix : le COSEF (Comité pour un syndicat des étudiants de France), proche du parti socialiste, obtient 0,58 % des suffrages, score égal à celui de l'an dernier. De son côté, le MAS (Mouvement d'action syndical) passe de 7,84 % à 4,07 % des voix. Cela s'explique par le fait que la fraction minoritaire, proche de la C.F.D.T., du MAS, après la scission survenue l'an dernier, participait aux élections.

Ces indications seront probablement modifiées après les résultats définitifs des élections, qui *ne seront* connus qu'en février. Il faudra, cependant, attendre plus longtemps pour connaître les résultats officiels du secrétariat d'État aux universités.

La consultation nationale des jeunes est prolongée jusqu'au 31 janvier

« Un plein succès. » C'est ainsi que M. Paul Dijoud, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, a qualifié récemment les premiers résultats de la consultation nationale qu'il a lancée sous le nom d'« états généraux » de la jeunesse (« le Monde » du 28 octobre). Cet optimisme semble un peu prématuré si l'on en croit l'enquête menée dans l'Ille-et-Vilaine par notre correspondant à Saint-Malo, et certaines réactions recueillies dans d'autres départements. Beaucoup d'associations semblent avoir répondu rapidement au questionnaire que le secrétaire d'État a déjà fait distribuer à plus de cinq cent mille exemplaires. Les jeunes « inorganisés », eux, semblent s'y être en revanche peu intéressés. C'est probablement la raison pour laquelle M. Dijoud a décidé de prolonger jusqu'au 31 janvier 1978 cette consultation, qui servira de base au « plan d'action » qu'il compte soumettre au gouvernement début février.

ILLE-ET-VILAINE : la balle n'a pas rebondi

De notre correspondant

Saint-Malo. — *« Vous êtes concerné ! »* L'affiche verte fait tache parmi les petites annonces de toute nature épinglées au mur. *« Concertation nationale de la jeunesse. Un questionnaire est ici à votre disposition. »*

Quatre lycéennes déambulent dans le hall de l'office social et culturel de Rennes. Elles ont quatorze ou quinze ans. Elles se parlent *à voix basse* et furettent. L'affiche verte n'a pas retenu leur attention. Elles ont déjà entendu parler au lycée des états généraux de la jeunesse. L'une d'elle a examiné *« de près »* — affirme-t-elle — le questionnaire de M. Dijoud. Y répondra-t-elle ? *« Je ne crois pas »*, dit-elle. *« Si le secrétaire d'État a accompagné son questionnaire de cinquante-huit directions de recherche, c'est qu'il a déjà pris sa décision. »*

On retrouve l'affiche verte dans le même bâtiment, un étage au-*dessus*, au Centre d'information-jeunesse-Bretagne (C.I.J.B.). Une hôtesse distribue à la demande le questionnaire de M. Dijoud. La pile *diminue lentement*, très lentement. *« C'est zéro*, affirme Mme Catherine Argenté, responsable du C.I.J.B. *Nous n'avons distribué qu'un ou deux questionnaires ; et ce sont des adultes qui nous les ont réclamés. Pas un jeune ne s'est présenté. Ils semblent ignorer totalement de quoi il s'agit. »*

A la direction départementale de la jeunesse et des sports, on ne cache pas un certain pessimisme. *« On a lancé la balle, on attend qu'elle revienne »*, résume M. Gérard Berche, directeur départemental de la jeunesse et des sports. La balle ? Cinq mille questionnaires diffusés dans toutes les écoles secondaires — publiques et privées — dans les syndicats d'initiative, les maisons de jeunes, les foyers de jeunes travailleurs, dans les centres médico-sportifs, dans certains commissariats de police du département. Mille trois cents affiches adressées aux mêmes destinataires. Près de mille documents présentant les directions de recherche du secrétariat d'État : la moitié à destination des maires de toutes les communes du département.

Les affaires courantes

Jusqu'à présent la balle lancée n'a pas rebondi. *« Nous n'avons reçu aucune réponse*, poursuit M. Berche ; *nous n'avons reçu aucun coup de téléphone venant d'un jeune. »* L'opération lancée tardivement dans le département — vers le 15 novembre — ne semble pas avoir retenu davantage l'attention des maires. *« Nous arrivons après le questionnaire sur la réforme des collectivités locales*, regrette M. Barche. *Les maires en ont assez de répondre à des questions. »*

Faute d'informations nouvelles, M. Berche et son administration se contentent d'examiner les affaires courantes. Quatre réunions prévues en dehors des états généraux de la jeunesse ont donné lieu à des rapports expédiés au secrétariat d'État. L'un d'eux est une charte de l'animation sportive. Mise au point par l'office d'éducation physique et des sports de la ville de Rennes, la charte présente quelques idées générales pour favoriser le sport dans tous les milieux de la société. Les membres de l'office ont longtemps hésité avant d'accepter que leur charte soit prise en compte pour les états généraux de la jeunesse. *« Ils regrettaient*, explique M. Berche, *que le secrétaire d'État n'ait pas évoqué les moyens financiers en présentant ses propositions. »*

ANDRÉ MEURY.

SCIENCES

● *Nomination d'un directeur [sci]entifique au C.N.R.S.* — Un [ar]rêté du secrétaire d'État aux [un]iversités, paru dans le *Journal [of]ficiel* du 15 décembre, nomme [M.] Raymond Maurel, directeur [sci]entifique au Centre national [de] la recherche scientifique [(C].N.R.S.) pour le secteur de la [ch]imie, en remplacement de [M.] Jean Cantacuzène. Celui-ci [av]ait été nommé, au printemps [de]rnier, conseiller scientifique à [l'a]mbassade de France à Was[hin]gton.

[M. Raymond Maurel est né le [...] avril 1928 à Quins (Aveyron). [An]cien élève de l'École normale [sup]érieure, agrégé de physique, doc[teu]r ès sciences, il est professeur [de] chimie à la faculté des sciences [de] Poitiers depuis 1966 et codirec[teu]r depuis 1973, à Poitiers égale[me]nt, de l'équipe de recherches [ass]ociée au C.N.R.S. sur la catalyse [en] chimie organique. Auteur d'un [gra]nd nombre de publications scien[tifi]ques, M. Maurel est spécialiste [des] réactions sur catalyseurs métal[liqu]es.]

● *La sonde américaine Voya[ger]-1* a rattrapé, jeudi 15 décem[bre], sa jumelle Voyager-2 au cours [de] leur trajet vers Jupiter, Sa[tur]ne et Uranus, à quelque 125 [mil]lions de kilomètres de la Terre. [Voy]ager-1 avait été lancée le [.. se]ptembre dernier, quinze jours [apr]ès Voyager-2, et arrivera à [pro]ximité de Jupiter en mars [197]9, quatre mois avant sa ju[mel]le (*le Monde* du 18 août et du [.. se]ptembre).



RELIGION

LES TRAVAUX DU CONSEIL PERMANENT DE L'ÉPISCOPAT

La rédaction de la «profession de foi» est une tâche essentielle

Le conseil permanent de l'épiscopat français s'est réuni, du 12 au 14 décembre, à Paris, avec la participation de vingt-cinq personnes, sous la présidence de Mgr Etchegaray. Il a traité de divers sujets d'actualité dont voici les principaux :

1) LE DISCOURS DU PAPE AUX EVEQUES DE L'EST DE LA FRANCE (voir encadré ci-*dessous*) ;

2) LE CLERGE ET LA SECURITE SOCIALE. — Le conseil permanent a rappelé le vœu unanime des responsables du comité permanent des religieux et de l'union des supérieures majeures, afin que soient évitées les formules « catégorielles » et que soit recherchée une *unité. Il faut refuser, a-t-on précisé, un « éclatement »* qui ferait obstacle à la nécessaire solidarité (allusion aux minorités hostiles au projet de loi voté le 6 décembre par l'Assemblée nationale).

Une aide massive a été accordée aux instituts et aux congrégations qui ne pourraient s'acquitter seuls de leurs cotisations statutaires ;

3) LA CATECHESE. — a) La commission épiscopale de l'enseignement religieux et le bureau d'études doctrinales seront les maîtres d'œuvre de la profession de foi pour les adultes décidée à l'assemblée plénière de Lourdes. Ce texte ne se présentera pas comme une *nomenclature des vérités à croire ; il devra* réaffirmer les points fondamentaux de la foi et parmi eux ceux qui sont plus contestés aujourd'hui : divinité de Jésus-Christ, Résurrection, etc. Les évêques connaissent les difficultés de l'entreprise, mais « dire la foi aujourd'hui leur apparaît comme une tâche essen*tielle* » ;

b) Une équipe sera constituée sous la responsabilité de Mgr Georges Gilson, évêque auxiliaire de Paris, pour mettre au point un texte de référence à l'usage de la catéchèse de l'enfance.

A propos du discours controversé de Paul VI aux évêques de l'Est

Des remontrances claires pour tous, sauf pour les intéressés

Le conseil permanent pouvait difficilement ne pas parler du récent discours de Paul VI aux évêques français de l'Est (*le Monde* du 7 décembre) Rappelons et précisons que le pape avait signifié à son auditoire et par-delà à l'ensemble de l'épiscopat français *que « leurs deux fonctions fondamentales »* étaient d'agir en *« docteurs de la foi »* et en *« bâtisseurs d'unité »*. Evoquant l'action des *« bureaux spécialisés qui sont au service des évêques »*, le pape avait remarqué que *« cet apport »* laissait *« entière la nécessité de votre vision d'ensemble et de votre responsabilité »*, ainsi que le devoir d'*« aider au discernement nécessaire »*.

« L'évêque doit éviter, continuait le pape, *de se laisser mettre en condition par les interlocuteurs d'aujourd'hui et de fléchir devant les impressions du moment. »*

Lucidité et exigence

La clarté de ces remontrances — entre autres — n'a échappé à personne, sauf — curieusement — aux intéressés, qui se sont empressés de faire savoir *« leur joie »*, combien ils avaient été émus par *« le ton chaleureux du pape, qui n'avait fait qu'exprimer leur propre pensée »* et répondu à leurs aspirations déjà exprimées dans les rapports remis précédemment par leurs soins au Saint-Siège.

Le conseil permanent a confirmé ce jugement, affirmant : *« Nous adhérons pleinement au lucide diagnostic »* de Paul VI. Le compte rendu *officiel de cet organisme ne souffle* mot d'une quelconque autocritique de la part des évêques, sinon pour dire que : *« si le pape se montre exigeant, c'est parce qu'il attend beaucoup des catholiques français »*.

Cependant, au fil de la conférence *de presse du 15 décembre, le Père* David, directeur du secrétariat national pour l'opinion publique, devait reconnaître, en réponse à une question directe, qu'un des membres du conseil permanent avait dit que si le texte du pape était *« encourageant »* et s'il *« confirmait »*, il entendait aussi *« corriger »*. Un autre évêque — à moins que ce ne soit *le même — a ajouté : « C'est pour nous une occasion d'une révision de vie »*, et un troisième [...] : *« Les paroles de Paul VI sont à prendre au sérieux. »*

Au total, après dix jours de réflexion, les évêques semblent avoir jeté un peu de lest. Ils commencent à reconnaître avec réticence que le pape, jouant le rôle normal qui est *le sien, a exprimé le vœu que les* évêques se montrent plus fermes à l'égard des catholiques, dont le « glissement » inquiète depuis longtemps déjà le Saint-Siège. Au reste, la totalité des nombreux discours de Paul VI aux évêques français venus *à Rome* au cours de l'année *1977* pour leur visite *ad limina* est empreinte de la même inquiétude et de la même sévérité.

Ce n'est pas sans raison que, lors du dernier consistoire, Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale, n'a pas été, contrairement à *l'attente générale, nommé* cardinal (1). Nul ne connaît les motivations profondes de Paul VI, mais comment empêcher tel ou tel d'y discerner une certaine réticence devant la communauté catholique de France.

Comment s'étonner d'autre part qu'il existe un décalage entre un pape vieillissant et un épiscopat français indulgent, qui, placé dans un contexte sociologique déterminé, se montre plus ou moins favorable aux aspirations des catholiques les plus actifs.

Au désir sans cesse affirmé de l'épiscopat français d'obtenir l'aval *plénier du pape en toutes occasion*, [la] mesure que la collégialité recommandée par Vatican II est encore embryonnaire. Il devrait, en effet, paraître sain et normal que, entre tel ou tel épiscopat et la papauté, il existe des différences d'appréciation. Paul VI, pour sa part, ne manque pas une occasion de le faire sentir avec objectivité et délicatesse. Mais la *réciproque n'est pas vraie. Les Egli*ses locales ne font pas encore preuve de l'autonomie qui les honorait et qui semble inscrite dans les textes du concile. Autonomie ne signifie pas désobéissance, mais affirmation de personnalité et échanges entre des hommes ayant des responsabilités à des niveaux différents.

HENRI FESQUET.

(1) Une mésaventure analogue est survenue à dom Helder Camara, évêque brésilien, qui n'est pas encore élevé à la pourpre malgré ses qualités pastorales reconnues dans le monde entier.



MÉDECINE

L'hospitalisation privée en situation critique

Depuis plusieurs années, le secteur de l'hospitalisation privée, qui représente un tiers du potentiel français, subit une crise financière dont les effets atteignent aujourd'hui les sommets. Un certain nombre de cliniques ont déjà dû fermer leurs portes, d'autres s'y préparent. La majorité d'entre elles, constamment menacées de cessation de paiement, fonctionnent à l'aide d'acrobaties comptables que leurs dirigeants ne cherchent même plus à masquer.

Les responsables des cliniques, un instant désarçonnés par l'acuité d'une crise dont ils n'avaient pas toujours prévu l'ampleur, ont décidé depuis quelques mois d'en alerter l'opinion publique. Ainsi, la Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée (FIEHP), majoritaire dans la profession, et qui réunit ce vendredi 16 décembre son assemblée générale, a-t-elle multiplié les appels et les conférences de presse. Sa section parisienne menace même d'entreprendre une grève à partir du 4 janvier. La seconde centrale représentative de la profession, l'Union hospitalière privée (UHP), n'est pas demeurée en reste.

Le gouvernement a-t-il entendu ces appels ? Mesure-t-il le poids électoral de ce qui apparaît d'autant plus comme un groupe de pression que la majorité des médecins libéraux se sentent solidaires du sort des cliniques privées : beaucoup d'entre eux, en effet, y exercent, quand ils n'y sont pas directement actionnaires. Toujours est-il que le président de la République en personne, le premier ministre, le ministre de la santé et de la Sécurité sociale ont accumulé en quelques semaines les paroles apaisantes et les promesses.

Un problème politique

La crise, concrètement, a pris ses racines dans les mesures économiques qui ont suivi les événements de mai 68. Avant cette date, le ministère des finances n'intervenait qu'indirectement dans la fixation des prix de journée pratiqués dans les cliniques privées. Après, le ministère des finances a repris sur ce secteur une tutelle directe : la référence à l'hôpital public le plus proche a disparu, et le contrôle des prix est désormais exercé de manière rigoureuse : les autorisations d'augmentation sont accordées sous forme de pourcentages uniformes.

Tout le système, dès cet instant, s'est donc trouvé figé, reposant sur la « photo instantanée » prise, en 1968, de l'hospitalisation privée et prolongeant dans le temps les disparités — régionales, entre autres — de cette époque. Certaines cliniques, en fonction de l'évolution des thérapeutiques, de l'importance de leurs propres réserves, de leurs niveaux d'investissements, de la démographie, ont vu leur situation se dégrader, alors que d'autres se maintenaient dans une situation satisfaisante. Deux spécialités ont particulièrement souffert : la radiologie, dont la pratique a exigé des investissements de plus en plus lourds ; la maternité, que la baisse du nombre des naissances depuis 1964 a privé d'une grande partie de ses ressources.

Certes, des dérogations au blocage des prix étaient accordées, parcimonieusement ; mais elles n'ont jamais permis, en moyenne, qu'une majoration de 0,5 % par an du pourcentage global accordé par le ministère des finances. Au total, les augmentations de prix accordées à ce secteur n'ont jamais excédé, bon an mal an, 8 % à 10 %, soit approximativement le taux d'inflation.

Un nouveau classement

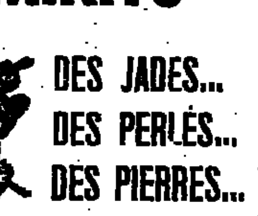
Depuis des années, la profession a demandé au gouvernement d'établir un « classement » des cliniques privées. En fonction d'une grille établie dans chaque catégorie (chirurgie, maternité, médecine générale, psychiatrie, repos-convalescence), les services rendus par les cliniques se verraient rétribués selon leur niveau (d'accueil, de soins, d'hôtellerie, etc.). Les pouvoirs publics ont donc mis en chantier une procédure de reclassement général des cliniques, sous la forme d'un arrêté, aujourd'hui signé, et dont la parution au *Journal officiel* est imminente. On indique toutefois au ministère de la santé et de la Sécurité sociale que ce classement, dont la mise en œuvre est fixée au 1er janvier, demandera de six à dix-huit mois. Entre-temps, le mécanisme des dérogations sera assoupli, une procédure d'appel étant instituée au niveau de Caisse nationale d'assurance-maladie.

D'autre part, le gouvernement a décidé le principe d'une hausse, dont le montant est aujourd'hui encore inconnu, qui sera applicable au 1er février — et non au 1er avril comme les années précédentes — ce qui devrait, dans l'immédiat, représenter un ballon d'oxygène pour bien des établissements. Rappelons que la FIEHP demandait pour sa part une augmentation de 15,5 % et l'UHP 17 %.

Au-delà du problème financier les milieux médicaux se posent une autre question. Nombreux, en effet, sont ceux qui se demandent si ces difficultés sont le fruit du hasard administratif ou si elles ne procèdent pas, plutôt, d'une volonté délibérée de supprimer — en fait sinon en droit — l'hospitalisation privée, instrument vital pour la médecine libérale. On a beaucoup parlé, ces temps derniers, dans ces mêmes milieux, de « *nationalisation silencieuse* ». « *La gauche est déjà au pouvoir dans beaucoup d'administrations, en particulier à la santé et aux finances* », disent un certain nombre de médecins. « *Nous ne nous battons pas contre le public dont nous sommes tous sortis* », dit un directeur de clinique privée. Mais, ajoute l'un de ses confrères, « *nous refusons d'admettre que seul le milieu public est propre, pur et désintéressé...* » A ces questions, les mesures annoncées par le gouvernement n'apportent guère de réponses. Il est vrai que les réponses attendues ne sont pas d'ordre technique, mais politique.

CLAIRE BRISSET.





CARNET

Naissances

— Robert et Yveline Baticle sont heureux de faire part de la naissance de leur deuxième petite-fille
Alice Berrebi,
fille de Noëlle et Franklin Berrebi et sœur de Sophie.
Décembre 1977.
28, rue des Peupliers,
75013 Paris.
1, Prince's Gate, Knightsbridge,
London, SW 7.

Fiançailles

— M. et Mme André Bert,
M. et Mme Jacques Dorveaux,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Béatrice et Gérard,
1, rue des Degrés,
77130 La Grande-Paroisse.
5, rue des Bauches,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Pauline Genuyt,
fille de M. et Mme Georges Genuyt,
avec
M. Antoine Darbois,
fils de M. et Mme Jean-Louis Darbois-Arcachon,
Paris.

Mariages

— Mme J. Bloch,
M. et Mme W. Schwartz,
M. et Mme R. Doriet,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants
Sylvie et Henri,
qui a été célébré le samedi 3 décembre 1977 à Bordeaux.
48, bd Vital-Bouhot,
92200 Neuilly.
43, avenue Saint-Amand,
33000 Bordeaux-Caudéran.
36, rue Saint-Martin,
61500 Sées.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Sylvie Gallerand,
fille de M. et Mme Gabriel Gallerand,
avec
Michel Bethmont,
fils de M. et Mme Victor Bethmont, fêté dans l'intimité familiale à Paris, le 10 décembre 1977.

Décès

— M. Gilbert Sugy et Mme, née Catherine Aubin,
M. et Mme Henri T. Aubin et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mlle Marianne Trocmé,
Le docteur et Mme Charles Trocmé, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Trocmé, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Trocmé, leurs enfants et petits-enfants,
Mme H. Sweany, née Suzanne Trocmé, et ses enfants,
M. Henri Martin et Mme, née Geneviève Trocmé,
M. et Mme Robert Trocmé, leurs enfants et petits-enfants,
Ses frères, sœurs, beau-frère, belles-sœurs et neveux,
Les familles Trocmé, Sugy, Aubin, Rist et Schaller,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Robert A. AUBIN,
née Elisabeth Trocmé,
survenu subitement le 4 décembre 1977, dans sa soixante-treizième année à Metuchen, New-Jersey (U.S.A.).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Mme Catherine Sugy,
66, rue de l'Ancienne-Mairie,
92100 Boulogne.

— Mme Robert Baschet,
Mme Charles Jayet,
Mme Louis Raymond,
Mme Joseph Baschet, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Henriette Baschet,
M. et Mme Louis Jayet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Jayet, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Anne Jayet,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Robert BASCHET,
docteur ès lettres,
professeur honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
officier du Mérite militaire,
Leur époux, gendre, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle,
survenu en son domicile le 13 décembre 1977
Les obsèques seront célébrées, le lundi 19 décembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, 18, r. de Châteaudun, 75009 Paris, où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
M. Charles COURRIER,
ancien député de l'Aube.
[Né le 18 janvier 1902 à Millery (Meurthe-et-Moselle), Charles Courrier, docteur en médecine, avait été élu député en 1956 dans l'Aube sur une liste « Union et Fraternité française », patronnée par M. Pierre Poujade. Candidat dans la troisième circonscription, en novembre 1958, il n'avait pas été réélu. Après trois décès suspects dans un « hôtel de cure » de l'Aube, Charles Courrier en tant que médecin avait été inculpé en octobre 1977, de complicité d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine pour avoir apporté son concours à une personne se livrant indûment à des pratiques médicales. Du fait de son décès, l'action publique se trouve éteinte pour ce qui le concerne. (« Le Monde » du 15 octobre.)]

— On nous prie d'annoncer le décès survenu le 13 décembre après une courte maladie de
M. René DELUZ,
directeur de l'Institut cybernètes.
1266 Duillier, Suisse.

— Nous apprenons la mort de
M. Célestin DUBOIS,
ancien conseiller de la République, décédé à Rouen à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
[Célestin Dubois, ancien membre du Conseil de la République (1946-1949), conseiller général de Sotteville de 1945 à 1973 appartenait au parti communiste depuis sa fondation à laquelle il avait pris part en 1920. En 1944, il avait été secrétaire général du Comité de libération de Seine-Maritime.]

— Jacqueline, Robert et Dominique Bonnamour, Alice Garreau et toute la famille ont la douleur de faire part du décès de
Mme Antoine GARREAU,
née Philomène Pernot,
survenu le 14 décembre 1977 dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques auront lieu à Marcilly-Ogny, samedi 17 décembre, à 12 h., rendez-vous à l'église.
5, rue Boucicaut,
92260 Fontenay-aux-Roses.
21320 Marcilly-Ogny.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Max, Joseph LEDERER,
survenu le 15 décembre 1977, à l'âge de quatre-vingts ans à Anthony (Hauts-de-Seine).
De la part de :
M. et Mme Robert Lederer,
M. et Mme Bernard Lederer,
M. et Mme Claude Lederer, ses enfants,
M. et Mme Gérard, Marie-Dominique Lederer et leur fille Carrol,
M. et Mme Marc, Martine Lederer et leur fille Alexandra,
M. et Melle Hervé et Agnès Lederer,
M. et Mme Richard, Hanse Lederer et leurs fils Franck,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Marcel Lederer, sa belle-sœur, et de toute la famille.
Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 16 décembre 1977, à 14 heures, au cimetière de Bagneux.

M. et Mme Yves MANSILLON et Emmanuel,
Mme Jean Mansillon,
Mme André Sanche,
ont l'immense douleur de faire part du décès à l'âge de onze ans de
Jérôme,
Le service religieux sera célébré le samedi 17 décembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

CAS N° 14

Au cours de son travail sur un chantier, ce jeune homme âgé de trente ans a été gravement accidenté. Il a eu une jambe arrachée, cinq fractures du bassin et de nombreux troubles cérébraux, puis une hospitalisation longue et pénible.

L'entreprise pour laquelle l'intéressé travaillait reconnaît cet accident du travail, mais la société pour qui l'entreprise efefctuait ces travaux ne le reconnaît pas comme tel. Un procès est engagé entre les parties. Mais les mois passent, cette affaire n'est pas réglée, et la misère financière s'installe dans cette famille, en plus des problèmes psychologiques : acceptation d'une infirmité, perte de sécurité et obligation de faire face à une justice lente et coûteuse dont le résultat est incertain.

Pour aider cette famille il faut: 2 500 francs

Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006-Paris. C.C.P. Paris 4-52 ou chèque bancaire.

— Villeurbanne.
Mme Vve Pierre Pinelli,
M. et Mme Marc Pinelli,
M. et Mme Escrieut,
ont la douleur de faire part du décès survenu à l'âge de quarante et un ans à Villeurbanne de
M. Jean-Baptiste PINELLI,
Ecole Lakanal,
11, rue Mozart.
L'inhumation aura lieu samedi 17 décembre, à 11 h. 15, cimetière Cusset ancien.

— Annecy, Paris, Strasbourg.
Mme Albert Ratie,
Le professeur et Mme Roger Nordmann et leurs enfants,
Le commandant et Mme Jacques Ratie et leurs enfants,
Me et Mme Jean-Paul Ratie et leur fille,
M. Antoine Ratie,
M. Pierre Boulle,
Mme Madeleine Perrusset,
Le docteur Françoise Perrusset,
Le docteur et Mme Wilfred Arnal et leurs enfants,
Les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Albert RATIE,
ancien médecin
du centre hospitalier d'Annecy,
Croix de guerre,
survenu à Annecy le 14 décembre 1977 à l'âge de soixante et onze ans.
Muni des sacrements de l'Eglise.
Ses obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame de Liesse, le samedi 17 décembre, à 10 h. 30, où le corps sera déposé. Inhumation au cimetière des Iles.
Pas de visites.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Remy,
Vincent et Martine Remy,
Les familles Remy, Rousset, Coulardot, Guyot, Moreau,
ont la douleur de faire part du décès survenu subitement après une courte maladie de
M. André REMY,
ingénieur horticole,
officier du Mérite agricole,
chevalier des Palmes académiques,
ancien directeur
de l'école d'horticulture
d'Ecully-Dardilly,
dans sa soixante-dix-septième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 14 décembre en l'église de Dardilly-le-Haut.
M. et Mme P. Remy,
33, rue Louis-Plasse,
69652 Villefranche-sur-Saône.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Léon SZELAGOWSKI,
survenu le 15 décembre 1977 à Paris.
De la part de :
Mlle Isabelle Szelagowski, sa fille,
M. Janus Szelagowski, son frère.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 19 décembre, à 9 heures, en l'église polonaise, Notre-Dame-de-l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris-8e, où l'on se réunira.
A l'issue de la cérémonie, il n'y aura pas de condoléances.
66, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.

Anniversaires

— Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1961, le
lieutenant-colonel RANÇON,
commandeur de la Légion d'honneur, était assassiné par l'O.A.S.
Sa femme et ses enfants demandent à tous ceux qui l'ont aimé de s'unir à eux en souvenir de lui.

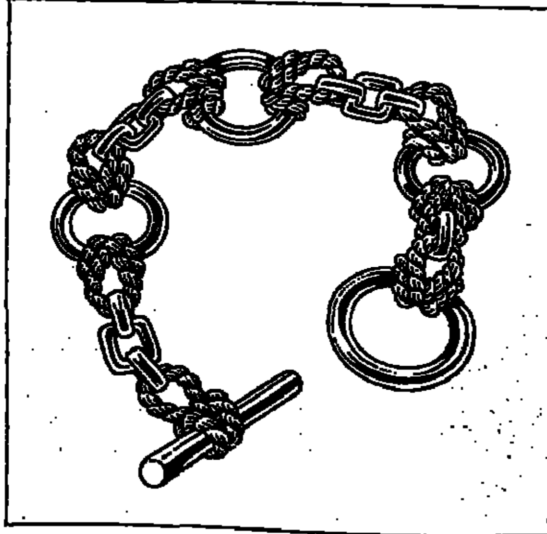
Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Lundi 19 décembre à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Liard, M. Jean-Pol Caput : « L'Académie française et la pureté de la langue française entre 1889 et 1935. (L'orthographe et la prononciation) ».

— Mardi 20 décembre à 13 h 30, université de la Sorbonne nouvelle, salle Octave-Gréard, M. François Berthier : « Genèse de la sculpture bouddhique japonaise ».







هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

LES CLIENTS SE FONT ATTENDRE

Ça ne va pas très fort pour les départs au soleil...

La crise économique et les perspectives électorales freinent le désir de voyager. Jusqu'à quand ?

LES tours-opérateurs et les agents de voyages font grise mine : le soleil se vend mal cet hiver.

Certes, la neige continue d'attirer les foules : les stations de ski françaises ont l'avantage de la proximité qui permet aux citadins de s'y rendre à peu de frais, pendant au moins une semaine.

Il serait faux de dire que tous les voyages lointains sont désertés. Les « voyages de stimulation » offerts par les patrons à leurs employés, pour accroître leur efficacité et leur ardeur au travail, font fureur. En ces temps de crise économique, on ne développera jamais trop la combativité du cadre commercial, par exemple...

Toutefois, l'acheteur de voyage long-courrier se fait rare aux guichets : « *Nous constatons que toutes nos destinations sont touchées par ce marasme,* déclare M. François Huet, président-directeur général d'Euro 7. *Jusqu'à la semaine dernière, nous respections nos objectifs de ventes. Aujourd'hui, le compte n'y est plus.* »

Chez Planète, on nuance l'analyse. « *Nos vols moyen-courriers ne marchent pas du tout, à l'exception du Maroc. Vers la Tunisie et les Baléares, c'est l'effondrement,* explique-t-on. *En revanche, nos voyages long-courriers se portent à merveille, notamment les Antilles et le Sénégal.* »

Même son de cloche auprès de Jet-Tours. « *Nos ventes sont stagnantes d'une année sur l'autre,* estime M. Roger Pinson, président-directeur général de la société. *Cette mévente touche plus les moyen-courriers (Tunisie) que les long-courriers (Sénégal)* ».

Quant à M. Jean-Claude Murat, président du Syndicat national des agents de voyage (SNAV), il indique, lui aussi, que le marasme n'est pas général. « *Les destinations lointaines comme l'Amérique latine ou l'océan Indien se vendent très correctement,* dit-il. *La Méditerranée proche (Maghreb, Grèce) est peu demandée. Il faut dire que nous sommes habitués à des taux de croissance de 15 à 20 %. Nous ressentons d'autant plus durement la stagnation actuelle.* »

Comment explique-t-on cette mini-crise ? Faut-il incriminer les conséquences du plan Barre, la prolongation des difficultés économiques ou, tout simplement, la proximité des élections législatives ? Euro 7 et Planète jugent impossible de trancher : conjoncture économique et contexte politique se conjuguent pour inhiber le désir de voyager.

« *Si j'expliquais le phénomène, j'aurais résolu le problème,* affirme M. Pinson. *Je ne suis pas pessimiste. Nos ventes repartiront, mais jusqu'au mois de mars, le trafic restera stagnant. J'ai vécu dans de nombreux pays et constaté que, partout, une crise économique stimule les voyages alors que les événements politiques les ralentissent. En France, nous commençons à vivre un événement politique...* »

L'explication de M. Murat est à l'opposé. « *Les élections législatives ne freinent pas les départs,* dit-il. *Les vacances sont devenues une priorité, mais la crise économique rend prudent. Les cadres supérieurs et les chefs de petites entreprises, qui prenaient leurs congés en deux ou trois fois, ont ralenti leur rythme. Ils ne veulent pas voir trop loin.* »

Personne ne veut jouer les devins, mais les spécialistes estiment qu'après les élections « ça devrait repartir ».

ALAIN FAUJAS.

...ni pour les sports d'hiver

A la veille des vacances de Noël, la fébrilité des préparatifs a fait place à l'anxiété dans les stations de sports d'hiver des Alpes du Nord. Exploitants de remontées mécaniques, hôteliers et commerçants scrutent le ciel et attendent avec une certaine impatience la venue de nouveaux flocons. La précieuse sous-couche de neige tombée au milieu du mois de novembre a beaucoup fondu, les 7 et 8 décembre dernier, en dessous de 2 500 mètres, sous l'effet du foëhn (vent sec et chaud). Depuis, il n'a presque pas neigé en altitude. Les skieurs qui, depuis trois week-ends se sont précipités sur les pistes ont « raclé » la neige fraîche et déjà creusé les pistes.

Certaines stations plus prudentes ont préféré n'ouvrir qu'une partie de leur domaine skiable, et ne le « libéreront » en totalité qu'à l'arrivée des premiers vacanciers de Noël. Si ceux-ci sont attendus en plus grand nombre qu'au cours du Noël 1976, ils ne parviendront cependant pas à remplir totalement les hôtels, studios en location et « résidences » de toute sorte.

Inexactitudes

Comme chaque année, la campagne — incompréhensible — consistant à affirmer que la « neige française fait le plein », se révèle une fois de plus inexacte ! Ainsi, à Chamonix, on se contente de déclarer que « la conjoncture est bonne pour Noël et que la saison s'annonce confortable ». *A Tignes, on constate que, avant le 25 décembre, un lit sur deux est encore disponible dans la station. Les responsables d'une centrale de réservations travaillant pour une trentaine de stations de sports d'hiver font remarquer qu'il y a presque partout des chambres d'hôtels ou des studios libres, mais que la seconde semaine des vacances de Noël sera, comme à chaque saison, beaucoup plus chargée, et ajoutent :* « On trouvera facilement à se loger à la dernière minute. Il y a toujours et partout un volant important de défections. »

Ces défections risquent cependant de se multiplier si, d'ici au 21 décembre, la neige ne se remet pas à tomber en abondance. Le centre d'étude de la neige de Saint-Martin-d'Hères estiment qu'une « chute » de 80 centimètres à 1 mètre est indispensable pour garantir un bon enneigement pendant les prochaines vacances de Noël. Alors, on regarde le ciel. Avec angoisse ou espérance, selon son tempérament...

CLAUDE FRANCILLON.

QUAND LE PATRON MET LE COUVERT

Le « ticket-restaurant » part à la conquête de la province

En 1977, 125 000 000 repas auront été réglés avec un « bon ». Le titre-restaurant se développe, et se moralise.

LA sécurité et le fonctionnement du titre-restaurant viennent d'être améliorés par un décret du 8 novembre 1977 publié au *Journal officiel* du 13 novembre. Le titre-restaurant est utilisé par les employeurs désireux de participer aux frais de repas de leurs salariés sans pour autant créer un restaurant d'entreprise. Les employeurs achètent des titres-restaurant des sociétés émettrices et les revendent à leurs salariés pour la moitié de leur valeur. Les employés utilisent ces titres dans le restaurant de leur choix. L'employeur et le salarié sont exonérés d'impôt et de charges sociales sur la fraction de la participation patronale ne dépassant pas 5 F. Les sociétés émettrices remboursent les restaurants sur présentation des titres.

Ce système s'est considérablement développé depuis sa création, en 1960. L'employé apprécie la participation de son patron aux frais du déjeuner quotidien, d'autant plus que l'éloignement du domicile et les temps de transports lui interdisent généralement de rentrer chez lui à midi.

Il aura été émis, en 1977, 125 millions de titres-restaurant d'une valeur faciale moyenne de 10 F qui auront été utilisés dans plus de 33 000 restaurants par 620 000 salariés, appartenant à 23 000 entreprises. 70 % de ces titres circulent en région parisienne.

Le décret, du 8 novembre, renforce et étend les pouvoirs de la commission des titres-restaurant, composée de représentants des organisations professionnelles et syndicales des employeurs et des salariés, des syndicats de restaurateurs et des entreprises émettrices. Désormais, cette commission recevra chaque mois des justificatifs détaillés des mouvements de titres. Elle donnera son accord sur les affiliations au système des établissements n'exerçant pas la profession de restaurateur, mais qui vendent des plats chauds cuisinés (traiteurs, crêperies, etc.). Enfin, le décret réduit de vingt-huit à vingt et un jours le délai maximum de remboursement des restaurateurs par les sociétés émettrices.

« *Nous nous félicitons de ces mesures qui sont saines et à l'élaboration desquelles nous avons participé* », a indiqué M. Bernard Westercamp, directeur général de Jacques Borel International, qui vient en tête des émetteurs de titres-restaurant avec son département le « ticket-restaurant ».

Celui-ci possède 45 % du marché français. Il est suivi par le « chèque coopératif-restaurant » (36 %) et par le « chèque-restaurant » (16 %). Le reste du marché dépend du « ticket-repas », lancé en 1976 par des restaurateurs, et de petits émetteurs locaux.

Les restaurateurs jugent souvent que la commission demandée par les sociétés émettrices est trop élevée. « *C'est un mauvais procès qui nous est fait* », répond M. Westercamp. « *Nous demandons 0,5 % de la valeur du titre à l'entreprise acheteuse et 2,7 % au restaurateur. Ces recettes ne nous permettent pas de couvrir nos frais. Seul le placement des fonds nous procure un bénéfice. Les cartes de crédit sont beaucoup plus coûteuses que nous.* »

Le « ticket-restaurant » part à la conquête de la province où à peine 10 % des entreprises adhèrent au système du titre-restaurant. Ses responsables, qui émettent quotidiennement 297 000 tickets, se déclarent prêts à faire face à ce développement grâce à une capacité de production de 700 000 tickets.

Chaque jour, 50 000 Portugais, 50 000 Brésiliens, 10 000 Allemands de l'Ouest, autant d'Italiens, de Belges et d'Espagnols emploient le « ticket-restaurant » de Jacques Borel International. M. Westercamp a annoncé de nouvelles « exportations » sans préciser toutefois le nom des pays destinataires. — Al. F.

(Dessin de PLANTU.)

DES CONDUCTEURS SUR LES ROUTES D'HIVER

Conseils pour temps de neige

Sur neige, une voiture se conduit avec des chaînes ou des pneus à clous, mais toujours avec des chaussures fines.

LE paysage routier hivernal a changé. Il y a quelques dizaines d'années, les chaînes et la prudence constituaient les seules parades efficaces contre l'enneigement prolongé d'une partie du réseau. Les conducteurs étaient alors peu nombreux et les dérapages sans graves conséquences. Aujourd'hui, l'augmentation du trafic accroît les risques de collision, d'où la nécessité d'une maîtrise parfaite du véhicule. L'entretien permanent de 16 000 kilomètres de routes autorise des moyennes élevées sur les grands axes, tandis que le domaine d'utilisation des chaînes se restreint. Des équipements spéciaux apparaissent chaque année. Les progrès sont notables mais la prudence diminue.

Aucun matériel, pourtant, n'est totalement sûr. Chacun a ses inconvénients qu'il est bon de connaître. Et l'équipement le plus efficace — souvent le plus cher, — peut parfois se révéler totalement inadapté à des conditions locales. Le marché abonde en produits séduisants souvent inutiles. Il est bon d'en connaître les pièges et d'éviter certaines dépenses inutiles.

Une voiture se conduit avec des chaussures fines. Ce rappel est d'autant moins inutile que peu de vacanciers s'en soucient en montagne, alors que la neige nécessite des efforts extrêmement dosés sur les pédales. Même équipée de pneus neige cramponnés une voiture dérape dès que ses roues sont bloquées et patine en cas d'accélérations brutales. Il importe alors de savoir glisser (1) en gardant une trajectoire de sécurité et, à l'extrême, de déclencher un tête-à-queue (*coup de volant brusque et manœuvre du frein à main*) lorsqu'une catastrophe est inévitable.

Le verglas véritable — celui qui se forme aux environs de zéro degré dans les zones humides abritées, — est généralement invisible. Il vaut donc mieux le prévoir, *diminuer sa vitesse, et rouler* en « mordant » sur le bas-côté.

MICHEL BERNARD.

(Lire la suite page 21.)

(1) La meilleure formation est actuellement donnée par les écoles de conduite sur glace Esso-Peugeot de Chamonix, Serre-Chevalier et Isola-2000. Tarif : 50 F la demi-heure avec moniteur sur voiture personnelle, 70 F sur un véhicule de l'école (Peugeot 104, 504 et 305).







VACANCES CHEZ LES GÉANTS

Étalement à l'américaine

ON a coutume de dire que le Français détient le record mondial de la durée des vacances. Cette réputation semble tout à fait justifiée lorsqu'on étudie le régime des congés payés aux États-Unis, où un travailleur sur vingt assujettis au régime «*graduated vacation plan* » ne peut prétendre à plus de trois semaines de vacances.

Le bulletin d'informations économiques du conseiller commercial de France à Washington a publié, au mois d'octobre, les conclusions d'une étude réalisée par le Bureau américain des statistiques du travail sur les conditions, la durée et l'étalement des vacances.

Cette étude a porté sur mille cinq cent cinquante conventions collectives en vigueur en 1974, concernant 7,2 millions de travailleurs. Elle a permis de montrer que 76,3 % des salariés concernés étaient régis par des «*graduated vacation plans* » dans lesquels la durée des congés varie en fonction du nombre d'années passées dans l'entreprise ; 11,7 % dépendaient de «*funded plans* » alimentés par les employeurs et gérés par ceux-ci ou paritairement ; 2,4 % étaient placés sous le régime du «*ratio-to-work plan* » dans lequel la durée des vacances dépend du nombre d'heures ou de jours passés au travail au cours de l'année précédant l'attribution des congés. Enfin, 0,9 % des travailleurs étaient régis par un «*uniform vacation plan* », qui prévoit la même durée de congés payés pour tous les membres de l'entreprise.

Le Bureau américain des statistiques du travail s'est livré à une analyse plus approfondie des « *graduated vacation plans* » qui représentent le régime de vacances le plus répandu. La progressivité de la durée des congés est particulièrement marquée : après un an de travail, 54 % des salariés ont droit à une semaine de congés et 43 % à deux semaines. Après deux ans de service, 26 % peuvent prétendre à une semaine et 70 % à deux semaines. Après dix ans, 69 % disposent de trois semaines, 16 % de trois semaines et demie, et 7 % de deux semaines seulement. Après trente ans, 59,5 % des travailleurs bénéficient de cinq semaines ou plus de congés, 30 % de quatre semaines, 5 % de trois semaines et 4 % de deux semaines.

Surtout au troisième trimestre

Selon les branches, la situation est plus ou moins favorable aux salariés : dans le secteur du matériel électrique, 85 % des personnes employées jouissent d'une durée maximum de vacances de cinq semaines. A l'opposé, 91 % des travailleurs des industries du vêtement ne peuvent espérer atteindre trois semaines de vacances.

En ce qui concerne l'étalement des vacances des Américains, aucune statistique ne permet d'en avoir une connaissance précise. Toutefois, une certaine concentration des départs au cours du deuxième et du troisième trimestre est perceptible : 41,5 % des voyages effectués par les Américains, représentant 50 % des nuitées, ont lieu au cours du troisième trimestre.

On remarquera que 27,8 % seulement des mille cinq cent quatorze conventions collectives, en vigueur en 1975, prévoyaient une fermeture de l'entreprise pour cause de vacances, car les Américains n'aiment pas prendre l'ensemble de leurs congés pendant une période fixe. A quand le même souci de liberté et d'efficacité, en France ?

L'U.R.S.S. TROP NOIRCIE

« *EN montant en épingle les contacts entre les hommes, certains milieux occidentaux entravent eux-mêmes ces contacts* », a déclaré au journal *Troud*, cité par l'agence Tass, M. Victor Boitchenko, chef adjoint de la direction générale du tourisme étranger au conseil des ministres d'U.R.S.S.

Interrogé sur les freins qui entravent le développement des échanges touristiques entre l'Union soviétique et les pays capitalistes, M. Boitchenko s'en prend aux « *adversaires idéologiques qui persistent à recourir à des méthodes de guerre froide, certains milieux et certains organes d'information en Occident qui ne manquent pas une occasion pour noircir la réalité soviétique. (...) Dénaturant les dispositions de l'acte final de la conférence d'Helsinki, les détracteurs de la détente cherchent parfois à s'ingérer dans les affaires intérieures de notre État.* »

Il estime que les modalités d'échange de touristes avec le monde capitaliste sont défavorables pour les pays de l'Est. « *Cela concerne les prix, les procédures et la durée de délivrance des visas* », déclare-t-il. « *Les touristes soviétiques ont des difficultés à visiter certaines entreprises. Les mesures discriminatoires appliquées aux États-Unis ou en Hollande à l'égard de l'Intourist et les actions inamicales, parfois même hostiles, à l'égard des citoyens soviétiques ou des représentations de l'Aeroflot ont une répercussion négative sur le développement du tourisme soviétique.* »

Ces remarques pessimistes n'empêchent pas ce haut fonctionnaire du tourisme en U.R.S.S. de se féliciter que quinze millions d'étrangers soient venus en Union soviétique et que onze millions de Soviétiques soient partis à l'étranger, au cours du neuvième plan quinquenal. Le dixième plan prévoit d'accueillir vingt-cinq millions d'étrangers afin de « *promouvoir les contacts humains au bénéfice de la paix et de la sécurité sur terre, dans l'intérêt de la compréhension mutuelle entre les peuples* ».

« Tourisme et Travail » veut rentrer dans ses frais

LA fédération nationale Tourisme et Travail vient d'engager une action devant le tribunal administratif de Nice, afin d'obtenir de la commune de Villefranche-s./Mer (Alpes-Maritimes) le remboursement des frais qu'elle avait engagés dans l'étude du projet d'aménagement de la citadelle Gaston de Foix en un centre de loisirs et de vacances sociaux (*le Monde* du 21 mai 1977).

Le 12 avril 1977, la nouvelle municipalité (favorable à la majorité) de Villefranche-sur-Mer avait décidé de ne pas donner suite à ce projet que T. et T. devait réaliser pour le compte de cinquante-quatre comités d'entreprise ou collectivités, représentant deux cent mille salariés, et dont le montant avait été estimé à 52 millions de francs.

Cinq ans d'efforts de l'association se trouvaient ainsi remis en cause. Un protocole avait cependant été signé, le 28 juin 1972, entre T. et T. et la municipalité précédente — de tendance modérée, mais comprenant des socialistes et des communistes — précisant notamment qu' « *au cas où la municipalité de Villefranche-sur-Mer viendrait, de son propre chef, à renoncer à l'opération (...) elle serait tenue de rembourser (...) les dépenses engagées par la fédération Tourisme et Travail relatives aux études et frais inhérents au projet présenté* ».

Ce contentieux s'ajoute à celui en cours entre la commune et la Société d'investissement immobilier de France (Sinvim) qui avait, elle aussi, conclu en septembre 1968 un protocole d'accord — dénoncé en 1972 — pour édifier, à l'intérieur de la citadelle, un ensemble résidentiel, commercial et touristique. Le débit réclamé par la Sinvim était initialement de 800 000 francs ; si l'opération prévue s'était réalisée, T. et T. se serait substitué à la commune pour régler cette somme.

La mairie dans la citadelle ?

Dans le mémoire déposé devant le tribunal, l'association déclare toutefois qu'elle ne renonce pas à obtenir de la commune qu' « *elle revienne à une meilleure vue de la situation et reprenne de concert avec elle la réalisation regrettablement interrompue du projet* ». Si la commune devait être amenée à acquitter à la Sinvim et à T. et T. les sommes qui lui sont réclamées, ses finances en seraient très lourdement obérées. Pour M. Joseph Calderoni, le nouveau maire de Villefranche-sur-Mer, cependant « *l'intérêt des Villefranchois passe, quoi qu'il en soit, avant le paiement d'une somme d'argent, aussi forte soit-elle* ».

Le conseil municipal a décidé, le 15 décembre, d'implanter dans la citadelle un nouvel Hôtel de Ville, un centre culturel et un musée municipal. Des logements sociaux seront construits à la place de l'actuelle mairie.

Ce nouveau projet aurait reçu un accueil favorable de M. Jacques Médecin, maire (P.R.) de Nice, secrétaire d'État au tourisme, qui s'était opposé au projet de T. et T., ainsi que de M. Fernand Icart, ministre de l'équipement.

GUY PORTE.

Les Alpes du Sud voient-elles trop grand ?

L'agence Urbapress vient de révéler qu'une étude réalisée sous le contrôle du service régional de l'équipement de Provence-Alpes-Côte d'Azur et intitulée « *Impact des stations touristiques sur la société locale dans les Alpes du Sud* » avait été interdite de diffusion.

Certains élus locaux n'auraient pas apprécié ses conclusions, qui portaient sur les stations de Molines-en-Queyras, des Orres, de Vars, de Pra-Loup, de Montclar, d'Auron et d'Audibergue. On pouvait notamment y lire au sujet des stations installées sur un grand domaine skiable : « *L'introduction d'un tel type de station est permise grâce à la démission de fait de la commune pour la mise en valeur de son site. Cette attitude est concrétisée par l'acceptation de la vente des terrains urbanisables, privés ou publics, position de faiblesse face aux investissements extérieurs.* »

En définitive, selon cette étude, les habitants « contrôlent » seulement 3 % des lits à Auron, 4 % à Audibergue, 2 % à Pra-Loup, 7 % aux Orres, 9 % à Saint-Étienne-de-Tinée, 11 % à Vars, 24 % à Montclar et 41 % à Molines-en-Queyras. Plus la station est modeste, plus son développement profite à ses habitants. Pourquoi ? « *La cause essentielle réside dans la petite taille du site : il n'a pas attiré de promoteurs parce qu'il ne permettait pas un marché immobilier important et, de ce fait, les communes (ou des personnes privées locales) ont eu toute liberté pour choisir des solutions adaptées à la situation locale.* »

Pour vivre heureuse, une station doit-elle rester « petite » ?

CARNET DE VOYAGES

● **Le Guide 1978 du caravaneige.** — Pour la troisième année consécutive, le Guide du caravaneige, établi par Gérard Marinier, dresse l'inventaire de tous les terrains de France (117 en 1978, 106 cette année), classés par massifs montagneux et par départements. Leur situation, leur classement, la distance des remontées mécaniques les plus proches, la description du confort, etc., y figurent. Pour la première fois, le guide comporte un chapitre consacré aux caravaneiges d'Allemagne fédérale, d'Autriche, d'Italie et de Suisse.

★ Éditions Roth, 1, place du Théâtre-Français, 75001 Paris. Prix : 15 F.

● **Ski dans le Massif Central.** — L'association Vacances Auvergne-Limousin (VAL) rappelle que les centres de ski du Massif Central n'affichent pas complet. VAL propose, à Noël, un séjour en pension complète au Super-Lioran, à partir de 400 francs pour une semaine ou un appartement pour quatre personnes à partir de 730 francs pour une semaine.

★ VAL, 31, rue Eugène-Gilbert, 63000 Clermont-Ferrand, téléphone : (73) 93-08-75.

● **Train + hôtel à la carte.** — La S.N.C.F. propose des forfaits comprenant le transport en 2[e] classe et l'hébergement à Amsterdam, à Bruxelles, à Cannes, à Londres, à Munich et à Nice. Le voyageur conserve le choix de son emploi du temps et de la durée de son séjour : Londres (1 nuit), 357 F ; Amsterdam (1 nuit), 312 F ; Bruxelles (1 nuit), 217 F ; Munich (2 nuits), 507 F ; Cannes ou Nice (2 nuits), 419 F.

★ Dans toutes les gares Paris et banlieue et bureaux de tourisme S.N.C.F.

A Lyon, l'hôtel est dans l'hôpital

HALL, réception, plantes vertes, bar, restaurant. Catégorie ? Deux étoiles nouvelles normes. Un hôtel qui ressemble aux autres. Cent quarante chambres, dont quatre-vingt-seize à deux lits. Pourtant, cet Hostel *(du nom de la chaîne dont il est encore le premier et unique maillon) est très différent. Il a ouvert ses portes début 1976, non pas là où la présence d'un tel équipement n'aurait rien d'insolite, mais dans le périmètre de l'ensemble neuro-cardiologique des hospices civils de Lyon* (le Monde *du 12 février 1976).*

Un hôtel dans l'hôpital. Mais pourquoi, pour quoi faire, et pour qui ? « Pour accueillir les malades ambulatoires, ceux dont l'état n'implique pas un alitement forcé dans un service de médecine ou de chirurgie. Pour recevoir aussi le père, le mari, l'épouse, le fils, le compagnon *ou la compagne du patient ou* de la patiente. Et héberger, enfin, toute la clientèle « normale », du visiteur médical en tournée dans le département ou la ville au voyageur de commerce et, rien ne s'y oppose en aucune façon, vous, moi, n'importe qui... », *répond M. André Cointet, directeur financier et directeur du département « développement » de la chaîne Ibis, et président du directoire d'Hospitel, la holding, au capital de 1 500 000 F, « coiffant » la S.A.R.L. Sarexo, propriétaire de la marque* Hostel.

Une dizaine de projets en sommeil

Si l'idée n'est pas nouvelle, les Etats-Unis ayant depuis longtemps déjà installé de tels hôtels à proximité de nombreux ensembles hospitaliers, c'est cependant la première fois que l'expérience est tentée en France. L'intérêt d'une telle initiative est évident. A plusieurs égards : « Véritable « sas » entre la vie de tous les jours et l'univers hospitalier, l'*Hostel* jouera, au plan psychologique du malade, un rôle prépondérant, *fait observer M. Cointet.* Se faire soigner est une chose ; pouvoir, une fois les soins terminés, ou les examens faits, aller passer le reste de son temps dans un hôtel confortable, sans blouses blanches, sans feuilles de température, sans chariots à pansements, en est une autre, a *fortiori* si vous y attend un être cher... »

Autre avantage de la formule, qui n'est pas négligeable dans la mesure où un hôtel de cette catégorie s'installe à trois pas de ses laboratoires, l'hôpital devrait pouvoir, logiquement, distraire une partie des crédits qu'il affecte obligatoirement à la construction de nouveaux lits, et utiliser ces sommes — toujours importantes — à d'autres fins, comme l'achat de matériel, d'équipements, voire la rémunération de chercheurs.

*Pourquoi, dans ces conditions, l'*Hostel *de Lyon n'a-t-il accueilli aucun malade au cours de sa première année d'exercice, et n'en recevra probablement aucun lors de la seconde ? La réponse est en forme de vérité de La Palice : les textes officiels régissant le régime de la sécurité sociale en France n'ont pas prévu l'existence de telles installations. Moralité, la S.S. ne saurait rembourser la note d'hôtel du malade qui aurait choisi d'y séjourner durant son traitement, le règlement ne connaissant — jusqu'ici — que deux modes d'hébergement, le domicile du patient ou l'hôpital, sur la base de 32 francs par nuit et 15 francs par repas. Le prix de la chambre à* Hostel *n'excède pas 86 F, ce qui est infiniment moins cher qu'une « journée » à l'hôpital (1 300 francs en service de cardiologie).*

L'avenir de « l'hôtel à l'hôpital » est tout entier dans les mains du législateur. Mais à Hostel *on se montre optimiste, même si on a « gelé » momentanément le deuxième projet, très avancé, d'un quatre-vingts chambres à Lille, et que dans les cartons de la société figurent huit ou dix noms de villes françaises auxquels on a accolé la mention « probable ».*

Optimiste parce qu'on a la conviction que la Sécurité sociale a bel et bien compris l'intérêt de l'affaire, et que, partant, elle devrait tout mettre en œuvre, et le plus tôt possible, pour que soient adoptés les textes manquant encore à son répertoire. Optimiste enfin parce que rien ne semblerait s'opposer à ce que la demande étrangère se manifeste un beau matin et que des Hostel *aillent battre pavillon au-delà des frontières de l'Hexagone.*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Conseils pour temps de neige

(Suite de la page 19.)

Les crampons sont utiles mais pas indispensables : il ne faut pas oublier que les « clous » sont interdits aux poids lourds (2).

Enfin le froid est un inconvénient majeur pour les pneus normaux, dont la gomme durcit à basse température. L'adhérence diminue, les épaulements « travaillent » moins et les roues peuvent *décrocher brutalement* dans un virage, même sur sol sec.

Pneus : la nouvelle génération

Deux manufacturiers viennent de commercialiser une nouvelle génération de pneumatiques particulièrement intéressante : le Kléber V-12 M + S et le Dunlop SP 55 NVB sont tous deux conçus pour le froid et la neige. Leur supériorité par rapport aux pneumatiques précédents est de pouvoir être utilisés toute l'année sans inconvénient. Leurs sculptures moins profondes que les pneus neige traditionnels sont efficaces dans des conditions habituelles d'enneigement. Mais elles ont été dessinées afin de ne pas nuire à la sécurité de conduite sur sol sec jusqu'à 160 kilomètres/heure. Ces nouveaux pneus présentent donc des qualités très proches de celles des « pneus pluie ; cependant, leur gomme reste souple et adhérente jusqu'à des températures inférieures à *moins vingt degrés.*

D'après leurs créateurs, la longévité des bandes de roulement est égale à celle des pneus « été ». Enfin, dernier avantage, ces pneus sont cramponnables : ils restent alors étonnamment silencieux et leurs qualités routières ne sont pas diminuées sur sol sec. Est-ce la panacée ? Certainement pas. L'« accroche » sur neige abondante est inférieure à celle d'un V-10 traditionnel et les chaînes s'avèrent alors indispensables.

L'équipement d'une famille parisienne partant aux sports d'hiver *ne peut être le même que* celui d'un montagnard ou d'un voyageur de commerce. A moins de dépenser sans compter. Ainsi un train de pneus neige cramponnés (il vaut mieux équiper les quatre roues plutôt que les seules roues motrices) représente un investissement de 1 000 à 2 000 F selon la voiture, trop lourd pour deux voyages... d'autant plus que les grands axes menant aux principales stations sont salés et sablés en permanence et que seuls les derniers kilomètres peuvent poser un problème.

Un pneu Kléber V-12 M+S non cramponné nous paraît donc préférable — d'autant plus qu'il pourra être utilisé couramment et qu'il n'est pas limité à 90 km/h. Mais il devra être complété obligatoirement par des chaînes (120 à 280 F la paire) ou, mieux, par des barrettes plastiques cramponnées (de 300 à 510 F la paire Ugicarb) efficaces sur verglas. Leur pose est malheureusement aussi malaisée que celle des chaînes, ce qui a conduit les fabricants à créer des dispositifs ingénieux tels que le Snow Grip, dont l'installation ne prend que quelques secondes et dont l'efficacité *en neige profonde* est certaine. Il a un inconvénient, son prix (370 à 450 F la paire), et il engendre de fortes vibrations, notamment sur les tractions avant. Mais il est adaptable à plusieurs dimensions de pneumatiques et c'est actuellement l'accessoire le plus pratique du marché.

Gare aux « miracles »

A déconseiller : les pneus « miracles » (superadhérents ou « *contact* »), qui *donnent une* confiance abusive au conducteur, qui décrochent brutalement et dont l'utilisation est à proscrire dès les premiers redoux ; les chaînes légères, métalliques ou plastiques, qui s'usent vite et sont peu efficaces (elles sont pourtant plus chères que les « bonnes grosses » chaînes) ; et les bombes antiverglas, qu'on ne pense à utiliser... qu'après la glissade. Quant aux pneus cloutés de location (125 à 180 F la paire pour dix jours), leurs crampons sont souvent arrachés à cause d'une mauvaise mise en place (le sens de roulement doit toujours être repéré) et leur sécurité est souvent moindre que celle de pneus bien entretenus.

Un dernier conseil : ne jamais *dégonfler un pneu neige clouté* dont la structure, obligatoirement radiale, s'accommode au contraire d'une *surpression* de 200 à 300 g. La motricité diminuerait sur la neige et la sécurité disparaîtrait totalement sur sol sec. Et ne jamais oublier que la prudence et le bon sens évitent plus sûrement l'accident que le meilleur des équipements.

MICHEL BERNARD.

(2) Les pneus cramponnés le sont également dans certains pays européens, notamment l'Allemagne fédérale. Mais la multiplicité des dérogations consenties depuis trois ans (professions médicales, service d'ordre, etc.) permet de penser que l'interdiction n'est que temporaire.

CLIN D'ŒIL

Souvenirs à vendre

QUAND elle sut que la Maison des Champs était à vendre, elle voulut la revoir. Posée sur une fausse plaine, près d'une *forêt que l'on défend contre les promoteurs de week-end*, c'est une grande et solide bâtisse sous une housse d'ampélopsis qui dissimule opportunément un banal crépi.

Une de ces maisons que les familles possédaient autrefois à une heure de Paris pour y nicher, l'été venu, des kyrielles d'enfants, frères, sœurs, cousins de sang ou à la mode de Bretagne, alliés lointains ou coloniaux de passage. La Maison des Champs en contenait parfois une vingtaine, du bébé au bachelier, qui pouvaient s'ébattre à loisir du potager aux combles, du poulailler au bûcher, sans avoir à prendre garde aux bibelots précieux, aux tentures soyeuses, *aux tapis fragiles, qui limitaient, dans les demeures parisiennes, la* liberté des jeux.

Il suffisait de se présenter aux repas les mains propres et les *cheveux coiffés, de respecter* « le tour de bain » et de faire semblant de dormir à l'heure convenue pour vivre une enfance heureuse. Les parents avaient l'intelligence de ne pas se mêler des querelles, de panser les écorchures sans trop s'attendrir et de proposer des « horaires à la carte » à ceux et celles qui devaient se pencher sur des devoirs de vacances.

⁂

Elle voulut donc revoir par une *matinée de décembre* la maison où il y a trente ans une fillette qui portait son nom s'éveillait à la vie en société. La façade, si haute autrefois, avec ses deux étages *sous un toit pentu, lui parut d'une incroyable modestie. La maison, comme les vieilles paysannes fatiguées*, semblait s'être tassée. Le perron, qu'elle avait qualifié de majestueux l'année de sa première *communion dans une rédaction sur le thème : « Décrivez la maison de vos vacances »*, se réduisait maintenant à quelques marches aux arêtes usées.

L'escalier de chêne ciré — un Himalaya pour les jambes des tout-petits — avec sa rampe, où les garçons se laissaient glisser sous les regards envieux et béats des filles, n'était en fait qu'un escalier ordinaire assez étroit.

Dans la salle à manger, la table à laquelle on ajoutait à la demande des « rallonges » toujours introuvables parce qu'empruntées par l'un ou l'autre pour faire un toit de cabane, un obstacle de course à pied ou un circuit automobile, lui parut incapable d'accueillir vingt convives affamés.

L'allée centrale du jardin, fermée par un portail-frontière qu'il *était interdit de franchir, « à cause de la route », et qui constituait* un rude parcours pour les autos à pédales ou les tricycles, fut franchie en vingt enjambées de femme frileuse. *« Tout semble avoir rétréci », murmura-t-elle. Puis elle grimpa l'escalier et vint se pencher à la* fenêtre de la meilleure chambre, donnant par-delà les labours sur la forêt et le rendez-vous de chasse d'un prince fabriqué par l'Empire.

Une odeur de gas-oil la saisit aux narines, un roulement urbain trop connu lui secoua les tempes. Une fausse autoroute passait là à 10 mètres de la maison. Le sentier d'autrefois qui traversait les maïs du père Chabert était en crue de grande circulation, démesurément.

Enfin, elle ouvrit la porte des greniers, le vieux royaume aux malles magiques, aux meubles estropiés, refuge des jours de pluie, havre des lectures confidentielles. La dernière fois, elle l'avait quitté, adolescente, le rouge aux joues, après un baiser du cousin Paul. Alors elle se mit à penser aux bambins qui firent chanter cette demeure. Paul a six enfants et du cholestérol ; Maguy, la turbulente, est religieuse en Afrique ; Henri, le chef indien, est enterré en Indochine ; Florence et Guy, qui se chamaillaient toujours, se sont mariés, et Chantal, et Pierre, et...

La Maison des Champs, qui a contenu chaque été tant de destins divers, ne peut être aussi petite, aussi étriquée, aussi résignée aux vides des abandons.

Mais il ne faut pas se fier aux souvenirs...

MAURICE DENUZIÈRE.





Plaisirs de la table

Fringales nocturnes

ON ne soupe plus guère à Paris. On sort peut-être moins ? Et, pourtant, décembre est le mois par excellence des soirées, des soupers, des réveillons. Le lecteur non militant du noctambulisme se perd, quelquefois, en des maisons où, passé minuit, le personnel n'a qu'un désir : vous voir filer au plus vite. Je lisais l'autre semaine, dans un hebdo, une liste de publicités sous le titre : « *Où souper après minuit ?* » Si l'on en raye les gargotes, il ne reste pas grand-chose !

Pour les vrais soupers, ceux où vous pourrez vous « pointer » jusqu'au petit matin ou presque, ceux des maisons spécialisées où le plat du jour devient plat de la nuit et vous est proposé « avec le sourire » à n'importe quelle heure, la liste n'est pas longue. Et l'on retrouve les mêmes « classiques » : à Montmartre, *La Cloche d'Or* (3, rue Mansart, 9e, tél. 874-48-88) ; aux Champs-Elysées, *La Caravelle* (4, rue Arsène-Houssaye, 8e, tél. 359-47-36), bar-restaurant où l'on déjeune, dîne et soupe fort bien, devenant après 2 heures du matin le rendez-vous des artistes qui ne veulent pas se faire voir dans les clubs à la mode bien décevants ; sur la rive gauche, le *Navy Club* (58 boulevard de l'Hôpital, 13e, tél. 535-99-86), loin du grégarisme germano-pratin, une discothèque « ambiante » et recherchée et, le jouxtant mais protégé du bruit, un restaurant de belle qualité. Très beau banc de fruits de mer.

Rapidement passons en revue les bonnes adresses où l'on sert la carte tardivement : *La Ciboulette* (60, rue de Rambuteau, 3e, tél. 887-40-89), jusqu'à 1 heure ; *La Bûcherie* (41, rue de la Bûcherie, 5e, tél. 033-78-06), jusqu'à 1 heure ; *La Closerie des Lilas* (171, boulevard du Montparnasse, 6e, tél. 326-70-50), jusqu'à 1 h. 30 ; *Le Bistro de la Gare* 59, boulevard du Montparnasse, 6e, tél. 548-38-01), jusqu'à 1 heure ; *Olympe* 54, rue du Montparnasse, 6e, tél. 326-60-88), jusqu'à 1 h. 30 ; *Brasserie Flo* (7, cour des Petites-Ecuries, 10e, tél. 770-13-59), jusqu'à 2 heures ; *Julien* (16, faubourg Saint-Denis, 10e, tél. 770-12-06), jusqu'à 1 h. 30 ; *Baumann* (64, avenue des Ternes, 17e, tél. 380-16-66), jusqu'à 1 heure ; *Chez Edgard* (4, rue Marbeuf, 8e, tél. 359-85-92), jusqu'à 1 heure ; Lamazère (23, rue de Ponthieu, 8e, tél. 359-66-66), jusqu'à 1 heure ; *Le Paillard* (38, boulevard des Italiens, 9e, tél. 824-49-61), jusqu'à 2 heures ; *Chariot-Ier* (12, place Clichy, 9e, tél. 874-49-64), jusqu'à 1 h. 30 ; *Lous Landès* (9 et 11, rue G.-Saché, 14e, tél. 543-08-04), jusqu'à minuit ; *Dodin Bouffant* (25, rue Frédéric-Sauton, 5e, tél. 325-25-14), jusqu'à minuit.

Faut-il parler des cabarets ? De ceux où le spectacle fait passer le dîner (il n'en est point dont le dîner soit de force à faire passer le spectacle, à l'exception peut-être de *l'Abbé Constantin* (13, rue du 4-Septembre, 2e, tél. 742-69-19).

Il y a les grands : *le Lido* (116 bis, Champs-Elysées, 8e, tél. 359-11-61), classique autant qu'éternel et que le patronage culinaire de « grands » comme Troisgros, Guérard, etc. n'a point amélioré. *Le Moulin-Rouge* (place Blanche, 9e, tél. 606-00-19), où, comparativement, l'on mangerait presque mieux. Et les deux nouveaux : *le Jardin de Paris* (avenue Gabriel, 8e, tél. 260-58-00), où la cuisine est plus qu'honorable si le spectacle est contesté par les critiques (mais il se rode), et *le Paradis latin* (28, rue du Cardinal-Lemoine, 5e, tél. 325-28-28), accueilli par d'unanimes louanges, où le spectacle est agréable et où la cuisine aurait pu l'être — je veux dire aurait pu être supervisée par Georgette Descat *(Lous Landès)*.

Castagnettes, bouzoukis, doudous et tequila

Viennent ensuite *la Tour Eiffel* (Champs-de-Mars, 7e, tél. 550-32-70), où la cuisine est en baisse ; *la Belle Epoque* (38, rue des Petits-Champs, 2e, tél. 073-69-18), où elle ne saurait baisser, étant au plus bas ; *le Port du Salut* (163 bis, rue Saint-Jacques, 14e, tél. 033-32-03), style rive gauche et cuisine soignée ; *le Don Camilo* (10, rue des Saint-Pères, 7e, tél. 260-20-31), cuisine honnête ; *la Boulangerie* 199, rue St-Honoré, 1er, tél. 260-60-57), cuisine détestable ; *la Main au panier* (3, rue de Poissy, 5e, tél. 633-33-63), cuisine honnête, et, enfin, *la Villa d'Este* (4, rue Arsène-Houssaye, 8e, tél. 359-78-44), cuisine supérieure.

Mais, me direz-vous, va-t-on en ces endroits pour bien manger ? Pourquoi pas ? Et le souvenir de la défunte *Tête de l'art* est encore présent pour le prouver.

Quant aux cuisines étrangères, elles ont parfois d'étranges chemins pour s'imposer en musique et en chansons. La russe a ses ambassades, le *Tarass Boulba* (16, rue Thorel, 2e, tél. 236-27-26), de prix doux ; le *Raspoutine* (58, rue de Bassano, 8e, tél. 720-04-321), de prix fort ; l'*Etoile de Moscou* (6, rue Arsène-Houssaye, 8e, tél. 359-63-12) et le *Tsarevitch* (1, rue des Colonels-Renard, 17e, tél. 754-72-99), classique, et enfin l'ex-Pavillon Russe devenu *Aux Deux Guitares* (4, rue Lauriston, 16e, tél. 553-83-79), qui nous fait regretter Ludmila plus encore que sa cuisine. Nouveau venu ou plutôt ressuscité : l'*Auberge d'Armaillé* (6, rue d'Armaillé, 17e, tél. 380-56-04). Excellent.

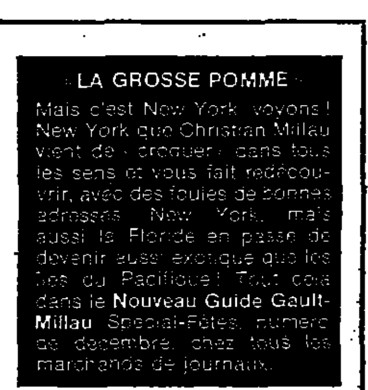
La cuisine espagnole en chansons et castagnettes au *Barcelona* (9, rue Geoffroy-Marie, 9e, tél. 824-47-66) ; la cuisine grecque en sirtaki, bousoukis et mézès à l'*Olympe* (15, rue Grange-Batelière, 9e, tél. 824-46-65) ; la cuisine antillaise en ponches, *doudous* et *acras* à la *Canne à sucre* (4, rue Sainte-Beuve, 6e, tél. 222-23-25) ; la cuisine arabe en danse du ventre et le couscous en mélopée, chez *El Djazaïr* (27, rue de la Huchette, 6e, tél. 326-36-79) ; la cuisine mexicaine à la tequila chez *El Mariachis* (56, rue Galilée, 8e tél. 720-41-69). Enfin la merveilleuse cuisine brésilienne de *Guy* (6, rue Mabillon, 6e, tél. 033-87-61).

Restent les clubs. Vous y accéderez si vous faites partie du Tout-Paris, ou si vous croyez en faire partie, ou s'« ils » croient que vous en faites partie. Ou encore si vous usez de culot, quelquefois. Tant pis si vous êtes punis...

Donc, il vous faut savoir que l'on mange chez *Castel* (15, rue Princesse, 6e, tél. 326-90-22) sans plus. Que l'*Elysées Matignon* nouveau style (2, avenue Matignon, 8e, tél. 225-73-13), malgré la bonne volonté d'Armel Issartel, propose une cuisine de palace. Qu'au-dessus du *Club des Saints-Pères* (10, rue des Saints-Pères, 7e, tél. 260-20-31) il y a « La Casserole », où l'on se sustente à prix honnêtes. Et Régine enfin en son *Régine's* (49, rue de Ponthieu, 8e, tél. 359-21-13), où, paraît-il, on mange honorablement si l'on a un portefeuille adéquat (50 francs le verre à la discothèque !).

Que les oubliés me pardonnent. Je préfère à ces sorties un bon dîner entre amis, un peu prolongé dans la conversation calme des digestions heureuses. Dans un bistrot, avec un bon plat du soir bourgeois bien chaud et une bouteille d'un petit vin bien... frais !

ROBERT-J. COURTINE.



FOIES GRAS

MADE IN QUOI ?

POUR le gourmet, il ne saurait être que le foie gras frais, préparé « au naturel ». Le consommateur doit savoir que certains conserveurs et certains charcutiers connaissent tous les trucs. Et que les appellations sont souvent trompeuses. On laissera donc de côté les foies en conserve, surtout en boîte, les « blocs » et autres noms ronflants. On tolérera le mi-cuit si nécessaire. Et, surtout, on préférera le foie gras « au naturel », sans truffe inutile, sans gelée pernicieuse.

Quant à choisir entre le foie d'oie et celui du canard, ce sera question de goût. Le premier plus fin, peut être, mais le second (à peine moins cher) est plus « fauve » si je puis écrire, avec plus de saveur (même si quelquefois acide). Et pour tout dire je le préfère

Oui, « l'étiquetage ne dit pas toute la vérité, un bloc n'est pas un produit entier », *comme l'assure un panneau du Centre d'information sur le foie gras (5, rue des Pyramides). Malheureusement, cette boutique est souvent fermée et le jour où je suis allé quêter des informations un écriteau disait :* « Réouverture à 15 h. » *Il était 15 h. 30 et il n'y avait encore personne !*

On aurait pu sans doute me renseigner sur la proportion des importations de foie gras. Les deux tiers de notre consommation, paraît-il, arrivent dans des containers glacés d'Israël, de Hongrie, de Bulgarie, de Pologne. Et le grave est que les conserveurs, notamment d'Alsace et du Périgord, peuvent traiter ces foies sans obligation de l'indiquer sur les boîtes. On me dit que l'Israël est aussi bon que le nôtre si ceux de Hongrie sont décevants. Soit ! Raison de plus alors pour l'indiquer sans crainte. Mais il en est ici comme du croissant à la margarine qui n'ose se dire qu'ordinaire, et les conserveurs (nombreux sinon tous) mentent par omission.

Quelques restaurateurs qui préparent eux-mêmes leur foie gras frais en vendent à leurs bons clients, au moment des fêtes. D'autres en vendent régulièrement. Pour y avoir goûté, je puis vous assurer que ceux qui suivent (ils viennent des Landes et vraiment des Landes) sont excellents : Chez Lamazère *(23, rue de Ponthieu, 8e, tél. : 225-46-58). D'oie frais ou mi-cuit, 520 F le kg ; de canard entier au naturel, 520 F le kg.* Lous Landès *(9, rue G.-Saché, 14e, tél. : 543-08-04). D'oie entier, 400 F le kg ; de canard entier, 300 F le kg.* Restaurant du Marché *(59, rue de Dantzig, 15e, tél. : 828-31-55). D'oie 380 F le kg ; de canard 320 F le kg.*

L. R.

AU RAYON DES SAVEURS

MICHEL DOVAZ : « le Livre d'or des eaux-de-vie et liqueurs ». Ed. De Vecchi, 288 pages, relié, 78 F.

Les liqueurs sont vieilles comme l'alambic et restent toujours un peu mystérieuses. L'auteur en dresse le tableau le plus complet et en donne les recettes. Quelquefois imprévues comme celle du faux madère ou celle du baume de l'homme.

Leur histoire est également pleine d'enseignement, et Michel Dovaz appelant La Fontaine à son aide nous donne les recettes des philtres, dont celui de Cupidon ; ainsi qu'un remède de décoction pour une gérontologie campagnarde.

NICOLAS DE RABAUDY : « les Cinquante Meilleurs Restaurants de France ». Ed. Lattès, 525 pages, 65 F.

On pourra discuter du choix, évidemment subjectif, mais, justement, l'auteur cite Raymond Oliver : « *Le véritable gastronome sait qu'il ne peut porter un jugement que par rapport à son propre goût ou à des canons que le temps peut modifier.* »

On pourra trouver inutile l'énumération des cartes et les prix des vins (toujours en évolution et, bien entendu, en hausse).

Mais l'histoire et la description des restaurateurs cités est bien intéressante, amusante, instructive aussi. Et l'on mange avec plus de plaisir le plat lorsqu'on en connaît bien l'auteur.

JACQUES MONTANDON : « le Grand Livre du pain ». Edita Vilo, 196 pages en noir et couleurs, nombreuses illustrations, reliure toile, sous jaquette, 154 F.

Très bel ouvrage sur cette nourriture essentielle de l'homme de la Grèce antique à nos jours par un des rares écrivains suisses de la table. (La Suisse est, encore de nos jours, le pays où l'on fait le plus de pains différents à travers les cantons.) L'auteur esquisse les règles d'une « gastronomie du pain » et termine par des recettes de cuisine au pain. — L. R.

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialités françaises et étrangères

ALSACIENNES
LA TAVERNE ALSACIENNE, 286, r. de Vaugirard. 828-80-80. Une des meilleures choucroutes de Paris
L'ALSACE A PARIS, 9, pl. Saint-André-des-Arts. 6e. 326-89-36.
TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque, 824-48-72. Choucroute spéciale, 18 F.
AUX ARMES DE COLMAR, 13, rue du 8-Mai-1945, 208-94-50.
FLO, 63, Fg St-Denis. PRO. 13-59. Jusqu'à 3 h. du mat. Foie gras frais.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière (1er), 236-74-24.
CHEZ HANSI 3, place du 18-Juin-1940 (6e). 548-96-42.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e). 770-62-39.

AUVERGNATES
ARTOIS ISIDORE BOUZEROL, 13, r. d'Artois. 8e. 225-01-10. F/dim.

BASQUES
TAVERNE BASQUE, 45, r. Cherche-Midi, 6e. 227-51-07. Saint-Sylvestre. Dîners prolongés. Menu spécial.

BRETONNES
CREPERIE BRETONNE, 14, rue J.-J.-Rousseau (1er). 508-50-01. Repas crêpes et galettes.
LES 2 TY COZ vous attendent : Jacqueline, 35, rue St-Georges, 9e. TRU. 42-95. Fermé dimanche. Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard, 15e. 828-42-69 Arrivage direct de Bretagne Fermé dimanche.

CHAMPIGNONS
LE CEPE A TOI, 17, r Caulaincourt. 18e, 076-67-44 Ts les champignons.

FRANÇAISE TRADITIONNELLE
LAPEROUSE, 51, qu. G.-Augustins. 326-68-04. Men. 90 F s.c.
LA RENCONTRE, 19, r. Buffault, 9e 280-27-27. F/sam., dim. Cadre 1900. Jusqu'à 21 h. 30.
AUBERGE DU CLOU, 30, av. Trudaine. 878-22-48 Ecrevisses du Jura
PIERRE, pl. Gaillon. OPE. 87-04. Fermé dim. Déj., Dîner d'affaires. MENU 59 F et carte.
LA GALIOTE, 9, r. Gomboust, 261-43-93 F/sam. Ses terrines, et plats du jour.
LA PETITE CHAISE, 36, rue de Grenelle. BAB. 13-35. Menu 31 F.
LES NOCES DE JEANNETTE, 24, r. Favart, 2e 742-05-90. Cadre 1860. Menus 50 et 73 F.
CIEL DE PARIS, 56e étage, Tour Montparnasse 538-52-35 Jusq. 2 h. mat. Best Panoramiq. Spécialités. Carte à partir de 80 F tt compr. Réceptions jusqu'à 250 personnes sur l'étage

ILE DE LA REUNION
ISLE BOURBON, 18, rue Eug.-Sue. 255-61-64. Riz cari Rougaille Réunion. Fermé lundi

LANDAISES
LE TROU GASCON, 40, rue Taine. 12e. 344-34-26 Direct du terroir. Fermé en septembre

LORRAINES
LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28. Salons de 10 à 120 couverts.

LYONNAISES
LA FOUX, 2, rue Clément, 6e. F. dim., 325-77-66 Alex aux fourneaux.

PATISSERIES
LA BOUTIQUE DU PATISSIER, 24, bd des Italiens 824-51-77. T.l.j.

DU PÉRIGORD
LA TRUFFE NOIRE, 6, r. Pt-aux-Choux, 272-17-00 Fermé dim. Confit foie gras.

SARLADAISES
LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne, 522-23-62. Cassoulet, 38 F ; Confit 35 F

SAVOYARDES
AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents. 326-20-30 T.l.jrs M Cochet propr.

SUD-OUEST
AU VIEUX PARIS, 2 pl. du Panthéon. 5e Fermé dim ODE. 79-22.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT. F. dim., 123, av. Wagram. 17e. 227-61-50. Menu 67 F.

ROUERGUE
R. PLEGAT-WESTPHALIE, 8, av. F.-Roosevelt. 8e. F/sam., 359-91-20.

TOULOUSAINES
AUX CAPITOULS, 10, r Villebois-Mareuil, 17e. 380-26-44 Cassoul. 32 F

TOURANGELLES
PETIT RICHE 25 r Le Peletier. 770-86-50 De 6 à 45 couverts.

COCHONNAILLES
Une magnifique assiette : 13 F à LA COCHONNAILLE, 21, r. Harpe. 5e. 633-96-81 Cadre du XIIIe siècle

ŒUFS ET VOLAILLES
L'ŒUF ET LA POULE. NOVOTEL, Porte de Bagnolet. 858-90-10. Vingt recettes d'œufs Poule au pot et volailles fermières, 68 F, vin, café et service compris.

GRILLADES
LE GAUCHO, 18 bis, r P.-Demours. 17e. 387-28-44. ses grill. brésiliennes. Fermé lundi.
CHARBON DE BOIS, 10, rue Guichard, 16e 228-77-49. Bœuf, mouton porc, poisson
LE WESTERN STEAK, 60, r. P.-Charron. Self de très grand standing où vous pouvez inviter votre P.-D.G. Menu à 23.90 F T.C.

SPÉCIALITÉS DE TERRINES
LE CHALEUIL, 4, r. de l'Arcade, 265-53-13. Le jeune patron aux fourneaux.

FRUITS DE MER ET POISSONS
LE LOUIS XIV, 8, bd Saint-Denis. 208-56-66. F lundi et mardi. Park
CANTEGRILL, 73, av de Suffren 734-90-56. Décor marin unique à Paris.
LES 2 TY COZ vous attendent : Jacqueline, 35, rue St-Georges, 9e TRU. 42-95, fermé dimanche ; Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard, 15e Arrivage direct de Bretagne Fermé dimanche, 828-42-69
AU GITE D'ARMOR, 15, rue Le Peletier, 9e. 770-66-25 F/le soir et les samedis et dimanches
LA MÈRE MICHEL, 5, r. Rennequin 924-59-80 Beurre blanc nantais.
BOURDIN 35, bd du Temple, 272-27-94 Patr J.-M Neveu, chef cuis
L'OURSIN, 9, bd Voltaire, 700-02-56. Jusqu'à 23 h. F/dim., lundi midi.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant, 539-74-91. 12 spéc F/sam., dim. Park.
LE CORSAIRE, 1, bd Exelmans, 16e, 525-53-25. Le rest. du XVIe. Menu 30-45 F (s.c.) et sa carte spéc. cuis. soignée. Une formule qui vous enchantera.
AUB. DOLOMITES, 38, r. Poncelet, 17e, 227-94-56 Ses Bourrides et Aïoli.
DESSIRIER, le spécialiste de l'huître, 9, pl. Pereire. 754-64-14 Coquillages et crustacés. Les préparations de poissons du jour
BRASSERIE CROMWELL, 727-97-75. T.l.j., 131, av. V.-Hugo. Foie gras fr.

VOLAILLES PÉRIGOURDINES
LA COLOMBE (Ile de la Cité), 4, r. de la Colombe. 4e. 633-37-08. F/dim.

ARMÉNIENNES
LA CAPPADOCE, 3, r. Marivaux, 2e, 742-83-65 F/lundi Chant. musique.

BRÉSILIENNES
GUY, 6, r. Mabillon, 6e. 033-87-61. Maison fondée en 1970.
LE DISCOPHAGE, 11, pass. Clos-Bruneau (31-33, rue des Ecoles). Dîner-Spect. 60 F DAN 31-41.

CHINOISES
ELYSEES-MANDARIN, 5, r. Colisée, 1er étage. BAL. 49-73. Entrée ciné Paramount Tous les jours.
PASSY MANDARIN, 6, r. Bois-le-Vent, 16e, 288-12-28. Spéc. à la vap.

DANOISES ET SCANDINAVES
COPENHAGUE
FLORA DANICA, JARDIN, 142, Champs-Elysées ELY. 20-41.

ESPAGNOLES
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87 - Jusqu'à 100 couverts.

HAITIENNES
LE SOLEIL D'HAITI, 32 bis, r. des 3-Frères, 18e. 606-48-63 Jusq. 23 h.

FRUITS DE MER ITALIENNES
GIANFRANCO, 9, rue Racine, 6e. près Théâtre de l'Odéon, 326-54-27
LE SIMPLON, 1, r Fg-Montmartre. Ts le jrs 824-51-10 Pâtes fraîches.
SAN FRANCISCO, 1, r. Mirabeau (16e) F/lundi. 647-75-44.

JAPONAISES
OSAKA, 163, r. St-Honoré, 260-66-01. Soukiyaki, Soushi et Tempura.

LIBANAISES
CHEZ PHILIP, 10, r Daunou, 2e. 261-69-01. Propriétaire Pierre Daher.

MAROCAINES
AISSA Fils, 5, r Ste-Beuve, 548-07-22 T. fin couscous, Pastilla F/dim, lun.
LA MENARA, 8, bd de la Madeleine, 073-06-92. F. dim. Cadre féerique.
CARAVANE DE MARRAKECH, 57, pass. Panoramas, 2e. 508-55-87. Tagines 23 à 26 F

MEXICAINES
EL QUETZAL, 28, r Lavieuville, 18e, 257-36-15 Cuisine authentique.

SLAVES ET YIDDISH
JO GOLDENBERG, 7, r des Rosiers (4e) (accès 18, r. Rivoli). 887-20-16. T. la j. soirées mus jusq 2 h. mat.

VIETNAMIENNES
LE NEM, 67, r Rennequin, 766-54-41. Cuis. légère. Spéc. Grill. Dîn. aux chand. Cadre tranquille. F/dim.

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

PARIS
LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28 Spéc. lorraines. Jusqu'à 120 couverts.
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87 Jusqu'à 100 couverts.
LE MORVAN, 16, Carr.-Odéon, 033-96-91. De 6 à 100 couverts.
LAPEROUSE, 51, qu. G.-Augustins, 326-68-04. Men. 90 F s.c.
CIEL DE PARIS, 56e étage Tour Montparnasse, 538-52-35 Jusq 2 h du mat Best Panoram Spécialités Carte à partir de 80 F tout compr Réceptions jusqu'à 250 personnes sur l'étage.
RELAIS LOUIS-XIII, 8, r. Grands-Augustins, 6e. Cadre historique. De 6 à 34 couverts.
LE RUDE, 11, av. Gde-Armée, 500-13-21. F/dim. soir. Menu 30 F T.C.

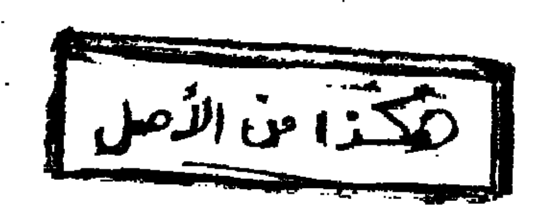
HORS PARIS
LA RESERVE DU BOIS, Ile de Puteaux à La Défense, et à 10' de l'Etoile - Parking illimité de 4 à 80 couverts - 772-31-98.
VIEUX GALION **** BOIS de BOULOGNE. LON 26-10 • Une table raffinée à bord d'un navire du 19e siècle • Réceptions • Cocktails • Séminaires • Présentat. Park.

Ouvert après Minuit

GUY, 6, r. Mabillon. ODE. 87-61 Brésilien. Feijoada. Churrascos.
FLO, 63, Fg St-Denis, PRO 13-59 Fermé dimanche Foie gras frais
LA CLOCHE D'OR, 3, rue Mansart, 874-48-88 Déj., dîn., soup. jusq 4 h.
WEPLER, 14, pl. Clichy - 522-53-29 Son banc d'huîtres, ses poissons.
CAVEAU F.-VILLON, 64, r. Arbre-Sec. 236-10-92. On sert jusqu'à 0 h. 30.
MOUTON DE PANURGE, 17, rue Choiseul, 742-78-49 - P.M.R. 100 F.

Traiteurs et livraisons à domicile

GUY, plats brésiliens authent. à emport., 6, r. Mabillon-6e. 033-87-61.



Jeux

échecs N° 740

Le langage le plus précis

(Championnat d'U.R.S.S., décembre 1977)

Blancs : O. ROMANISCHIN
Noirs : T. PETROSSIAN

Début anglais.

1. Cf3	Cf6	23. Fç1	Cé6!
2. ç4	g6	24. Cg3	h5! (l)
3. b4 (a)	Fg7	25. Rd1	Rh7
4. Fb2	0-0	26. Cé2	Fh6!
5. é3	d6 (b)	27. Rç2	Tg8
6. Fé2	é5	28. Tg2	Ta-f8
7. d3	b6 (ç)	29. F×h6	R×h6
8. Cf-d2 (d)	Fb7	30. Té1	Tg7! (m)
9. Ff3	Dç8	31. h4	f5!
10. Cç3	Cb-d7	32. é×f5	T×f5
11. F×b7	D×b7	33. f4 (n)	
12. Df3	D×f3		Tg-f7!! (o)
13. g×f3 (é)	Tf-ç8	34. Té-g1	Cf8
14. Ré2	ç6	35. f×é5	T×f2
15. Th-ç1 (f)	d5	36. Rd2	Tf7-f5
16. Ta-b1	d4! (g)	37. Tg5 (p)	T×g5!
17. Cç-é4	a5 !(h)	38. h×g5+ (q)	
18. b5 (i)	ç5		Rg7
19. C×f6+	C×f6	39. Ré1	Tf5
20. Tg1	Té8	40. Tf1	Cé6!
21. Cf1	Cd7	41. T×f5 et	
22. é4 (j)	Cf8! (k)		abandon (r.)

a) L'ancien champion du monde, V. Smyslov aime bien ce système de flanchetto élargi qui permet de gagner de l'espace sur l'aile - D tout en luttant sur les cases noires.

b) Un autre plan consiste en 5.... é6 ; 6. Fé2, d5 ; par exemple, 7. 0-0, Fg4 ; 8. Ca3, Cb-d7 ; 9. b5, ç×b5 ; 10. C×b5, d×ç4 ; 11. F×ç4, a6 ; 12. Cb-d4, é5 ; 13. Cé2, Tç8 ; 14. Fb3, Dç5 ; 15. Fa3, Cf-d7 ; 16. Tç1, Da5 avec un bon jeu pour les Noirs

ç) De cette manière, les Noirs (Smyslov-Uhlmann, Moscou, 1967), qui contrôlent les cases noires, espèrent également obtenir la suprématie sur les cases blanches.

d) En s'opposant au dessein de son adversaire, Romanischin manifeste simplement son souci d'obtenir une position égale et songe probablement à la nulle.

é) 13. C×f3 était jouable, bien que laissant aux Noirs un minuscule avantage après 13..., a5 ; 14. a3, a×b4 ; 15. a×b4, T×a1+ ; 16. F×a1, Ta8. Les Blancs se créent une petite faiblesse, estimant, après l'échange des D, n'avoir plus rien à craindre.

f) 15. b5 paraît plus sûr.

g) En quelques coups, les Noirs ont conquis du terrain.

h) Forçant l'adversaire à fermer l'aile - D à son profit, Petrossian dirige le jeu à sa convenance. Après 18. a3, a×b4 ; 19. a×b4, Ta4 les T noires pénètrent dans le camp ennemi.

i) Si 18. é×d4, é×d4 ; 19. F×d4?, C×é4 ; 20. F×g7, C×d2.

j) Les Blancs sont dans une position difficile, n'ayant aucun plan actif à leur disposition, contre un adversaire dont chacun sait qu'il manœuvre à merveille, aussi patient que le serpent qui engloutit lentement sa proie. Le coup du texte affaiblit gravement la case f4.

k) Le C noir vise immédiatement la case affaiblie.

l) Afin d'échanger les F via Rh7 - Fh6.

m) Avec une précision remarquable, l'avance f7-f5 est préparée.

n) Forcé. Si 33. Cg3, T×f3 ; 34. T×é5, Cf4 attaquant la Tg2 et le pion d3.

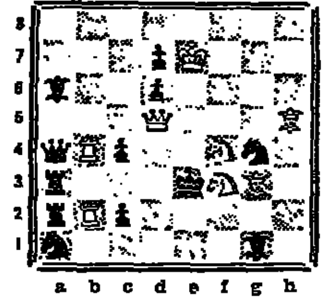
o) Toujours le plus précis : tel est le langage de Petrossian. Si 33..., é×f4 ; 34. Cç3! et si 33..., C×f4 ; 34. C×f4, T×f4 ; 35. Té6 ou 34..., é×f4 ; 35. Té6 avec du contre - jeu.

p) Si 37. é6, T×g2 ; 38. é7 (38. T×g2, C×é6), T×é2+ !

q) Si 38. T×g5, Cé6 ; 39. Tg1, Cf4 avec un gain aisé.

r) Les pions g5 et é5 seront capturés après 41..., g×f5 ; 42..., Rg6 et 54..., R×g5

PROBLEME
L. LACNY
(1950)



BLANCS (8) : Ré7, Dd5, Tb2 et b4, Fg8 et h5, Cf4 et f3.
NOIRS (12) : Ré3, Da4, Ta3 et a2, Fa6 et g1, Ca1 et g4, Pç2, ç4, d6 et d7.
Les Blancs jouent et font mat en deux coups.

SOLUTION DU PROBLEME N° 739
B. BLASSENKO
« Chakmaty v SSSR », 1977
(Blancs : Rb7, Cd8, Pb5, f2, f4, h2. Noirs : Rh6, Fg4, Pé4, f3, f5, h7, h3.)
A noter la menace directe des Noirs 1..., é3 ; 2. f×é3, f3.
1. Cf7+, Rh5 ! ; 2. Cé5, Rh4 ! ; 3. Rb8 !! (et non 3. Cç4 ? é3 !) : 4. C×é3, h5 ! ; 5. C×g4, h×g4 ; 6. b6, g3 ! ni 3. b6 ?, é3 ! ; 4. Cd3, é2 ; 5. Cé1, h5 ! ; 6. Cd3, é1=D ; 7. Cé5, Dé4+), é3 ; 4. Cd3, é2 (si 4..., é×f2 ; 5. C×f2, h5 ; 5. Cd3, f2 ; 7. C×f2, Ff3 ; 8. b6 suivi de la marche du R de b8 en é5 avec capture du pion f5) : 5. Cé1 ! (et non 5. b6, é1=D ! ; 6. C×é1, h5 !), h6 ! ; 6. b6 !, h5 ; 7. Cd3, é1=D ; 8. Cé5 ! et les Blancs gagnent après 8..., D×é5 ; 9. f×é5.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 736

La perte de contrôle

Cette donne est l'illustration d'une manœuvre inhabituelle à laquelle même Reese n'avait pas pensé quand il avait joué le contrat.

Nord : ♠ A 9 3 ♥ R D V ♦ R D V 4 ♣ A V 8
Ouest : ♠ R 10 7 4 2 ♥ 9 8 7 3 ♦ 8 2 ♣ 9 3
Est : ♠ D V 8 5 ♥ 10 ♦ A 10 7 ♣ R D 6 5 2
Sud : ♠ 6 ♥ A 6 5 4 2 ♦ 9 6 5 3 ♣ 10 7 4

Ann : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	2-SA	passe	3 ♥
passe	4 ♥	passe	passe...

Ouest entame le 3 de cœur. Le déclarant réalise R D V de cœur sur lesquels Est fournit le 10 de cœur, puis défausse le 5 de trèfle et le 2 de trèfle. La main étant au mort, *comment Reese, en Sud, propose-t-il de jouer* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Il y a dix levées réalisables : cinq atouts, trois carreaux et les deux as noirs, mais, pour réaliser les trois levées à carreau, il faut que l'adversaire n'ait plus d'atout. Or, la seule reprise, si on veut tirer le dernier atout, est la coupe à pique. Que va-t-il se passer cependant si le déclarant joue l'as de pique, puis coupe un pique afin de tirer son as de cœur ? Il n'aura plus d'atout, et l'adversaire qui prendra avec l'as de carreau fera chuter le contrat avec tous les piques affranchis. Pour cette raison Reese joua carreau en espérant que Ouest aurait l'as de carreau ou trois carreaux. Hélas ! Est prit au second tour à carreau et il rejoua carreau pour la coupe d'Ouest qui contre-attaqua trèfle. Sud fit la double impasse. Est prit la dame de trèfle, puis contre-attaqua pique et Reese *dut concéder un second trèfle* à la fin, soit une de chute.

« *Cette donne me préoccupa,* raconte Reese. *Il me paraissait étonnant de ne pas pouvoir réaliser les dix levées qui semblaient sur table, puis je me souvins d'un cas analogue où le déclarant devait sortir du mort « en jouant un petit pique ! »* Regardez alors ce qui va se passer : Ouest prend à pique et contre-attaque trèfle pour la dame de trèfle d'Est qui continue pique. Sud coupe et tire son dernier atout (l'as de cœur) pour faire tomber celui d'Ouest. Enfin, il joue carreau pour les affranchir. Est prend, mais les deux as noirs sont encore au mort...

BIEN JOUER, C'EST PRÉVOIR....

Ce grand chelem joué au cours de la Spingold, le championnat d'Amérique d'été de 1975, montre l'importance d'un plan de jeu qui prévoit des distributions défavorables.

Nord : ♠ 3 ♥ 10 5 3 2 ♦ A D 10 ♣ A 7 5 4 3
Ouest : ♠ 7 ♥ V 9 8 6 4 ♦ V 8 2 ♣ R D V 10
Est : ♠ V 9 8 2 ♥ D 7 ♦ 9 7 6 4 ♣ 8 6 2
Sud : ♠ A R D 10 6 5 4 ♥ A R ♦ R 5 3 ♣ 9

Ann : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	2 ♦	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 ♦	passe	5 ♣	passe
5 ♦	passe	5 ♠	passe
7 ♠	passe	passe	passe

« 2 trèfles » était forcing de manche et le saut à « 3 piques » indiquait (sans doute ?) une couleur affranchie ; « 4 trèfles » montrait l'as de trèfle ; « 4 carreaux » et « 5 carreaux » étaient des interrogatives...

Ouest ayant entamé le roi de trèfle pour le 2 d'Est, *comment Mike Smolen en Sud a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères.

Les enchères les plus simples pourraient être les suivantes :

Sud	Nord
2 ♣	3 SA (2 as)
4 SA	5 ♣ (0 roi)
5 SA	6 ♦ (1 dame)
7 ♠	passe

L'ouverture de « 2 trèfles » est forcing de manche et la réponse de « 3 SA » promet trois as. L'enchère de « 4 SA » est ensuite un BW de rois, et celle de « 5 SA » demande le nombre de dames tout en montrant au partenaire un désir de jouer le grand chelem. PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 22

Des mistrals glacials

Suite de la chronique n° 19 : *Les accords finals des chorals* (29 octobre 1977). Pluriels des noms en AL.

Mots dérivés d'une langue ou d'un dialecte étranger : TINCALS, borate de sodium (malais *tingkal*). TAGALS, langue nationale des Philippines (malais *taga*). CAPITALS, capitaine (mot gascon). COPALS, résine d'arbres tropicaux (aztèque *copalli*). GALGALS, tumulus renfermant une crypte (mot gaélique). MISTRALS qui vient de magistral (mot provençal). SERIALS (PLI 78), en anglais : feuilleton télévisé. DISPERSALS, plate-forme cimentée d'une base aérienne (mot anglais). JOUAL, parler populaire des Canadiens français, a dû être affublé d'un pluriel comme les autres noms de langue ou de dialecte. Les scrabbleurs ont choisi JOUAUX à cause de l'étymologie *cheval*. SANTALS, arbuste dont le bois est parfumé (mot d'origine sanskrite). Mais SANTAUX est accepté également : selon Grévisse, les pharmaciens disent : « *poudre des trois santaux* ». SANTAUX est aussi retenu par le Larousse du XIX[e] siècle.

Mots dérivés d'un lieu géographique : CANTALS, EMMENTALS ou EMMENTHALS, vallée suisse. SISALS, agave (de Sisal, port du Yucatan).

Partie jouée au club de Villeneuve-le-Roi 134, rue Paul-Painlevé, le 6 avril 1977

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse Illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS
1	ABDENUZ			
2	U+AURNS?	BANDEZ	H 7	56
3	UR+OXIBE	SAUN (E) Z	12 C	28
4	BUR+VED	IXODE (a)	10 E	35
5	BUD+TEPS	VERSE (b)	C 9	24
6	PD+IAFIE	BUTES	J 6	33
7	DIE+SQOI	PIAF	8 A	48
8	EEMORTT	SODIQUE	14 C	77
9	AALL?MR	PROMETTE	A 8	86
10	EGNSSUU	RALL (U) MAI	13 I	69
11	EGNSUU+T	AS (c)	J 13	22
12	UU+CHNDA	GENTS	E 4	22
13	UNA+JEMA	CHAUD	O 11	45
14	MA+YNLKI	JAUNE	K 4	32
15	YNL+EIGV	KAMI	L 8	46
16	LIGV+TEW	YEN	L 3	44
17	WIVL+OUI	ETAGE (d)	9 J	21
18	WIILO+AL	VU (e)	B 10	31
19	IIOL+RFR	YAWL	3 L	44
20	IILR+TOE	FOR	0 7	25
21	CEHILOP	TOILERIE	5 A	58
22	EIL+ENRS	POCHE	H 1	48
23	T A décomposé	PELERIN	1 H	33
24		MA	N 13	10
25		RI	P 5	8
			Total	995

RESULTATS

M. Pucheault, 862 (86,63 %) ; G. Zimmer, 816 (82 %) ; C. Lefrêne, 763 (76,68 %) ; (sur 13), 630 (63,31 %).

es

(a) tique, bat BOUEUX (E 9) d'un point. (b) VERBEUX (F 4) : un point de moins également. (c) personne n'a risqué ASE ou SAS pour un point de plus. (d) Magnifique rajout. JAUNET, adj. (fém. JAUNETTE) ou nom (cf. les jaunets de M. Grandet). (e) V ou F placé en pivot sur une case bleu clair rapporte un minimum de points.

Solution du problème n° 21

```
P I(S)S E U S E
A L U E T T E S
U       I
L       R
O       A
W       M
N U R S E R Y S
I       S
A
```

LUETTES H 2, 66. ETIRAMES 5 G, 68. PIS(S)EUSE G 1, 74. NURSERYS M 1, 104. PAULOWNIA (fleurs mauves odorantes) 1 G, 344. Total : 656. (Une aluette est un jeu de cartes spécial.)

MICHEL CHARLEMAGNE.

PENTASCRABBLE
M. ALAIN FOURNIER (Genève)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier devant passer par l'étoile

EEH?IST - AACEHRX
BEMOORR
AADRSVY - CIORRUZ

Solution proposée : plus de points.

★ Les amateurs suisses de duplicate peuvent s'adresser à M. R. Perret, secrétaire général de la fédération suisse, 6, rue des Fontaines-Saintes, C.H. 1202 Genève.

★ Si un club francophone de duplicate existe au Canada, la F.F.S. aimerait en connaître les coordonnées.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 8, rue Henri-Barbusse, 94800 Villejuif.

États-Unis

LA GRANDE RENTRÉE DES FLIPPERS

LES flippers, que les maires des grandes villes des Etats-Unis avaient, jadis, mis au ban, sous prétexte qu'ils corrompaient la jeunesse, font aujourd'hui une rentrée triomphale. Installés autrefois au fond de bars souvent mal famés, où ils contribuaient au délassement de la pègre et des jeunes voyous en blouson noir, ils trônent à présent dans les salons d'attente des aéroports, les halls des grands hôtels, les cafétérias des campus universitaires et les couloirs des grands shopping centers des faubourgs cossus et de la province huppée. S'adonner au flipper faisait autrefois mauvais genre. C'est aujourd'hui la plus snob des distractions : ceux qui s'y livrent — régulièrement et souvent passionnément — appartiennent aux « cols blancs », médecins, avocats, journalistes, cadres supérieurs, hommes d'affaires, agents en Bourse, acteurs, etc., etc.

Psychologues et sociologues décrivent dans les revues spécialisées les mérites thérapeutiques de la « flippermanie » : relaxation mentale, soupape de sûreté, exutoire pour l'agressivité, plaisir compensatoire (très bon, paraît-il, pour ceux qui tentent de cesser de fumer ou qui suivent un régime), entraînement précieux de la faculté de concentration. Des vedettes, des employés modestes, des pères-casserole vantent sur le petit écran les vertus du flipper et divisent leur vie en deux époques : avant et après le flipper...

L'industrie des flippers avoue une croissance de 30 % par an. Le prix moyen d'un tel appareil est de 650 dollars (3 300 francs). Pour un pique-nique, une « party », son prix de location à la journée est de 135 dollars. Nombre de firmes en installent dans leur salon d'entrée : aux heures des repas, employés et patrons se retrouvent, coude à coude, penchés sur ces caissons colorés dont les images, puisées dans la mythologie pop, hypnotisent les joueurs : Superman cosmogonique jetant une planète en guise de poids, cow-boy spatial galopant au milieu d'astres incandescents, motocycliste intrépide franchissant d'un bond un gouffre, blonde aux yeux bleus, à la fois innocente et fatale (l'archétype de la sirène yankee).

L'Amérique retentit à nouveau de la cacophonie (crissements, grincements, sifflements, claquements, pétarades, roulements), des « pinball machines » (le mot flipper est inconnu ici).

Un manuel du parfait flippeur vient d'ailleurs de paraître, intitulé « Pinball ». Il faut, à en croire ses auteurs, des années d'entraînement pour parvenir à dominer (?) ce jeu, que l'électronique se chargera de perfectionner et qui est sans conteste « le passe-temps de l'avenir ». « Car, comme l'explique une brochure, la partie ne coûte que 25 cents (1,25 F) et, pendant au moins trois minutes, évite de réfléchir ! »

LOUIS WIZNITZER.

dames N° 56

Combinaison et gambit

(Championnat d'Europe, 1977)
Blancs : Clerc (Pays-Bas)
Noirs : Guignard (Suisse)

OUVERTURE ROOZENBURG

1. 33-29	19-23	15. 27-22	18-27
2. 35-30	14-19	16. 32×21	16×27
3. 30-25	10-14	17. 35-30	24×33
4. 39-33	17-22	18. 38×16 (f)	
5. 44-39 (a)	4-10		6-11 (g)
6. 31-26 (b)	12-17	19. 16×7	2×11
7. 50-44 (c)	7-12	20. 43-38	8-12 (h)
8. 40-35	20-24	21. 34-29 ! (i)	
9. 29×20	15×24		3-8 (j)
10. 44-40	22-28	22. 25-20 ! (k)	
11. 33×22	17×28		14×25
12. 36-31 (d)	11-17	23. 29-23	11-16
13. 41-36	1-7	24. 23×3	
14. 31-27	7-11 (e)		Abandon (l)

NOTES

a) Trois autres continuations pouvaient également être adoptées :
a') 34-30 (23×34) 30×39 avec une formation très groupée puisque un seul pion se trouve au-delà de la rangée 31 à 35.
a'') 31-27 (22×31) 36×27.
a''') 32-28 (23×32) 37×17 (11×22 m).

b) Les Noirs avec un pion à 22 ne peuvent envisager de se servir de ce pion à 26 pour placer d'éventuelles combinaisons par (17-21). Le coup du texte 31-26 est fréquemment joué actuellement dans le système Roozenburg, de même que 31-27, si l'on désire ne pas temporiser [partie Guignard - Vigné (*le Monde* du 16 juillet 1977)].

b) Sur 32-28 (23×32) 37×28, possibilité pour les Noirs de développer puissamment leur aile gauche par la poussée au centre (19-23) 28×19 (14×23) 25×14 (10×19).

d) Début d'une manœuvre d'enveloppement du pion à 28, lequel doit inciter les Noirs à la prudence en raison de sa situation dans le camp adverse.

e) Livrant une combinaison classique avec rafle de quatre pions.

f) Egalité numérique certes, mais les Blancs menacent du gain d'un pion par 26-21 (17×26) 37-31 (26-×37) 42×33 B+1.

g) Si (17-22) 26-21 (27-32) 37-31 et B+1.

h) Meilleur était sans doute (19-23) pour renforcer sans retard l'avant-garde à 27 et 28.

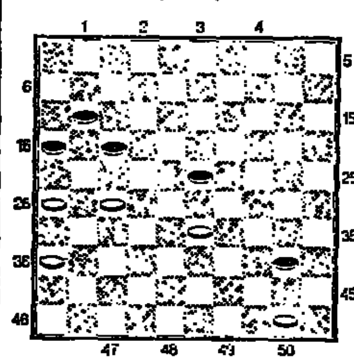
i) Coup stratégique fort car (19-23) n'est plus possible et parce que (13×18) livrerait le coup gagnant 29-23 (18×29) 38-32 (27×38) 42×15 + A, noter aussi que sur (28-33) B+1 par le thème du coup de l'entrave 29-24 (19×30) 25×34 avec ensuite 38×29.

j) Ne se justifiait pas ; ni stratégiquement ni sur le plan tactique. Ce coup fautif livre un gambit meurtrier.

k) Le gambit comporte toujours un sacrifice préalable d'un pion au moins.

l) La dame peut être prise par (10-14) 3×20 (25×14), mais les Noirs seraient immédiatement battus par l'une des deux élémentaires manœuvres tactiques dont les Blancs disposeraient alors.

EN PARTIE
L. GOMEZ
(1928)



Les Blancs jouent et annulent.

Diagramme de la chronique n° 55 (Blancs : pions à 7, 23, 24 et 28. — Noirs : pions à 13, 25 et 38) : 24-19 ! (13×24) 23-19 (24×13) 7-2 (13-18) 2-16 (18-22 m) 16×49 ! [et non 16×43 ?] (22×33) 49-43 (35-30) 43×25 (33-38) 25-48+.

JEAN CHAZE.

● Pour disposer de divers éléments d'étude (traités, périodiques techniques et d'information, clubs, compétitions), les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze (*vice-président de la F.F.J.D.*), « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. A l'appui de chaque réponse sont transmis deux opuscules conçus pour permettre de franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles et de la signification des chiffres et des signes conventionnels).

Philatélie N° 1515

FRANCE : série « Nature ».

Le premier timbre du programme de l'année 1978 sera dédié à la série « Nature », en reproduisant un percheron. Vente générale le 9 janvier.



1,70 F, gris-bleu, brun-rouge, jaune et noir. Format 36 × 36 millimètres. Tirage : 8 millions d'exemplaires. Impression en héliogravure, d'après une œuvre de Jacques Birr.

La mise en vente anticipée :

— Les 7 et 8 janvier, de 9 heures à 18 heures, au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P. J. ».

— Le 7 janvier, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « P. J. ».

FRANCE : Timbres « Préoblitérés ».

La nouvelle tranche de quatre timbres « préoblitérés », au type « signes du zodiaque », sera mise en service le 17 janvier.



0,58 F, « Cancer » ;
0,73 F, « Bélier » ;
1,15 F, « Capricorne » ;
2,00 F, « Vierge » ;

Formats 23 × 17 mm. Dessins et gravures de Georges Bétemps. Impression taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

La vente de ces timbres ne s'effectue que par quantités multiples de 100 avec minimum de 1 000 par catégorie. Pour les collectionneurs, la vente au détail est autorisée exclusivement aux guichets philatéliques et par correspondance au Service philatélique, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris, cedex 09.

FRANCE : Les sept timbres de février.

C'est au pas de charge que les émissions de la nouvelle année vont débuter. Dans notre chronique du 12 novembre, nous avons annoncé cinq timbres pour janvier, auxquels il faut ajouter quatre « préos », soit neuf figurines.

Au cours du mois de février, la philatélie ne chômera pas, car l'émission de sept vignettes postales sont prévues, en vente générale :

— Le 6 février : Œuvre originale de Bernard Buffet 3,00 F (dans la série « Création philatélique ») ;

— Le 13 février : Marie Noël 1,00 F + 0,20 F et Léon Tolstoï 1,00 F + 0,20 F (dans la série « Personnages célèbres ») ; 15e anniversaire de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) 1,10 F ;

— Le 20 février : Georges Bernanos 1,00 F + 0,20 F (série « Personnages célèbres ») et Eglise abbatiale d'Aubazine 1,25 F (*série touristique*) ;

— Le 27 février : « Juverniort » 0,80 F.

ANDORRE : retrait de timbre.

Il sera retiré de la vente, des bureaux philatéliques habituels, le 13 janvier 1978 :

2,00 F, Jeux olympiques de Montréal : le « ball-trap » ; émis les 17-19 juillet 1976.

Nouvelles brèves

● BENIN : *un timbre avion, doré : « Place de l'Etoile rouge », 500 F. Maquette de Djossou Agon.*

● POLYNESIE : *un timbre avion de 32 F pour écologie « protection de l'arbre ». Dessin d'Odette Baillais.*

● NOUVELLE-CALEDONIE : *série avion : « Aspects du vieux Nouméa » : 41 F, « Baie de la Moselle », d'après H. Didonna, et 42 F, « Vallée des colons », d'après Jean Kreber.*

● WALLIS ET FUTUNA : *une série « Bâtiments et monuments » de cinq valeurs ; 27 F, « Bureau P.T.T. - Mata-Utu » ; 50 F, « Hôpital de Sia-Mata-Utu » ; 57 F, « Administration générale - Mata-Utu » ; 63 F, « Eglise Saint-Joseph, Sigave » et 120 F, « Palais du roi - Mata-Utu », maquettes de Pierrette Lambert.*

Bureaux temporaires

⊙ 75008 Paris (Grand Palais, Champs-Elysées), du 14 au 18 décembre. — Salon « Réadapt 77 ».

⊙ 74000 Annecy (casino), les 17 et 18 décembre. — Cinquième congrès régional du Groupement philatélique savoisien.

⊙ 06400 Cannes (salle de la Malmaison, 47, *promenade de la Croisette*), les 17 et 18 décembre. — Cinquième congrès régional philatélique Côte d'Azur-Corse.

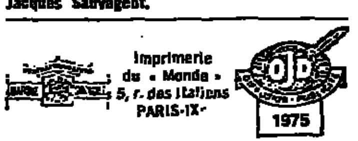
Au Musée postal

Une bibliothèque est à la disposition du public au musée cinq jours par semaine, de 10 h. à 17 h. Elle est fermée les jeudi, dimanche et jours fériés (34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e).

En dernière minute : l'émission du timbre de Léon Tolstoï est reportée du 13 février au 17 avril.

ADALBERT VITALYOS.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

COMMENT LOGER UNE AGENCE DE PUBLICITÉ ?

Une profession dans son immeuble

AU 22 de l'avenue Matignon, dans l'alignement des maisons, un nouvel immeuble a été construit, une façade est née. Rideau de verre fumé incorporant une sculpture de pierre. L'immeuble de sept étages a été conçu par l'architecte italien Vittorio Mazzuconi pour loger une agence de publicité. Comment se présentent les nouveaux espaces de l'avenue Matignon et comment y vit-on ?

La façade parle. Dans le rideau de verre fumé, c'est surtout la sculpture irrégulière, le grain de la pierre, qui retiennent l'œil ; mystère à l'italienne. Elle met en scène des fenêtres murées, aveugles. Fenêtres cintrées, à grosses moulures, volontairement anciennes pour faire le lien avec les façades voisines. Le thème des moulures est repris sur le rideau de verre à plat, comme le négatif d'une photo, ou en relief.

Le hall est grand sans être écrasant. L'architecte a joué avec de nombreux matériaux différents : dallage en marbre blanc, qui imperceptiblement se transforme en moquette écrue, comptoir de réception en brique qui apporte un climat britannique, ascenseurs qui jettent un éclair métallique, enfin, dans un angle, la volute impertinente d'un escalier en colimaçon est en inox. Autre note théâtrale : un assemblage de pierres très apparentes est encadré dans un médaillon ancien. La muraille devient un objet d'art.

Malgré sa dimension, malgré la variété des matériaux, ce hall ne fait ni riche ni somptueux. « *Les clients qui viennent nous voir sont très intéressés par l'architecture* », déclare Dominique Basselier, directeur de budget à l'agence.

Puits de lumière

La caractéristique de ce hall est d'être ouvert. De son canapé, le visiteur pénètre tous les espaces. A travers les cloisons de verre, il voit le jardin intérieur — arbres, galets, rocailles. Il voit la vie des bureaux qui entourent le patio. Dossiers, coupes blanches des lampes toutes pareilles, dos bleu d'une secrétaire qui se lève.

Sur sept étages entre rue et jardin, l'immeuble est composé de terrasses en cascade et de demi-niveaux qui s'articulent les uns par rapport aux autres. Ici et là ont été ménagés des puits de verdure et de lumière.

Pour les quatre-vingt-deux personnes qui travaillent à l'agence, le changement de vie a été radical. Dans l'ancien immeuble, situé un peu plus haut dans l'avenue, l'agence occupait un seul étage et n'était qu'un dédale de couloirs blancs. Certes chacun avait son bureau, sa petite boîte. Mais huit personnes seulement possédaient une fenêtre. Aujourd'hui, le soleil brille et les cloisons sont tombées. Chaque département a son niveau à lui, son lieu de travail collectif et ouvert. Chaque service dispose en plus d'une petite salle fermée pour les réunions.

Pas de bureau prestigieux, pas de kilomètres de moquette pour Don Thompson, le président-directeur général de l'agence Walter Thompson, mais une table de travail retirée dans une alcôve qui avance sur le jardin. Le reste de la pièce est réservé à la table de conférence. Tapis blanc et mobilier noir édité par Knoll. Simplicité et rigueur : Don Thompson a habité deux ans au Japon.

« *Ce nouvel immeuble correspond aux impératifs de notre profession*, déclare le président-directeur général. *Nous travaillons rapidement et nous avons besoin de contacts directs. Ici, nous avons la possibilité de réunir les gens très vite. Les uns n'ont qu'un escalier à grimper, les autres dégringolent trois marches. Ils n'ont même plus besoin d'utiliser l'ascenseur. Quand on a quelque chose à se dire, on se parle face à face, ce qui évite les erreurs d'interprétation. J'ai du reste remarqué que, depuis que nous sommes ici, il circulait beaucoup moins de notes internes.* »

Comment cette nouvelle vie professionnelle est-elle vécue par le personnel ? « *Avant, on était dans des prisons, maintenant on travaille à la lumière du jour* », dit Simone, une comptable, dont le bureau donne sur le jardin-patio. « Oui, dit Sylvie Hoare, chef de publicité, *on a des fenêtres, mais on ne peut pas les ouvrir à cause de l'air conditionné.* » Un autre inconvénient : le bruit. Au début, les gens parlaient très fort. Ils ont baissé le ton, mais le téléphone et les machines à écrire restent trop bruyants. « *On s'amuse bien*, dit Anne Groheux, rédactrice, *mais, quand on a un texte long à écrire, il faudrait pouvoir s'isoler, et la salle de réunion n'est pas toujours libre. L'idéal serait d'avoir, en plus de l'espace commun, quelques bureaux traditionnels.* » Certains caractères ont pourtant évolué. Des gens très austères sourient maintenant davantage. « *Cela tient au fait qu'ils se voient*, dit Dominique Basselier, *et même, quelquefois, quand ils se parlent au téléphone.* » « *La vie commune a développé l'agressivité*, estime Vidal Misraki, directeur de la création. *L'espace ouvert facilite les contacts, mais aussi les frictions. Il faut apprendre à les utiliser pour qu'elles soient génératrices d'idées nouvelles.* »

FLORENCE BRETON.

Du feuillage pour les quatre saisons

AVOIR chez soi un coin de verdure qui évoque un jardin est un souhait commun à bien des citadins, emmurés dans leurs appartements. Mais tous n'ont pas le don des « doigts verts », et les plantes nées en plein air ont souvent du mal à survivre dans une pièce où un chauffage, même limité à 20 °C, dessèche l'atmosphère. Sans parler des complications d'abreuvage périodique pendant les vacances.

Depuis un an environ, on a vu apparaître, dans des magasins de mobilier et d'objets décoratifs, des plantes au feuillage exubérant qui semblent s'accommoder des coins les plus sombres. Bien sûr, elles sont en plastique ! Mais ces nouvelles plantes artificielles, par les progrès de leur fabrication, sont devenues des reproductions fidèles d'espèces très variées. Elles ne prétendent pas procurer les mêmes joies « affectives » que les vraies plantes, qu'il faut nourrir et soigner, mais qui vous en récompensent par une croissance dont on est fier. Simplement, elles sont un élément décoratif verdoyant là où la vie végétale serait difficile, voire impossible. Leur entretien se limite à un lavage des feuilles, tous les deux ou trois mois.

La loggia qui surplombe la boutique *Axis* est transformée en serre. On y trouve toutes sortes de plantes exotiques dont les feuilles sont montées à la main et qui ressemblent si bien à leurs modèles qu'on peut en faire d'harmonieux mélanges : agave à longue fleur blanche, yucca fleuri, hibiscus (450 F), grande fougère arborescente. Pour décorer toute l'année une terrasse, même exposée au nord, buis et thuya peuvent encadrer une jardinière garnie de bégonias.

Dans sa boutique de décoration végétale, Charles Pathé a introduit les plantes et les fleurs en plastique qu'il arrange à sa manière. Il habille, ainsi, le tronc d'un *dracena marginata* (à longues feuilles-lances) de fibre de palmier naturel et propose une de ces plantes, à quatre têtes allant jusqu'à 1,80 m de haut, pour 435 F. De grandes branches de mimosa fleuries, montées en arbuste dans un pot, peuvent ensoleiller un angle un peu sombre dans un séjour. Un grand bac, circulaire ou carré, sera garni de plantes en plastique à feuillage léger (les « naturelles » de ce type étant assez fragiles) mêlées à de vraies plantes robustes, dans une harmonie de feuillages et de tailles.

L'arbuste camélia

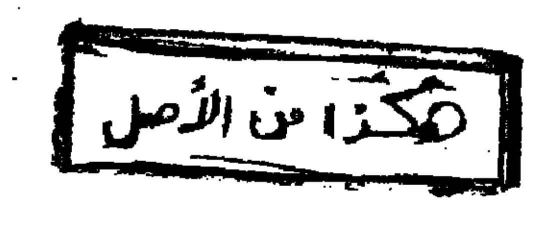
Tricotel, fabricant de treillage décoratif, a ouvert récemment une boutique dans laquelle se trouvent réunies la quasi-totalité des fabrications de plantes artificielles. De l'arbuste camélia, à placer dans une salle de bains, au papyrus ou au yucca pour décorer le séjour, le choix est vaste et les prix s'échelonnent de 100 à 750 F. Le treillage, constitué de lattes peintes à mailles plus ou moins serrées, contribue au décor végétal (100 F environ le mètre carré). Pour transformer une entrée en jardin d'hiver, les murs seront garnis d'un treillage avec effet de perspective ; dans des bacs seront disposés des buis, des cycas, un oranger. Une loggia extérieure, tapissée d'un gazon artificiel, aura ses murs habillés d'un treillage sur lequel grimperont lierre et vigne en plastique.

Même animée de plantes vertes, une maison a besoin de quelques fleurs pour ponctuer son décor de touches colorées. Les mêmes écueils que les plantes les guettent — trop de chaleur, pas assez de lumière, — et leur vulnérabilité les rend bien éphémères en hiver. Les fleurs que l'on appelait péjorativement « artificielles » se sont, elles aussi, rapprochées de la nature. A condition de les utiliser avec discrétion, on peut en faire des bouquets attrayants dont on renouvellera la composition en les changeant de vase et de pièce.

Le « Jardin de Paris » a créé des fleurs légères, champêtres ou raffinées, qui sont diffusées dans de nombreuses boutiques. Chez Halard, où leur choix est étendu, elles sont arrangées en bouquets parfaitement intégrés à la décoration. Pour la chambre ou le séjour, il y a des branches de prunelier ou des roses de Noël (27 F les six), des lis ou des gloriosa. Pour égayer une cuisine ou une salle d'eau, des mini-asters, des perce-neige ou des primevères sont disposés dans des petites vanneries. Toutes nouvelles, les couronnes à la scandinave, mêlant buis et fleurs de pommier, peuvent servir de « surtout » de table, piquées de bougies, ou s'accrocher au mur pour encadrer un miroir.

JANY AUJAME.

★ Axis, 18, rue Guénégaud, 75006 Paris. Décoration végétale, 3, av. de Suffren, 75007 Paris. Tricotel, 4, rue Lebon, 75017 Paris. Halard, 45, av. Duquesne et 13, rue Bonaparte, Paris.



UNE AGENCE DE PUBLICITÉ

...n dans son immeuble

...feuillage pour les quatre sai...

MODE AU TEMPS

...ur que ...ent ...s métiers d'art

...A France, comme le Japon, aura dès l'année prochaine, son « trésor national vi- ...». Un grand prix national ... métiers d'art d'un montant ...30 000 francs sera décerné à ...rofessionnel ayant atteint par ...qualité la notoriété dans ce ...aine. « *Ce prix couronnera ... pyramide de récompenses qui ...nt décernées aux niveaux local, ...rtemental et régional*, a dé- ...é M. Pierre Dehaye, président ...conseil d'administration de la ...IA (*Société d'encouragement ... métiers d'art*), qui tenait sa ...nière assemblée. *Nous cher- ...s en effet à ce que tous les ...ics soient tour à tour inté- ...és, remués, mobilisés par les ...iers d'art.* »

...e son côté, M. Michel d'Or- ..., ministre de la culture et de ...ironnement, a souligné les ...rts faits dans le domaine de ...ormation : quatre cent cin- ...nte ateliers ont été créés dans ...collèges du premier cycle et, ...rtir de 1979 au plus tard, une ...on lourde de technologie sera ...oduite dans le deuxième cycle ...second degré. La durée de ...ation aux C.A.P. a été éten- ... à trois ans pour des métiers ...haute qualification comme ...eur d'orgues, ouvrier en lu- ...ie, bijoutier lapidaire, gra- ..., bronzier. Sept nouveaux ...P. vont être créés en 1977, ... et 1979. *Dans l'enseignement,* ...onze postes de professeurs ...aires ont été ouverts à des ...essionnels des métiers d'art ...uatre-vingts bourses sur cent ...re-vingts demandes ont été ...rdées pour un montant total ...500 000 francs.

...autre part, les programmes ...-annuels de restauration que ...Michel d'Ornano a décidé de ...elopper — des crédits ont été ...mment accordés à la restau- ...n des grilles de la place Sta- ...s à Nancy, — et la loi-pro- ...mme sur les musées qui se ...ira par des travaux à Ver- ...es, à Fontainebleau et à ...piègne fourniront des com- ...des à certains métiers d'art.

FL. B.

SOIRS DE FÊTE

Ses robes explosent dans les numéros de Noël des revues féminines, gaies, séduisantes et originales, à des prix... possibles. Angelo Tarlazzi a réussi, avec sa première collection de prêt-à-porter, à se faire une place dans les boutiques en vue, de la place des Victoires à Porto-Vecchio. Celui qui a *lancé* les jerseys « toutes tailles » et les robes en carrés s'enroulant autour du corps, évolue en taffetas de soie à volants, dans un style en crêpe Georgette ou en *mousseline espiègle et* des robes *ne se prenant pas au sérieux.*

Les robes de *Zoa*, la boutique de Régine (101, rue de Seine), ont un peu de cet esprit *optimiste. On trouve ici, bien sûr, toutes sortes de* modèles « disco », à hauts en tricot noir et doubles jupes en taffetas, reprenant les tons des boules d'arbre de Noël. Il y a aussi du rétro, voire de la *Belle Epoque, en ensembles de taffetas à volants* ruchés, à blouses nervurées et jupes larges en tons doux. Enfin, les robes de grand soir sont en mousseline ou en *crêpe de soie*, ornées d'entre-deux de dentelle (de 950 F à 2 500 F).

Les hommes, pour leur part, se voient proposer des blazers légers en velours côtelés, à égayer d'une cravate à dessins : nœud papillon d'Yves Saint-Laurent (90 F), écharpe vive de Cerruti (250 F). Le smoking reste strict, mais les boutons *de manchettes de Christian Dior, en boules de* pierres dures, apportent une touche de couleur (100 F). — N. M.-S.



(Croquis de Marcq.)

TARLAZZI : *robe de réveillon à fines bretelles en carrés géants de crêpe de Chine noir, ourlés de dentelle de Chantilly. 990 F. Chez Victoire, 12, place des Victoires ; Lyon : Madeleine Vergouin, 54, avenue du Maréchal-Foch ; Porto-Vecchio : les Boutiques orange ; Toulouse : Twin, 31-33, rue Alsace-Lorraine.*

ALEXANDRE : coiffure à bandeau de strass sur boucles détendues, 120, Faubourg-Saint-Honoré.

MANCINI : sandale noir et or à nervures sur le cou-de-pied. 370 F. 72, av. Victor-Hugo, 75016 Paris.

Les perles ont toujours la cote

QUE *ce soit Colette*, Emilienne d'Alençon ou Liane de Pougy, les « femmes en vue » de la Belle Epoque avaient la passion des perles d'Orient. Ainsi, dans ses « Cahiers bleus » qui viennent de sortir chez Plon, Liane de Pougy paraît-elle les considérer, plus que les diamants, comme le bijou signe extérieur de richesse. Cela se passe en 1911...

Il est vrai que le collier de perles est une parure universelle depuis la Renaissance, le bijou de fond à porter en sautoir, comme la reine Astrid de Belgique ou Chanel, en coiffure, flot*tant* à l'arrière de son chignon comme la comtesse Greffulhe, décrite par Proust, voire en écharpe pour éclairer son visage comme Jeanne Toussaint, créatrice des bijoux Cartier entre les deux guerres. Les perles fines sont rarissimes, mais certainement moins coûteuses aujourd'hui.

Après une éclipse au moment de la vague Courrèges, les perles de culture retrouvent leur attrait. Chez *Técla* (2, rue de la Paix) et *Chocarne* (1, rue de la Paix), les *jeunes choisissent une perle* baroque en pendentif sur une chaîne à la base du cou (à partir de 750 F environ). Nicole Letellier, de Técla, développe les torsades en fines perles d'eau douce « Biwa », à fermoir d'or jaune et de brillants. Elle mélange aussi les pierres dures et les boules en or ajourées avec les perles en colliers sans chute (8 300 F envi*ron le rang « confortable »).*

Poiray (8, rue de la Paix) propose des gourmettes d'argent *noirci et d'or jaune (2 250 F) qui* peuvent se joindre en sautoir. De beaux maillons de lapis forment des torsades sur or, en bracelets aux motifs reliés entre eux par des barrettes de diamants.

A la *Boutique Danoise* (41, avenue de Friedland), les « Flora Danica » sont de vraies fleurs trempées dans un bain d'or ou d'argent et montées en broches, en pendentifs ou en bagues (à partir de 250 F). Des chaînes d'argent massif s'étirent en sau*toirs (à partir de 500 F).*

Chez *Fred* (6, rue Royale) d'amusants personnages en or et brillants sont articulés. Il y a le Chinois en grand chapeau, le Mexicain basané et le clown (à partir de 1 850 F). La série d'outils en or et brillants miniaturisés s'étend maintenant à la pince à linge, la pince... monseigneur et les ciseaux (de 860 F à 1 750 F).

Chez Clerc (4, place de l'Opéra), on peut jouer les stylistes et réaliser sa bague, son bracelet ou son tour de cou en torsade d'or, vendue au centimètre (28 F). C'est original et amusant. La main-d'œuvre, les points de suture et les fermoirs sont compris. Livraison en 48 heures.

Augis (chez les bijoutiers concessionnaires de la marque en France) a réuni des pendentifs guerriers en or : le pistolet, la trompette, le canon ou le fusil (à partir de 1 030 F).

Marie Zisswiller (61, rue d'Auteuil) expose parmi les « bijoux d'artistes et de créateurs » ceux *de Pascal Lacroix aux lignes pures* et contemporaines, en or, onyx, et brillants.

NATHALIE MONT-SERVAN.

● *Vie de tous les jours.* — Les *encyclopédies sont à la mode mais* celle qui facilite la vie de tous les jours mérite une place dans la bibliothèque familiale. *Comodo,* pour sa quatrième édition, atteint les 950 pages et le format de 18 × 24 cm. Il ne s'agit pas d'une remise à jour annuelle mais d'un nouveau volume, suivant de très près l'actualité dans tous les domaines de la vie quotidienne : *logement, travail, retraite, consommation.* Ses seize grandes rubriques sont autant de guides spécialisés et un index bien conçu, à la fin du volume, permet de trouver rapidement l'information recherchée. Une mine de renseignements exprimés dans un langage simple et précis.

★ *Comodo 78*, éd. Plon, 30 F.



MODES DU TEMPS

UN PETIT BUDGET POUR LES FRANÇAIS

Soucis de fleuristes

MADAME, vous avez trente ans, vous habitez la région parisienne, votre mari est cadre supérieur et les fêtes de fin d'année approchent ? Alors, Madame, vous intéressez beaucoup votre fleuriste. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une récente enquête de la SOFRES sur l'image de la bonne cliente en fleurs et plantes dans notre pays. Autre grande constatation, les Français achètent peu, surtout pour offrir, mais dépensent beaucoup. La « fleur pour tous » qui viendrait régulièrement embellir les foyers n'est pas, semble-t-il, pour demain. A l'évidence les prix élevés au détail demeurent le frein essentiel. Sans doute faut-il y voir l'explication dans le fait que la France demeure en Europe le pays où l'on enregistre le plus faible pourcentage d'acheteurs par rapport aux consommateurs potentiels. Il faut croire aussi qu'une certaine qualité de la vie passe d'abord par les médicaments, puisque chaque foyer dépense en ce domaine 6,5 fois ce qu'il consacre aux fleurs. Ce sont les fleurs coupées plus que les plantes qui conservent les faveurs des trois quarts de nos compatriotes. Et parmi les fleurs, la rose demeure la reine incontestée.

Une bonne dizaine de variétés courantes

Longtemps synonyme de *Baccara*, seule variété connue du grand public, les roses commercialisées comptent une bonne dizaine de variétés courantes dont la très belle *Sonia* qui supplante peu à peu *Baccara* dans les goûts des acheteurs. Des années de sélection (il faut huit à dix ans pour créer une nouvelle rose), d'essais en culture à travers le monde, de recherches sur la résistance au transport, la bonne tenue en vase... font de l'apparition d'une rose promise à un avenir commercial, un événement relativement rare.

Si la rose est chérie du public, l'œillet demeure malgré les efforts d'amélioration et de promotion une fleur en défaveur depuis une bonne décennie. A cela de multiples raisons, comme la difficulté de réaliser une présentation élégante avec un nombre minime de tiges, ou la détestable habitude prise pendant longtemps de la corseter d'un fil de fer. Fleur morte, fleur « qui porte malheur » disent certains, il ne faudrait pas tomber dans ces élucubrations et bien plutôt se souvenir que l'œillet *(dianthus)* est la fleur des dieux. Ces derniers semblent lui insuffler quelque sang nouveau, car, depuis peu, le bel œillet de Nice qui ravissait au début du siècle, élégantes et femmes du monde, retrouve ses merveilleux coloris pastels et ses robustes qualités d'antan. Là encore, le travail patient des chercheurs a supplanté les défaillances de l'empirisme des cultivateurs.

Plus d'appellations japonaises

Mais les vases ne doivent pas s'orner uniquement de roses ou d'œillets. Après des années de refus, le chrysanthème trouve enfin la place qu'il mérite. La tradition l'avait confiné aux cimetières, mais la mode a su faire apprécier ses extraordinaires qualités : grande longévité, élégance, coloris rares et pleins de douceur, diversité des formes... Aujourd'hui, les fleuristes annoncent eux aussi la couleur et n'hésitent plus à vendre un bouquet de chrysanthèmes, renonçant à affubler ces fleurs charmantes d'appellations japonisantes de la plus haute fantaisie.

Autre belle fleur à couper, le gerbera, cette grosse marguerite sud-africaine qui tient si bien en vase, illumine les bouquets et « se travaille » sans difficulté pour ceux qui aiment composer leurs propres décors. La qualité du gerbera a fait un bon exceptionnel grâce à l'obtention par l'INRA, voici deux ans, de variétés stables, saines et dont les techniques de culture sont parfaitement maîtrisées.

Et puis, en cette saison, il ne faudrait pas délaisser les fleurettes venues souvent de la Provence : anthémis, anémones, renoncules, soucis. Elles constituent un achat plus modeste mais un plaisir que l'on aimerait pouvoir se permettre très souvent.

Plus coûteuses sont les fleurs exotiques : anthurium, heliconia, strelitzia, ou peu courantes, comme la nérine et l'alstrœmère. Les orchidées demeurent, hélas ! un luxe, voulu peut-être par le fleuriste, car la technique de production devrait en faire une fleur presque pour tous. Même onéreux, les prix devraient rivaliser avec la rose, et rien n'égale la splendeur d'une branche de cymbidium aux fleurons mordorés, qui vit sans problème trois à quatre semaines dans un appartement. Tous les rapports qualité-prix me semblent devoir être en sa faveur.

La bonne survie des fleurs reste une affaire de technique, ou plus exactement de quelques trucs : éviter un long transport entre le lieu d'achat et le domicile : en arrivant, tremper les fleurs dans l'eau en immergeant largement les tiges, préalablement coupées (un trempage de plusieurs heures est toujours bénéfique) ; remplir les vases aux trois quarts d'eau ou, mieux, d'une solution de conservation ; retailler les tiges en biseau et à la longueur désirée pour composer harmonieusement son bouquet.

Pour donner aux fleurs une ligne et les disposer selon sa fantaisie, l'usage du pique-fleurs est indispensable. Les trois techniques les plus simples sont la mousse synthétique (oasis), le grillage à mailles fines replié en trois et roulé de façon à emplir l'orifice du vase, ou encore le pique-fleurs japonais à pointes de métal (éviter le plastique, qui écrase les tiges et les maintient mal).

Aérer une pièce enfumée : les fleurs, comme l'homme, aiment une atmosphère saine. Une brumisation d'eau (ou un foulard humide posé la nuit sur le bouquet) aide à la réhydratation, surtout dans les appartements chauds et secs. Enfin, sachez que, transmis par le bouche-à-oreille, l'apport de sucre dans l'eau n'a guère d'intérêt ; la goutte d'eau de javel (antiseptique) est peut-être bénéfique ; quant au cachet d'aspirine, on ignore tout de ses mérites supposés.

Savoir les garder longtemps

En réalité, seules des solutions équilibrées, d'une élaboration complexe, peuvent apporter aux fleurs coupées les éléments utiles à la prolongation de leur vie. C'est le cas d'un produit comme Sevaflor, mis au point par le C.N.R.S., et qui prolonge de trois fois en moyenne la survie d'un bouquet par rapport à l'alimentation en eau seule. Il faut espérer que les fleuristes remettront à leurs clients les sachets de ce produit remarquable, qui devrait apporter au consommateur un plaisir renouvelé grâce à des fleurs plus durables. Et un client content, c'est, en principe, un client qui revient, même pour n'acheter que quelques fleurs. Le service ou le talent de quelques artistes floraux peuvent seuls justifier certains prix élevés pratiqués dans notre pays.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

TROUVAILLES

Accessoires

Tout dans la ceinture

La ceinture « Trekking » mu[...] poches permet d'avoir les ma[...] libres, tout en ayant sur soi [...] contenu d'une pochette. Compo[...]sée de quatre éléments à gliss[...] elle permet de loger, à l'abri [...] risques de perte et de vol, le pas[...]port, le portefeuille, le chéqu[...] ainsi que de quoi écrire, de [...] monnaie, les lunettes et les c[...] Une poche secrète tient, en ou[...] les chèques de voyage et les [...]lets de banque.

Réalisée en cuir souple, « Tr[...]king » est en vente dans [...] drugstores Publicis (198 F).

Couture

A l'Argentine...

Des jupes de gaucho en pe[...] travaillée à la façon des artis[...] argentins viennent d'arriver ch[...] Lola Prusac. Tout en gardant la [...] forme naturelle, ces peaux [...] vachette sont réunies par un s[...]tème de lanières et montées s[...] un ceinturon de cuir peint, clou[...] perforé, brodé ou orné de mot[...] de métal. De quoi se prendre p[...] l'amie de Carlos Gardel... A par[...] de 990 F, 95, faubourg Sai[...] Honoré.

Gadget

Le « Kar-Bar »

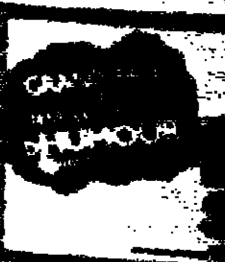
Le « Kar-Bar » nous vient d'Au[...]tralie. Il s'agit d'un mini-distrib[...]teur de boissons chaudes ou froide[...] stockées dans le coffre. Elles [...] réchauffent dès la mise en march[...] du moteur. Plus besoin de therm[...] et de bouteilles en voyage ! Un se[...] inconvénient : le prix, 1 300 F[...] En vente à la Housse Pereire, 19[...] boulevard Pereire, 75017 Paris.

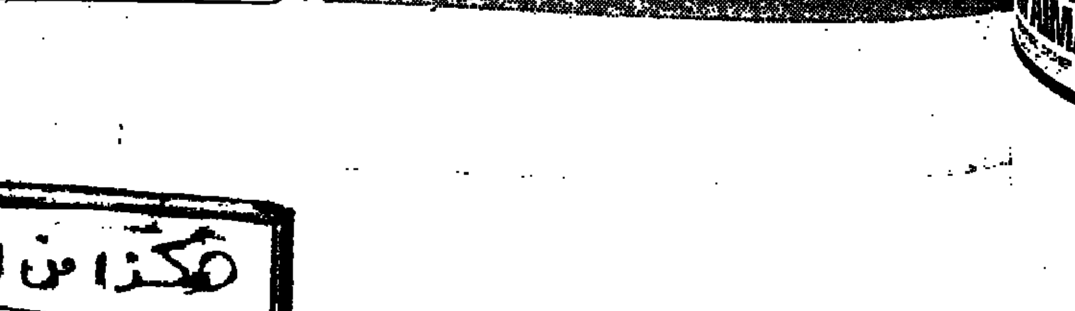
Vêtement

Gilet pare-froid

Ni laine, ni molleton, ni duv[...] (mais aussi chaud qu'eux), le Trib[...]lite est une nouvelle matière ant[...] froid. Associant un film de poly[...]thylène métallisé et des fibres d[...] polyester en un fin tricotage, u[...] fabricant a créé ainsi un gilet qu[...] garde la chaleur du corps et pro[...]tège du froid extérieur. Léger e[...] moelleux, ce gilet « unisex » es[...] sans manches, décolleté en point[...] et fermé par une glissière ; il peu[...] se porter sur une chemise ou u[...] pull et sous un blouson ou u[...] imperméable. Pratique pour ceu[...] qui roulent, l'hiver, sur leur « deux [...]roues », vont à la chasse ou à [...] pêche par tous les temps, ou son[...] obligés de rester de longues heur[...] dehors. Le gilet existe en tro[...] tailles : n° 1 : 38 à 42 N ; n° 2 [...] 44 à 46 N ; n° 3 : 48 à 52 N[...] Il coûte 89 F dans tous les ca[...]

(*) Vente par correspondance [...] P.L.B., 74, rue Stendhal, 7502[...] Paris.





Monde

culture

usique

Xenakis et Falla par Ozawa

: public de l'Orchestre de s a subi avec succès l'épreuve ycle Xenakis. Tandis qu'il y elques années la création de mena, par Georg Solti, avait copieusement sifflée, jeudi soir ikhthon n'a recueilli que des audissements assez nourris, ques huées faisant résurgence Erikhthon.

ntikhthon (« l'Anti-Terre »), en 1971 pour Balanchine, que certainement une étape Xenakis vers un lyrisme plus oyé et moins rigide ; cette re tendue, très symphonique l'un violent dynamisme, est intage modelée que les ides « machines » sonores, leurs superbes, de Terretek- et Nomos Gamma. C'est un crescendo d'intensité où les de clarinettes sur une note se trouble, la barrière crépi- e des trompettes avec des pettes avec des coups de es claires alternées, les frois- ents de cuivres qui s'étagent lis que les cordes vrombissent me une pluie d'orage, mènent à peu à de grands paysages pétueux aux sonorités écla- es qui traversent ces tissus es de lignes en glissando ecroisés d'une activité vibrion- e intense.

ikhthon, concerto pour piano orchestre de 1974, est une re qu'on dirait presque « ro- tique » et « baroque », tant éclate d'une vie cosmique où pensée scientifique, assouplie xtrême, se jette et s'épanouit. e « force de la Terre » irrigue son énergie toutes les « arbo- ences » qui naissent sans cesse le tronc de l'idée originelle. ce caractère si curieux de dies dérivantes, détonantes, re aux œuvres récentes de Xenakis. Le piano bondit, gicle, étincelle avec une puissance et une véhémence extrême, se taille comme à coups de serpe un chemin à travers ces réseaux foisonnants pour atteindre à un véritable état lyrique, superbement traduit par le soliste Pierre-Laurent Aimard et l'Orchestre de Paris, magnétisé par Seiji Ozawa.

Pour les spectateurs qui auraient trouvé trop amère la potion Xenakis, Ozawa avait ensuite préparé un breuvage succulent avec la version intégrale du Tricorne de Manuel de Falla. La grâce de ses mains de fée, la subtilité de ses mouvements qui se coulent dans les moindres détours de la partition redonnent à cette œuvre, si souvent banalisée par des exécutions plates et fracassantes, la vivacité de ses couleurs d'origine, celles des plus fraîches de Goya. Et l'on retombe amoureux de cette musique légère et pétillante comme l'air de l'Espagne, avec ses lumières, ses grillons, ses castagnettes, ses danses de cour qui donnent la main aux danses populaires nerveuses ou implacables, cette musique élégante, narquoise et flamboyante que de trop courts instants dominé comme un rossignol la voix de Maria Oran.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le même programme est redonné au Théâtre des Champs-Elysées ce vendredi à 19 heures et samedi à 10 heures du matin.

Lorin Maazel dirige Berlioz

Venue du théâtre, introduite dans la symphonie à la faveur du « Bal » de la Fantastique, la harpe est, juste après l'alto, romantique d'une autre façon, le second soliste de Harold en Italie, de Berlioz. Symphonie concertante? Symphonie tout simplement, mais d'un autre genre, en rupture de conventions. Le romantisme de Berlioz, dans ce trait comme dans d'autres, était si neuf qu'il lui a fallu s'attacher à le noter avec la précision du géographe faisant le relevé d'une région inconnue, de manière à éviter toute ambiguïté. Chez Berlioz plus que chez ses contemporains, et à plus forte raison chez ceux qui l'ont précédé, le texte fait foi.

Parce qu'il est peut-être plus précis que lyrique, Lorin Maazel manque de peu la Marche des pèlerins — c'est un allegretto, mais on devrait s'y souvenir de son homologue dans la Septième Symphonie, de Beethoven, et que Berlioz appelait parfois andante, — alors qu'il réussit les autres mouvements de « Harold » et en particulier l'Orgie de brigands, si redoutable pour les chefs qui naïvement voudraient « en faire quelque chose » et s'essoufflent en poursuivant leur chimère... Comme dans l'allegro initial, c'est aux toutes dernières mesures que Maazel aiguillonne les musiciens qu'il a su contenir jusque-là. Bruno Pasquier, en soliste, est un Harold discret ; effacé? Berlioz lui-même montre l'exemple en oubliant son alto principal pendant les deux tiers du finale, à moins qu'il n'ait tout simplement recopié une « chanson de pirates avec accompagnement de tempête », composée en 1829, sur un poème de Victor Hugo, reniée et replacée ici sans les paroles...

Chargé d'intentions, le premier morceau de la Symphonie fantastique, après l'entracte, ne retrouve pas la même simplicité de ton : c'est brillant, enlevé ; on attendait une lecture moins anecdotique, moins ouvertement virtuose (de mémoire sans la moindre défaillance). Stimulé et bien tenu en main, l'Orchestre national de France s'est montré sous un excellent jour ; le piccolo, la flûte et le hautbois ont réussi un splendide glissando dans le début du Songe d'une nuit de Sabbat, si l'on en juge par la surprise des auditeurs étonnés de cette audace très 1830 au point d'en reparler à la sortie... Mais les chefs-d'œuvre sont impitoyables : que l'inspiration manque un peu dans l'interprétation et les voilà trahis. De cette soirée au Théâtre des Champs-Elysées, on gardera surtout le souvenir des rêveries de Harold aux montagnes : « scènes de mélancolie, de bonheur et de joie ».

GÉRARD CONDÉ.

★ Diffusion ultérieure par France-Musique.

Danse

« VIBRATIONS POUR UNE VOIX » de Joseph Russillo

En cinq ans, Joseph Russillo s'est taillé une place dans le monde de la danse grâce à un style original où la virtuosité technique se dissimule sous le raffinement et la préciosité du geste.

Russillo a ceci de commun avec Carolyn Carlson qu'il cherche à projeter directement sa sensibilité plutôt qu'à lui trouver une apparence cohérente et une forme anecdotique. Les fantasmes qui habitent ses ballets possèdent une poésie et une subtilité exquise, résolument « rétro » — donc à la mode.

Une inquiétude pourtant se mêle au plaisir du spectateur. Il appréhende toujours chez Russillo cette fragilité latente qui, de temps à autre, transforme le baroque en maniérisme et le gracieux en affectation pour aboutir, dans le pire des cas, au laxisme pur et simple.

« Malédictions et Lumières », créé l'an passé à Chaillot, avec une troupe presque doublée, comportait déjà des faiblesses, une propension à s'attarder avec complaisance sur des effets plastiques, à « faire joli ». Mais la musique bouleversante de Fauré emportait tout.

Cette fois, avec « Vibrations pour une voix », le chorégraphe va jusqu'au bout de ses langueurs. Son ballet est une sorte de voyage onirique où les mythes éternels de l'amour, la haine, la jalousie, revivent à travers les grands airs du répertoire d'opéra chantés par la Callas. Sa voix incandescente précipite curieusement Russillo dans des abîmes de vacuité morbide ; univers décomposé aux transparences d'albâtre où les danseurs posent dans des tableaux vivants et se dissolvent dans un néant gestuel. Ils tentent par instant de casser cette ambiance théâtrale par des insertions de mouvements quotidiens sur des rythmes pour pianos et percussions de Patrice Sciortino. Mais ce style réaliste ne peut jouer qu'en opposition avec la magie du rêve, une magie que la danse ne parvient pas à susciter.

On retrouve à l'occasion le bel interprète qu'est Russillo, avec ses élans et ses détentes de grand fauve. On regrette que ses danseurs comme Jean-Marc Boitière, Martine Hammel, Béatrice Camurat, n'aient pas l'occasion de montrer leur talent. Quelque chose se noue au dernier tableau sur la musique de Bellini, un embryon de vie tente de percer jusqu'à nous. C'est trop tard. « Vibrations pour une voix » marque ce point de non-retour que connaissent bien des créateurs. Voici peut-être venu pour Russillo le temps de se libérer de ses obsessions et de chercher l'inspiration ailleurs.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais de Chaillot, 20 h. 30, jusqu'au 24 décembre.

■ Au terme de ses travaux, début décembre, le cinquième congrès des artistes-peintres de l'U.R.S.S. a condamné la Biennale de Venise. Dans un message au parti communiste de l'U.R.S.S., cité par l'agence Tass, il souligne que « les artistes-peintres soviétiques rejettent avec mépris les vains efforts de différents pseudo-défenseurs hystériques des droits de l'homme qui visent à mettre en doute la liberté de création en U.R.S.S. » et fait part de la volonté des quinze mille artistes-peintres représentés au congrès de « porter haut le drapeau de fidélité de l'art au parti et au peuple ».

Cinéma

NEW-YORK, NEW-YORK

(Suite de la première page.)

Grandi dans la Petite Italie, quartier populaire de New-York qui fait suite à Greenwich-Village, Martin Scorsese a évoqué oniriquement ses années d'apprentissage dans « Mean Streets » (1973), puis obtenu en 1975 la Palme d'or du Festival de Cannes pour un autre sujet new-yorkais, « Taxi Driver ». D'un film à l'autre, le cinéaste révélait une variété de registre que ne fait qu'amplifier « New-York, New-York ». Scorsese quittait les rues et les bouges d'un quartier fortement typé pour les espaces ouverts de la grande ville, mais partageait son tournage entre la porte de l'Europe et Hollywood. « New-York, New-York » n'existe que pour le studio, par les studios d'Hollywood.

Le cinéaste a tracé lui-même les limites du jeu : à partir des conventions du vieil Hollywood, du cinéma des années 40-50, de souvenirs qui, pour lui, gosse des rues, étaient plus vrais que la réalité vécue — et quel amateur de cinéma américain ne se sera pas reconnu dans ce primat accordé à l'imaginaire sur le réel, au mythe sur le quotidien ? — retrouver sa ville, l'expérience de tous les jours, les tensions insoutenables, recréer Broadway et le milieu du show business. Broadway étendu à l'Amérique. Quel plus beau sujet que le classique « Une étoile est née », l'irrésistible ascension d'une vedette de la chanson, mais montrée autrement, par-delà les conventions, la recherche du succès ? La vie privée des individus saisie à pleines mains, violemment jetée à la face du spectateur.

L'histoire commence comme le vulgaire « Boy Meets Girl » (un garçon rencontre une fille) du cinéma traditionnel, un jour de liesse où New-York célèbre la victoire sur le Japon, en août 1945. Jimmy Doyle démobilisé (Robert de Niro) cherche une compagne dans la foule anonyme d'un dancing qui se trémousse sous la baguette de Tommy Dorsey. Il « attaque » de la manière la plus caricaturale possible Francine Evans (Liza Minnelli), excède dans la goujaterie et l'imposture. Francine, à son tour démobilisée, reprend sa carrière de chanteuse, lui joue du saxophone et cherche du travail.

A la différence des trois films intitulés « Une étoile est née », sans être une star, Francine a déjà un nom, chante avec les orchestres à travers l'Amérique. Jimmy la rejoint, se fait embaucher à ses côtés. Le sujet acquiert sa pleine dimension, Francine refuse un jour, quand naît leur enfant, de vivre dans l'ombre de Jimmy qu'elle a épousé. Elle s'installe à New-York, entame une seconde carrière qui l'impose à Broadway. Jimmy a quitté l'orchestre pour monter un sextette avec des Noirs ; lui aussi « réussit », plus modestement. De passage à New-York, il essaie une dernière fois de reconquérir Francine. Francine refuse, avec une ironie cruelle, dans la scène la plus magistrale du film.

Point de nostalgie

Comment, en 1977, peut-on encore faire de la psychologie ? Martin Scorsese n'en a cure, il développe son sujet, l'antagonisme de ses deux héros, par petites touches de plus en plus accusées, parfois presque aux limites de l'impudeur, jusqu'à ce qu'il considère le « climax », le moment tournant du film, la violente dispute dans une voiture à New-York : plus rien ne sera comme avant, on ne tue pas impunément son amour. D'un thème, d'un milieu, ceux de la musique et de la chanson dans les années 1945-1953, Martin Scorsese ne garde qu'une ambiance, des notations, des points de repère fugitifs, comme, vers la fin du film, le grand numéro « Happy Endings » à peine esquissé.

La provocation atteint son sommet, et explique peut-être l'échec relatif du film au box-office américain : point de nostalgie, le rétro foulé aux pieds comme seul l'avait fait Daniel Schmid dans « la Paloma » — Martin Scorsese garde dans son bureau l'affiche du film de Schmidt qu'il admire. « Que de choses se sont passées devant elle ! », nous dit-il en riant, — la violence nue des passions.

Et la passion d'un cinéaste pour sa vedette, de Martin Scorsese pour Liza Minnelli, qui monte au fil du film, qui éclate dans la dernière demi-heure : Liza Minnelli qu'il a transformée, qui triomphe aujourd'hui sur la scène à Broadway, le vrai Broadway, peut-être parce qu'il y a eu juste avant « New-York, New-York ». La légende devient réalité.

LOUIS MARCORELLES.

■ Le cinéma La Pagode présente jusqu'au 20 décembre un festival de films de Sacha Guitry, pour le vingtième anniversaire de sa mort (deux programmes par jour, après-midi et soirée). Une exposition « Sacha Guitry inoubliable » est organisée dans la salle avec la collection privée de Marc Danval. C.E.D.S.

■ Une présentation de musique et de danses des Indiens Yaquis (Nord-Mexique) a lieu jusqu'au 18 décembre, au Palais de Glace, 37, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris (10e). Les représentations ont lieu tous les jours à 20 h. 30, avec une matinée supplémentaire le dimanche 18, à 17 heures. Une tournée est prévue en province.

SPECTACLES

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 16 décembre

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo. — Gémier, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Till Eulenspiegel.
Odéon, 20 h. 30 : Doit-on le dire ?
TEP, 20 h. 30 : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark.
Petit TEP, 20 h. 30 : la Force des faibles.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Compagnie Philippe Genty ; 20 h. 30 : Santé publique.
Nouveau Carré, 20 h. 30 : Macbeth.

Les autres salles

Aire Libre, 20 h. 30 : Décret secret ; 22 h. : Pinok et Matho.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Roi des cons.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : Ubu.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : les Clowns Macloma. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : Huis clos.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Espace Cardin, 20 h. 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Fontaine, 21 h. : Rendez-vous à Hollywood.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Lettres de prison.
La Bruyère, 20 h. 45 : la Rose et le Chou-fleur.
Le Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. 30 : les Ecrits de Laure ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boîte Mao boîte ; 22 h. 15 : Zoo Story.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 20 h. 30 : les Précieuses ridicules.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : la Vie singulière d'Albert Nobbs.
Palais des arts, 20 h. 45 : Pauline Julien.
Palace, 22 h. 30 : les Mirabelles.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cages aux folles.
Palais des sports, 20 h. 30 : le Cirque de Corée.
Plaisance, 20 h. 45 : Adieu Supermac.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : Hernani.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Topaze.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Studio Théâtre 14, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Sylvie Joly.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : le Week-End des patriotes.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Elle, elle et elle.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : la Ligne de partage.
Théâtre de Paris, 21 h. : Vive Henri IV.
Théâtre la Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe ; 22 h. : Duo and Brandy.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Un sang fort.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Arlequin poli par l'amour.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménag[erie] de verre.
Théâtre le 28, rue Dunois, 20 h. : Raphaël et Régina (chants et [mu]sique d'Amérique latine).
Tristan-Bernard, 21 h. : Ovni qui mal y pense.
Variétés, 20 h. 30 : Pépé de Broadw[ay]

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : Hiroshima Pa[ra]dise ; 22 h. : Youth.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Br[...] Garcin ; 21 h. 45 : Au niveau [du] chou ; 23 h. 15 : les Autruche[s]
Le Bretonnerie, 20 h. 30 et 22 h. [...] Certificat ; Dialogades.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Do[...] — 21 h. 45 : Popeck. — 22 h. [...] Deux Suisses au-dessus de [tout] soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Plant[é] sous la saule ; 22 h. 15 : [la] pitoyable mascarade.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Néo-Cid [;] 22 h. : les Frères ennemis.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Pri[nce]
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Ima[...] 21 h. 45 : Fromage ou desse[rt] 23 h. 15 : le Pyromane.
Fanal-aux-Halles, 20 h. 45 : le [Pré]sident.
La Mama du Marais, 20 h. 3[0 :] Madame Nana ; 21 h. 30 : Il é[tait] la Belgique... une fois.
La Mûrisserie de bananes, 18 h. [...] Girasol ; 20 h. 30 : Teca et [...]cardo ; 22 h. 15. Deux hommes [en] colère.
Petit Bain - Novotel, 21 h. : Val[...] Bellet ; 22 h. 30 : Denis Wett[er]wald.
Le Plateau, 20 h. 30 : Rosine Fav[...] 22 h. : Green et Lejeune.
Petit-Casino, 21 h. 15 : Du dac [au] dac ; 22 h. 30 : Monteils.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 3[0 :] Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour [en] visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Le Sélénite, I, 20 h. 15 : Grivoison[...] 22 h. : A vos petites compagn[es] — 21 h., les Bonnes ; 22 h. 30 [:] M. Satsu.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons [sur] le secteur ; 22 h. 15 : Amou[r,] coquillages et crustacés.
Théâtre Campagne-Première, I, 21 [h. :] Sugar Plum. — II, 21 h. [...] Parade ; 22 h. 45 : la Matriarche.
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : E. Vi[n]cent ; 21 h. 30 : N'oublie pas q[ue] tu m'aimes.
La Vieille Grille, I, 18 h. 30 : Grou[pe] Loo ; 20 h. 30 : Rictus ; 21 h. 4[5 :] Soli-loques ; 23 h. : Antenne [...] — II, 20 h. 45 : J. Antonin ; 22 h[. :] J.-C. Abadie.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Com[]mune, 20 h. 30 : les Vaches [de] Cujencas ; Barracas 75.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Et [la] fête continue.
Clamart, C. C. J.-Arp, 20 h. 30 [:] Claude Nougaro, Iris Scaccheri.
Corbeil-Essonnes, C.C. Pablo-Neruda, 20 h. 30 : Marchand de plais[ir,] marchand d'oublies.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : [les] Burgraves.
Joinville-le-Pont, cinéma Le Roy[,] 21 h. : Guy Bedos.
Nanterre, Théâtre des Amandie[rs,] 20 h. 30 : la discothèque.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philip[e,] 20 h. : Peines de cœur d'une chat[te] anglaise.
Sucy-en-Brie, C. C., 21 h. : les Re[g]giani.
Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. [:] Mademoiselle Julie.
Vincennes, Théâtre Daniel-Soran[o,] 21 h. : Blanche Alicata.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. Doub[...]

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : ([...] soir, on actualise.
Deux-Anes, 21 h. : Aux ânes, citoyen[s]
Dix-Heures, 22 h. : Le maire e[st] démonté.

La danse

Palais des Glaces, 20 h. 30 : L[es] Indiens Yaquis (chants et dans[es] du Mexique).

Les concerts

Le Lucernaire - Forum, 20 h. 45 [:] E. Cach et J. Colom (Schube[rt,] Bach, Prokofiev).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 3[0 :] Paris, direction S. Ozawa (Xena[kis,] de Falla).
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : S. Escu[...] piano (Bach).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h. 30 : Musique médiévale [et] contemporaine.
Théâtre de la rue d'Ulm, 20 h. 45 [:] M. Oderdoerffer, piano (Bac[h,] Mozart, Berg, Schumann).
Eglise Saint-Philippe du Roul[e,] 20 h. 45 : Chœurs de Par[is] (Brahms, Bach, Mozart, Te[le]mann).

Jazz, pop', rock et folk

Palace, 20 h. 30 : Clifton Chen[ier] (blues cajun de Louisiane).
Théâtre Mouffetard, 22 h. 30 : Do[...]
Théâtre Marie-Stuart, 19 h. 30 [:] Bidon 4 ; 22 h. 30 : Rachid Bah[ri]
American Center, 20 h. 30 : Fo[...] et Val.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

(*) Films interdits aux moins de ...eize ans.
(**) Films interdits aux moins de ...ix-huit ans.

CENTRE POMPIDOU

GRANDE SALLE (277-11-12), à ...h. : Brancusi ; à 19 h. : Films de ...artial Raysse.

...a cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Kino Pravda, la Sixième ...artie du monde, de Dziga-Vertov ; ...h. 30, Lettre de Sibérie, Cuba si, ...e C. Marker ; 20 h. 30 : le Faiseur ...e pluie, de J. Anthony ; 22 h. 30 : ...: Voyage au jardin des morts, de ... Garrel.

...es exclusivités

...'AMI AMERICAIN (All. v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
...'ANIMAL (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
...NNIE HALL (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), h. sp.
...'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare, Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
...RRETE TON CHAR... BIDASSE (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
...U-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.o. : les Templiers, 3e (272-94-56).
...'AUTHENTIQUE PROCES DE CARL EMMANUEL YOUNG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
...ES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A. v.o.), en soirée : Normandie, 8e (359-41-18) ; v. f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e ; en matinée, U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
...A BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).
...IG GENERATION (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
...OBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
...RANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : U. G. C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
...T ...BSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
...S CHASSEURS (Grec., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), h. sp.
... CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
... DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
...JELLISTES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
...ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (758-24-24)
... FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
...RTINI-CANI (Fr., v. it.) : Le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
... GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 5e (325-71-08) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
...RLAN COUNTRY U.S.A. (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
...S INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), h. sp.
JULES LE MAGNIFIQUE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) : Balzac, 8e (359-52-70).
MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LA MORT D'UN POURRI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NEUF MOIS (Hongr.) (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Le Paris, 8e (359-53-99), Madeleine, 8e (073-56-03), Lord-Byron, 8e (225-04-22), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suis.) (v. arabe) : Palais des arts, 3e (272-62-98), Racine, 6e (633-43-71)
LA NUIT TOUS LES CHATS SONT GRIS (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v. o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
ORCA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v. f. : Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), George-V, 8e (225-41-46), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (326-41-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).
LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29), Calypso, 17e (754-10-68), v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).
PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
PARADISO (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Palais des arts, 3e (272-62-98), La Clef, 5e (337-90-90).
LE POINT DE MIRE (Fr.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).
POUR CLEMENCE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
QUITTER THIONVILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30.
REPERAGES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA 7e COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Marignan, 8e (359-92-82), Normandie, 8e (359-41-18), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
SWEET SOUL MUSIC (A., v.o.) : Dejazet, 3e (887-97-34) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
TCHAIKOVSKY (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE THEATRE DES MATIERES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (I., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), h. sp.
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.
LE VIEUX PAYS OU RIMBAUD EST MORT (Can.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Bonaparte, 6e (326-12-12)

Les films nouveaux

DIABOLO MENTHE, film français de Diane Kurys : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-53-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'OURSIN DANS LA POCHE, film français de Pascal Thomas : ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
MADE IN GERMANY AND U.S.A., film allemand de Rudolph Tome (v.o.) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NEW-YORK - NEW-YORK, film américain de Martin Sensese. — Paramount-Odéon, 6e (325-59-84) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VIE PARISIENNE, film français de Christian-Jaque : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75).
MON BEAU LEGIONNAIRE, film américain de Marty Feldman (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) Omnia, 2e (233-39-36) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse 83, 6e (54-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Nations, 12e (343-04-67) Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DEUX SUPER-FLICS, film américain de E.V. Clucher (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin - Rouge, 18e (606-34-25).
SKATEBOARD, LA PLANCHE A ROULETTES, film américain de G. Gage (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

Les séances spéciales

ADOM OU LE SANG D'ABEL (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15), à 22 h.
ALICE CONSTANT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf S. et D.).
AMARCORD (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.
CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
CABARET (A., v.o.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sauf S. et D.).
LES DEUX CAVALIERS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 12 h.
DE L'INFLUENCE DES RAYONS GAMMA (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h. 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 30.
JE TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15.
LENNY (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
PERSONA (Suède, v.o.) : Olympic, 14e, à 15 h. et 18 h. (sf S. et D.).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
SEBASTIANE (Ang., v. latine) (**) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
TERREUR DANS LE SHANGAI EXPRESS (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi à 21 h.
LE THEATRE DES MATIERES (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
UNE FEMME MARIEE (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
WOODSTOCK (A., v.o.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mardi à 21 h.

ARTS ET SPECTACLES

Variétés

LE PARADIS LATIN

Créateur de l'Alcazar, où il lança la mode des travestis, bateleur en frac blanc, au bagout étonnant, homme de spectacle au sens plein du terme, amoureux fou de son métier et de ceux qui le font, toujours prêt à se lancer dans des aventures et à s'y mettre corps et cœur, à y jeter son goût pour l'épate, l'illusion, le baroque, l'énorme et la convention sublimée, Jean-Marie Rivière officie maintenant au Paradis latin.

Café-concert à la fin du siècle dernier, magnifiquement restauré aujourd'hui, vêtu de noir et de pourpre avec des laques, des cristaux et des piliers d'écaille, le Paradis latin est une salle d'environ mille spectateurs où a lieu chaque soir une gigantesque folie.

Car c'est bien ainsi qu'il faut nommer la nouvelle revue créée par Jean-Marie Rivière et qui est une suite délirante de séquences extravagantes, féeriques, surréalistes, dans des décors multiples, avec l'aide d'une grande machinerie et de costumes somptueux. Défilent pêle-mêle le personnel et les artistes du Paradis latin dans un ballet consacré à la pâtisserie, puis une diva, le radeau de la méduse dans la tempête et une pieuvre géante qui étend ses tentacules dans la salle, Chopin et la Polonaise, Frédéric Botton et le charleston, une Cour des miracles emplie de personnages monstrueux sortis à la fois d'un film de Fellini et du Berlin décadent des années 20, Mary Poppins descendant du plafond de la salle, les leaders politiques français et Mistinguett, Joséphine Baker et Cécile Sorel, des avions allemands et français de la première guerre mondiale simulant un combat aérien et passant au ras des tables, une danse de claquettes sur la *Marseillaise*, la petite sirène du conte de fées et le poilu inconnu. Polichinelle et une pluie de ballons et de confettis. Et encore une équipe de football, des scènes de cirque et de merveilleuses trouvailles comme cette boule vivante chantant le tango pour un sosie de Rudolph Valentino.

Bien entendu, fidèle à l'ancienne tradition de l'Alcazar, tout le personnel de la maison participe au spectacle depuis la salle ou sur la scène danse, chante, interpelle. Jean-Marie Rivière lui-même se trouve partout à la fois, faisant resurgir Yvette Guilbert, qui créa dans la même salle, il y a plus de quatre-vingts ans, *Madame Arthur*, se jetant dans la mêlée du combat aérien : « *Voilà les boches... Attention ! Attention, les poilus !* (s'écriant soudain au personnel) : *Ouvrez les ventilations, bande de vaches...* »

Voilà sans doute l'un des plus fantastiques spectacles jamais montés à Paris.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Le Paradis latin. Dîner à 20 h. 30. Spectacle à 23 heures.

■ Michael Rudy donnera un récital de piano le 20 décembre au Théâtre de la Cité universitaire, au profit d'Amnesty International. Au programme : Moussorgsky, Prokofiev et Stravinsky. (Réservation : 540-84-17, de 18 à 20 heures.)

D'une chaîne à l'autre

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT JIMMY CARTER SUR TF 1

● Les principaux moments du voyage du président Jimmy Carter en France seront retransmis en direct sur TF 1 au cours de la première semaine de janvier. Les téléspectateurs pourront suivre notamment l'ensemble des cérémonies qui auront lieu sur les plages du débarquement en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing.

LE VILLAGE MÉDITERRANÉEN A CHATEAUVALLON

● L'Institut national de l'audiovisuel organise à Châteauvallon, dans le Var, du 12 au 15 janvier 1978, un colloque sur le thème « *Le paradoxe du village méditerranéen* ». Quatre axes de discussion sont envisagés : la vie quotidienne, la sociabilité, les conditionnements, les systèmes de défense répartis sur quatre journées. Des films de l'Europe méditerranéenne (France, Italie, Espagne, Grèce) mais aussi des pays du Maghreb, de l'Egypte et de la Syrie seront projetés, en rapport avec les discussions prévues chaque journée.

Parmi les invités : René Allio, Maurice Faillevic, Theo Angelopoulos, les frères Taviani, Robert Laffont, Jacques Berque, Lawrence Durrell, Jean Duvignaud, Gian-Maria Volonte.

M. JEAN AUTIN EST RECONDUIT A LA PRÉSIDENCE DE T.D.F.

● M. Jean Autin, président de Télédiffusion de France, est renouvelé pour trois ans dans son mandat de membre du conseil d'administration par décret publié au *Journal officiel* du 15 décembre. Le nouveau conseil devrait ensuite reconduire M. Jean Autin dans ses fonctions de président.

MM. Pierre-Roger Gaussin, député (réformateur) de la Loire, et Robert-André Vivien, député (R.P.R.) du Val-de-Marne, ont été reconduits, par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, dans leurs mandats respectifs d'administrateurs des sociétés de télévision TF 1 et Antenne 2, au titre de représentants du Parlement.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 16 DECEMBRE

— *M. Jacques Barrot*, secrétaire d'Etat au logement, participe au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

SAMEDI 17 DECEMBRE

— *M. Olivier Guichard*, ancien ministre, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

UNE SÉLECTION POUR LE WEEK-END

FEUILLETON KARATE

La Chine millénaire revue par les Japonais dans un feuilleton en six épisodes traduit de l'anglais où le karaté remplace l'usage des armes contondantes. Un genre à découvrir. *(Samedi, TF 1, 21 h. 30.)*

MUSSET PAR SANTELLI

Adaptation lente et superbe, en décor naturel, d'une des œuvres de Musset les moins souvent représentées. Le retour de Santelli au romantisme. *(Samedi, A 2, 20 h. 30.)*

EURIPIDE PAR DUMAYET

Alceste, d'Euripide, ou l'égoïsme masculin, récrit par Pierre Dumayet et mis en scène par son fils Nicolas. Une représentation du Festival de Carpentras 1977 filmée par Alexandre Tarta. *(Samedi, FR 3, 20 h. 30.)*

CHANTEURS DE CHARME

Qu'est-ce qui fait courir les « *fans* » de Tino Rossi, Jean Sablon, Frank Sinatra et autres éternels *crooners*. Recueilli par André Halimi, l'avis des intéressés et des spécialistes. *(Dimanche, TF 1, 22 h. 45.)*

M. JEAN GUITTON EN QUESTION

Un académicien et philosophe, l'auteur des *Dialogues avec Paul VI*, mis en question par MM. Roger Garaudy, Maurice Clavel et par la princesse de Bourbon - Parme. *(Dimanche, FR 3, 20 h. 30.)*

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

En raison des préavis de grève déposés par la C.F.D.T. à TF 1 et par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. à A 2, les programmes de ce vendredi et de l'ensemble du week-end risquent d'être perturbés. Emissions de remplacement ce vendredi, sur TF 1, en cas de programme minimum : à 20 h. 30, un téléfilm d'après George Sand : « François le Champi » ; à 22 h. 5, une émission sur le peintre Courbet. Edition du journal à 20 heures.

Même dans le cas où le programme minimum serait appliqué, l'allocution du président de la République, en direct depuis Vassy (Calvados), sera retransmise sur TF 1 et sur A 2 à 16 heures.

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Un mystère par jour ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : L'Avocat du diable, de R. Saltel, avec J.-N. Sissia, R. Manuel, F. Fleury.

Un avocat paisible se trouve chargé de défendre un accusé célèbre, jeune écrivain en vogue, inculpé pour le meurtre de sa mère. Il obtient l'acquittement. Mais...

22 h. 25, Magazine : Téléfoot.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série : Les Folies Offenbach (la Belle Hélène), réal. M. Boisrond, avec M. Serrault.

21 h. 28, Littéraire : Apostrophes (A l'écoute de la province).

Avec M. Le Bris (l'Homme aux semelles de vent) ; M. Chabot (Jean et Yvonne, domestiques en 1900) ; L. Chaleil (la Mémoire du village) ; M. Fabre (co-auteur de la Fête en Languedoc) ; L. Bréchard (Papa Bréchard, vigneron du Beaujolais) ; J. Verroust (Fêtes en France) ; J. Derogy (Enquête sur un juge assassiné).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, FILM (Ciné-Club) : TRISTANA, de L. Bunuel (1969), avec C. Deneuve, F. Rey, F. Nero, L. Gaos, A. Cases, J. Fernandez.

Tolède, année 1930. Les rapports amoureux, érotiques, d'un vieux bourgeois athée et libertin, et d'une orpheline, sa pupille, devenue infirme. Une histoire cruelle, le choc de la contrainte et de la liberté. Le style feutré de Bunuel et sa subversion surréaliste.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le Parti des forces nouvelles ;

20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine Vendredi : Planètes d'enfant (l'Univers du jouet, de N. Marchand, réal. Cl. Massot). 21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (le Nil).

22 h. 25, Journal.

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « La certaine France de mon grand-père » (le rail) ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Pierre-Paul Rubens, peintre et dessinateur ; 21 h. 30, Musique de chambre (Mozart, Schubert, Schumann) ; 22 h. 30, Entretiens avec Mme Golda Meir (être juif c'est difficile) ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musique magazine ; 19 h., Jazz time : Beau Be-Bop ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Viennoise : Mozart.

20 h. 20, Echanges franco-allemands... concert par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel : « Pelléas et Mélisande » (Fauré), Symphonie (Franck) ; « Iberia » ; « la Mer » (Debussy) ; 22 h. 15, France-Musique la nuit : grands crus... Beethoven ; 0 h. 5, L'Atelier de l'artiste.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h., Philatélie club ; 12 h. 30, Cuisine : Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les musiciens du soir ; 14 h. 10, Restez donc avec nous ; 18 h. 5, Animaux : Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre (l'environnement) ; 19 h. 45, Roger Pierre ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Jacqueline Maillan) ; 21 h. 30, Feuilleton Karaté : La légende des chevaliers aux 108 étoiles ; 22 h. 25, Série : Si l'on dansait (La valse), prod. R. Ventura, réal. J.-P. Manquillet ; 22 h. 55, Allons au cinéma.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Emission pédagogique ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 30, Présentation des programmes des fêtes ; 15 h. 30, Spécial sports ; 17 h., Des animaux et des hommes (le renne) ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, L'album des fêtes ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Téléfilm : le Chandelier, de Cl. Santelli, d'après A. de Musset, avec M.-Ch. Barrault, M. Galabru, J.-F. Balmer.

Le retour de Claude Santelli au répertoire romantique ;

23 h., Polémique : Le dessus du panier, de Ph. Bouvard.

0 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Spécial outre-mer ;

20 h. 30, Dramatique : Comment ne pas mourir, de P. Dumayet, d'après Euripide, musique Y. Xenakis, mise en scène N. Dumayet, réal. A. Tarta, avec Y. Gerbault, M. Saffar.

22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

14 h. 5, Les samedis de France-Culture : l'homme d'aujourd'hui dans la société sonore ; 16 h. 20, Le Livre d'or ; 17 h. 30, Hommage à A. Lunel ; 18 h., Journée internationale des chasseurs de son ; 19 h. 25, La R.T.B. présente Roman Jakobson ;

20 h., Portrait : « la Vie rêvée de Wolfgang Borchert », par Y. Taquet, avec C. Broussouloux, F. Pacchioni ; 22 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 30, Journée internationale des chasseurs de son ; 14 h. 50, Discothèque 77, la critique des auditeurs ; 15 h. 50, En direct du studio 118... récital des jeunes solistes, avec J.-Y. Fourneau, saxophoniste, et F. Boury-Fournier, pianiste (Pascal, Gallais-Montbrun, Bonneau) ; 16 h. 40, Discothèque 77 vient de « Sacura » (Jocon) ; 17 h., Œuvres américaines, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France : « Quatuor n° 3 » (Ives) ; « Makrokosmos » ; « Anges noirs » (Crumb) ; 19 h. 15, Après-midi lyrique : Stabat Mater ;

20 h. 5, France-Musique, spécial service ; 20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France... Concert par l'Orchestre symphonique de Berlin. Direction S. Ozawa : « Concerto n° 2 » (Hindemith) ; « Symphonie concertante » (Haydn) ; « Deuxième Symphonie » (Tchaïkovski) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : La musique et l'amour ; à 23 h., Jazz forum.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : Gorri le Diable ; 16 h., Sports première.

17 h. 20, FILM (cycle John Wayne) : L'HOMME TRANQUILLE, de J. Ford (1952), avec J. Wayne, M. O'Hara, B. Fitzgerald, W. Bond, V. McLaglen (rediffusion).

Un Irlandais, ancien boxeur, revient à son village natal décidé à ne plus se battre. Il est pourtant, après son mariage, obligé de régler aux poings une affaire d'honneur.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : LA KERMESSE DE L'OUEST, de J. Logan (1969), avec L. Marvin, C. Eastwood, J. Seberg, H. Presnell, R. Walston.

En Californie, à l'époque de la ruée vers l'or, une ville poussée près d'une mine manque de femmes. Deux associés s'en partagent une, vendue par un mormon.

22 h. 45, Variétés : Chanteurs de charme, d'A. Halimi.

0 h., Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Emission pédagogique ; 12 h., Toujours sourire ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 40, Série : Les nouvelles filles de Joshua Cabe ; 16 h. 30, Trois petits tours ; 17 h. 25, Série : Muppet's Show ; 18 h. 5, Contre ut ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Musique and music (spécial Claude Nougaro) ; 21 h. 40, Animaux : L'opéra sauvage, de F. Rossif.

Musique de l'image dans une Inde magnifiée mais dont on vient à oublier certaines réalités.

22 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs émigrés : Spécial mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55, Rediffusion : Les grands fleuves (le Nil) ; 17 h. 50, Espace musical, de J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Auteurs en folie : deux hommes, une femme ; 20 h. 5, Cheval, mon ami.

20 h. 30, L'homme en question : M. Jean *Guitton*, de l'Académie française, prod. P. Giannoli ; 21 h. 30, Festival *international* du court métrage de Lille ; 22 h. 20, Journal.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : LA GROSSE TETE, d'A. Lattuada (1973), avec G. Giannini, S. Monti, H. Keller, O. Orlando, G. Maffioli (v.o. sous-titrée).

Pour devenir célèbre, un laveur de carreaux milanais se fait passer pour l'auteur d'un crime retentissant.

FRANCE - CULTURE

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Un taciturne », de R. Martin du Gard, avec F. Chaumette, B. Dhéran ; 16 h. 5, Concert par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort. Direction Z. Macal. Avec le pianiste L. Hokanson : « Symphonie n° 91 » (Haydn), « Concerto pour piano n° 4 » (Martinu), ouverture d' « Egmont » (Beethoven), « Taras Boulba » (Janacek) ; 17 h. 30, Rencontre avec... l'écrivain Clément Lépidis ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie : Hélène Cixous et Antoinette ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Claude Gaignebet.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 30, Premier jour « J » de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques : Œuvres pour piano à quatre mains (Schubert) ; 17 h., Le concert égoïste de M. Plasson (Ravel, Lalo, Mozart, Liszt, Puccini) ; 19 h., Musique du Moyen Age et de la Renaissance en Europe, par l'Atrium musical de Madrid ; 19 h. 35, Jazz vivant, avec le Quartett de Archie Shepp ; 19 h. 45, Viennoise.

20 h. 30, Concert par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy : « Symphonie n° 21 » (Webern) ; « Concerto K 595 » (Mozart) ; « Symphonie n° 2 » (Beethoven) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : La musique et l'amour.

INSTITUT

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Deux aspects du libertinage

Une trentaine de volumes de théologie, de piété et d'his- la « Vie de David », celle de « Salomon » et celle de trois atre de nos rois, l'« Eloge de Bossuet » et les « Annales de e », plus quelques discours *prononcés* à l'Académie dont trente ans membre et dix ans doyen, tout ce bagage ne rait pas de l'oubli l'abbé François Timoléon de Choisy, et si son nom surnage, c'est à cause de quelques désordres de jeunesse racontés dans des « Mémoires » fort lestes et dans un petit roman galant. » Ainsi M. Jean Mistler a-t-il résumé la carrière du pittoresque académicien, jeudi 15 décembre, au cours de la séance publique annuelle de l'Académie française.

onnage équivoque s'il en fut, ertin devenu dévot, et qui, converti, ne pouvait s'em- de se travestir en femme. *il, dès son adolescence,* le abbé de Choisy (1644-1724) uit à se faire prendre une jeune fille ou une jeune e, et joua notamment pen- cinq mois le rôle d'une -comtesse des Barres, ses le portaient tout entier vers *qu'il imitait en ses dégui-* ts et le costume féminin même à mener à bien plu- conquêtes. Une mission à au moment du conclave, n adresse lui permit de re une part déterminante à ion du pape Innocent XI, ne it point sa vie de dissipa- *avec la seule différence que rtes au jeu l'avaient obligé treindre ses dépenses en et en bijoux* ».

maladie qui l'avait conduit ortes de la mort en fit un homme. Ayant reçu les der- sacrements, écrivit-il plus *« je me vis dans un lit ré de prêtres, au milieu des s funèbres, des parents , les médecins étonnés, tous sages m'annonçant l'instant de mon éternité... Je crus es cieux et les enfers. Je vis leu si redoutable sur un de lumière environné de ses . Il me sembla qu'il me ndait compte de toutes les s de ma vie, des grâces qu'il it faites et dont j'avais , et je n'avais rien à lui dre.* »

venture n'était pourtant pas Il vivait tranquille dans son aire, quand on vint l'en tirer pour accompagner une ambassade près du roi de Siam qu'on espérait faire chrétien. L'expédition prit au total treize mois de navigation, aller et retour. C'est au Siam que Choisy reçut les ordres mineurs et majeurs et fut ordonné prêtre. Mais le roi de Siam ne se laissa pas convaincre *et s'en tira par de bonnes paroles* et des cadeaux destinés à la cour de Versailles. *« Notamment deux « éléphants de poche » destinés aux petits ducs de Bourgogne et d'Anjou, et dont chacun pesait autant que six bœufs.* » Ce qui nous valut en tout cas un « *journal de voyage* » *des plus animés.*

Rentré en grâce auprès de Louis XIV après une brouille passagère, Choisy fut élu le 17 juillet 1687 à l'Académie française, *dont il fut un membre assidu et* actif tout en rédigeant ses ouvrages édifiants, *« allant de l'Histoire Sainte à des contes moraux pour enfants ».*

Il fonda même, parallèlement à la française, une Académie du Luxembourg, où les beaux esprits discutèrent de sciences tous les mardis, de janvier à août 1692... Il continuait à parler des habits féminins, avec la grâce d'une *« douairière que les ans avaient fanée »* et qui devait mourir en octobre 1724.

« Paradoxal mélange de frivolité et de savoir, de légèreté et de religion sincère, Choisy résume toutes les contradictions d'une époque où ce qu'on a appelé « la douceur de vivre » *restait le privilège d'une minorité. Sa curiosité d'esprit et l'élégance de son style ont beaucoup moins fait pour le sauver de l'oubli que la singularité de ses mœurs...* »

Casanova : un Figaro qui aurait son bachot

Après *Un original de l'Académie, l'abbé de Choisy*, c'est *Un écrivain célèbre inconnu* que M. Félicien Marceau, directeur en exercice, tentait de replacer sous son véritable éclairage : Casanova, dont, *« cette année du moins, le nom a brillé en plus grosses lettres, en lettres de feu, aux frontons des cinémas* ». Et dont les aventures galantes ont *« fini par faire un peu oublier le scribe »*.

« Que, dans les Mémoires de Casanova, l'alcôve occupe une grande place, il est difficile de n'en pas convenir. Mais il y a tout le reste, dont la place est plus importante encore. A première vue, et sur la foi de sa réputation, on pourrait avoir l'impression que la grande affaire de Casanova, c'est de séduire les femmes. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que, dans sa vie, les femmes ne sont guère qu'un ornement, une guirlande. Une guirlande dont l'auteur s'attarde volontiers à décrire les volutes. Guirlande quand même et rien de plus. »

Rien de commun avec un Valmont ou un Lovelace, encore moins avec un Don Juan : Casanova n'est pas méchant. Il ne cherche que les conquêtes faciles, que le plaisir, *qu'il paye.* Sa grande affaire n'est pas là. Il cherche à gagner sa vie, pas dans les nuages, par son énergie, son intelligence, sa culture (qui est immense), son aplomb, son manque de scrupules. L'intérêt de ses Mémoires réside ailleurs que dans les vantardises d'un coureur de jupons. *« Planté en diagonale à travers l'Europe et traçant une autre diagonale à travers la société de son temps, ayant parcouru l'une de long en large et l'autre de bas en haut, Casanova a beaucoup vu et il a vu ce que d'autres ne pouvaient pas voir [...] C'est ce qui rend son témoignage précieux et peut-être irremplaçable.* »

Le mensonge n'en est pas exclu, parce que, menteur né, Casanova avait *toutes* les raisons de mentir, et il le reconnaît si spontanément qu'il est difficile de *« délimiter jusqu'où vont ces mensonges ou de chercher sur quoi il a menti »*.

L'orateur le définit « *Un Figaro, mais qui aurait son bachot* », et qui « *nous donne en sa personne un exemple, en la personne des gens qu'il a connus une description de cette classe si particulière au XVIII[e] siècle, cette classe d'intermédiaires, de charlatans, de beaux esprits, de femmes du monde qui ne le sont qu'à moitié, et d'abbés qui ne le sont qu'au quart, à mi-chemin entre les grands seigneurs et les domestiques, usant et abusant du laisser-aller, de la paresse d'une classe qui peu à peu leur passe les rênes.* »

JEAN-MARIE DUNOYER.

ÉDITION

Guy Hermier a présenté les propositions du P.C.

. Guy Hermier, membre du bureau politique du P.C., a donné, redi 14 décembre, au Cercle de la librairie à Paris, une confé- de presse sur la situation de l'édition. M. Guy Hermier a sou- avec force que « l'origine du mal dont souffrent la création litté- l'édition et la diffusion du livre est ailleurs que dans le débat *prix du livre » et s'est étonné à ce propos de la récente prise ition de M. François Mitterrand en faveur du prix unique (voir* nde *du 25 novembre), tranchant ainsi* « un débat qui ne l'avait ncore été par les intéressés ».

Une nouvelle politique des thèques et de la lecture doit léfinie. *Il convient notam-* d'étendre le réseau des bi- èques tant au niveau tant artier qu'à celui de l'entre- et associer leurs usagers aux ons.

l doit être mis « *fin au mo- e d'Hachette-Diffusion en le formant en service public* ». teur édition de Hachette ne pas concerné par cette e.

Supprimer la T.V.A.

aut supprimer la T.V.A. sur res (7 %) et leur consentir *rif postal spécial. Il a réaf-* la nécessité de la « *gratuité vres et des fournitures sco-* ». Pour les libraires il en- « *un statut en rapport eur rôle culturel et la spé- é de leur tâche, ainsi que antages fiscaux* », afin de ver un réseau de librairies dense que possible.

Hermier a préconisé l'élabo- à plus long terme d'un plan eloppement de la production nale de pâte à papier, de nisation de l'imprimerie en e et le rapatriement des tra- effectués à l'étranger.

● Enfin, il a proposé un soutien du livre français à l'étranger, « *l'accroissement des moyens des collectivités locales* », des mesures assurant une « *réelle autonomie au Centre national des lettres* ».

Pour M. Hermier, « *le seul moyen de faire sortir d'édition du marasme est de lutter contre la pauvreté du recrutement social des lecteurs* ». Sans approuver le principe des « rabais », il a estimé que « *le discount n'est pas un mal en soi, ni même le prix d'appel dans les grandes surfaces* », puisqu'ils permettent, dans le système actuel, à un certain public de *mieux accéder au livre.* L'essentiel, selon lui, dans la perspective d'un changement, est de lutter contre « *une concentration abusive et contre un bouleversement préjudiciable à la création* ».

Au nom de son parti, M. Guy Hermier a présenté les points essentiels d'une politique nationale du livre et de la lecture.

● Selon lui, il faut tout d'abord « *reconnaître la fonction irremplaçable de la création* » et mettre en place « *un véritable système de protection sociale pour les artistes et les écrivains* » par l'amélioration des retraites, de la fiscalité, l'extension des droits des auteurs sur leurs œuvres.

Deux cent dix mille livres en français...

Dans quarante-trois pays du monde, plus de cinq mille éditeurs publient chaque année, en français, près de trente mille « titres » : une production qui, si elle témoigne de la vitalité de la culture française, pose des problèmes de recherche aux bibliothécaires comme aux libraires.

Les « Livres disponibles 1977 », qui viennent de paraître, recensent les titres qui, actuellement, figurent au stock des éditeurs. Ce catalogue est établi à partir d'une banque de données désormais unique en France, gérée pour la rédaction des notices par le Cercle de la librairie, et pour la partie informatique par le Catalogue de l'édition française.

Il comporte deux volumes de même importance (reliés pleine toile, format 31,5x27,5, 1750 pages, 1 155,60 F les deux volumes), l'un pour le classement « Auteurs », l'autre pour les « Titres ». Les notices fournissent (outre l'auteur et le titre), la pagination, le format, le prix, l'éditeur, etc.

L'ensemble est photocomposé à partir des « mémoires » de l'ordinateur ; la typographie ainsi obtenue est particulièrement lisible et élégante. Mais le stockage *des données permet une réalisation* encore plus spectaculaire : « Livres disponibles 1977 » est également *disponible* en « ultra-microfiches ». Sous cette forme, les quatre cent cinquante mille rubriques des deux volumes, réduites cent quatre-vingts fois (au lieu de vingt-quatre *fois pour la mi*crofiche habituelle), sont réunies sur deux fiches du format d'une enveloppe commerciale, dont la lecture n'est possible qu'avec une *visionneuse spéciale, disponible* en France.

Cette technique de pointe (les ultra-microfiches sont réalisées en Californie), intéresse particulièrement les bibliothèques.

La réalisation de « Livres disponibles 1977 » marque une date importante *dans l'histoire* de l'édition de langue française. Elle est l'aboutissement de trois entreprises parallèles menées depuis 1970 : celles du « Catalogue de l'Edition française », de « France-Expansion » et la bibliographie bien connue du « Cercle de la librairie ».

Les « Livres disponibles 1977 » ont été tirés à trois *mille* cinq cents *exemplaires* ; l'*accueil* fait au catalogue, en particulier par les librairies *françaises* à l'étranger et les universités, est très favorable, en particulier pour la *microfiche, qui bénéficie de trois* éditions par an pour une édition annuelle des deux volumes.

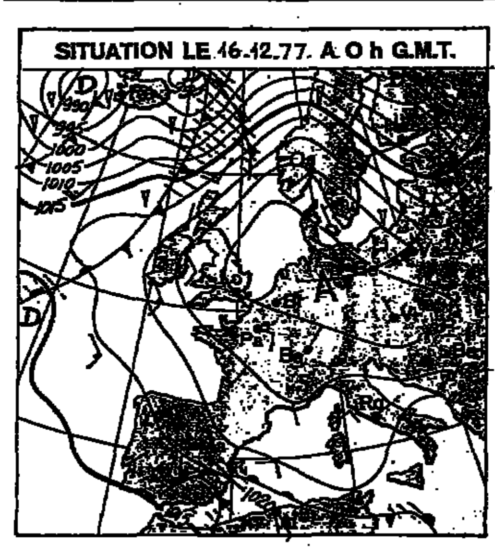
Le Livre français se trouve ainsi doté d'un équipement bibliographique d'une *qualité exception*nelle. M. Yvon Chotard, président de l'Union des éditeurs de langue *française, et M. Michel Dupouey,* directeur général du Cercle de la librairie, ont souligné à cette occasion à quel point le développement des ventes de livres en *français dans le monde, et celui* de la lecture en France, pouvaient être stimulés par cette réalisation.

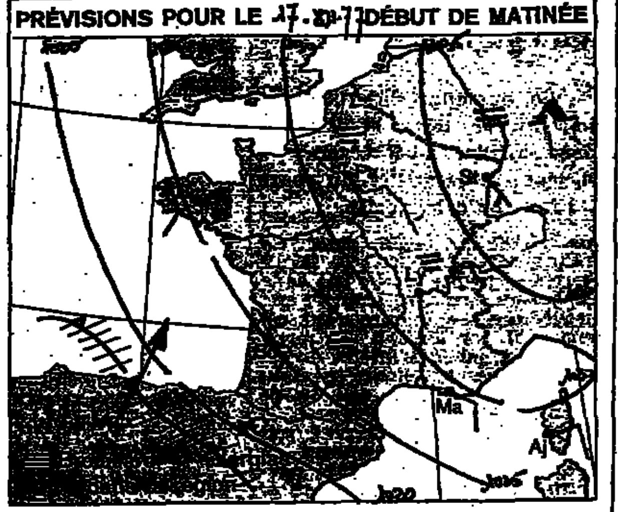
JACQUES CELLARD.

★ *Livres disponibles 1977*, deux volumes ; deux ultra-microfiches. Cercle de la librairie, 117/ boulevard *Saint-Germain, 75279* Paris Cedex 06, tél. 329-21-01.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 décembre à 0 heure et le samedi 17 décembre à 24 heures :

Les hautes pressions qui couvrent l'Europe occidentale s'affaibliront lentement sur leur face sud-ouest à l'approche des perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne, dont la zone pluvieuse touchera faiblement l'extrême ouest de la France en fin de journée.

Samedi 17 décembre, de la Picardie à la Lorraine à l'Alsace et au Lyonnais, le temps restera très nuageux et brumeux le matin, et l'on observera des brouillards parfois givrants. Quelques éclaircies apparaîtront l'après-midi.

Sur les régions proches des côtes atlantiques et sur les régions pyrénéennes, le temps deviendra nuageux au cours de la journée, et quelques ondées pourront se produire le soir sur le sud de la Bretagne et la Vendée.

La Normandie, le Bassin parisien, le Centre-Ouest et les régions méditerranéennes resteront sous l'influence d'un temps relativement doux, passagèrement nuageux, un peu brumeux le matin. Les vents seront faibles, de secteur sud-est, et les températures maximales seront en légère hausse.

Vendredi 16 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 031,4 millibars, soit 773,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 15 et 3 degrés ; Biarritz, 10 et 2 ; Bordeaux, 8 et 0 ; Brest, 12 et 3 ; Caen, 9 et 6 ; Cherbourg, 8 et 6 ; Clermont-Ferrand, 2 et —4 ; Dijon, 4 et 2 ; Grenoble, 6 et —4 ; Lille, 7 et 6 ; Lyon, 5 et —3 ; Marseille, 13 et 1 ; Nancy, 6 et 5 ; Nantes, 8 et 2 ; Nice, 15 et 5 ; Paris-Le Bourget, 9 et 4 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 10 et 8 ; Rennes, 8 et 6 ; Strasbourg, 5 et 5 ; Tours, 7 et 3 ; Toulouse, 12 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20.

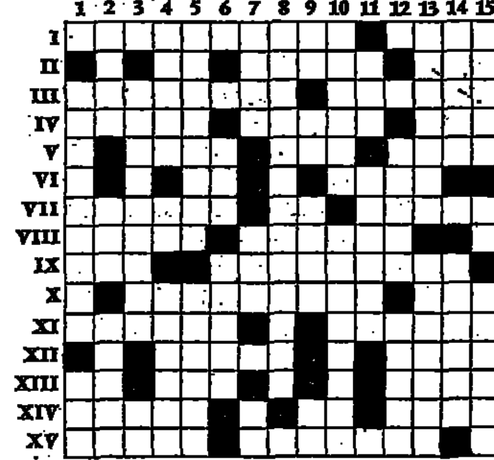
Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 14 degrés ; Amsterdam, 8 et 5 ; Athènes, 11 et 6 ; Berlin, 8 et 4 ; Bonn, 9 et 2 ; Bruxelles, 8 et 7 ; îles Canaries, 21 et 13 ; Copenhague, 8 et —2 ; Genève, 5 et 2 ; Lisbonne, 14 et 7 ; Londres, 10 et 6 ; Madrid, 10 et 7 ; Moscou, —10 et —10 ; Nairobi, 23 (max.) ; New-York, 12 et 8 ; Palma-de-Majorque, 16 et 12 ; Rome, 13 et 2 ; Stockholm, 7 et 2 ; Téhéran, 4 et 1.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 946

HORIZONTALEMENT

I. C'est un ordre ! ; Fait briller les étoiles. — II. Pour un oui ou un non ; Dont les maîtres ne sont pas responsables ; Roi. — III. On ne peut plus personnels ; Combattent l'amertume. — IV. Est généreux ; Peuvent être blanches tout en étant très noires ; Deviendraient presque inutiles s'ils venaient à perdre un bras. — V. Figure biblique ; Prénom ; Dont on peut facilement venir à bout. — VI. Fin de participe ; Facile à compter. — VII. Ne trouvent pas la vie chère ; Abréviation ; Plaisir de Vienne. — VIII. Ne sont donc pas restées de glace ; Communes à la scie et au marteau. — IX. Déclarés ; Mettrait à niveau. — X. Repoussions ; Entre un nom de dame et un nom de jeune fille. — XI. Avec elle, on aurait mauvaise grâce à prétendre qu'on n'y voit que du bleu ; Est écrit en des termes que nul ne peut raisonnablement déchiffrer. — XII. Jolie fille ; Coule en Irlande. — XIII. Abréviation ; Orientation ; Est appelé à être déchiré à belles dents. — XIV. Bien fatigué ; Quotient ; Sa platitude est considérée comme un signe nettement défavorable. — XV. Voyagea souvent sous enveloppe ; Poids plume.



VERTICALEMENT

1. C'est la vie ! ; N'a pas cours en France. — 2. Ne se laisse pas couler ; Cours de Suédois ; effectua un repli. — 3. Menaçantes ; Abréviation. — 4. Bestioles ; Fin de participe ; Muet de naissance. — 5. Sont toujours prêts à vous passer la main dans le dos ; Parfumer. — 6. Pour Tibère, c'était quelque chose ; Couverte de sable. — 7. Possessif ; Se manifeste davantage quand il est consommé ; Fleuve. — 8. Se montreraient discourtois. — 9. Ne met personne en cause ; Fin de participe ; Préfixe ; Indique qu'on n'a pas tout dit. — 10. Etait quelque peu rassis ; Collet... monté. — 11. Roulés ; Brusque résolution. — 12. Fit jouer des dents ; Pour les petites tailles. — 13. Comme un service limité ; S'adresse à qui de droit. — 14. Egrillardes ; Unique quand elle est plate. — 15. N'a qu'une oreille ; En Normandie ; Pièce maîtresse.

Solution du problème n° 1 945

Horizontalement

I. Anagramme. — II. Salaisons. — III. Etier. — IV. Slang. — V. Une ! ; Iole. — V. Eu ; Eli ! — VII. Singeries. — VIII. Ton ; Aéra. — IX. Assois ; As. — Ro ; Pis. — XI. Aliéniste.

Verticalement

1. Asexués ; Ara. — 2. Nat (tan) ; Nuits. — 3. Alise ; Nos. — 4. Gaël ; Ignore. — 5. Rira ; Ion. — 6. As ; Nieras. — 7. Mongolie ; PS — 8. MN ; Lierait. — 9. Esule ; Sasse.

GUY BROUTY.

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX A COMPTER DU 14 FÉVRIER 1978

Le ministère de la défense communique :

La fraction de contingent incorporable à compter du 14 février 1978 comprendra :

— Les jeunes gens dont le sursis ou le report d'incorporation arrivera à échéance le 1er février 1978 ;

— Les jeunes gens volontaires pour être appelés le 1er février 1978 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er décembre 1977, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation ;

— Les jeunes gens non titulaires d'un sursis ou report d'incorporation nés au plus tard le 29 octobre 1959 recensés avec les troisième et quatrième tranches trimestrielles de la classe 1978.

Toutefois, ceux de ces jeunes gens qui sont destinés à la marine et qui ont accepté un décalage de leur appel seront appelés, dans la limite des besoins, à partir du 1er mars 1978.

Ceux qui désirent servir outre-mer ou être affectés dans la formation de l'armée de terre ou de l'armée de l'air de leur choix peuvent obtenir la certitude de recevoir satisfaction, dans la limite des places disponibles, en contractant un engagement d'au moins dix-huit mois (s'adresser au corps de troupe ou base aérienne désiré ou au centre de documentation de l'armée de terre ou à l'Antenne de documentation air le plus proche, dont la gendarmerie peut fournir l'adresse).

Les jeunes gens qui se considèrent comme les soutiens de leur famille et qui n'ont pas été dispensés peuvent demander l'attribution d'allocations d'aide sociale pendant la durée de leur service actif (s'adresser à la mairie). En outre, ceux dont l'épouse est enceinte lors de leur appel peuvent obtenir que cet appel soit différé jusqu'à la naissance de l'enfant (s'adresser au bureau du service national).

Circulation

CRÉATION D'UN CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LES USAGERS DES DEUX-ROUES

Phénomène dont l'ampleur n'est plus à démontrer, l'essor des véhicules à deux roues au cours de ces dernières années devait nécessairement déboucher sur une réflexion approfondie. Le moment est venu, tout en analysant les causes, d'en prévoir le développement dans des conditions satisfaisantes.

En créant l'association Pratique-sécurité-moto (P.S.M.), présentée à la presse ce mardi 13 décembre, MM. Pierre Mazeaud, ancien ministre ; Xavier Maugendre, de la Chambre syndicale des importateurs de motocycles ; Alain Patel, de l'Institut de recherches orthopédiques ; Georges Pithioud, de la Fédération nationale du commerce et de la réparation du motocycle ; Christian Rey, de *Revue moto technique*, et Paul Villard, avocat à la cour, entendent devenir — notamment au double plan de la prévention et de la sécurité — les interlocuteurs de tous les milieux et de tous les individus concernés par la moto.

Informer, intervenir, promouvoir une meilleure formation de base des futurs motards et de meilleures conditions de pratiquer la moto sont les objectifs premiers de P.S.M. Un centre d'information sera ouvert à quiconque souhaitera se renseigner. D'autre part, P.S.M. a d'ores et déjà inscrit au nombre de ses premières propositions : l'initiation et la formation des jeunes à l'intérieur et en dehors du cadre scolaire ; le développement des centres loisirs moto et de la « moto verte » ; le développement de la sécurité au plan technique ; l'amélioration de l'équipement des usagers ; la modification des primes d'assurance et des épreuves du permis de conduire.

★ P.S.M., 176, avenue Charles-de-Gaulle, 92 200 Neuilly-sur-Seine. Tél. : 747-12-80.

Journal officiel

Sont parus au *Journal officiel* du 16 décembre 1977 :

DEUX DECRETS

● Portant promotions, nominations et mises en congé de ministres plénipotentiaires.

● Portant promotions dans l'armée active.

Visites et conférences

SAMEDI 17 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30 : Musée des monuments français, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg : « La sculpture gothique ».

11 h., entrée de l'exposition, Mme Zujovic : « Exposition Rubens au Grand Palais ».

13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Zujovic : « Ecouen ».

15 h., 1, place Saint-Thomas-d'Aquin, Mme Lamy-Lassale : « Le couvent des Jacobins ».

15 h., 141, rue Mouffetard, Mme Lemarchand : « Le Paris janséniste ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « Hôtel de Sully ».

15 h. 30, Hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Roussillon roman et Languedoc cathare » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Le Marais, la place des Vosges » (A travers Paris).

15 h., 1, rue des Carmes : « Musée de la police » (Mme Barbier).

15 h., métro Opéra : « l'Opéra et son exposition » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., place de la Contrescarpe, Mme Marteau : « La rue Mouffetard » (Connaissance de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. le duc de Castries : « Papiers de famille », M. Claude-Henry Leconte : « Une nouvelle trahison des clercs », le colonel Dronne : « La France est-elle défendue ? » (Club du Faubourg).

15 h., 25, rue Pradier : « Dzogghen Kunzang Lhamai Shalung » (Institut d'études bouddhistes).

DIMANCHE 18 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, place Colette, Mme Oswald : « Comédie-Française rénovée ».

10 h. 30, 6, place Paul-Painlevé, Mme Zujovic : « Le musée de Cluny ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Hôtel de Sully ».

15 h., 1, place Joffre, Mme Lamy-Lassalle : « L'Ecole militaire ».

15 h., 92, rue Saint-Martin, Mme Legregeois : « Le Centre Georges-Pompidou à Beaubourg ».

15 h., 123, rue Saint-Jacques, Mme Lemarchand : « Le Paris janséniste ».

15 h., rue de l'Université, Mme Oswald : « L'Assemblée nationale au Palais-Bourbon ».

15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

10 h., musée du Louvre : « Exposition de la peinture flamande ».

CONFERENCES. — 14 h. 30, salle du musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. Yves Lundy : « Le Grand Nord scandinave ».

15 h., 32, rue Olivier-Noyer : « Tradition vivante du bouddhisme tibétain » (Institut d'études bouddhistes).

15 h., 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « Vers l'homme primordial » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'or).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, Mme Odette Boucher : « Le Maroc du Moyen Age » (Les Artisans de l'esprit).

15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h. 45, 198, avenue du Maine : « La question scolaire ou l'école laïque en danger » (La Libre Pensée).

SPORTS

ÉQUITATION

Le poney roi du Salon du cheval

Le poney a eu son jour de gloire, mercredi 14 décembre, au Salon du cheval de la porte de Versailles, où a eu lieu la grande fête des enfants organisée par le Poney-Club de France, association nationale que préside M. Jacques Turgis. De 9 heures à 18 heures, dans une ambiance surchauffée, justice aura été ainsi rendue à ce petit animal accablé de vertus : courage, endurance, sobriété, pour ne citer que les plus frappantes.

Que de chemin parcouru en six ans par l'équitation sur poney, l'exemple venu d'outre-Manche n'ayant fait son œuvre en France que bien tardivement. Cette longue et inexplicable résistance à une forme d'équitation qui s'imposait laisse rêveurs ceux qui, hauts comme trois pommes et moins que rassurés, ont été jadis hissés sur des carrossiers toisant 1,80 mètre au garrot !

Le temps a heureusement travaillé pour les nouvelles générations. Après un départ timide, l'engouement est venu, l'élan a suivi irrésistible.

« *Quand j'ai créé en 1971 le Poney-Club*, déclare M. Turgis, homme de cheval ayant « sur le tas » fait ses preuves, *il y avait, en tout et pour tout, trois clubs en France et une poignée de jeunes adeptes dont la persévérance faisait sourire.* »

La réponse aux sceptiques, la voici. De trois clubs en 1971, ce chiffre est passé en 1977 à cent trente-cinq et pas moins de trente mille enfants enfourchent aujourd'hui, dans la joie et la décontraction, leur partenaire de prédilection.

Il faut dire que le poney, par sa taille, son comportement, la douceur et le confort de ses allures, favorise l'approche pédagogique la plus rationnelle. Alors qu'il est sage et même recommandé de ne pas mettre à cheval les enfants avant dix ans — les phénomènes inclus (n'en déplaise à leurs heureux parents !), — les débuts à poney peuvent se situer autour de cinq ans. Ainsi est née et prospère l'« *école maternelle du l'équitation* », pour emprunter à M. Turgis une de ses expressions préférées. C'est une école faite d'amour pour un charmant destrier, dont le caractère docile et affectueux, à partir d'un dressage intelligent, appelle des soins que son cavalier attitré s'empressera de lui prodiguer. Ce plaisir, et non cette corvée, ne sera pas perdu. Une connaissance plus rapide de l'animal, hippologie comprise, en résultera.

Pour les enfants de cinq à treize ans, le type rêvé du poney reste le shetland. Ce rustique herbivore arraché aux rivages stériles de son pays, à peine plus haut qu'un chien de Terre-Neuve, mais d'une résistance illimitée à la fatigue, peut porter 50 kilos sans broncher. Sa longévité en fait un animal recherché. On cite volontiers le cas du regretté *Topsy*, qui vécut jusqu'à quarante-quatre ans, alors que le cheval dépasse rarement vingt-cinq ans.

C'est le shetland précisém[ent] qu'a choisi, pour instruire [ses] élèves, Serge Lecomte, le je[une] et actif moniteur du Poney-C[lub] de La Villette, qui n'a pas ré[ussi] une mince performance en cré[ant] des classes vertes d'équitat[ion] dans un univers de pierre et [de] béton, aux portes de Paris. Vin[gt-]cinq poneys sont logés dans [les] anciennes installations des ab[at]toirs où — étonnante revanche — trotte une jeunesse enthousia[ste]. Au reste, dans les communes li[mi]trophes de La Villette, les soutie[ns] officiels ne manquent pas, [la] palme revenant à la municipal[ité] de Pantin, qui procure à ce[s] cinquante écoliers une he[ure] d'équitation gratuite par semai[ne].

La preuve est ainsi faite qu'a[vec] le poney l'équitation popula[ire] es. parfaitement réalisable. Po[ur]quoi ? Au rebours du cheval quelle que soit sa race, le po[ney] est très peu onéreux d'entreti[en]. Il n'a pas besoin de céréales [ni] de riches pâturages et vit mie[ux] sans ces nourritures étrangères [à] son milieu naturel. Les frais [de] vétérinaire, grâce à sa robustes[se], sont inexistants. Signalons a[ux] intéressés éventuels que l'ach[at] d'un poney est accessible à nor[n]bre de bourses, son prix se situa[nt] autour de 2 500 F. Les propri[é]taires de résidences secondair[es] peuvent laisser seul, du lundi [au] vendredi, le compagnon de wee[k-]end de leurs enfants sans contr[e-]indication pour sa santé. Il viv[ra] d'herbe et d'un peu de fourra[ge] en attendant le retour de s[es] maîtres.

La journée du 14 décembre au[ra] marqué sans nul doute une da[te] dans l'histoire de l'équitatio[n] française, à la veille de ne pl[us] être l'apanage des seules class[es] possédantes.

ROLAND MERLIN.

Au C.S.I. de Paris

VICTOIRE D'HUBERT PAROT

Troisième victoire des Françai[s] au Concours hippique international de Paris, au parc des Expo[si]tions de la porte de Versaille[s] où a eu lieu, jeudi 15 décembr[e] la deuxième des cinq nocturne[s] prévues au programme. Le pri[x] Air-France, épreuve à difficulté[s] progressives, a été remporté pa[r] le cavalier olympique Hubert Pa[rot] sur le bai *Carrousel*, battan[t] de deux dixièmes de seconde so[n] beau-frère Marcel Rozier, en sell[e] sur *Echo de Gavron*, un des to[us] derniers élèves du champion.

En lever de rideau, le prix de[s] Haras nationaux avait permis [à] l'amateur de mesurer l'extraordi[naire] talent du jeune irlandai[s] Paul Darragh. Houspillant, comm[e] à la chasse au renard, son peti[t] cheval *Heather Honey* sur tous le[s] obstacles et prenant ainsi des ris[ques] phénoménaux, il a domin[é] ses adversaires, y compris l'Aus[tralien] volant Kevin Bacon qui, [à] chaque apparition, « en rajoute », à la grande joie du public.

Résultats du prix Air-France : 1. Parot (F.), avec « Carrousel », 55 pts, 51 sec. 6 ; 2. Rozier (F.) avec « Echo de Gavron », 55 pts, 51 sec. 8 ; 3. Cottier (F.), avec « Babette XVII », 55 pts, 53 sec. ; 4. Wiltfang (R.F.A.), avec « Duell », 55 pts, 54 sec. 6 ; 5. Constant (F.), avec « Danoso », 55 pts, 54 sec. 9.

BASKET-BALL

Coupe d'Europe

VILLEURBANNE GAGNE A STOCKHOLM

Les basketteurs de Villeurbanne se sont imposés à Stockholm (85 à 83), le 15 décembre, pour le compte du deuxième tour de la poule finale de la Coupe d'Europe des clubs champions. Par ailleurs, Varèse a battu le Maccabi de Tel-Aviv (91 à 78) et le Real Madrid a dominé Split (116 à 77). Au classement provisoire, les Villeurbannais sont troisièmes, a un point du Real Madrid et de Varèse.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

NATATION. — *La nageuse de l'Allemagne de l'Est Ulrike Richter vient de décider d'abandonner la compétition, afin de se consacrer à ses études d'esthéticienne.*

Agée seulement de dix-huit ans, Ulrike Richter avait gagné trois médailles d'or aux Jeux olympiques de Montréal. Elle détient le record du monde du 100 mètres dos en 1 min. 1 sec. 51/100.

TENNIS. — *L'équipe de France junior (Yannick Noah et Pascal Portes) s'est qualifiée pour les demi-finales de la Sunshine Cup, où elle rencontrera ce samedi 17 décembre l'Argentine, en battant la Suède par 2 victoires à 0. L'autre demi-finale opposera l'Afrique du Sud aux Etats-Unis.*

TENNIS DE TABLE. — *L'équipe de France a dominé la Tchécoslovaquie par 5 victoires à 2, le 15 décembre à Vsetin (Moravie du Nord), en championnat d'Europe. Pour la Tchécoslovaquie, seul Orlowski a pu gagner ses deux simples contre Secrétin et Martin.*

● *Le slalom géant* de Madonna di Campiglio comptant pour la Coupe du monde de ski a été remporté, jeudi 15 décembre, par Hanni Wenzel (Liechtenstein) devant Monika Kaserer (Autriche) et Lise-Marie Morerod (Suisse).

Expojeunes à la porte Maillot

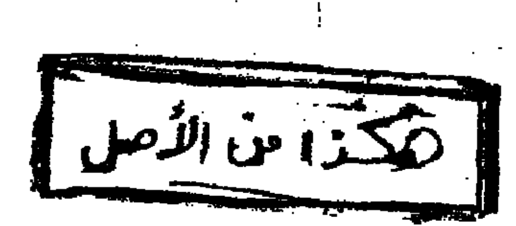
GAZETTES ET PLANCHES A ROULETTES

Pour la cinquième année consécutive, Expojeunes organise au Palais des congrès de la porte Maillot, à Paris, jusqu'au 20 décembre, une série d'expositions, de débats conférences et tables rondes destinées aux jeunes de quinze à vingt ans. Cette manifestation, patronnée par les ministères de l'éducation, du travail et le secrétariat à la jeunesse et aux sports, met cette année l'accent sur l'emploi des jeunes, d'où l'abondance des stands d'information sur les débouchés et les carrières, tant dans les services publics que dans les grandes entreprises privées.

Tous les mouvements de jeunesse, des Jeunes communistes aux Jeunes giscardiens, sont présents. Une exposition spéciale présente une « Histoire de la presse écrite », sous forme d'affiches et de « unes » de journaux, depuis la Gazette, de Théophraste Renaudot de 1631. Cette rétrospective a pour but de sensibiliser les lycéens aux problèmes de la presse, qui doit bientôt devenir objet d'étude dans les lycées. Une nouveauté dans la partie sports et loisirs de l'exposition : un stand de skate-board, cette planche à roulettes qui fait aujourd'hui fureur parmi collégiens et lycéens. — R.C.

★ Expojeunes : Palais des congrès, 2, place de la Porte-Maillot, Paris 17e. Tél. : 758-28-93. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Entrée : 8 F (lycéens : 5 F).







AVANT MOSCOU

Trois paris pour la préparation olympique

Tantôt fêtés comme de véritables héros, tantôt accusés d'être des machines à concourir, les champions, à leur tour, se demandent qui ils sont et ce qu'ils font. Au-delà cependant des caricatures plus ou moins accusées, un constat s'impose.

Le sport d'élite est devenu un phénomène mondial. On peut bien sûr refuser de participer, mais, si on décide d'être présent, il faut choisir d'être compétitif ou d'être ridicule. De plus, la mobilisation à grande échelle qui s'organise à propos des Jeux olympiques donne à ce phénomène une indéniable dimension politique.

On pourrait se demander comment nous en sommes arrivés là : de nombreuses réponses seraient possibles, qui évoqueraient notamment l'influence de la société de consommation, le rôle de la télévision, les déchirures politiques de notre univers...

Au lieu d'entrer dans une polémique sur les origines de cette situation, je préfère engager un triple pari.

⁂

Tout d'abord, je suis persuadé qu'il nous est possible de vaincre tout en respectant les règles de l'éthique sportive, qui doit être préservée coûte que coûte. Le dopage, le chauvinisme, la violence, l'invasion de l'argent, ne doivent pas être légitimés aujourd'hui plus qu'hier.

On ne peut éviter ces périls que par une politique ferme. Je donnerai pour exemple la lutte contre le dopage, qui fait appel à la recherche scientifique, à l'information, au contrôle et aussi, s'il le faut, à la répression.

Il faut également, avec autant de persévérance, éliminer la violence ; il n'est pas admissible que des champions s'y abandonnent, même exceptionnellement ; toutefois, ces actes sont relativement rares, et dans presque toutes les disciplines des règles efficaces existent déjà. Je redoute davantage les excès auxquels se livrent certains spectateurs. La France, pour le moment, est moins touchée que d'autres pays. Il faut faire en sorte qu'elle ne se laisse pas entraîner dans cette voie.

De la même façon, le problème de l'argent doit être abordé de front. Il n'y a plus d'amateurs véritables à ce niveau de compétition. Chacun le sait, personne ne le dit. Ce mensonge est peut-être commode, mais il est corrupteur. Rien n'est pire que l'amateurisme marron. Je suis donc fermement décidé à entreprendre une action pour que les règles internationales soient modifiées et prennent en compte les réalités de notre temps. Faute de quoi l'autorité même de ces règles sombrera.

⁂

Le deuxième pari est que nous pouvons organiser tout de suite une préparation olympique rationnelle et efficace.

Nous devons le faire en respectant les règles de notre société.

Cela veut dire, en matière sportive, que nous devons agir dans une association étroite entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif allant jusqu'à une véritable cogestion. Mais cela veut dire aussi que l'Etat peut affirmer sa politique tout comme ses partenaires.

Pour cela, il doit assumer ses responsabilités en fixant des objectifs clairs acceptés par tous et en donnant vie et cohérence à l'ensemble des structures et des moyens disponibles : nul n'ignore en effet que, si le succès auréole très légitimement tout vainqueur aux Jeux, le poids de l'échec pèsera en premier lieu sur le secrétaire d'Etat chargé des sports...

C'est pourquoi j'ai désigné un délégué à la préparation olympique qui animera et coordonnera cette grande entreprise. Ce ne sera pas un super-entraîneur, tout d'abord parce qu'il n'est pas possible d'être compétent dans vingt-trois disciplines, ensuite parce qu'il faut respecter le rôle des cadres techniques et des fédérations. Mais il aura, aux côtés du directeur des sports, à faire en sorte que tous les moyens soient utilisés avec l'énergie nécessaire.

Or ces moyens existent :

— Nos centres d'entraînement, I.N.S.E.P., Font-Romeu, Vichy, Vittel, pour n'en citer que quelques-uns, sont comparables aux plus remarquables réalisations dans le monde.

par PAUL DIJOUD (*)

— Les équipes techniques ont été complétées ou rénovées (40 % des directeurs techniques nationaux ont été mis en place depuis 1976).

— La médecine sportive, qui a pris malgré de grands dévouements un certain retard sur des pays très volontaristes, est en train de le rattraper grâce à une nouvelle organisation et à une politique de recherche qui débute avec ampleur. Les médecins spécialistes attachés à la préparation et au suivi de nos athlètes pourront ainsi les amener individuellement au plus haut de leurs potentialités physiques, tout en garantissant avant et pendant les Jeux l'équilibre et la santé indispensables à leur pleine expression et au respect de l'individu.

— Pour les athlètes de haut niveau, à juste titre inquiets de ce que leur réserve le futur et qui pendant plusieurs années doivent s'astreindre à un entraînement intensif au détriment de leurs autres activités, des plans de carrières sont en cours d'élaboration afin de leur permettre une insertion normale dans la vie active.

— Quant à l'avenir, au-delà de 1980, la préparation des plus jeunes est également organisée, notamment par l'intermédiaire des sections sport-études des lycées ; celles-ci permettent aux jeunes espoirs de mener normalement leur scolarité, grâce à des aménagements d'horaires.

La mise en œuvre de ces actions est à la mesure de nos moyens financiers. Le budget du secrétariat d'Etat, s'il est encore trop faible pour permettre la politique de développement du sport populaire que l'on peut espérer, permet néanmoins de faire face aux besoins en ce qui concerne la compétition de haut niveau, qui ne concerne qu'un petit nombre d'individus.

Le facteur le plus contraignant, pour la préparation des Jeux olympique de Moscou, reste le temps ; 1980 est bien proche, trop proche, pour que l'on puisse, dans la plupart des disciplines, espérer détecter de nouveaux talents ; c'est sur le fonds humain actuel qu'il faut travailler, en étant conscient à la fois de sa valeur, et de ses limites ; on peut donc apprécier les bornes du progrès qu'il est possible d'atteindre d'ici à deux ans. Aussi l'objectif qu'il me paraît raisonnable de fixer à notre ambition pourra sembler modeste : il s'agit de faire à Moscou aussi bien que ce que nous avons fait à Mexico en 1968, ce qui constituerait déjà un progrès sensible par rapport à nos précédents résultats de Montréal.

⁂

Enfin, j'ai la certitude que l'effort à court terme que nous entreprenons pour gagner la bataille de 1980 s'accompagne d'une évolution en profondeur.

En quelques années, la France s'est transformée, à sa base, en une nation sportive.

Chacun peut le constater en voyant le dimanche coureurs à pied et cyclistes de plus en plus nombreux s'entraîner.

Les chiffres confirment cette impression.

Ainsi, les 1,8 million de licenciés de 1950 sont devenus 7,7 en 1977. En 1950, un quart des élèves du second degré seulement et fort peu de jeunes du primaire bénéficiaient de l'éducation physique et sportive. Aujourd'hui, c'est la presque totalité de nos enfants qui peut pratiquer ces activités à l'école.

Il faut, bien sûr, accompagner cette évolution et développer la pratique du sport à tous les âges et dans toutes les couches de la société par une politique vigoureuse d'action en faveur des fédérations, des clubs, et par la suite des efforts importants actuellement menés en faveur de l'éducation physique et sportive à l'école, première étape indispensable d'une politique sportive.

Il sera alors tout naturel que se révèlent bientôt les futurs champions.

Enfin, il est indéniable que, dans cette société, la position du champion a profondément évolué. Les moyens d'information, surtout, ont entraîné une amélioration considérable de ce que l'on pourrait appeler son « image sociale », qui sera encore accrue par les actions menées en faveur des déroulements de carrière.

Le sport est ainsi maintenant un fait de société entré dans la conscience nationale et qui ne demande qu'à se développer.

⁂

La condition de réussite des paris que je fais pour le sport et pour la France est la mobilisation de toutes les volontés plus qu'un accroissement des moyens financiers. Je ne suis pas seul engagé dans cette lutte. Un succès à Moscou serait la première étape du redressement de notre pays dans les grandes compétitions internationales. Nous sommes tous concernés par cette lutte. Aussi est-ce un esprit de rigueur, de sacrifice, et un désir de vaincre qui doivent inspirer et qui, je le sais, inspirent déjà tous ceux qui sont engagés dans cette action, les sportifs eux-mêmes, mais aussi leurs entraîneurs, les cadres techniques, et les dirigeants ; j'ai pu apprécier, depuis ma prise de fonctions, le courage et la détermination de tous.

Qu'ils sachent, et avec eux tous les Français, que le gouvernement et son représentant direct pour les sports, partagent leurs difficultés, leurs ambitions, leurs espoirs.

(*) Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
pour la région Nord
CADRE ADJOINT DIRECTEUR
Niveau baccalauréat technique mathématique.
Expérience : organisation, stockage, manutention, expédition, social.
Ecrire nº 8.219 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Importante Société de Transport
Ville universitaire de l'Ouest
recherche
CHEF D'AGENCE
— Possédant une expérience commerciale de haut niveau.
— Dominant les problèmes du poids lourd dans l'exploitation propre et la vente de services.
— Justifiant de qualités de chef et de gestionnaire.
Ecrire H.A.P. nº 7132 Hall petites annonces 7×44040 NANTES Cedex

Sté industrie ch. pour région Lambesc (B.-du-Rh.)
UN COMPTABLE QUALIFIÉ
Plus. années expér. et prat. analytique exigées.
Tél. : (90) 57-43-16.

CABINET d'expertise comptable Nice recherche comptable DECS expérimenté et dynamique pour poste à responsabilités. Adresser C.V. détaillé et prétent. à SAF, 10, rue Pugel, 06-NICE.

La ville de SOISSONS (Aisne) recrute :
— Une assistante sociale dipl. d'Etat pour le bureau d'aide sociale.
— Echelle indiciaire brute : 283-573.
— Limite d'âge : 30 ans.
Candidat. et C.V. à adres. à : M. le Maire, Hôtel de Ville, 02209 SOISSONS.

offres d'emploi

CRÉDIT-BAIL MATÉRIEL
un important établissement de crédit recherche pour sa filiale crédit-bail matériel
CHARGÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES
EXPÉRIMENTÉ
pour - analyser les demandes de crédit-bail des agences ;
- monter les dossiers et suivre leur développement par des visites sur place.
Formation économique et comptable.
Expérience de trois ans minimum dans le domaine du crédit.
Poste à Paris avec fréquents déplacements province
Envoyer C.V., photo et prétentions à nº 2 905 COFAP, 40, rue de Cabrol 75010 Paris, qui transm.

AUTOMOBILES PEUGEOT
18, rue des Fauvelles
92250 LA GARENNE-COLOMBES. recherchent :
PROGRAMMEURS - Matériel IBM 370
Niveau baccalauréat.
Formation souhaitée : langage Cobol.
Un an expérience minimum.
Horaire variable 42 h. 50 — Restaurant libre-service — Coopérative — Avantages sociaux — Possibilité de travail à mi-temps.
Ecrire avec curric. vitae au Service du Personnel, pour rendez-vous.

SPIE - BATIGNOLLES
REGION LIGNES THT, CATENAIRES
recherche pour développer des applications en informatique de gestion ou scientifique
INGÉNIEUR ANALYSTE
ayant une ou deux années d'expérience
Adresser référence et photo à Monsieur LAVIER
SPIE - BATIGNOLLES
202, quai de Clichy. 92118 CLICHY

SPECTRAL
distribue et maintient la nouvelle gamme de systèmes de traitement et de saisie répartie
PERTEC XL 20
XL 40 - XL 40 +
30 à 50 systèmes vendus par mois aux U.S.A.
recherche
INGÉNIEURS COMMERCIAUX
FRANCE
— dynamiques ;
— performances prouvées ;
— compétences systèmes et télécommunications.
offre
— rémunération élevée ;
— perspectives importantes.
Adresser C.V. à SPECTRAL, 11, quai Paul-Doumer, 92400 COURBEVOIE.

Banque suisse, un siècle de succès, mais aussi 100 années d'un prudent scepticisme, souhaiterait confier le démarchage de ses produits financiers et immobiliers à un conseiller de très haut niveau pouvant également apporter les preuves de sa réussite et de son marché.
Lettre avec C.V. et photo à : Dr A. Tontchev, case postale, CH-1961, LES COLLONS, VALAIS (SUISSE).

CLINIQUE DE PSYCHIATRIE INSTITUTIONNELLE cherche
INFIRMIERS (ES)
D.E. ou D. HP.
1 ERGOTHÉRAPEUTE
et pers. ayt déjà exercé une activité profess. sociale ou artisanale, susceptible de participer à l'activité soignante. Ecrire : LA CHESNAIE-CHAILLES 41120 LES MONTILS.

Sté Transports internationaux Paris recherche
AGENT COMMERCIAL
qualif. transport, transit, douane bilingue allemand. Voiture tourn. Bonne rémunération si capable. Adr. C.V. nº 19.032 B, à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 VINCENNES.

ANDO SOCIETE ANONYME
B.P. 14 - 95350 ST-BRICE-SOUS-FORET Installation, Diffusion matériel de pompage. recherche URGENT
AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
Expérience bâtiment et T.P. appréciée. Sect. rég. nord Paris. 4.000 F + pourcentage C.A. + voiture. Envoyer C.V. et références.

Centre de rééducation professionnelle pour adultes hommes et femmes recrute
UN MONITEUR
pr enseign. techniq. comptable.
ON DEMANDE : 5 ans d'expérience professionnelle, très bonne formation générale, diplôme(s) technique comptable.
SALAIRE : 5.000 F brut, toutes primes comprises.
LIEU DE TRAVAIL : proche banlieue Sud (métro).
Ecr. let. man. avec C.V., photo et photocopie dipl. ss nº 14.211, Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, PARIS (2e).

INTERNAT BANLIEUE SUD (Yvelines) cherche
INFIRMIERE
(diplôme non indispensable) ayant connaissance secrétariat administratif, aimant les enfants, logée, nourrie. Adresser C.V. + photo à : INSTITUT BONAPARTE, 96, av. de la République (11e).

Editeur recherche
TRADUCTEUR
Français-Arabe ou Anglais - Arabe.
Mme NAVELET. T. [illegible]

secrétaires

Producteur de court métrage cinématographique technique recherche
SECRÉTAIRE
sérieuses références, libre rapidement. Tél. H.B. 326-80-62.

demandes d'emploi

COUPLE MILITAIRES RETRAITES cherche place gard. et entret. propriété Côte d'Azur et éventuellement bateau (permis nav. catég. A). Ecr. nº 8.189, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

travail à domicile

Demande

Traductrice angl. 2 sans, dactyl. magnéto, spécial. sondages, ch. travaux domicile. Ecr. nº 2.083 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

cours et leçons

MATH. Rattrapage par Professeur expérimenté Tél. 278-77-71

occasions

LIVRES achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci-6e. Tél. : 326-68-28.

autos-vente

5 à 7 C.V.

Part. vends Renault 5 LS 75 (40 000 km), gris métal. Prix à débattre Tél. : 556-15-30, le soir

8 à 11 C.V.

FIAT 131 S automat. 75 impec. Crédit Argus. Tél. H.B. 374-31-85.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 SE BA 75 toute option, excellent état. Crédit possible. T. 222-91-16

+ de 16 C.V.

ROVER
neuves, occasion, entretien
JACQUES SAVOYE
237, bd Péreire-17e. - 574-82-80.

divers

104 - 304 - 504 - 604
export 77 et 78, garanties
Auto-Paris 15. - Tél. 533-69-95.
63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

motos

Vends scooter Vespa, 125 cm3. Etat neuf. 1.000 km. 1977. 2.300 F. Tél. : 471-11-40 ou 471-61-45.

Part. vend HONDA 125 CB (cause difficultés financières) 1.150 km., état impeccable. Px 3.000 F casque compris. Téléphone : 430-19-00.

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

49, rue Boulainvilliers, sur verdure, étage élevé, magnifique réception, 3 chbres, 2 sanit. LUXE. Samedi de 11 à 16 h.

83 BIS, RUE LA FAYETTE. Imm. en rénov. Pptaire vd 3 P. 62 m², entrée, cuis., w.-c., dégagement, s. d'eau. Sur place vend 16 et sam 17 de 10 à 18 h.

Près BOIS VINCENNES 145 m² Paris-12e, Mº Michel-Bizot, vaste 6 P. cuis., hall-galerie, 2 wc., 2 s. bns, tt cft., chbre serv., terrasse. 695.000. 344-71-97

Parc Buttes-Chaumont et Mº 100 mètres, calme, part. vd 3 p. 89 m², loggia 9 m², park., cave, imm. 68, 380.000 F. T. 203-56-53.

RARE POUR INVESTISSEURS. Reste 2 superbes duplex, imm. classé, travaux. 250-79-04, mat.

METRO NATION (cours de Vincennes), pour placement, imm. pierres de taille, studio meublé, occupé, 38 m², cuisine, salle de bains, placards, impeccable. Px 150.000 F. avec 30.000 F. — Tél 357-28-05, 357-50-03, heures bur.

METRO REPUBLIQUE
Dans rue calme, bon immeuble pier. de taille, living 32 m² avec cheminée, 2 ch., sal. de bns en marbre, cuis., tél., 3e étage sur rue et cour. Prix 360.000 F av. 72.000. T. 357-28-05, 357-50-03, h.b.

Mº LAMARCK, ds imm. ravalé, tr. beau studio et 2 p., REFAIT NEUF, cuisine, w.-c., bains à part, 115.000 F. — 522-95-20.

11, R. FENELON. Imm. entièrement rénové, asc., STUDIOS TT CFT. Excellent placement, à partir 105.000 F. — SUR PLACE SAMEDI, 13 h. à 18 h.

St-Mandé - Tourelle. Propriétaire vd beau pavil. rénové (4 lots). 2e ét., grenier 70 m², 70.000 F. 1er ét., 2 p. 27 m², libre, 80.000. 1er ét., 2 p. 37 m², occupé, 90.000. R.-c., 4 p. 65 m², occupé, 145.000. 224-02-86, ou 33, avenue Quihou, 14 h. à 16 h., sam., dim., lundi.

PORTE D'AUTEUIL
Séjour double, 2 chbres, loggia, cuisine., bains, 75 m², box. 567 - 22 - 88

70, RUE DAMRÉMONT
Liv. sur rue, balcon **JARDIN** + 2 chambres sur gde cuis., entrée, w.-c., bains, penderies, 4e ét., asc., chff. cl. Prix 370.000 F, poss. traiter av. 74.000 F cpt. Visite sur place samedi, lundi, 14 à 17 h.

60, avenue Claude-Vellefaux
Métro : Colonel-Fabien
Très bel immeuble en finition
Studio à 5 pièces
Visite appartement modèle ts les après-midi. Tél. 870-46-82.

CŒUR MARAIS
Propriétaire vend duplex tt cft. 450.000 F. - 770-65-10.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 100 M2 à 235 M2
Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 h à 18 h, ou 227-91-45 et 755-98-57

16e ETAGE ELEVE - Soleil Balc. Appart. angle, très bon plan, stand. 8 p. Convient profession libérale. - Visite : vendredi, samedi, 14 h. 30-19 h., 138, AV. VICTOR-HUGO.

10, RUE ORDENER
Imm. de standing
Appart. de prestige, réception 41 m2, 3 chambres, 2 bains, dressing, gde cuisine équipée avec office, terrasse au sud 32 m2.
Sur place l'après-midi, de 14 h à 19 h (sauf dimanche) ou SEERI - 720-14-15.

VARENNE
près INVALIDES, site protégé
2 APPTS de grande classe dans hôtel du XIXe entièrement rénovés
4 et 5 PIECES, 183 et 206 m2, 3 s. de bs, park., calme et soleil
Prix élevé justifié
Pour tous renseignements du lundi au vendredi :
FRANK ARTHUR
134 bd Haussmann
766-01-69

PROX R. LEPIC. Beaux 2 et 3 P. Tt cft. Dans imm. rénové. Asc. + Original duplex 125 m2. Vue panoramique. Sam. 14/17 h. : 7, RUE CONSTANCE.

AUTEUIL Part. vend 5 pièces. Très ensoleillé. Ancien rénové. 2 bains. 4e, poss. asc. - Tél. : 525-87-97 apr. 17 h.

Paris Rive gauche

13e PRES QUARTIER LATIN STUDIOS cft à partir 100.000 F JARDIN - VERDURE 4, R. JONAS, sam., 14 h. à 17 h., ou rendez-vs : 542-73-85, matin.

Mº CONVENTION Bon imm.
2 PIECES Entrée, cuisine, cabinet de toilette
PRIX INTERESSANT
114, rue de l'Abbé-Groult
samedi, dim., 14 h. 30-17 h. 30.

Mº CORVISART Imm. pierre
Imm. récent. Tout conft. Tél.
SEJOUR + 3 PIECES
Ent., cuis., s. de bains + dche.
4.600 F LE m2 5e ét. - Balc.
47, rue BARRAULT - Parking
Samedi, dim., 14 h. 30-17 h. 30.

13e Part. vd **DUPLEX 150 m2**
Téléphoner au 584-25-30

7e - RUE PIERRE-LEROUX
RARE Imm. bourgeois 2 p., entrée, cuis., w.-c. Avec ou sans travaux. 325-75-42.

AV. DU MAINE Propriétaire vend
STUDIOS LIV.+1 CH. DUPLEX av. jard. Reft nf. Tt cft. Dans tr. belle rénovation. - Sur place tous les jours sauf dimanche : 10 à 13 h. - 15 à 19 h., 8, passage TENAILLE-14e. Rens. 256-02-64.

Région parisienne

Près R. E. R. Nanterre-Ville. Appt 5 p., tout conft et calme. Téléph. 204-38-04, le soir.

COURBEVOIE, bord de Seine, je vds 5 p., 130 m² + log. 18 m², 6e ét., récept., living 50 m² + 1 chbre, pleine vue sur Seine, île de la Jatte, Temple d'amour + 2 chambres, 2 bains, 1 cabin. toil., parking en sous-sol, cave. Téléph. 333-42-39, de 8 h. à 10 h. et de 20 h. à 22 h.

78-ELANCOURT. Part. vd à 28 min. Paris appt tt cft 87 m², 3 chambres, parking ss-sol, cause départ. 200.000 F. Tél. 485-83-41.

ENGHIEN Centre. Entrée, SEJ. DBLE, 2 CHBRES, cuis., bains. chauf. centr., asc. PX 270.000 F. PERARD, 989 - 69 - 42.

Mº Issy. Particulier vend studio, 1 entrée, 1 cuisine aménagée, 1 débarras, chauff. centr., w.-c., cave, téléph., 29 m². Impeccable. 85.000 F. — 645-18-94.

PALAISEAU CENTRE
Part. vd appt 3/4 pièces, 80 m2. Parc privé résid. Proche R.E.R. Prix : 290.000 F. - Tél. 014-36-92.

SCEAUX
Liv. dble + 2 chbres. Calme. Verdure. 422.500 F. — 350-55-70.

CHATOU - 5' R.E.R.
Immeuble pierre de taille
APPARTEMENT séj. + 3 ch., cuis., bains = 100 m2 + jardin privé. Parking. - Tout confort.
PRIX : 375.000 F
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

PT DE LEVALLOIS
Beau STUDIO moderne. Vue sur Seine et Paris. - 105.000 F.
JEAN FEUILLADE - 566-00-75

SCEAUX
Calme. Très bel appart. 100 m2. Dble séjour + 3 chbres + gar. Prix : 535.000 F. - ROB. 34-86.

92 - RUEIL PLATEAU
Part. vend 3 p. Balcon. Tt cft. Cave. Poss. gar. Tél. 967-40-46.

BOULOGNE Près bois
Petit immeuble récent, pierre. Tt cft. 4e étage. Balcon. Soleil. LIVING DOUBLE + 2 CHBRES Ent., cuis., s. de bains, tél.
5.250 F LE m2 Parking
27, rue FESSART
samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

ENGHIEN Près gare
Petit imm. lux. en pierre de t. Achevé. Magnifiq. studios 33 m2 avec balcons. 2 P. 58 m2 + petit jardin privé. Téléph. Parking.
Visite sur R.-VS - GEFIC
Mme MORANGE - 723-78-78

ST-GERMAIN, 6' R.E.R. Beau 3 P. Stand. Balc. Sud. Box. 350.000 F. — 973-25-83.

Province

AIX-EN-PROVENCE. Ctre. Rue Aumône-Vieille. Ds imm. anc. rénové. Vds surf. aménageable, volume 175 m2, à partir de : 250 000 F. Tél. au 15-42-27-82-57.

TIGNES. Part. à Part. Vd appt 40 m2. Balc. 3 m2. Meublé et équipé pr 5 pers. Tr. bon état. 295 000 F. Téléphone : 020-35-69.

SKI en HAUTE-SAVOIE (74) à CHATEL
Studio 120 000 F av. 24 000 cpt. 2-3 pièces. Rentabilité assurée. ERIGE, 123, av. de Versailles, 75016 PARIS. — 524-66-87.

MARINES DE COGOLIN
4 km SAINT-TROPEZ
très belle résidence 4 P., patio, terrasse, 2 S. de bns. Vis. du 26-12 au 31-12. R.V. p. tél. au 578-76-66, H. bur., ou 94-56-09-45.

CASSIS (13)
Somptueux appartem., vue mer imprenable, 150 m² habitables + 150 m² terrasse, dernier étage + garage 4 voitures + chambre de bonne. Prix 1 U. SONEMER, 16 (91) 33-70-70, MARSEILLE.

HABITER NICE-CIMIEZ
Juste dev. le musée Matisse aux Arènes rom. se term. la constr. d'un petit imm. de très ht stdg compr. 22 appts au milieu d'un vaste parc de 3.000 m², piscine. Sur pl. Le Séréna, 146, av. des Arènes, 06000 Nice. (93) 81-37-37.

LYON, près facultés médecine et I.N.S.A., excell placement : studios et 2 Pièces. B. MERCIER, 48, rue Montgolfier, à 69006 LYON. Tél. : (78) 89-21-12.

constructions neuves

les jardins de Wattignies
78, rue de Wattignies Paris 12e
Enfin un immeuble au calme dans une voie privée à 500 mètres du bois de Vincennes.
DU STUDIO AU 5 PIECES
Renseignements sur place : 340-24-29 ou
SERCO 14, rue Magellan 75008 PARIS **723-72-00**

CHATOU
Imm. neuf. Standing. Reste 4 appts de 45 à 50 m2. Prix à partir de 151 000 F. Parking compris. Sur place sam., dim. 14-19 h. LE BELVEDERE, 85, r. Gambetta, Chatou. 913-29-29/58-06.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. la Michodière, Mº Opéra. 84, r. d'Alésia, Mº Alésia. Frais abonn. 310 F. Tél. 266-52-64.

appartem. achat

URGT. ETUDE VALRI rech. et ach. cpt ts appts de 1 à 4 p. 10e, 11e, 12e, 19e, 20e. Même mauvais état. Tél. : 379-11-11.

SAINT-CLOUD Part. à part. Achète direct. appt 3/4 pces, tt cft, avec park. Bien situé. — Tél. : 224-53-37.

appartements occupés

Ste pptaire vd appts 2 à 6 p. occupés ou libres. Imm. bourg. Paris 17e, r. Capitaine-Lagache. Paris 16e, rue Duban. Paris 18e, rue des Abbesses. Sablons Neuilly, bd Bineau. Tél. : 520-13-57 ou écr. Europa, B.P. 159, 75784 Paris, Cedex 16.

hôtels-partic.

INVALIDES (unique)
Délicieuse maison 1850 EN PLEIN SOLEIL, TRÈS CALME 280 m² habitables, sans vis-à-vis AVEC BEAU JARDIN 600 M2 Garages, prix élevé. Ecr. Serra, Boîte postale 286-02 PARIS.

villégiatures

Hotel neuf, chambres 1 personne avec s. de bains, wc indépendant, télé couleurs, repas. 79,70 F T.T. incluses par jour (réduction de 10 % sur présentation du journal). Offre valable jusqu'au 31 décembre 1977. Hôtel Helvétique, 47, rue de l'Hôtel-des-Postes, 06-NICE. Tél. (93) 80-15-56.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A vendre appareil photo Minolta tr. b. ét. compr. : boît. SRT 303 acier poli obj. ML Rokkor 50 mm F. 1,4, sac de prot., pare soleil, pile neuve, px 2 200 F. Jeu télévision Radofin tt nf, jam. servi (dble empl.) ss garanti, 4 jeux : football, tennis, pelote basque, mur d'entraîn. av. adaptateur, 9 volts, px 400 F. Mtre à quartz neuve 5 fonctions parf. ét. 300 F. L'ensemble 2 600 F. T. 996-25-05.

Animaux

Gd arrivage 200 miniatures, gardiens féroces. Facil. paiement, 184, av. d'Italie. T. : 588-76-99.

Artisans

Entreprise électrique ttes install. lumière, chauffage, dev. gratuit. TEL. : 258-27-50.

ENTREPRISE ARTISANALE
de peinture recherche travaux appartements, bureaux, cage escalier, remise importante. Paris, banlieue. T. 036-44-04 ou 464-35-27.

Arts

Particulier cherche à acheter œuvres de FOUJITA. Tél. : 747-15-82, le matin.

Bijoux

JOAILLIER crée, transforme, répare tous bijoux. Px fabricant. L'ATELIER, 210, bd Raspail, Métro Vavin, Raspail : 326-88-03.

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Cadeaux

Quoi offrir ? LA BIBLE complète : actuelle, fortifiante, efficace, vitale : Joie. Ecr. JEV 143, r. Belleville 75019.

Cadeaux scientifiques

BAROMETRES A MERCURE CHRONOMETRES A QUARTZ LOUPES - MICROSCOPES VERRERIE - PORCELAINE Labo-Sciences, 4, rue Saint-Dominique Paris-7e. [illegible]

Fourrures

Cause départ vend manteau fourrure panthère, grand fourreur, état impeccable, prix intéressant. Téléphone : [illegible]

FOURRURES OCCASION
DÉPÔT - VENTE
EXCLUSIV. EN FOURRURE.
GRAND CHOIX
VETEMENTS, PARFAIT ETAT.
91, rue du Théâtre, Paris-15e.
Tél. : 575-10-77

Cours

MATHS/PHYSIQUE par POLYTECHNICIENS. TEL. : 261-14-69.

Mode

BOTTES ET CHAUSSURES DE LUXE pour dame et monsieur, TILT, SOLDE PERMANENT, 18, rue V.-Massé, 75009 Paris, 526-39-05.

Relations

CÉLIBATAIRES, VEUFS, DIVORCÉS
Depuis 30 ans par relations dans la meilleure Société Française et Internationale d'Expression Française.
Maître RUCKEBUSCH
tenant compte des valeurs humaines, professionnelles et de l'excellence de l'éducation, favorise avec le tact et la discrétion qui s'imposent des rencontres très élaborées.
Aucune succursale, mais 2 cabinets où, en alternance il reçoit, sur R.V. chacun de ses correspondants.
Une prestation hors du commun
5, rue du Cirque PARIS 8ème Rond-Point des Champs-Élysées 720-02-97 / 78
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE 54-86-71 77-42

Instruments de musique

Vends hautbois Buffetcrampon, exc. état J.-L. Morlon, 9, pl. Chérioux, 75015, [illegible] (soir).

PIANOS D. MAGNE
Sélection meilleures marques : neuf, occasions, location, vente, achat, réparation, entretien. 10 ans garantie, crédit, location - test, livraison. 50, rue de Rome, 75008 Paris. Téléph. : 522-30-00 et 522-21-74.

Vds PIANO GAVEAU
TEL. : 996-11-40.

Moquette

DISCOUNT 30 à 60 % sur 10.000 m2 moquette toutes qualités. Téléphone : 757-19-19.

Philatélie

EXPORTATEUR membre de la chambre de commerce française aux Etats-Unis cherche, pour ses exportations lots ou collections importantes timbres-poste. Se déplace à ses frais. Règlement comptant, BARDOS, expert, 7, avenue Gambetta, 78, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Tél. : 963-17-09 le matin. Maison fondée à ST-GERM.-EN-LAYE en 1935. Bonne commission aux intermédiaires.

Vêtements

Vend manteau astrakan noir coupe mod. ét. nf, 38/40 belle gde robe griffée 40/42 580-76-44.

Vacances - Tourisme - Loisirs

UN RÉVEILLON PAS COMME LES AUTRES ! POURQUOI PAS AU PAYS BASQUE
GROUPEZ-VOUS ET RENSEIGNEZ-VOUS
DEPART PARIS-PROVINCE EN AUTOCAR PULLMAN DE LUXE

1 SEMAINE	2 SEMAINES
du 23-12 au 30-12-77 ou du 30-12- au 6-1-78	du 23-12- au 6-1-78 ou du 30-12-77 au 13-1-78
700 à 1.050 F	1.200 à 1.500 F

Séjour (voyage compris) Réveillon - Animation - Excursion
FOIE GRAS CHAMPAGNE
A.T.C.R.B., 5, pl. Foch, St-Jean-de-Luz 64500
TEL. (15-59) 26-05-62

Rencontres

Pour élargir votre cercle de relations et accroître le champ de vos loisirs : ECR. ou Télé. à AREL 116, Champs-Elysées : 563-17-27.

CLÉO MARIAGES AFFECTIFS garantit par contrat les sélections, la durée 12, rue Grange-Batelière Paris 9e Tél. 770.29.97

GRAND REVEILLON des 24 et 31 décembre avec le CLUB DES CELIBATAIRES Informat., inscript. : 878-90-51.

MADAME, MONSIEUR
C'SERVICE
NE SE CONTENTE PAS DE VS METTRE EN RELAT. Il met tout en œuvre pour que vos CONTACTS AMICAUX et MODERNES, soient le plus proches possible de vos désirs.
TÉLÉPHONEZ-NOUS
de 11 h. à 20 h. sauf sam., dim.
731-32-00
67, rue L.-Michel, 92 Levallois.

Spécialités régionales (vins)

UN VIN DE PAYS DES COTES DU TARN DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
en bouteilles ou en VRAC
CAVE COOPERATIVE
81150 La Bastide de Lévis.
DEPOTS : 2, rue Leblanc, Paris-15e. Téléphone : 828-49-77. 41, r. des Rosiers, 93400 St-Ouen. TEL. : 258-15-56.

Tapis

Pour les fêtes offrez : un **TAPIS D'ORIENT** 20 % de réduction en décembre, 168 bis, rue Cardinet, 627-58-81

Troisième Age

MAISON DE RETRAITE
« LA DOUCE VIE »
40, BD HERBET-FOURNET
14100 LISIEUX. T. : 1-11-02.
VALIDES-INVALIDES.
PX DE LA JOURN. 70, 80, 90 F.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

COTE D'AZUR
L'hiver au soleil tous du studio au 5 pièces terrasse, luxueusement meublé (linge de maison à TV couleur). Week-end, semaine ou plus. Rens. et doc. : SICI B.P. 14 06270 VILLENEUVE-LOUBET. TEL. : 720-58-90.

NOEL aux MENUIRES 1 850 m, 2 pces ou studio 4/6 lits sud, ttes périodes. Téléph. : (32) 35-22-41.

Séjours linguistiques et sportifs en Angleterre. Tél. : 633-12-19.

Loue Super-Dévoluy studio, 4 p. équipé, sud 1 500 F. fév. 950 F. TEL. : (21) 21-13-83.



هكذا من الأصل

UNESCO

L'installation de la commission d'étude sur les problèmes de la communication

« La circulation de l'information ne doit pas aboutir à un effet de domination », déclare M. M'Bow

La première réunion de la ommission internationale étude sur les problèmes de communication s'est te- ue au siège de l'UNESCO, à aris, du 14 au 16 décembre.

omme l'a rappelé dans son ution M. Amadou-Mahtar Bow, directeur général de esco, lors de l'installation ielle de cette commission, st *à la conférence de Nairobi, octobre-novembre 1976, que problèmes posés par le loppement de la communica- à la lumière des progrès nologiques et de l'évolution nte des relations mondiales se imposés, dans toute leur plexité et leur ampleur* ».

dernière session de l'Assem- générale de l'Unesco en que avait été l'occasion, en t, pour les représentants des en voie de développement mettre en cause l'hégémonie xercent les grandes puissances rtir de l'information, notam- t par l'entremise des grandes ces de presse (*le Monde* du vembre 1976). Aussi immérité it été le réquisitoire prononcé airobi, il faut bien reconnaître la technologie moderne, asso- au besoin d'information, ne à celle-ci la dimension e arme absolue.

Si elle doit être libre, a dit re M. M'Bow, *la circulation l'information doit aussi être librée. Mais si elle est le seul ilège de ceux qui sont les puissants, les plus riches et mieux équipés, ne peut-elle aboutir a un effet de domi- on, même s'il n'est pas res- i comme tel, et entraîner i une privation ou une réduc- de la liberté chez ceux qui, plan de l'information, sont unis ou insuffisamment équi- Il faut que ceux qui exercent liberté à laquelle, à juste titre, sont attachés, prennent une ne conscience de toute sa ification, c'est-à-dire de ses ts sur autrui (...)*

Il ne faut pas s'étonner dès de voir s'affirmer la volonté e ceux qui sont, pour l'instant, vorisés dans le processus de communication, de se libérer eur état de dépendance. »

voquant la mission confiée à nouvelle commission interna- ale d'étude — dont le rapport iminaire devrait être établi nt novembre 1978 — le direc- teur général de l'UNESCO a souligné l'importance du « *droit de communiquer, notion récente dont la formulation même n'est pas définitivement fixée (...) L'étude de ce droit nouveau pose des questions intimement liées à la prise de conscience du fait que, la communication étant un pouvoir, il importe au plus haut point que ce pouvoir soit exercé dans le cadre d'une participation et d'échanges basés sur l'égalité entre les individus et les nations, sur la reconnaissance du droit à la différence culturelle (...), sur le respect de l'identité de chaque homme et de chaque peuple.* »

Quatre questions primordiales

M. Sean MacBride, qui préside la commission internationale d'étude, a déclaré pour sa part qu'il ne se dissimulait pas la « *tâche gigantesque à accomplir* », puisque « *la communication est étroitement liée aux structures du pouvoir* ». En outre, les nouvelles technologies (satellites, laser, fibres optiques) ouvrent « *des perspectives immenses et font peut-être aussi peser des menaces nouvelles sur la société* ».

Le lauréat du prix Nobel de la Paix, en guise de conclusion à ce discours introductif aux travaux de la commission, a déclaré :

« *Il y a en fait quatre questions voisines qui sont primordiales à l'heure actuelle :*

» — *Qu'entend-on par circulation libre et équilibrée de l'information ?*

» — *Qu'entend-on par nouvel ordre mondial de l'information, et quel rapport y a-t-il entre un tel ordre et le nouvel ordre économique international ?*

» — *Comment le « droit de communiquer » peut-il être assuré, avec toutes les incidences qu'il a sur le plan éthique et juridique, comme une orientation nouvelle de la pensée et de l'action dans le domaine général de la communication ?*

» — *Comment peut-on assurer et protéger l'objectivité et l'indépendance des médias ?* »

M. Mac Bride devait tenir, ce vendredi 16 décembre à midi, une conférence de presse. Mais la séance publique de la commission, prévue vendredi matin, avait été annulée.

CLAUDE DURIEUX.

PRESSE

● « *L'Humanité* » vient, pour la première fois, de nommer un correspondant à Belgrade, M. Robert Decombe. Il y a une vingtaine d'années, le quotidien communiste avait eu, pendant deux ans, un envoyé spécial en Yougoslavie.

● *La revue* Trimedia, éditée par l'École supérieure de journalisme de Lille et le Centre de recherche sur l'information et la communication, consacre l'essentiel de son deuxième numéro à un dossier : « Les communistes et l'information ». En dehors d'une analyse du rapport de Georges Gosnat sur « les problèmes de l'inforamtion », rédigé pour le comité central du P.C.F., *Trimedia* livre les observations de plusieurs élèves journalistes de l'école sur la presse en Tchécoslovaquie, à la suite d'un voyage de fin d'études.

● *Le Journal du dimanche* sera désormais exploité par la Société Sogide, au capital de 100 000 F. Les actions de cette nouvelle société sont détenues par France-Editions et Publications (Hachette), à raison de 48 %, par Société n° 1 (filiale d'Europe 1) également pour 48 %, et par Presse et Information (*le Point*) pour 4 %.

Cette collaboration entre Hachette et Europe 1, qui s'était déjà manifestée, en septembre dernier, par l'absorption de *Top-Télé* par *Télé-7 jours* pourrait aboutir prochainement à une autre initiative : le lancement d'un nouvel hebdomadaire de football.

● *Les oscars de la presse d'entreprise* pour l'année 1977 ont été décernés mercredi 14 décembre *Le prix du Parisien libéré* est allé à M. Pierre Legroux, rédacteur en chef de *Texunion-Information*. Le prix de *l'UJEF* (Union des journaux et journalistes d'entreprises de France) a été décerné à M. Noël Graveline, rédacteur en chef de *Bib Revue*. Le prix de l'Association française des relations pubilques a été attribué à M. Sylvain Fournier, rédacteur en chef du journal d'entreprise *Entre les lignes* de la R.A.T.P.

Un prix hors concours a été décerné à M. Louis Duvernois, rédacteur en chef de la revue québécoise *Antennes*.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30.00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91.52

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

l'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

0, AVENUE FOCH D LUXS Loyer mens. + 2 P. S/AV. FOCH Park. s à partir de 3.500 F Parking compris avec E TERRASSE. 5.000 F. 500 F. - 4 P. 8.500 F., ce de 14 h. à 18 h., 122, avenue MALAKOFF.

M° COMMERCE JF JAMAIS HABIET lio, entièr. équipé. tél., 0 F. C.C. - T. 842-40-83.

M° COMMERCE UF JAMAIS HABITE **2-3 P.** Entièrem. equipe Cave - Téléph. C.C. — Tél. : 842-40-83.

Région parisienne

BANLIEUE NORD MARLY-LA-VILLE) achevée pour fin 1977 rrain engazonné. Libre à ion pour le 1er janv. 78. Tt cft. Garage. Cellier ne Cuis. equipée (sauf reil électroménager). 471-67-88 ou 971-65-82.

locations meublées Offre

Paris

e americaine partagerait ment confort, PARIS. eune femme française. 54, après 20 heures.

locations non meublées Demande

Paris

Part. cher. à louer appt quartier SAINT-GERMAIN. 5, 6 p., env. 200 m2. Loyer max. 5 000 par mois. Tél. 10-18 h. : 252-25-44.

Région parisienne

Pr société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

fonds de commerce

COMMERÇANTS AVISES
NE CÉDEZ PAS
votre clientèle sans faire appel à nos structures sous contrôle officiel.
284-64-84 - 287-66-79 - 834-20-48.

TOURS PLEIN CENTRE
AGENCE IMMOBILIERE
Affaire excellente. Bon C.A.
Ecr. n° T 01925 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur Paris 2°.

Dans Station Thermale du Sud-Ouest, à vendre HOTEL 1 étoile NN 34 chambres. Restaurant, café grande licence. Ecr. n° 8 224 « le Monde » Publ., 5 r des Italiens, 75427 Paris-9°.

FLEURS. vend luxueux et important magasin sur grande artère Paris-16°, gros C.A. personnel en place, sans intermédiaire 469-10-56.

AVANT DE CÉDER
votre affaire appelez et nous vous aiderons à VENDRE votre CLIENTELE dans les meilleures conditions. Tél. 284-64-84 - 787-66-79 et 834-20-48.

locaux indust.

Cherchons ENTREPOT 1 500 m2 avec burx neufs ou très bon état. Location. Disponible rapidement. Proche banlieue Nord-Est. Accès facile gros porteur par A 3- A 4. Ecrire n° 20 278 B BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

usines

Urgent. Recherche pour achat usine 2.500 m² couv. sur un terrain de 4.000 m² envir. rayon 25 km. Sud-Ouest.

Entrepôt moderne, chauffé : 6.000 m² couv. au sol sur 1 ha. env. Grands Halls hauteur 5 m. maxim. Près Paris N.-O. - Faire offre : 874-22-98 matin.

fermettes

COMBAS VILLAGE TYPIQUE prox. NIMES (30). Part. vend GRANGE voûtée de caractère + dépend. latér. voûtées, 300m2 env., eau, électr. Poss. habitat. ou profess. Toiture à rénover. 65.000 F. - (91) 93-72-84.

villas

LE VESINET Agréable situation calme, verdure, VILLA EN REZ-DE-CH. parfait état, séjour. 2 chbres, cuisine, bains, jardin clos, tout confort. 520.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-98

Villa Provençale 100 m² habit. av. terrain 1.000 m². Site except. Livrais. août 78. Total 386.000 F Prêts 80 %. Doc. Pic Villas, 4, bd de l'Observatoire, 34-Montpellier.

VAUCRESSON (Plateau), mais. récente 200 m² habitables. Sél. 50 m², 4 ch. sur 2 niveaux + ss-sol total, très calme, prox. gare, comm., écoles. Terrain 1.100 m². Prix 1.360.000 F à débattre. J.M.B. 970-79-79.

maisons individuelles

BELLE-ILE-EN-MER
EXCEPTIONNEL
LE HAMEAU DE PORT-PUCE
Maisons bretonnes bord de mer
Renseignements : ORLEANS - SERVIMO, 21, rue des Murlins. Tél. : (38) 62-05-68.

PETIT VILLAGE **ARDÈCHE** Vends maison de caractère habitable de suite. Emplacement idéal pour auberge. PRIX : 130.000 F. Téléphone : (75) 29-12-73.

bureaux

DOMICILIATION. TEL. SECR. **TELEX** Frais 100 F par mois APEPAL - 228-56-50

maisons de campagne

A l'orée d'un bourg important ts comm., doct., pharmacien, pet. maison tout en pierre, 3 bel. P. + cab. toil., w.-c., eau, élect., grenier aménageable gd gar. Prix 100.000 F. Agce Du Vignal Juillard, Sainte-Alvère. (53) 61-70-04.

pavillons

MORANGIS Pav. 1968 Bonne construction. Séj. 42 m2 + 6 P., cuis. Tt cft. Gar. Tél. Terrain 720 m2. Prix : 425.000 F, crédit possible. — Tél. : 655-59-72.

SURESNES 12, rue Chevreuil **PAV 3 P. CUIS. TT CONFT 295.000 F.** Terr. atelier Etat impecc. Me voir sur place 16 - 17 déc., 14 à 19 h. — Tél. : 506-78-96 ou 733-66-19.

VILLEMOMBLE RESIDENT. S/700 m2 arborisé, magnif. pav. caract., vaste hall, agréable séj., salon, 3 ch., gde cuis., s. jeux, wc, bns, chff. cl, jard. hiver, ss-sol, gar., chauff., cell., atel. 530.000 av. 106.000 F. **ACB** 60, r. J.-Guesde, BONDY 847-28-09 et 11-20

BOURG-LA-REINE M° Maison ancienne, quartier résidentiel, séjour dble, 3 chbres, cft, gar., pièce d'été, charmant jardin. 450.000 F. Tél. 661-08-96

CRETEIL-BONNEUIL, maison de caractère, sél. 50 m² poutre chem. + 6 P., gren. aménagé, 2.000 m² terrain. Métro, autobus. Zone pavillonnaire, conv. à profes. libérale ou commerciale. Px. 1.150.000 F. Tél. 899-61-11.

Libre à la vente, 1 km Nemours Pav. F 4, 90 m² sur ter. 550 m². R.-de-ch., gar., cellier, 1 chbre. Dégagt., chaufferie. A l'étage : 2 ch., sél., s. bns., w.-c., cuis. 260.000 F. Tél. : 432-11-87.

ASNIERES RESIDENTIEL SEJOUR, 3 CHBRES, cuisine, bains, chauf. central, garage. A rénover, 320.000 F. 788-49-00.

LIMITE MAIRIE LILAS Lux. pav. s/cave. Sél. 4. ch., cuis. amén., bns., 2 wc, cab. toil., placards, gar., buand. + stud. indép. B. jard. 630.000 F. 843-50-69 ou 845-47-72

terrains

ANTONY. 460 m², façade 12 m. Prix : 285.000 F. Tél. : 661-08-96.

TERRAINS à vendre ST-BRICE-sous-FORET. 880 m² : 155.000 F. 2.000 m² : 240.000 F. FERRIERES-EN-GATINAIS (45) 5.115 m², 50 m façade. 120.000 F. T.S.M. : 584-00-24.

193 TERRAINS A BATIR Autour de Paris : 0 à 120 km
L'ordinateur de la **MAISON DE L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents Immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

viagers

Vendez rapidement en viager Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 700-00-99.

LES MEILLEUR. CONDITIONS **FONCIAL VIAGER** 19, bd Malesherbes. 266-32-35. 38 ans d'expérience. Caisse de garantie - Indexation. Etude discrète et gratuite.

LIBRE 8° - Superbe 2 pièces. 158.000 + 2.500 F sur 68 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

8° BOULEV. DE COURCELLES Magnifique appartements 350 m² 4° étage, imm. de grande classe soleil, occupé monsieur 71 ans, 250.000 compt. + 6.500 par mois. Exceptionnel 266-32-35. **FONCIAL**

propriétés

L'ISLE-ADAM rég., 35 km PARIS. Ppté pierre app., entr., gd salon, séj., pout. authent., jard. d'hiver, 3 chbres, atelier d'artiste, peintre, gde baie vitrée, spac. cuis., bains, w.-c., chff. cent., cave voûtée. 1.500 m2 terrain. Prix 380.000 F. **ACB** 25, rue Nationale. BEAUMONT - 470-20-94

250 KM PARIS BORD de MER SUR TERRAIN CLOS 4.000 m2 Part. vd belle ppté, tt cft, état neuf. R.-ch. : 4 p.1er ét. : 3 ch., bains, ch. cent., tél., ss-sol, gar. Prix 400.000 F. 589-06-46 (soir) et 580-79-23 (journée).

SOLOGNE 150 km PARIS Propriété 3 ha partie boisée, poss. étang. 4 pièces, cuis., s. de bains et sal. d'eau, tt cft, dépend., tr. bon état. Px tot. 560.000 F. AG. PARIS, 24 ,r. Bannier, 45 Orléans. T. 87-47-07.

A saisir, ferme 53 ha Poitou. Libre ou placem. avec ou sans bâtiments. Tél. (49) 41-57-57.

CANNES. Superbe ppté gd luxe. Imm. living. 6 chbres. Piscine. Logt gardiens. Vue mer extra. Photo sr dem. Propr. 45-70-61.

VAR. A vdre en Provence un mas meublé et super équipé, avec piscine et ± 30 ha trav. par rivière de ± 1 kilomètre. Vendu par pptaire. Ecrire Rossel Règles Publicitaires n° 519 769, rue Royale, 112, 1000 BRUXELLES.

A VDRE. PERROS-GUIREC. Vue sur mer imprenable. Gde maison + dépendances. Terrain 1 000 m2. Séj. 100 m2 + belle véranda. 7 chbres. 2 bns. Chff. ctl. 700 000 F. Tél. : 525-61-52.

80 KM. OUEST - REGION MAINTENON. GENTILHOMMIERE caractère; 16 p., tt cft, annexes, 6 ha., parc, rivière. MICHEL & REYL - 265-90-05.

RAMBOUILLET - Centre maison rurale, époque Louis XV, entièrem. refaite, boiserie, jd., clos murs, 600.000 F - 483-25-32.

Le Monde

régions

Ile-de-France

Les Parisiens paient trop pour leur police

Les Parisiens paient-ils trop cher leur sécurité ? Lors du débat budgétaire qui vient de s'achever au Conseil de Paris, le maire, M. Jacques Chirac, a vivement contesté la façon dont sont réparties les charges de police entre l'Etat et la Ville, devenue une commune comme les autres. Il a demandé, soutenu en cela par tous les groupes, l'application du droit commun, « *c'est-à-dire le paiement de 3,30 F par habitant, comme dans les autres villes de banlieue et de province* », au lieu de 100 F actuellement.

Pour le préfet de police, M. Pierre Somveille, la Ville de Paris participe davantage, il est vrai, aux frais de fonctionnement de la police d'Etat que d'autres grandes villes. En revanche, Paris est très avantagé pour la participation de l'Etat aux dépenses de lutte contre l'incendie. Il a notamment déclaré : « *Pour connaître exactement les avantages et les désavantages financiers de Paris par rapport à d'autres grandes villes, un bilan global doit donc être dressé. C'est dans cet esprit que le premier ministre a décidé la création d'une commission chargée de faire ce bilan et d'en tirer les conclusions en vue de propositions tendant à la mise en place de rapports financiers entre la Ville de Paris et l'Etat, du même type que ceux qu'entretiennent avec lui les grandes villes. Tant que les textes législatifs concernant les dépenses obligatoires de la Ville de Paris n'auront pas été modifiés, celui relatif à la participation aux dépenses de police d'Etat reste applicable.* »

Une comparaison avec la province

DE 0,44 FRANC A 100 FRANCS PAR HABITANT

Le barème de la contribution des villes au budget de la police mise à leur disposition par l'Etat est fixé chaque année par une série d'arrêtés ministériels en fonction, non des effectifs ou des moyens de cette administration, mais de la population de la localité considérée. Les derniers arrêtés, en date du 30 décembre 1976, fixaient ainsi les barèmes pour l'année qui se termine :

— Paris : 100 francs par habitant (230 millions de francs) ;
— Marseille, Lyon, communes de l'ex-Seine et de l'ex-Seine-et-Oise comptant plus de 50 000 habitants : 3,30 F.
— Ville de province de plus de 100 000 habitants : 2,25 F.
— Villes de province de 50 001 à 100 000 habitants, villes de l'ex-Seine et de l'ex-Seine-et-Oise de moins de 50 000 habitants : 1,50 F.
— Villes de province de 10 001 à 50 000 habitants : 0,80 F.
— Villes de province de moins de 10 000 habitants : 0,44 F.

Bien qu'importants, les écarts doivent être tempérés par le fait que les services offerts sont souvent très différents. Ainsi, il y a, selon le ministère de l'intérieur, 13 350 gardiens de la paix à Paris (2,6 millions d'habitants), 2 600 à Marseille (893 000 habitants) et 2 160 à Lyon (535 000 habitants) et la concentration de moyens matériels est très variable d'une ville à l'autre, mais l'éventail des missions aussi.

● *La nouvelle Ile-de-France.* — Le conseil régional d'Ile-de-France continuera en 1978 la campagne d'information sur la région qu'il a lancée auprès du public et à laquelle il consacrera 1 800 000 F. On retrouvera la fleur de trèfle, emblème de la région sur les boîtes d'allumettes, les panneaux de chantiers, les autobus mais aussi sur des timbres-poste et sur les étuis de cartes oranges.

● *Réaménagement du réseau d'autobus de la banlieue est.* — La mise en service de la branche de Marne-la-Vallée (Seine-Saint-Denis) du Réseau express régional entraîne un réaménagement du réseau d'autobus dans la banlieue est de Paris. Treize lignes sont modifiées et deux créées. Cette restructuration consiste essentiellement dans le rabattement de certaines lignes sur les nouvelles stations et dans la mise en place de liaisons locales entre les communes non encore desservies par le R.E.R.

D'autre part, dans Paris, le terminus du 81 (Porte de Saint-Ouen-Gare du Luxembourg) est reporté de Luxembourg à Châtelet.

● *La reconstruction du marché Saint-Germain.* — La commission extra-municipale de l'architecture et de l'urbanisme qui a examiné le dossier de la reconstruction du marché Saint-Germain, dans le sixième arrondissement, a demandé que soit commencée, « *le plus rapidement possible* », la démolition de la maison des examens qui, rue Mabillon, jouxte le marché.

M. Pierre Bas, député R.P.R. et conseiller de Paris de l'arrondissement, précise que la commission a aussi demandé que soit respecté « *l'esprit du projet* » des architectes lauréats du concours pour la rénovation du marché, « *compte tenu de la décision de M. Jacques Chirac de réduire la construction d'un étage et d'utiliser plus largement les matériaux traditionnels* ».

● *Le « Nouvel Annuaire Paris-région d'Ile-de-France ».* — Aucun document public ne rasemblait encore l'ensemble des renseignements pratiques visant les nouvelles structures mises en place depuis avril dernier au sein de la municipalité de droit commun de la capitale, en application du statut du 31 décembre 1975, et les informations de même nature concernant la région d'Ile-de-France et ses départements.

La Compagnie de documentation vient d'établir *le Nouvel Annuaire Paris-région d'Ile-de-France*, qui contient en première partie toutes les informations administratives nécessaires après les réformes ayant touché la capitale et sa couronne. (17, rue de Paradis, 750010 Paris. 523-07-40. Prix 118 F.)

LES DIFFICULTÉS DE LA SOREMA

Le Marais se vend mal

Les services de la Ville de Paris ont démenti, jeudi 15 décembre, les déclarations de M. Claude Quin, conseiller de Paris (communiste), qui, le même jour, avait affirmé que « la SOREMA (Société d'économie mixte de restauration du Marais) était pratiquement en état de cessation de paiements ».

Selon M. Quin, « *la SOREMA n'est pas en mesure d'assurer le remboursement des prêts venus à échéance en mai et en octobre 1977. Ses actifs disponibles à court terme sont pratiquement inexistants et elle n'est pas en mesure de prévoir des recettes propres avant longtemps.* » « *Si la garantie que la Ville de Paris a donnée aux emprunts de la SOREMA devait jouer, c'est une somme de 8,5 millions de francs que la Ville devrait verser aux banques pour 1977.* » Expliquant les difficultés financières de la société d'économie mixte, le conseiller des 2e et 3e arrondissements indique que la société n'aurait pas dû s'engager dans l'opération de luxe de l'îlot du Parc Royal. « *Après deux ans de commercialisation par une société privée,* affirme-t-il, *20 % seulement des surfaces ont été vendues.* »

M. Quin met ensuite en cause « *l'endettement inconsidéré de la SOREMA à l'égard des banques : 70 millions de francs, dont plus de 20 millions de francs à court terme sans contrepartie véritable dans le bilan de la société* ».

Créée le 14 avril 1965, la SOREMA fut transformée en société d'économie mixte le 27 septembre 1966. Huit mois plus tard, une convention signée avec la Ville de Paris chargeait cette société de la rénovation et de la restauration du Marais. La Ville de Paris détient 51 % de son capital.

En 1973, la SOREMA se lance dans la luxueuse opération du Parc royal, sans aucune garantie de la Ville. La société construit cent trente-huit appartements avec un crédit du Comptoir des Entrepreneurs. La convention précisait que la SOREMA pourrait obtenir dès mai 1977 des avances sur les appartements vendus (au prix voisin de 10 000 francs le mètre carré) à condition qu'à cette date 56 % de la totalité des logements soient vendus.

La mévente qui met la SOREMA en difficulté pour rembourser les emprunts de la Caisse des dépôts s'explique par la mauvaise conjoncture immobilière. C'est pourquoi la SOREMA a engagé des négociations avec la Caisse des dépôts pour obtenir des délais de remboursement. Délais qu'elle obtiendra vraisemblablement.

M. Philippe Mithouart, conseiller de Paris (Liberté de Paris) et nouveau président de la SOREMA (il a remplacé en juin 1976 M. Jean Legaret, décédé), a donc hérité du dossier. Après les déclarations de M. Quin, il nous a affirmé : « *Nous savons depuis 1973 que la SOREMA aura besoin de moyens de financement nouveaux pour les années 1977-1978. Il est donc inexact de parler de situation nouvelle. Nous sommes seulement en train de changer les modalités de financement pour l'acquisition des terrains et l'aménagement des immeubles.* » La SOREMA souhaite obtenir de nouveaux crédits non par le biais des emprunts mais par des reports d'échéance.

Ces questions seront donc au cœur de la prochaine réunion du conseil d'administration de la société (celui-ci ne s'était pas réuni depuis six mois) le mercredi 21 décembre.

JEAN PERRIN.

Un million cent quarante mille logements sans confort

Moderniser sans détruire

De 1968 à 1975, 106 000 logements ont été construits chaque année en Ile-de-France, mais 1 140 000 appartements ou maisons (30 % du parc) sont sans confort ; 58 000 n'ont pas l'eau, 1 012 000 sont surpeuplés.

Jusqu'à ces dernières années, les méthodes employées pour moderniser les quartiers anciens manquaient pour le moins de finesse : on rasait et on reconstruisait. Le 4 août 1962, la loi Malraux réglementait la réhabilitation en instituant des périmètres de rénovation ; en 1971 fut créée l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ; en 1973, la possibilité fut offerte aux offices d'H.L.M. d'intervenir dans ce secteur.

Au cours du colloque qui vient d'être organisé au Centre Pompidou, les participants ont comparé leurs expériences, qu'ils ont entreprises dans ce nouveau cadre réglementaire. Rue Keller, dans le onzième arrondissement, ce sont de banals immeubles qui ont été équipés du confort avec l'aide de la Ville de Paris et de l'office H.L.M. A Lognes, en Seine-et-Marne, c'est l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée qui a restauré la moitié du village, soit 40 maisons. A Pontoise, tout un quartier situé dans la vieille ville a été rajeuni et réaménagé. A Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, c'est une expérience d'auto-réhabilitation qui a été tentée : les propriétaires des petits pavillons vétustes qui avaient poussé au fil des ans sur des parcelles biscornues ont pu rénover leurs logements selon leurs désirs avec l'aide de l'administration. Enfin, l'association pour l'entraide et la formation des travailleurs africains a au total « réhabilité » 50 logements en région parisienne. Chacun en convient : la réhabilitation offre des avantages. Elle coûte moins cher que la reconstruction intégrale d'un immeuble ; elle permet surtout aux anciens locataires de demeurer sur place puisque le prix des loyers, bien qu'ayant augmenté, reste, en général, modéré.

Chaque année, estime-t-on, 30 000 logements sont ainsi modernisés en Ile-de-France, mais il reste, on l'a vu, beaucoup à faire.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

A PROPOS DE...

Une proposition du secrétariat d'État au tourisme

Des péages sur les pistes de ski de fond ?

En présentant la saison d'hiver 1977-1978, M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, a déclaré qu'il était favorable à l'institution d'un péage sur les pistes de ski de fond, ce qui permettrait de faire participer les usagers à leur entretien.

Le ski de fond ou ski nordique ne nécessite aucun investissement lourd. Pas de remontées mécaniques, pas d'engins de damage, pas de bulldozers pour rectifier le profil d'une piste. Pourtant les pistes de ski de fond coûtent cher aux collectivités, parce que des moniteurs doivent les tracer et les baliser. Sans parler des moyens de sécurité à mettre en œuvre en cas d'accident.

Le secrétaire d'Etat au tourisme s'est déclaré, pour ces raisons, favorable à « un péage minime qui fasse prendre conscience au skieur du coût des prestations que suppose la pratique de son sport préféré ». *M. Médecin a évoqué plusieurs formules plus élégantes que l'institution de véritables postes de péage comme on en voit sur les autoroutes. Ses préférences semblent aller à l'institution d'une carte nationale de péage permettant à la fois d'assurer la sécurité de l'usager et d'alléger les charges communales des exploitants.*

Le secrétaire d'Etat a aussi fait le point sur l'évolution des vacances à la neige des Français. Au cours de la saison 1973-1974, un million sept cent mille personnes étaient parties au ski, M. Médecin prévoit que, cette année, trois millions partiront.

« Au début des années 1970, les sports d'hiver concernaient essentiellement une clientèle jeune et aisée, *a expliqué le secrétaire d'Etat.* Sur cent Français qui partaient à la neige, plus de la moitié appartenaient à la tranche de la population ayant les revenus les plus élevés. Aujourd'hui, cette catégorie ne représente plus qu'un tiers des skieurs. »

Les taux de départs en vacances d'hiver se sont notablement améliorés, puisque les départs des patrons de l'industrie et du commerce ont progressé de 26 % ; ceux des employés de 127 % et ceux des agriculteurs de 225 % ; 44 % des vacanciers ont moins de vingt ans et 60 %, moins de trente ans.

Les Alpes du Nord devraient, cet hiver, enregistrer 2 050 000 séjours de vacances d'hiver (55 %) ; les Alpes du Sud (17 %) ; les Pyrénées, 370 000 (10 %) ; le Jura, le Massif Central et les Vosges, 400 000 (11 %), et l'étranger, 250 000 (7 %).

Enfin, 400 000 touristes étrangers apporteront leurs devises — précieuses en ces temps d'économies. A noter, toutefois, que 80 % d'entre eux resteront dans les Alpes du Nord.

ALAIN FAUJAS.

Centre

Qui doit payer le barrage de Villerest ?

De notre correspondant

Orléans. — Le barrage de Villerest, en amont de Roanne, destiné à régulariser le cours de la Loire, va coûter 350 millions de francs au lieu des 188 millions prévus en 1975. Les membres du comité de bassin Loire-Bretagne, qui se sont réunis le 13 décembre, à Orléans, ont appris que cette rallonge était due à l'évolution des prix du bâtiment, à la décision d'exécuter quelques aménagements touristiques ainsi qu'au rétablissement de certaines routes.

L'agence de bassin devant payer 30 % de la facture — l'autre partie est couverte par l'Etat, — les membres du comité (élus, usagers de l'eau, industriels) auraient dû, au cours de leur séance, augmenter les redevances perçues par l'agence et ce jusqu'à 13 %. Au lieu de cela, ils ont vertement critiqué le barrage. L'hostilité n'est pas venue cette fois de la « montagne » qui, jusque-là, montrait quelques réticences à payer pour la « *plaine* », mais des représentants du Limousin qui ne se sentent guère concernés ni par les crues éventuelles de la Loire ou de l'Allier, ni par les besoins en eau des centrales nucléaires.

M. Jean Charbonnièras, président de la chambre régionale de commerce Limousin-Poitou-Charentes, a déclaré : « *Il y a une disproportion flagrante entre les bénéfices que vont retirer de la construction de ces barrages les populations du Val de Loire, dont les biens seront non seulement protégés mais qui profiteront de l'essor de l'industrialisation grâce aux patentes qu'E.D.F. versera aux communes, et les charges supportées par d'autres régions comme la nôtre. Le Limousin sera encore victime d'une politique coloniale.* »

Les membres du comité de bassin ont finalement décidé, à la quasi-unanimité, de limiter l'augmentation de la redevance à 8 %. L'agence n'aura pas les ressources nécessaires pour assurer sa part du financement du barrage de Villerest, dont la construction devait commencer au début de 1978. Tout l'équilibre de l'opération est donc remise en cause par la décision du comité de bassin.

RÉGIS GUYOTAT.

BOURGOGNE

● *Extension du district de l'agglomération dijonnaise.* — Après s'y être opposées pendant un an et demi parce qu'il n'offrait pas « *assez de garanties démocratiques* » et risquait de devenir « *une succursale de la municipalité de Dijon* », quatre communes de banlieue viennent finalement d'adhérer au district de l'agglomération dijonnaise. Le protocole d'accord prévoit en effet qu'il n'y aura pas d'extension des compétences du district, sauf s'il y a unanimité des communes. Ces compétences sont actuellement les suivantes : enlèvement et traitement des ordures ménagères, lutte contre l'incendie, transports urbains, gestion de l'agence d'urbanisme, service du logement, réalisation de zones industrielles. — *(Corresp.)*

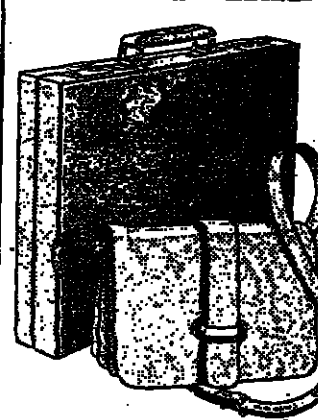
NORD-PAS-DE-CALAIS

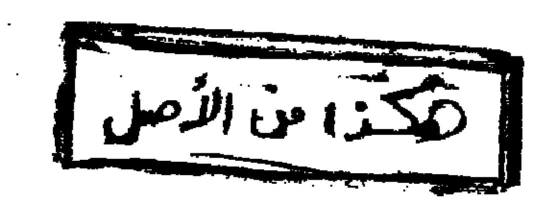
● *Trois mille mètres carrés de bureaux à Lille.* — La Mutuelle générale de l'éducation nationale (M.G.E.N.) dispose de nouveaux locaux à Lille : un immeuble de cinq étages au centre de la ville qui abrite 3 000 mètres carrés de bureaux, un service de mécanographie, un restaurant, un parking souterrain, un système d'« archivage » moderne, un jardin intérieur de détente pour les cent cinquante-sept cadres et employés, mais aussi un centre de santé mentale, un dispensaire socio-professionnel et un hôpital de jour de soixante-dix places.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

● *Prêt de la Banque européenne au port de Marseille.* — Un prêt d'une valeur de 15 millions de francs a été accordé par la Banque européenne d'investissement (B.E.I.) pour financer, à Fos-sur-Mer, des installations destinées à combattre la pollution pétrolière en Méditerranée.







Le Monde

économie

M. Giscard d'Estaing définit une politique agricole pour les prochaines années

(Suite de la première page.)

Le grand public aura retenu ıe, depuis le discours qu'il avait ononcé à Carpentras, le 8 juillet, Giscard d'Estaing s'est attaché, vant ses auditoires successifs, à finir une action à long terme, excluant toute référence explite à la conjoncture économique au débat politique. Aussi ut-on *observer que* l'adhésion ncontrée par le président de la épublique dans l'opinion est senblement plus large, selon les ndages, que celle dont bénéfient la majorité, d'une part, et le remier ministre, d'autre part. a majorité continuant de plaınner à 47 % des *intentions de* ote, le dernier sondage de popurité *France-Soir*-IFOP était positif pour le chef de l'Etat (52 % de « satisfaits » contre 38 % de « mécontents ») et négatif pour M. Barre (49 % de « mécontents » contre 39 % de « satisfaits »).

L'heure approche, pour le président de la République, d'indiquer le *« bon choix pour la France »*, ce qu'il fera probablement dans les derniers jours de janvier. En s'adressant au monde rural, base sociale traditionnelle de la majorité, et en particulier de sa branche indépendante et centriste, le président de la République fait un premier pas dans cette voie, et prend date en montrant comment il entend se situer par rapport à la campagne électorale. *Il propose* aux Français l'exemple d'une France paysanne riche en ressources et en vertus, où ils pourraient trouver un contrepoint réconfortant à la crise de la société industrielle. Il réunit ainsi les différents éléments, définis par lui dans le passé, d'un style de vie sur lequel pourrait s'établir, entre les Français, un accord qui aille au-delà de leurs divisions partisanes ou idéologiques.

Dans un second temps, il apparaîtra que ce style de vie est mis en péril par les « bouleversements » que l'opposition, ou une partie de celle-ci, estime nécessaires. De cette manière, le président *de la République* aura montré la direction à suivre, mais il ne se sera pas identifié au pro*gramme d'un parti ni même* à celui du premier ministre. M. Giscard d'Estaing assistera, en effet, au « séminaire » qui réunira les ministres, les 7 et 8 janvier, à Rambouillet, et au terme duquel M. Barre exposera ses « objectifs d'action ». On insiste, à ce propos, dans l'entourage du chef de l'Etat, sur le fait qu'il s'agira, non des objectifs *du* gouvernement (actuel), mais des objectifs *de* gouvernement du premier ministre. Ces objectifs, comme le *souhaite M. Chirac, n'engageront* ni les ministres, qui appartiennent au R.P.R., ni, à plus forte *raison, ce mouvement* lui-même. Il semble que le président de la République tienne, lui aussi, à ce que les Français fassent la différence entre les perspectives qu'il leur indique et les objectifs que leur proposera M. Barre.

PATRICK JARREAU.

Au cœur du Bocage

De notre correspondant

Caen. — Le président de la épublique a choisi la Basseormandie et plus précisément assy ,en plein cœur du Bocage ıtre Vire et Flers dans l'Orne, ɔur prononcer ce vendredi un scours « *de portée nationale* » ır le monde rural.

Vassy. Un alignement de maiıns grises. Une bourgade rurale mme il en existe tant d'autres : s agriculteurs venus prendre ur retraite, des commerçants et s artisans, deux études de no*ıre pour vendre et acheter les* rres, seule richesse naturelle du ıys. Mais une bourgade qui ne est pas endormie. La vie associative est vivace avec la foire, corps des pompiers, l'équipe de otball, l'union commerciale, le omité des fêtes, le club du troiıème âge ou l'association des catalres d'H.L.M. Dans cette té de mille cinq cents habitants, n ne craint pas d'organiser avec ıccès des soirées-cabaret ou des xpositions de peinture sur soie ont l'une, d'ailleurs, œuvre d'un nfant de la commune, doit être offerte au président de la République.

Vassy ne s'est pas laissé mourir à petit feu comme tant d'autres villages. Des commerces ont fermé, cinq lotissements ont vu le jour et les équipements collectifs ne manquent pas : mairie, presbytère, groupe scolaire, arse*nal de pompiers, gendarmerie*, perception, station d'épuration, maison de retraite. Tout est neuf comme le C.E.S., comme le Mille-Club — un local pour les jeunes dont M. Olivier Stirn a inondé son fief, — comme le gymnase dont l'achèvement a été accéléré pour qu'il puisse accueillir M. Giscard d'Estaing.

Résultat : Vassy est très endetté : 5 millions de francs, pour un budget annuel de 2 millions. La manne que représente la visite présidentielle ne tombera pas sur une commune qui a attendu les bras croisés. Des travaux représentant une somme de 1 mil*lion seront payés par l'Etat* à l'occasion de cet événement. L'éclairage public a été entièrement installé, la place de la Mairie goudronnée, un autre parking implanté près du gymnase, des routes élargies.

C'est que l'on attend du monde. *La Basse-Normandie a été inon*dée de cartes d'invitation — 300 000 selon certains, — des services de cars organisés, des chapiteaux dressés pour les vingt-cinq mille auditeurs espérés pour le discours présidentiel et le spectacle de variétés qui le précédera, *ainsi* que pour les deux mille maires de la région qui ont été conviés à une réception particulière.

Le président de la République vient parler d'agriculture et du monde rural. Il trouvera certainement des auditeurs intéressés dans une *région* où Jacques Chirac était venu en juillet dernier prononcer un discours sur le même thème à l'invitation de son conseiller agricole, M. Jean Mouchel, qui est président de la Chambre régionale d'agriculture, ainsi que vice-président des *Chambres d'agriculture* (APCA) et de la Fédération des exploitants (F.N.S.E.A.). Les Bas-Nor*mands* viennent de sortir d'une période euphorique. Ils croyaient leur agriculture en pointe. Ils viennent de s'apercevoir qu'ils avaient été doublés par leurs voisins bretons. Ils *espéraient stop*per l'exode. Les cantons ruraux continuent à se vider (le dernier recensement indique une perte de 15 % pour celui de Vassy, même si le chef-lieu lui-même a gagné trente-neuf habitants). Ils voulaient rattraper le retard de leurs *revenus sur la moyenne nationale*. (La région est nettement en dessous de cette barre, au treizième rang des régions françaises.)

L'agriculture reste pourtant la principale activité économique en occupant avec les industries connexes plus de 27 % des actifs *(13 % en moyenne nationale)*. Une agriculture très diverse avec de grandes exploitations céréalières dans la plaine de Caen et des élevages dans le pays d'Auge et le Bocage. Autour de Vassy les agriculteurs ne sont peut-être pas les plus mal lotis. Les fermes *ont grosso modo* de vingt à trente hectares et un troupeau d'une trentaine de vaches. Les terres se vendent assez cher, 20.000 F en moyenne, 30 000 F l'ha pour les meilleures. C'est un problème délicat pour les jeunes qui veulent s'installer, c'est aussi un signe de la *relative richesse patrimoniale* de la contrée.

L'originalité de ce coin de bocage tient aussi à ce que l'industrie est partout présente. A Vassy, un atelier de confection emploie soixante-quinze personnes, et une petite chaudronnerie *une vingtaine. Le triangle* Vire - Flers - Sourdeval est le deuxième pôle industriel de Basse-Normandie après Caen, mais avant Cherbourg. L'automobile *ou* l'industrie agro-alimentaire ont pris le relais de la petite métallurgie et du tissage. *Mais la situation* n'est *pas* toujours bonne. Certaines usines de tissage ont dû réduire leurs activités, d'autres fermer leurs portes.

Dans ce contexte, une catégorie socio-professionnelle particulière s'est créée : les ouvriers-paysans. La femme continue à exploiter un maigre troupeau pendant que *le mari travaille chez Férodo*, à Condé-sur-Noireau, ou chez Degrenne, à Vire. Longs à se mettre en mouvement, ils supportent facilement des conflits longs et durs. Les rapports sociaux dans la région ont ainsi une tonalité particulière.

Enfin, le Bocage forme un tout géographique, économique et humain. *Il est pourtant découpé* en trois départements. L'Orne n'est qu'à 400 mètres du clocher de Vassy. Cela crée bien évidemment bien des difficultés. Si Vassy peut disposer d'un service de ramassage et de traitement des ordures, c'est parce qu'il le fait avec Flers, *dans l'Orne. Pour ter*miner l'adduction d'eau — tous les hameaux n'en disposent pas encore, — il a fallu mettre sur pied un syndicat regroupant soixante communes du Bocage et aller pomper la Sienne, dans la Manche. Ces difficultés, le maire de Vassy, *M. Pierre Godeffroy*, un vétérinaire sans étiquette mais réélu contre une « mini-liste » de *gauche, aurait pu les détailler* dans le questionnaire adressé à tous les maires de France. Il n'y a pas répondu. « *Il n'était pas fait pour nous* », dit-il. Peut-être aura-t-il le temps d'en parler vendredi au président de la République.

THIERRY BRÉHIER.

● RECTIFICATIF. — Contraiıment à ce que nous avions indiıé dans nos éditions datées du ɜ novembre 1977, le Crédit comıercial de France et *l'Institut de* éveloppement industriel (I.D.I.) *e détiendront pas la majorité au* ns strict dans le capital de obel-Bozel, mais seulement 47 % 5 % pour le C.C.F. et 12 % pour DI, au lieu des 18 % primitiveınt envisagés). Avec un tel *urcentage néanmoins, face aux* % de la famille Roussel et aux % de Hoechst, le C.C.F. et l'IDI, ne s'en cachent pas, ont pris contrôle du groupe Nobel-Bozel, ıt sur le plan de la gestion que celui du financement.

TAXE DE CORESPONSABILITÉ SUR LE LAIT

L'«affaire» tourne au scandale

La taxe de coresponsabilité *sur le lait n'était qu'un « af*faire » (« le Monde » daté 30-31 octobre) marquée par la grogne *des éleveurs de l'Ouest et* l'occupation de la ferme du président de la F.N.S.E.A., M. Michel Debatisse. Elle est devenue un véritable scandale.

Frères ennemis du secteur lai*tier, les producteurs (F.N.P.L.), les coopératives (F.N.C.L.) et les *industriels (F.N.I.L.) ont* adressé aux collecteurs, le 2 décembre — lendemain de la rencontre des dirigeants agricoles avec le premier ministre M. Raymond Barre — une lettre frappée du sceau « confidentiel » où il est écrit : « Nous vous conseillons *de joindre à la feuille de paye* des fournitures de novembre et décembre 1977 un papillon rédigé *sur le modèle ci-dessous » :

« La taxe de coresponsabilité de 1,5 % conformément aux décisions de Bruxelles et au texte *arrêté par les pouvoirs publics* sur le plan national est entrée en application. Il est acquis que ce *prélèvement* ne diminuera pas votre revenu de 1977, car en février 1978 une somme équivalente vous sera reversée en compensation. »

***Plusieurs interrogations* se posent donc. Pourquoi prélever une taxe si le montant doit en être restitué aussitôt après ? Qui fera l'avance des sommes qui doivent en toute hypothèse être reversées à la caisse « verte » européenne, le FEOGA ? Pourquoi rembourser le *produit de* la taxe en février, à quelques semaines des élections législatives ? *En tout état de cause* la Commission européenne enregistrera sûrement avec satisfaction la manière dont la France respecte ses engagements...**

A G.

CONJONCTURE

Le dispositif d'encadrement des prix en 1978 sera pratiquement inchangé

Invité à déjeuner, le jeudi 15 décembre, par le bureau du Conseil national du commerce (C.N.C.), M. Raymond Barre a discuté avec ces professionnels du dispositif d'encadrement des prix *en 1978, dont le Comité national* des prix sera saisi lundi prochain 19 décembre.

Grosso modo, les prix en 1978 devront obéir aux mêmes règles qu'en 1977.

● *Dans l'industrie*, les engagements de modération (annuels ou semestriels selon les branches) seront, suivant les cas, soit *reconduits, soit remplacés, soit* modifiés et ceci avant le 31 janvier, sans que les hausses autorisées, de l'ordre de 6 %, puissent s'appliquer dès le 1er février. D'autre part, et sans que ce soit la règle, les industriels pourraient, dans certains cas, utiliser en 1978 *un « crédit de hausse »* non consommé en 1977.

● *Pour les prestataires de service*, dont les situations diffèrent fortement d'une activité à l'autre *(le seul point commun étant le* poids très important des salaires et des charges), les autorisations de hausses seront modulées en *fonction* des coûts de revient. On peut s'attendre en particulier à une plus grande souplesse pour l'artisanat créateur d'emplois et *pour les secteurs* qui subissent le plus de contrecoups des augmentations de salaires en raison de la forte proportion de smicards dans leurs entreprises.

● *Enfin, pour le commerce*, le régime du blocage de la marge *brute moyenne dans chaque* entreprise (avec une option possible par famille de produits et non pour l'ensemble des articles commercialisés) sera maintenu. Ce système qui permet au commerçant de moduler les marges en fonction des produits et de leur rotation est loin de satisfaire les professionnels. M. J.-F. Pecresse, président du C.N.C., n'hésite pas à le qualifier de *« génial mais diabolique »*, dans la mesure où un commerçant peut se trouver involontairement en infraction si sa clientèle d'une année sur l'autre *achète davantage* d'articles à marges fortes.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ U.S.	4,7980	4,8020	+ 80	+ 120	+ 210	+ 250	+ 670	+ 730
$ can.	4,3750	4,3770	+ 80	+ 110	+ 180	+ 210	+ 600	+ 650
Yen (100)	1,9910	2,0010	+ 95	+ 120	+ 200	+ 230	+ 910	+ 950
D. M.	2,2390	2,2440	+ 110	+ 130	+ 240	+ 270	+ 740	+ 790
Florin	2,0650	2,07	+ 40	+ 65	+ 100	+ 130	+ 330	+ 375
F. B. (100)	14,2280	14,25	— 320	— 120	— 190	+ 40	— 100	+ 480
F. S.	2,2310	2,3270	+ 130	+ 160	+ 280	+ 320	+ 900	+ 960
L. (1 000)	5,4740	5,4810	— 600	— 400	—1200	— 900	—2200	—1900
£	8,8730	8,8890	+ 190	+ 260	+ 430	+ 530	+1280	+1430

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3	3 3/8	3 5/8	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
$ U.S.	6 1/2	6 3/4	7 3/8	7 1/2	7 1/4	7 3/8	7 3/8	7 5/8
Florin	6	6 3/8	6 3/8	6 5/8	6 1/2	6 3/4	7 1/4	7 3/4
F. B.	9	11	11	13	10	12	9 1/2	10 3/4
F. S.	0 1/8	0 3/8	2 3/8	2 5/8	2 3/8	2 5/8	2 3/8	2 5/8
L. (1 000)	20	30	21	22	19	21	18	19
£	6 1/2	7	6 1/2	7 1/2	6 3/4	7 1/4	7 1/4	7 3/4
Fr. franç.	11	12	12 7/8	13 1/4	13 3/8	13 3/4	13 5/8	14

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Editorial

La ligne est ouverte

Oui, depuis une semaine la ligne du R.E.R. fonctionne. Elle conduira des milliers de clients sur la zone piétonnière du Centre Beaubourg et du Quartier de l'Horloge qui le jouxte.

Plus d'une centaine de boutiques s'installeront au pied des immeubles, le long des rues piétonnes. Dès septembre 1978 ces milliers de clients pourront être les vôtres.

Déjà à la croisée de divers chemins bien achalandés, au carrefour de plusieurs courants de pensée, en plein centre du vieux Paris, la situation du "Quartier de l'Horloge" est, d'après les spécialistes, particulièrement favorable au développement du commerce : au cœur de cette nouvelle Rive Droite de Paris, réhabilitée par trois grandes actions publiques :
- conservation et restauration des plus beaux fleurons architecturaux des siècles passés : le Marais,
- édification du Temple de la Culture qui marquera l'histoire d'une empreinte originale : Le Centre Beaubourg,
- création d'un vaste espace vert qui recouvrira la plus grande station jamais construite, à partir de laquelle deux réseaux réunis, R.A.T.P. et S.N.C.F., pourront vous amener rapidement, des quatre coins de la capitale, de nombreux Parisiens.

Aujourd'hui, à la lisière des Halles transformées, en limite du Marais authentique, en bordure du Centre Beaubourg, le "Quartier de l'Horloge" est une parfaite synthèse qui bénéficie d'un nombre d'atouts considérables tant par la localisation que par la qualité de la conception architecturale, apportant ainsi aux commerçants qui vont s'y installer une bonne assurance de succès.

Certes les quartiers piétonniers se multiplient, mais encore faut-il que l'on puisse y accéder sans problème. C'est vrai, dès maintenant, et plus que jamais pour le "Quartier de l'Horloge".

Oui, maintenant la ligne est ouverte.

Une sélection de boutiques de qualité.

Pour que les boutiques du "Quartier de l'Horloge" soient en harmonie avec la conception de ce nouveau quartier, nous avons adopté une réelle politique de sélection, dans le choix des commerçants, afin que ceux qui s'installeront au "Quartier de l'Horloge" puissent bénéficier d'une image de qualité et de sérieux.

Au "Quartier de l'Horloge" des boutiques où se crée la mode, des librairies, des galeries d'Art, des antiquaires, côtoieront les étals colorés de fruits et légumes, les vitrines appétissantes du traiteur, du boulanger, du fromager ou du boucher... et les terrasses de cafés.





Un quartier piétonnier bien desservi.

Outre les nombreux appartements construits par Cogedim à cet endroit, dont les habitants constitueront l'apport d'une importante clientèle permanente, le "Quartier de l'Horloge" est probablement le quartier piétonnier central le mieux desservi de la capitale. Voies d'accès automobiles améliorées, avec création de nouveaux parkings publics, métro, R.E.R. et nombreuses lignes d'autobus y conduiront chaque jour des dizaines de milliers de personnes. L'attrait de l'environnement immédiat attire dès maintenant un très grand nombre de Parisiens et de touristes qui profitent de cette infrastructure exceptionnelle.

Les rues piétonnes où il est agréable de flâner s'étirent, tantôt à l'air libre, parfois recouvertes, et vont de placettes en placettes où vous pourrez vous reposer, dialoguer, regarder, écouter...

Il existe aussi des appartements à vendre.

Le choix entre l'achat et la location.

Les commerçants qui désirent s'installer au "Quartier de l'Horloge" peuvent choisir la solution la mieux adaptée à leurs possibilités.

Certains préféreront acheter, ce qui est pour de multiples raisons un placement particulièrement intéressant. D'autres, sans capital de départ disponible, préféreront louer, ce qui pour un prix très raisonnable, leur permettra d'ouvrir une boutique conçue pour vendre.

Ne décidez pas d'acheter ou de louer un commerce sur la Rive Droite avant d'être venus nous voir sur place pour comparer nos prix et la qualité de l'emplacement.

Bureau de vente ouvert tous les jours de 9 h à 19 h ou sur rendez-vous en téléphonant à M. Fraval au 277.52.39 ou 278.77.33

COGEDIM S.A. au capital de 60.000.000 F 277.52.39 278.77.33

Veuillez me faire parvenir une documentation complète sur les boutiques et magasins du "Quartier de l'Horloge".

Nom : ______ Rue : ______
Profession : ______ Ville : ______
Activité du commerce souhaitée : ______ Code postal : ______
______ N° de téléphone : ______

Retournez ce bon à Cogedim, Quartier de l'Horloge, 52 rue Rambuteau, 75003 PARIS.

SOCIAL

aphtachimie : le personnel se prononce sur les propositions de la direction

De notre correspondant régional

seille. — Des assemblées rents des syndicats C.F.D.T., et F.O. devaient se tenir. dredi 16 décembre, à l'usine achimie de Martigues-La- paralysée par un conflit le 1er décembre, pour se ıcer *sur les propositions* la veille par la direction. ı a accepté le principe de uche de cinq agents de rise supplémentaires aux :raqueurs, dès que la pro- n aura atteint 42 000 tonnes lène par mois, et au plus tard au 1er mai 1978. Cette revendication avait été à l'origine du mouvement de grève déclenché par le personnel des vapo-craqueurs. Elle a, d'autre part, admis le principe du paiement des heures perdues pour le personnel à la journée non touché par le chômage technique et se déclarant, par lettre individuelle, non gréviste. Le personnel posté mis en chômage technique ne serait indemnisé, lui, qu'à 50 % par imputation sur les jours de congé lui restant à prendre en 1977 ou sur les congés de 1978.

La direction a également accepté de porter la prime semestrielle à 70 % du salaire mensuel au lieu de 60 % auparavant, et d'accorder un treizième mois complet jusqu'au coefficient 170, au lieu de 155 précédemment. L'ensemble de ces propositions est cependant subordonné à la mise *en production effective du vapo*-craqueur n° 3 et au redémarrage du vapo-craqueur n° 4 dès le lundi 19 décembre au matin. Elle exige également que la liberté du travail soit assurée.

Les syndicats jugeaient cependant insuffisantes les propositions qui leur ont été faites, en particulier pour ce qui concerne l'indemnisation des jours fériés. (La C.G.C., non partie prenante du conflit, émettait les mêmes réserves.)

GUY PORTE.

AIRE : il faut développer luttes sociales sans ndre les élections.

a rupture entre les partis uche doit au moins avoir ertu, celle de mieux mettre nière la nécessité des luttes es. Sans attendre les élec- » C'est ce qu'affirme M. Ed- Maire dans une déclaration *dicalisme hebdo*, organe de D.T. Citant Hua Kuo-feng: notre tristesse faisons une », M. Maire explique : *faut développer avant mars ocessus d'action dans cha- secteur. Car, dès le lende- des élections en effet, le de la mobilisation devra le plus élevé possible. Si uche arrivait au pouvoir, ainsi que l'on pourrait un rapport de forces suj- : pour continuer l'action sur se de notre plate-forme.* »

r l'immédiat, le dirigeant de F.D.T. insiste sur la nécessité *légager, dans chaque secteur, objectifs revendicatifs clairs mmédiatement négociables, ettant de déboucher sur des tats concrets* ». Pour « *en* » avec « *l'alternance entre grèves localisées par entre- et de vastes mouvements éraux de protestation* », Maire estime que, « *dans la de actuelle* » il faut redon- *aux luttes dans les branches lace centrale qui doit leur ir* ».

fin, évoquant l'unité d'action la C.G.T. qu'il faut « *encore liorer* », M. Maire s'inquiète mmentaires et de prises de ion récentes de cégétistes : *peut penser que nos cama- de la C.G.T. pourraient être s actuellement de faire cava- seul. (...) Il serait fortement rageable que la C.G.T. s'en- dans la voie de la polémique faux procès, et cherche à plier sur elle-même. Nous garderons pour notre part er de l'huile sur le feu.* »

Élections professionnelles

LÉGER RECUL DE LA C.G.T. ET PROGRESSION DES AUTONOMES A LA R.A.T.P.

Les résultats des élections des *représentants du personnel aux* commissions de classement qui viennent de se dérouler à la R.A.T.P. ont été marqués par un léger recul de la C.G.T., qui reste cependant largement majoritaire, et un petite progression des autonomes. La C.F.D.T. et F.O. restent stables par rapport aux élections *de 1975.*

Sur 34 350 inscrits et 24 249 suffrages *exprimés*, la *C.G.T.* a obtenu 10 980 voix, soit 45,3 % des suffrages au lieu de 47,8 % en 1975 et 148 sièges (— 1 siège). F.O. a recueilli 24 % des voix (au lieu de 23,1 %) et 82 sièges (— 1). Les autonomes : 14,9 % des voix (au lieu de 13,2 %) et 19 sièges (+ 2). La C.F.D.T. : 9 % des voix (au lieu de 9,4 % et 15 sièges (0). La C.F.T.C. : 4,6 % des voix (au lieu de 4,4 %) et 3 sièges (— 1). Enfin, les indépendants ont obtenu 2,2 % des voix (au lieu de 2,1 %) et 1 siège (ils n'en avaient pas en 1975).

POLÉMIQUES A PROPOS DES GRÈVES A E.D.F.

HALTE A LA DÉMESURE

M. René Minguet, délégué général du Groupement interprofessionnel des industries de la région est de Paris (GIREP), nous écrit au sujet de la grève d'E.D.F.

Paradoxe ahurissant : les patrons de France cristallisent, ces jours-ci, l'émotion populaire. Un front de résistance aux abus se dessine. Sur le déraisonnable, le bon sens l'emporte. Approbation est donnée à ceux qui osent enfin dire aux démagogues : « *Assez parlé, assez bradé, assez trompé. Ne galvaudez plus la liberté.* »

Ils viennent de loin. On ne les voit guère et on les entend peu, ces besogneux silencieux. Jusqu'à la minute où, de sang-froid, ils se fâchent. Alors, leur colère éclate. Et elle *déclenche — conséquence stupéfiante* — le « *ils ont raison* » d'une population qui les traitait encore hier par indifférence ou mépris. L'excès des zélateurs affaiblit les meilleures causes. C'est mal les servir que de se rendre insupportable et, opérant sur le corps social, de ne pas se prémunir contre les phénomènes de rejet.

Ainsi, le grand public rejoint-il les chefs d'entreprise dans le jugement qu'ils portent sur le danger de la démesure. Comment un pays pourrait-il continuer, sans risquer la faillite, d'accroître le versement de subventions à des particuliers et à des collectivités sans compenser ces dons par le fruit de travaux rémunérateurs (...).

Désignés à la vindicte de l'opinion publique, accusés de tricher, de frauder, d'exploiter leur personnel sans que jamais — ou par éclipses — personne ne les défende, victimes de l'électoralisme ambiant qui fait avorter les *commandes et les investissements*, harcelés par les revendicateurs, floués par les absents, parfois maltraités par le banquier, banquier eux-mêmes, pendant quatre mois et plus, des clients et de l'Etat, vaches à lait de la com*mune, rongés par « l'échéancite »*, les chefs d'entreprise de petites et moyennes affaires (1) n'en peuvent plus.

Découragés, ils tiennent par devoir. Car ils sont l'âme d'une communauté. Mais le nombre s'accroît de ceux qui, las, ruinés, stoppent l'élan, acceptant de ne trouver, *suprême affront, dans le* regard d'un fils, l'adhésion à cette éreintante vie de fous.

(1) Environ 1 900 000, qui emploient 13 millions de salariés.

Des salariés privilégiés

Comme plusieurs autres lecteurs, M. R. Ducoté s'interroge sur les avantages sociaux annexes dont bénéficient les salariés de l'entreprise nationale.

Nous voyons se succéder une suite de grèves, la plupart ayant pour objet des revendications de salaires. Or, nous ne sommes pas informés de la réalité des situations de rémunérations des personnels revendicateurs.

Je puis vous donner en exemple mon propre cas. Après la libération, j'ai rempli une fonction temporaire dans une administration centrale à un niveau d'ail*leurs assez élevé, payé au même* titre que les fonctionnaires titulaires. J'ai constaté que mon traitement mensuel net représentait environ 180 % (cent quatre-vingt pour cent) de mon traitement de base. Mystère des indemnités et compensations diverses. (...)

Et puis, pourquoi les membres des secteurs public et nationalisé écartent-ils toute discussion sur les avantages sociaux annexes dont ils bénéficient ? Serait-ce *donc un avantage négligeable*, pour un salarié de l'E.D.F., de payer le kWh la moitié ou le quart de ce que doivent régler le *vulgum pecus ?* Je puis vous dire que cela représenterait pour moi une majoration de salaire (ou, maintenant, de retraite) mensuel non négligeable. (...)

Pourquoi ne parle-t-on jamais des colonies de vacances fort bien organisées, pour les enfants du personnel, sans bourse délier ? Cela représente bien un millier de francs par enfant.

Et les terrains de vacances pour *les adultes*, avec tout le confort des meilleurs terrains de camping, pour des *prix dérisoires ?* (...)

Je ne parle que de ce que je *connais. Mais, qu'en est-il de* l'assistance médicale, de santé, au personnel ? Et de l'aide apportée à ceux qui veulent avoir une activité : artistique, sportive, de voyage, etc. ?

Que chaque catégorie professionnelle essaie d'améliorer sa condition, cela est normal. Mais, lorsqu'on détient un *pouvoir* aussi important que l'argent — et peut-être plus — et qu'on s'en sert pour réclamer l'amélioration d'une *situation déjà privilégiée par rap*port à l'ensemble des salariés de ce pays, en provoquant les perturbations qui auront pour effet d'aggraver la situation des autres salariés, j'estime qu'il y a un abus.

[Rappelons que nous avons donné dans « le Monde » du 15 décembre, page 40, des précisions sur les salaires des agents d'E.D.F. et sur ce que représentent différents avantages *annexes dont ils* bénéficient.]

[Mais la fédération des industries électriques *et gazières C.G.T.* fait observer que les avantages et prestations de la Caisse centrale d'action sociale ne sont pas répartis entre les seuls 127 000 agents de l'E.G.F. en activité. En bénéficient également quelque cent mille retraités et environ huit mille salariés de certaines entreprises de ce secteur.]

... IL Y A UN PATRON

M. Roger Lassialle, chef de centre E.D.F. à La Roche-sur-Yon, écrit :

Dans votre édition du jeudi 8 décembre, en page 39, sous le titre « Des patrons à la recherche du patron d'E.D.F. », vous faites état de la *manifestation organisée* par l'Union des dirigeants d'entreprises de Vendée et vous rapportez les propos de M. Patrice Gautier, président de cette union : « Le chef de centre E.D.F. a été » ennuyé pour répondre. Il nous a » expliqué qu'il ne pouvait distri» buer de l'électricité alors qu'il » n'en recevait pas... En fait, à » l'E.D.F., il n'y pas de patron. » Voilà ce que c'est que la natio» nalisation... »

Ayant donc été personnellement mis en cause par cet article, je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter les précisions suivantes :

E.D.F. est une entreprise nationalisée, mais également d'une importance nationale. Elle comporte un conseil d'administration, un président, un directeur général.

Comme toute entreprise « à caractère industriel et commercial » de cette importance, les responsabilités de direction font l'objet de délégations à différents chefs d'unités, chacun étant chargé d'une mission spécifique parfaitement définie. Le chef de centre de La Roche-sur-Yon est responsable de la distribution en Vendée, mais il n'est effectivement pas responsable de la production *d'électricité qui lui est fournie* par d'autres unités.

Ce système de délégations est adopté dans toute grande entreprise, que les capitaux soient privés ou publics. C'est ainsi qu'une usine de montage d'automobiles peut fort bien se trouver à l'arrêt par suite d'une grève dans une autre usine du groupe fabriquant telle ou telle partie du véhicule. Les nationalisations ne sont donc nullement en cause dans cette affaire, et le chef de centre de La Roche-sur-Yon n'est pas du tout « ennuyé » lorsqu'il apporte de telles précisions.

A E.D.F., il y a un patron : la preuve en est que M. le premier ministre a su le trouver pour le convoquer.

Libres opinions

Les otages

por JEAN-MARIE BRESSAND (*)

NON sans réticences, craintes et arrière-pensées, le débat *semble s'engager sur l'usage qui est fait du droit de grève* dans les services publics.

Pour Jacques Bonhomme, la grève constitue une épreuve de force entre employeurs et salariés. Sa durée, son intensité, sont *aux risques et périls des deux parties. Finalement c'est le plus* fort, ou celui qui peut le plus et le mieux « encaisser », qui l'emporte. *Le public est pris à témoin.*

Très vite, cependant, les syndicalistes se sont aperçus que les seules grèves « payantes » sont celles où le public n'est pas seulement témoin, mais otage.

Le jeu, si l'on peut s'exprimer ainsi, consiste alors à faire endurer au plus grand nombre de citoyens, si possible à l'ensemble de la nation, un certain nombre de désagréments, de contraintes, de dommages, de souffrances, et de pousser l'avantage jusqu'aux limites de l'intolérable, afin que la pression publique s'ajoute à celle des grévistes.

Ce n'est pas très moral, pas très démocratique, mais dans un contexte de « lutte des classes », c'est peut-être le seul moyen de faire prendre conscience de revendications, par ailleurs légitimes, qui sans cette pression passeraient dans l'indifférence générale.

Avec le développement des services publics, ce qui n'était encore que l'exception jusqu'à la fin du premier demi-siècle est devenu la règle : les grèves des services publics sont devenues une véri*table prise en otage du peuple français, pouvant avoir des consé*quences graves sur les personnes et les biens, dans le même temps *où, paradoxalement, les grévistes concernés semblent plus à l'abri* des répercussions, notamment pour les pertes de salaires ou les *manques à gagner.*

Avec le développement de la technique, la grève de certains *services publics prend l'aspect d'une véritable calamité nationale :* quelques-uns, qui ont entre les mains le pouvoir redoutable de para*lyser le pays, en usent plus ou moins modérément,* obéissant ou non aux syndicats.

Nous sommes là *loin de la grève et du problème de l'amélio*ration du sort des travailleurs : nous sommes en présence d'un *contre-pouvoir* permettant à des appareils politiques d'imposer leur volonté à la nation, permettant, sans doute, de faire obstacle à une subversion, à un danger fasciste par exemple, mais aussi de prendre le pouvoir dans le trouble et l'illégalité.

Quand on pense au luxe de précautions entourant, au niveau du président de la République, l'opération qui provoquera la guerre atomique, on reste confondu que personne ne se soit avisé que la guerre sociale et économique peut être déclenchée à tout moment par une toute petite minorité qui détient dans ses mains, pratiquement sans contrôle, le sort de la paix civile.

A ces pouvoirs *exorbitants* et incontrôlables qui peuvent para*lyser le pays, y semer le chaos et le désastre ou son contraire, il* semblerait que le temps soit venu de substituer des notions plus modernes où un régime de droit succéderait à un régime de force.

Les conflits individuels du travail sont déjà soumis aux règles du droit, notamment par les conseils des prud'hommes : pourquoi ne pas imaginer des règles similaires pour régler les conflits collectifs ?

On pourrait penser à une juridiction paritaire, à des chambres arbitrales avec des représentants des salariés des employeurs, des syndicats, et des commissaires du gouvernement, et, pour trancher en dernier recours, un médiateur ou une cour suprême.

Toutes solutions basées sur le respect des règles démocratiques, sur le dialogue et la concertation, me paraissent préférables en ces temps de crise et de nervosité, aux dangers que représente l'utilisation abusive du droit de grève dans les services publics (1).

J'interviens dans ce débat à titre de simple citoyen ; j'espère qu'on ne s'en étonnera pas à l'époque où tout le monde parle de participation.

Ma réaction est celle qui a déjà été la mienne en 1940, face à la peur et à la démission qu'inspirait l'occupant hitlérien ; puis au moment de la guerre d'Algérie, où le même type de peur gagnait les allées du pouvoir, et où j'imaginais l'action psychologique des brigades anti-O.A.S. (SAO).

Aujourd'hui, à la veille d'une consultation *électorale*, la peur *gagne tout le personnel politique et le sujet devient* tabou. Pire, la peur gagne les masses elles-mêmes, car il est prouvé que les véritables souffrances occasionnées par ce type de grève sont aussi cachées que la partie immergée de l'iceberg et qu'elles atteignent *avant tout les plus défavorisés, les* personnes âgées, les économiquement faibles, les malades, les enfants. Les drames personnels qu'entraînent les grèves sont aussi *innombrables* que *discrets. Cha*cun de nous en connaît autour de soi. Et pourtant, tous se taisent.

Ils ont peur, de cette peur vieille comme le monde, sourde, hideuse, qui fait courber les têtes face aux féodalités.

Et c'est cela qui est proprement intolérable.

La question n'avait pas échappé à ce grand humaniste qu'était Léon Blum, et cette idée d'arbitrage obligatoire faisait déjà partie du *programme socialiste de 1936.*

Le problème n'est pas de savoir si les grévistes d'E.D.F. jouissent *d'« avantages énormes » ou de « privilèges »* économiques, comme l'ont dit ministres du gouvernement et dirigeants patronaux.

Le problème est que la loi imposée par des minorités utilisant la force, justifiable en régime totalitaire, est une *aberration en régime démocratique.*

(*) Rédacteur en chef de la revue *Cités unies.*

(1) Les barrages de routes sont aussi insupportables, à cet égard, que les grèves de l'électricité, des transports, des éboueurs ou des égoutiers. La question d'attribuer à ces derniers un juste salaire et de revaloriser un travail manuel trop longtemps sous-estimé, voire méprisé, n'est pas en cause ici.

Une réaction du groupement des cadres C.G.T.

M. Maurice Wulfman, secrétaire général du Groupement national des cadres (union des syndicats d'ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise C.G.T. de l'E.G.F.) nous écrit notamment :

Vous avez publié dans *le Monde* daté 11-12 décembre 1977 une lettre de la fédération U.N.C.M. de l'E.G.F., à propos des actions conduites, à l'appel des deux fédérations C.G.T. et C.F.D.T., *par le personnel des industries* électrique et gazière pour la revalorisation de leurs salaires.

Cette lettre appelle de notre part, pour nous en tenir à l'essentiel, deux observations :

1) L'U.N.C.M. prétend avoir signé la convention salariale (1) au nom de l'ensemble des agents de maîtrise et des cadres.

Nous tenons à préciser à ce sujet que cette organisation n'a recueilli que *12 %* des voix dans le collège maîtrise et cadres, lors des dernières élections de représentativité (le 20 mai 1976), alors que le Groupement national des cadres, affilié à la Fédération C.G.T. de l'énergie — qui regroupe dans ses cent vingt syndicats plus de vingt mille cadres et agents de *maîtrise des industries électrique* et gazière, — a recueilli, à ces mêmes élections, *48 %* des voix.

2) L'U.N.C.M. prétend que les cadres et agents de maîtrise sont d'accord avec les signataires de la convention salariale parce qu'elle leur apporte le maintien du pouvoir d'achat et une progression de l'ordre de *0,70 %.*

Ceci est inexact. Les cadres et les agents de maîtrise constatent, comme l'ensemble du personnel d'E.G.F., que le pouvoir d'achat de *leur salaire diminue* et, dans leur grande masse, ils sont opposés à une convention salariale qui officialise en fait cette dégradation de leur situation (...).

(1) Cette convention a été rejetée par les deux fédérations C.G.T. et C.F.D.T., qui représentent 75 % du personnel.

ÉTRANGER

LA BUNDESBANK RAMÈNE A 3 % SON TAUX DE L'ESCOMPTE

A l'issue d'une réunion à laquelle participaient les ministres des finances et de l'économie ainsi que le secrétaire d'Etat à l'économie spécialisé dans les affaires monétaires, le conseil central de la Bundesbank a décidé d'abaisser, à compter de ce vendredi 16 décembre, le taux d'escompte à 3 % (contre 3,5 % depuis septembre 1975) et le taux des avances sur titres (« Lombard ») à 3,5 %, contre 4 % depuis le 15 juillet. Le taux d'escompte tombe ainsi à son niveau le plus bas depuis l'automne 1972.

D'autres mesures seront applicables à partir du 1er janvier :

● L'accroissement des dépôts de non-résident dans les banques allemandes donnera lieu à l'instittion d'une résderve « spéciale » de 100 % auprès de l'institut d'émission. La base de référence pour le calcul de cet accroissement sera la période allant du 16 septembre au 15 décembre 1977.

● Les coefficients de réserve sur les dépôts des non-résidents seront portés à 20 % (contre 12,75 % actuellement) pour les engagements à vue, à 15 % (contre 8,95 %) pour les dépôts à délai de préavis légal et à 10 % (contre 5,65 %) pour les dépôts d'épargne.

● Enfin, les responsables de la Bundesbank ont décidé de ne plus accorder, à l'avenir, d'autorisations à des non-résidents pour l'acquisition de titres ouest-allemands d'une durée comprise entre deux et quatre ans.

M. Otmar Emminger, président de la Bundesbank a, par ailleurs, indiqué que l'objectif pour la croissance de la masse monétaire en 1978 était fixé à 8 %. Le même pourcentage avait été retenu pour 1977, mais il a été dépassé d'environ un point.

[L'obligation de réserve sur les dépôts a pour effet pratique d'abaisser le taux d'intérêt serív au déposant. Une réserve de 100 % correspond à un abaissement de moitié du taux d'intérêt. Mais les déposant sont attirés non pas par le loyer de l'argent (déjà très bas), mais plutôt par l'espoir d'un gain de change).]

MONNAIES

LE DOLLAR RESTE FAIBLE DANS UN MARCHÉ ATONE

Les mesures prises jeudi après-midi par la Bundesbank *(voir page 40)* n'auront eu guère d'effet sur le marché, tout au moins en ce qui concerne le niveau des cours. Ceux-ci avaient monté au cours de la journée de jeudi, avant que les décisions ne soient annoncées ; mais vendredi matin on se retrouvait partiquement au même niveau que vingt-quatre heures auparavant. A Francfort, le dollar était coté aux environs de 2,14 deutschemarks ; à Zurich, autour de 2,0650 francs suisses, alors qu'à Paris il valait 4,80 F, sans grand changement non plus. Il en résultait un cours du deutschemark à Paris de 2,2420 F et une nouvelle hausse sur le franc suisse, qui était échangé sur la base de 2,3250 F français.

Cependant, le volume des transactions restait faible : on avait l'impression que les opérateurs jugent le niveau actuel du dollar bas, mais ne se décident toujours pas à dénouer leur position à la baisse. Dans l'ensemble, les mesures allemandes ont été accueillies avec scepticisme. Leur effet est, pour les comptes de dépôt des non-résidents, d'abaisser le taux d'intérêt ; mais beaucoup de gens sont prêts à conserver des deutschemarks, même si cela ne leur rapporte rien. L'obligation de constituer des réserves supplémentaires sur les dépôts étrangers pourrait toutefois gêner les banques allemandes.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES

La visite du ministre japonais des affaires étrangères aux États-Unis s'est soldée par un constat de mésentente cordiale

M. Nobuhiko Ushiba, ministre japonais des affaires économiques extérieures, devait arriver à Bruxelles, le vendredi 16 décembre, pour rencontrer M. Roy Jenkins, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Ushiba devait s'entretenir avec le président et des responsables de la Commission de la C.E.E. des problèmes posés par les exportations japonaises sur la balance commerciale des pays du Marché commun et sur la situation de l'emploi dans ces mêmes pays.

M. Ushiba, qui vient de passer quatre jours aux Etats-Unis, où il a discuté des problèmes commerciaux avec les autorités américaines, quittera Bruxelles pour le Japon samedi 17 décembre.

De notre correspondant

Washington. — Comme il était généralement prévu, les entretiens que M. Ushiba, nouveau ministre japonais des affaires économiques extérieures, a eus, pendant quatre jours, à Washington, se sont terminés par un constat de « mésentente cordiale ». C'est avec la plus parfaite courtoisie que l'émissaire de Tokyo et son homologue américain, M. Robert Strauss, représentant spécial du président pour les relations commerciales, ont constaté, en se séparant, jeudi 15 décembre, qu'aucun accord n'est intervenu, même si, comme chacun veut bien l'admettre, « on marche dans la même direction ».

M Strauss a confirmé que le programme annoncé par Tokyo, le 14 décembre, pour faciliter les importations, est jugé ici « *inadéquat* » et reste « *bien en deçà* » de l'attente américaine. Sans mettre en doute les calculs japonais selon lesquels les trois cent dix-huit articles et produits dont les tarifs seront abaissés en avril représentent 2,2 milliards de dollars d'importation, les experts américains mettent en lumière un autre chiffre : selon eux, l'augmentation des exportations américaines, qui pourrait être attendue de cette baisse de tarif, ne dépasserait pas 725 millions de dollars. Comme le déficit commercial des Etats-Unis dans ses relations avec le Japon excède 8 milliards de dollars cette année, on est trop loin du compte pour que le geste soit prix au sérieux.

En revanche, la promesse faite, jeudi 15 décembre, à Tokyo, de porter le taux de croissance à 7 % en 1978 a été accueillie par M. Strauss comme « *un grand pas en avant* ». Cela n'empêche pas les experts, aussi bien américains que japonais, d'être sceptiques sur la valeur de telles prévisions, compte tenu des incertitudes sur le cours du yen et du dollar et des difficultés, tant politiques qu'économiques, qu'affronte le gouvernement de Tokyo. M. Fukuda n'avait-il pas promis à M. Carter, lors de sa visite ici au printemps dernier, que le commerce nippo-américain se solderait en 1977 par un exédent de 700 millions de dollars en faveur des Etats-Unis ? Un peu plus prudent, M. Ushiba a jugé que le déficit américain pourrait être liquidé en deux ans. Mais il ne peut rien garantir.

L'Europe aussi...

M. Strauss avait fait savoir d'entrée de jeu qu'il ne comptait pas régler les principaux problèmes au cours de cette rencontre et c'est pourquoi l'impasse actuelle n'est pas prise au tragique. D'autres entretiens auront lieu : le négociateur américain n'a pas exclu l'éventualité d'une visite de sa part à Tokyo s'il apparaissait que « *nous pouvons combler l'écart et qu'un tel voyage serait productif* ».

Cela dit, on est satisfait ici d'avoir présenté à M. Ushiba un front sans faille de l'administration, du Congrès et des milieux d'affaires. Au Congrès notamment, le ministre japonais a pu prendre la mesure de l'état d'esprit très protectionniste qui est celui des élus : certains de ses interlocuteurs l'ont froidement menacé de fermer la porte aux produits japonais.

Sans aller aussi loin, les responsables de l'administration espèrent que ce spectacle et ces menaces exerceront un effet salutaire sur le nouveau cabinet de Tokyo et que celui-ci présentera dans quelques semaines un ensemble de mesures plus acceptables. On fait remarquer, *par exemple, que s'il est bon d'avoir* abaissé les droits de douane imposés aux ordinateurs de 13,5 % à 10,5 %, les Etats-Unis sont en droit d'espérer mieux : leur tarif sur les mêmes articles étant de 5 % à 5,5 % seulement.

Les Japonais ont fait valoir pour leur part les difficultés de leur situation économique et politique. Ils ont aussi mis en garde leurs interlocuteurs contre l'illusion qui consisterait à croire que le gouvernement nippon n'a qu'a donner un ordre pour obliger les consommateurs japonais à acheter américain. Ils ont tenu bon sur la question des contingents : ceux-ci concernent surtout, ont-ils dit, les produits agricoles et leur suppression profiterait davantage à un pays comme l'Australie (notamment pour la viande de bœuf) qu'aux Etats-Unis. M. Ushiba a pointé son doigt en direction des Européens, relevant que l'agriculture de la C.E.E. est beaucoup plus protégée que l'agriculture japonaise par des barrières non tarifaires.

D'une manière générale, les Japonais estiment injuste d'être constamment présentés ici comme des « voleurs d'emploi », alors que les Européens *y ont leur part*. C'est à ces derniers qu'il est fait allusion dans un bulletin diffusé par l'ambassade du Japon et qui relève que, à propos de l'acier, le tonnage des exportations du Japon (aux Etats-Unis) est resté presque exactement au niveau de l'an dernier : 7,3 % de la consommation américaine. Presque aucune critique n'a été adressée aux pays dont les exportations sidérurgiques vers les Etats-Unis se sont accrues substantiellement cette année, et dont les livraisons ont fait grimper le total des importations d'acier à près de 20 % de la consommation américaine. Les Japonais ont quelques raisons de s'étonner d'avoir été choisis pour cible unique...

M. T.

A Bruxelles

Le renouvellement de l'accord « multifibre » semble assuré

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres des affaires étrangères des Neuf vont se prononcer, le mardi 20 décembre, sur le contenu des accords conclus par la commission européenne avec trente et un pays exportateurs de produits textiles « *à bas prix de revient* ». Ces accords précisent, produit par produit, les quantités et modalités des importations dans la C.E.E. au cours des cinq prochaines années (1978-1982). Pour « *boucler* » ces négociations, la commission demande au conseil des ministres de réajuster en hausse les quotas prévus pour deux produits ultra-sensibles : les filés de coton et les tissus de coton (*le Monde* du 3 décembre). Ce dépassement est nécessaire pour conclure avec quatre pays : l'Inde, le Brésil, le Pakistan et l'Egypte. De plus la commission estime opportun de démontrer que la Communauté n'a pas abordé ces négociations dans un état d'esprit protectionniste, et qu'elle a su, quand c'était indispensable, ne pas rester crispée sur ses positions initiales.

Les accords conclus couvrent 90 % des importations des produits textiles inclus dans l'accord multifibre (A.M.F.). Seuls les cas du Portugal et de l'Espagne n'ont pas été résolus. Avec le Portugal, il existe une chance de conclure avant la fin de l'année ; avec l'Espagne, l'affaire se présente plus mal, si bien que la C.E.E. sera sans doute amenée à fixer de manière unilatérale les conditions d'importation de ses produits textiles dans la Communauté. Si le conseil des ministres donne, come c'est probable, son feu vert, le dernier acte de cette opération se déroulera juste avant Noël à Genève : il s'agira pour les pays industrialisés importateurs et pour les pays fournisseurs « *à bas prix de revient* » de signer le protocole d'extension de l'A.M.F., dont le texte a été mis au point le 4 décembre, lors d'une réunion du comité des textiles du GATT. L'A.M.F., qui vient à expiration le 31 décembre, sera donc renouvelé pour quatre ans. Le texte du protocole voisin de celui qui avait été présenté conjointement par la C.E.E., les Etats-Unis et le Japon en juillet à Genève (*le Monde* daté 17-18 juillet) laisse à la Communauté une marge de manœuvre raisonnable.

On se souvient qu'en juillet le « *noyau dur* » des pays du tiers-monde avait refusé de s'y associer, estimant qu'il faisait la part trop belle à la C.E.E., et que par ailleurs plusieurs Etats membres, au premier rang desquels la France, le trouvaient insuffisamment « *protecteur* ». Dans l'intervalle, la Commission européenne a réussi à convaincre les uns et les autres : ses succès « opérationnels » sont trop rares pour ne pas être mentionés. Comme le constate M. Tranh Van Tinh, le représentant spécial de la Commission dans cette négociation, le « *apte* » conclu par la Communauté avec ses fournisseurs donne aux uns et aux autres cinq ans pour mieux adapter leur industrie respective aux besoins des consommateurs.

PHILIPPE LEMAITRE.

TRANSPORTS

TAXIS AÉRIENS POUR DEMAIN ?

Midair attend le dernier feu vert

Réuni il y a quelques jours, le Conseil supérieur de l'avia[tion] marchande (C.S.A.M.) a donné un avis favorable, sous certa[ines] réserves, à la demande de la société Air H 24 — qui exploit[e la] marque Midair — pour s'installer sur le marché du trans[port] aérien de passagers à la demande.

Toutefois, à la date du 15 décembre, le secrétaire d'Etat [aux] transports n'avait toujours pas accordé son agrément à la soc[iété] qui est obligée, en attendant le « feu vert » des pouvoirs pub[lics], d'affréter des avions volant sous pavillon d'autres compagnies.

Quelle est l'originalité du système proposé par Midair et par son président-directeur général, M. Michel Delavaux, qui a créé la société en août 1977 ? Partant de cette idée que le marché des transports aériens à la demande n'a pas été exploité rationnellement jusqu'à aujourd'hui, Midair propose à ses adhérents la possibilité, moyennant une cotisation annuelle de 3 000 francs, de disposer de véritables taxis aériens, et cela au prix moyen du billet de première classe sur les lignes régulières.

Les experts du C.S.A.M. jugent eux-mêmes ce système « *original, séduisant et de nature à réactiver le secteur du taxi aérien* ». L'exploitant peut compter sur une clientèle « captive » et il préfinance ses investissements grâce à la vente des cartes de membres du club. Avantages aussi pour l'usager (qui se recrutera évidemment dans les tranches les plus hautes de revenus) : outre le confort et le prix compétitif, il peut avoir à sa disposition, quand il le veut, un avion (il s'agit d'appareils modernes de moins de vingt places) pour lui et ses invités, à destination de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique.

Fin décembre Midair devrait disposer de deux appareils du type Swearingen Merlin et de deux Rockwell Turbo Commander, l'achat de deux Beechcraft étant en outre envisagé. Comptant sur neuf mille adhésions au cours de la première année, la société a prévu l'achat de douze appareils.

Midair a vendu aujourd'hui un millier de cartes, mais, les appareils lui ayant été livrés avec retard et dans l'attente de l'autorisation définitive, elle a dû, ces derniers jours, « freiner » les ventes.

Etant donné le système de financement, comment payer les appareils et comment boucler la première année d'exploitation ? C'est là que le bât blesse. On en est réduit aux hypothèses. Chaque porteur de carte fera-t-il appel à Midair en moyenne douze fois par an, comme le prévoient les responsables ? Chaque vol comprendra-t-il en moyenne six passagers ?

La société, pour sa part, prévoit de distribuer des dividendes dès le deuxième exercice. Mais le secrétariat d'Etat aux transp[orts] est plus circonspect : des d[iffi]cultés de trésorerie sont in[évi]tables dès le premier exer[cice], même dans l'hypothèse optim[iste] où le capital de la société se[rait] de 30 millions de francs, esti[me]-t-il. Et si le nombre moyen m[en]suel d'heures de vol pour cha[que] avion tombe en dessous de [...], *la dégradation financière des* [ré]sultats de Midair serait [...] rapide.

Initialement doté d'un cap[ital] de 100 000 francs, la société a p[orté] celui-ci à 5 millions et a r[éuni] les fonds nécessaires pour le [por]ter à 10 millions. « *Dans les p[re]miers mois de 1978, il sera p[orté] à 30 millions, conformémen[t à] ce que le C.S.A.M. nous a [de]mandé* », précise-t-on au si[ège] de la société.

Entre les encouragements [que] prodiguent les pouvoirs pub[lics] aux industriels, leur lança[nt] « *Créez des entreprises, culti[vez] l'esprit d'entreprise !* », et les m[ises] en garde des mêmes pouvoirs [pu]blics répétant : « *Casse-cou* [...] », la marge de manœuvre d'Air H [24] et de Midair est très étroite.

« FRANCE » AU LARGE DE JACKSONVILLE ?

Il semble acquis que le *Fra[nce]* terminera ses jours à Jackso[n]ville, en Floride. Son nouve[au] propriétaire, l'homme d'affai[res] saoudien Akram Ojjeh, cherch[ait] depuis quelques semaines où a[n]crer le paquebot. Celui-ci ne d[evrait] pas rejoindre son port d'attac[he] avant plusieurs mois, le tem[ps] nécessaire à sa remise en ét[at].

Plusieurs sites avaient é[té] successivement envisagés p[uis] abandonnés, notamment Dayto[na] Beach, Miami, en Floride, Sa[n] Francisco, sur la côte ouest d[es] Etats-Unis, et Montréal, au C[a]nada. M. Ojjeh, qui entend fai[re] du navire une « *vitrine de France* », souhaite qu'il jet[te] l'ancre au large d'une région fr[é]quentée par les touristes et p[as] trop éloignée d'une terre fra[n]cophone.

Jacksonville paraît être le lie[u] idéal puisque cette ville est situ[ée] au nord de la Floride, à u[ne] distance raisonnable de la Lou[i]siane.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
15 DÉCEMBRE

[M]arché calme et résistant

[A]près son fléchissement de la [veil]le, le marché de Paris s'est [mon]tré résistant jeudi, l'indice [inst]antané restant pratiquement [inch]angé. Le calme le plus com[plet] a régné, avec un volume de [tra]nsactions toujours réduit.

[L]e fait marquant de la séance [a] été la très forte baisse des [val]eurs de sidérurgie, à la suite [des] résultats désastreux annoncés [par] le groupe Denain-Usinor-[Vallourec] (voir ci-contre). La [cot]ation de la holding Denain-[Nor]d-Est, qui supprime son divi[den]de pour la première fois [dep]uis trente ans et celle d'Usi[nor], ont dû être retardées en raison [de] l'abondance des offres : la [bai]sse a dépassé 10 %. Les autres [val]eurs du secteur, Chiers-Châ[til]lon, Sacilor, ont été durement [tou]chées.

[A]illeurs, on a noté quelques pro[grès] à l'alimentation (Mumm, [Veu]ve Cliquot), au bâtiment [(Bo]uygues), au matériel électrique [(C.]M.T., Moteurs Leroy-Somer), [ava]nce de Générale des eaux, [rep]li de Moët-Hennessy, Auxi[lai]re d'entreprises, Hachette. Au[tou]r de la corbeille, l'on commen[tait] la reprise du travail par le [per]sonnel de la Bourse après [l'ac]cord intervenu mercredi et [l'on] essayait d'en chiffrer le coût.

[A]ux valeurs étrangères, avance [gén]érale des américaines en liai[son] avec la reprise de Wall Street [et] le léger raffermissement du [dol]lar.

[R]epli quasi général des mines [d'o]r.

[S]ur le marché du métal, le [lin]got perd 155 F à 25 195 F et le [na]poléon 1,70 F à 246,10 F.

INDICES QUOTIDIENS
([INSEE], Base 100 : 31 déc. 1976.)

	14 déc.	15 déc.
[Val]eurs françaises ..	89,7	89,8
[Val]eurs étrangères ..	99,1	98,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

[Ind]ice général	60,5	60,5

LONDRES

Un redressement léger s'opère vendredi matin, favorisé par la diminution de la masse monétaire et la possible décision du gouvernement de mettre fin par anticipation aux crédits « stand by » du F.M.I. Progrès des industrielles, dont l'indice monte de 2,1 points à 474,2, des fonds d'État et des mines d'or. Recul des pétroles.

OR (ouverture) (dollars) 158 25 contre 158 85

VALEURS	CLÔTURE 15/12	COURS 16/12
Beecham	672	675 ...
British Petroleum	864	860 ...
Courtaulds	113	114 ...
De Beers	307	306 ...
Imperial Chemical	356	358 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	182	181 ...
Shell	526	522 ...
Vickers	169	170 ...
War Loan 3 1/2 %	35 7/8	35 7/8
*West Driefontein	25 ...	25 3/8
*Western Holdings	18 1/4	18 3/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

S.C.O.A. — Compte tenu d'une plus-value exceptionnelle de 21,2 millions de francs, le bénéfice net *provisoire de l'exercice clos le* 30 septembre 1977 s'est élevé à 5,08 millions de francs contre 26,5 millions. *Le dividende global sera fixé* à 8,10 F contre 7,20 F.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LESIEUR. — Le bénéfice net de l'exercice 1976-1977 s'est élevé à 63,2 millions de francs contre 26,9 millions. Le dividende global atteint 11,05 F contre 6 F. « Sauf catastrophe », M. Lesieur espère pouvoir encore l'augmenter en 1978 au titre de l'exercice en cours (clos le 30 juin 1977).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE PROVENCE. — Avec un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard de francs en 1977 (+ 20 %), la société aura réalisé cette année un bénéfice net accru d'environ 20 % par rapport au résultat de l'exercice précédent (20,3 millions de francs). Le dividende global fixé à 20,75 F pour 1976 devrait être reconduit sur un capital augmenté d'un tiers cette année.

ROUSSELOT. — La Chambre syndicale des agents de change a décidé de maintenir au 19 décembre inclus la date limite à laquelle les actionnaires pourront céder leurs titres à 540 F. À ce jour, la participation d'ATO Chimie atteint 65 % du capital.

NEW-YORK

Repli

Après le vif redressement enregistré mercredi, les cours se sont de nouveau repliés jeudi à Wall Street. Des ventes bénéficiaires s'y sont produites, et l'indice Dow Jones est revenu à 817,91, accusant une baisse de 4,77 points.

Le volume des transactions s'est légèrement contracté à 21,61 millions de titres contre 22,11 millions, et le nombre de valeurs en baisse s'est établi à 750 contre 653 valeurs en hausse.

Les « blue chips » et les vedettes traditionnelles de la cote, en tête du mouvement de hausse observé mercredi, ont figuré parmi les plus touchées. Au fil des cotations, elles ont fini par entraîner les autres valeurs de la cote dans leur sillage.

Les opérateurs, qui redoutaient une nouvelle augmentation de la masse monétaire, ont appris, peu après la séance, que celle-ci s'était accrue de 1,8 milliard de dollars en une semaine.

Enfin, la conférence de presse de M. Carter n'a apporté aucune réponse aux questions qui préoccupent la communauté financière : la succession de M. Burns à la présidence de la Réserve fédérale, la politique de l'OPEP et l'évolution du dollar sur les marchés des changes.

VALEURS	COURS 14/12	COURS 15/12
Alcoa	43 7/8	43 5/8
A.T.T.	60 1/4	59 7/8
Boeing	29	28 7/8
Chase Manhattan Bank	29 ...	28 3/4
Du Pont de Nemours	119 ...	118 ...
Eastman Kodak	51 1/4	50 1/4
Exxon	47 ...	46 5/8
Ford	44 1/4	43 7/8
General Electric	48 3/4	48 3/4
General Foods	32 1/8	31 7/8
General Motors	64 1/4	63 1/4
Goodyear	17 1/8	17 1/8
I.B.M.	266 1/4	264 3/4
I.T.T.	31 7/8	31 1/4
Kennecott	20 3/8	19 3/4
Mobil Oil	62 7/8	62 7/8
Pfizer	27 ...	27
Schlumberger	70 5/8	70 3/8
Texaco	26 7/8	26 3/4
U.A.L. Inc.	20 1/8	20 3/8
Union Carbide	41 5/8	40 7/8
U.S. Steel	30	29 7/8
Westinghouse	17 7/8	17 1/2
Xerox	45 7/8	45 5/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15/12	16/12
1 dollar (en yens)	238 ..	241 ..

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 9 3/8 %

BOURSE DE PARIS - 15 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 784	4 803	4 78
Allemagne (100 DM)	225 890	222 980	226
Belgique (100 F.)	14 340	14 285	14 126
Pays-Bas (100 fl.)	208 100	206 620	206
Danemark (100 krd)	81 280	80 510	80 000
Suède (100 krs)	101 170	100 810	101
Norvège (100 k.)	92 480	91 380	91 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 856	8 874	8 900
Italie (1 000 lires)	5 477	5 478	5 550
Suisse (100 fr.)	232 510	230 940	231
Autriche (100 sch.)	31 460	31 150	31 350
Espagne (100 pes.)	5 878	5 884	5 650
Portugal (100 esc.)	11 975	11 898	11 500
Canada ($ can. 1)	4 359	4 383	4 335

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/12
Or fin (kilo en barre)	25250	25140 ..
Or fin (kilo en lingot)	25350	25195
Pièce française (20 fr.)	247 80	246 10
Pièce française (10 fr.)	224 80	222
Pièce suisse (20 fr.)	224 10	224 90
Union latine (20 fr.)	222	220
Souverain	238 20	237 20
Pièce de 20 dollars	1126	1118 40
Pièce de 10 dollars	648	623
Pièce de 5 dollars	341	340 50
Pièce de 50 pesos	1042	1046
Pièce de 10 florins	236 ..	236 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La tension monte au sein de la sidérurgie européenne

Réunion exceptionnelle de la Commission de Bruxelles

La tension monte au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) à l'approche de la réunion des ministres des Etats membres, qui examinent, lundi 19 décembre, les propositions élaborées par la commission de Bruxelles pour renforcer le plan anti-crise, déjà appliqué, sans grand succès, à la sidérurgie européenne. Ladite Commission a même dû se réunir à l'impromptu, vendredi matin 16 décembre, pour tenter de rapprocher les propositions élaborées par ses services et celles de certains partenaires. La France, en particulier, menace de prendre des mesures de « sauvegarde » analogues à celles qu'elle avait prise en juin pour les importations de textiles en provenance des pays tiers.

Il est vrai que la crise de la sidérurgie, déjà sensible depuis deux ans, s'est aggravée à ce point au cours des derniers mois que la situation des principales aciéries européennes est devenue critique, et que des pays comme la France, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne tiennent littéralement à bout de bras leurs industries sidérurgiques. Même l'Allemagne fédérale commence à être éprouvée durement, et révise brutalement ses positions, jusqu'alors irréductiblement libre-échangistes.

Dans ces conditions, une pression de plus en plus forte s'exerce sur la Commission de Bruxelles pour obtenir un renforcement du plan anti-crise mis en place en deux étapes : janvier et juillet 1977. Ce plan comportait la fixation du prix minima intra-communautaire pour certains produits sensibles comme les ronds à béton, et de prix « *d'orientation* » en hausse appréciable pour l'ensemble des produits. Outre l'indiscipline d'un certain nombre d'industriels, notamment italiens (les fameux « bresciani », ce plan a été pratiquement annihilé par la poussée des importations en provenance de l'étranger (pays de l'Est, Espagne, Suède, Afrique du Sud, Corée du Sud), empruntant parfois des circuits communautaires pour mieux pénétrer les marchés.

Devant ce qu'il faut bien appeler un échec, la France demande à la fois l'instauration de « *prix de référence* », en fait de prix minimum à l'image de ceux que s'apprêtent à fixer les Etats-Unis, application du plan Solomon, mais également l'établissement de certificats d'origine pour tous les produits sidérurgiques de la Communauté pour éviter les détournements de trafic et les importations frauduleuses.

Les juristes de la Commission renâclent devant les exigences au nom du libre-échange. De plus, certains Etats membres se montrent beaucoup moins agressifs que la France, c'est le cas de l'Allemagne fédérale et de l'Italie. C'est dire à quel point la situation de la Commission est difficile dans une crise si grave qu'elle risque de faire apparaître des fissures au sein même de la Communauté. — F. R.

LA GRÈVE A E.D.F.

Des coupures de courant moins importantes que prévu

C'est à partir, de 9 heures ce vendredi matin 16 décembre, que les premières coupures de courant ont été pratiquées sur l'ensemble du territoire. Elles devaient prendre fin à 11 heures, selon les consignes données de grève par les fédérations C.G.T. et C.F.D.T.

Conformément à ces directives la baisse de production était alors d'environ 30 %. Vers 10 heures, selon les indications données à la direction de l'E.D.F., cette production n'était plus inférieure que de 20 % à la normale et les délestages ont pu être réduits en proportion.

Il semble donc que les grévistes se soient tenus un peu en deçà des ordres donnés par les fédérations cégétiste et cédétiste. Toutefois, les coupures, on le sait, sont subordonnées non seulement à la production, mais aussi à la demande des consommateurs.

Il semble, déclare-t-on à la direction de l'E.D.F., qu'un certain nombre de gros utilisateurs industriels se soient « effacés » volontairement aux premières heures de la matinée, ce qui limitait l'ampleur des délestages à pratiquer. Il convient de noter, toujours selon la direction de l'E.D.F., que des coupures de portée très limitée ont été opérées à partir de 8 h. 20.

Les électriciens (auxquels s'étaient joints les gaziers, qui eux, ont fait grève sans répercussion ni sur la production ni sur la consommation) ont manifesté, à la fin de la matinée, dans un bon nombre de villes. A Paris, deux à trois mille agents E.D.F. se sont rassemblés dans le calme devant le siège de l'entreprise, rue Murat.

Dans une lettre adressée au premier ministre le 15 décembre, M. Séguy secrétaire général de la C.G.T., rappelle les arguments qui justifient à ses yeux la grève des électriciens. Il reproche au gouvernement d'avoir vidé la politique contractuelle de son contenu. Les fédérations des secteurs public et nationalisé et le bureau de la C.G.T., écrit M. Séguy, « tiennent à redire solennellement » leur volonté de ne pas laisser porter atteinte au droit de grève à laquelle ils opposeront une riposte solidaire.

En Andorre

POUSSÉE DE L'OPPOSITION DE GAUCHE AU CONSEIL GÉNÉRAL

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Dans quinze jours, les nouveaux et anciens élus au conseil général des Vallées de la principauté d'Andorre prêteront serment, comme le veut la coutume, sur le crucifix et les Evangiles, dans les mairies des six paroisses (communes). Après cette cérémonie se posera le problème de la réforme des institutions sur lequel les deux partis de la principauté — conservateurs et progressistes — sont en désaccord.

Les élections, qui ont eu lieu jeudi 15 décembre, ont été marquées par une participation plus importante que la consultation précédente (« le Monde » des 28 et 30-31 octobre) : 80 % d'électeurs en moyenne, soit une progression de 15 %. Le record a été enregistré dans la capitale, Andorre-la-Vieille avec 85 % de votants.

Dans le précédent conseil général des Vallées (qui est le Parlement de la principauté), les conservateurs avaient la majorité avec quatorze siège, l'opposition de gauche (le Groupement démocratique andorran) n'en ayant que dix. Après le scrutin de jeudi, les conservateurs perdent deux sièges au profit des progressistes. Les deux tendances sont donc maintenant à égalité, mais tout pourrait être remis en cause par le référendum prévu pour 1978 et qui portera sur le démembrement de la commune d'Andorre-la-Vieille et de son satellite Les Escaldès. Si les Andorrans acceptaient le principe de la création d'une septième paroisse, les progressistes auraient deux sièges de plus au conseil des Vallées. — L. P.

M. AIT AHMED A ÉTÉ REÇU DOCTEUR EN DROIT A L'UNIVERSITÉ DE NANCY

M. Aït Ahmed, qui a été l'un des dirigeants de la rébellion algérienne, a soutenu à l'université de Nancy-II, le 9 décembre, une thèse de doctorat d'Etat sur « *les droits de l'homme dans la charte et dans la pratique de l'Organisation de l'unité africaine* ».

Le jury, présidé par M. François Borella, président de l'université, professeur de sciences politiques, a reçu M. Aït Ahmed avec la mention « *très bien* ».

● *Paul VI a nommé évêque auxiliaire de Grenoble*, l'abbé François Bussini, actuellement professeur de théologie à la faculté de Strasbourg.

[Né en 1936 en Haute-Savoie, l'abbé Bussini est docteur en théologie. Ordonné en 1965 à Belfort, il a publié des ouvrages sur le ministère et sur la théologie du salut.]

● *Non-lieu confirmé dans l'affaire de la mort de Jean-Pierre Marin.* — La chambre d'accusation de la cour de Lyon a confirmé, mercredi 14 décembre, le non-lieu prononcé le 19 août dernier par M. Gérard Palisse, juge d'instruction, à propos de la mort d'un repris de justice lyonnais, Jean-Pierre Marin, mortellement blessé par des policiers le 9 mars 1976 à Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône) (*le Monde* du 11 mars 1976). Jean-Pierre Marin était soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de M. François Renaud, juge d'instruction, et au rapt du petit Christophe Mérieux.

DÉCHU DE LA CITOYENNETÉ SOVIÉTIQUE

Le poète-chanteur russe Alexandre Galitc est mort à Paris

Le poète et chanteur Alexandre Galitch, qui vivait en exil depu trois ans et qui avait été déchu de la citoyenneté soviétique, a é trouvé mort, électrocuté par un poste de radio, jeudi après-midi, son domicile parisien. Il était âgé de cinquante-huit ans.

Le corps a été transporté à l'Institut médico-légal ; l'autop doit être pratiquée ce vendredi. Deux experts ont été désign MM. Bailly et Martin ; une expertise technique de l'appareil a é ordonnée.

Une « comédie humaine » en chanson

Alexandre Galitch, l'homme le plus populaire de l'U.R.S.S., le poète le plus connu par la jeunesse soviétique vient de mourir à Paris. Auteur de théâtre et de cinéma, il a été exclu en 1971 de l'Union des écrivains et de celle des cinéastes avec interdiction de publier et d'apparaître en public. Après avoir vendu ses livres et ses meubles, il fut obligé de quitter son pays, tout simplement pour ne pas mourir de faim.

Pour lui, l'exil était particulièrement pénible : Galitch composait des poèmes qu'il chantait en s'accompagnant à la guitare et qui sont de petits romans ou de petits drames d'une concision verbale extraordinaire, et dont les personnages sont les gens de la rue négligés voire oubliés par la littérature officielle : chauffeurs, infirmières, petits employés, caissières, retraités... Nous, leurs compatriotes, nous sommes toujours heureux de reconnaître la voix de ces gens, leur langage, leur intonation. Les chansons de Galitch ont fait ce qui est le devoir de la prose : elles ont incarné toute la société soviétique dans une vingtaine de personnages tracés avec précision, humour et bonté. Galitch a créé à lui seul, et dans le genre mineur de la chanson, une « comédie humaine ».

Galitch n'était ni conspirateur ni terroriste ; il était la bonté même. Pour le régime soviétique, la bonté est dangereuse. Galitch chante au nom des défavorisés, des humiliés. Il veut donc nous faire croire qu'il y a des malheureux dans notre société, qui est une démocratie parfaite ; il veut nous faire croire qu'il y a des mécontents, des mal-pensants, des marginaux. Donc, c'est un calomniateur, un dissident, un agent de l'impérialisme. Dehors !

Et voilà que Galitch est dehors, à Paris, qu'il admirait mais qui ne le comprenait pas. Car chaque tournure de son langage souple et précis entraîne de multiples associations qui manquent aux étrangers et même aux Russes qui depuis longtemps ont quitté leur pays. Cette situation le rendait solitaire et malheureux. Il n'entendait pas autour de lui ce langage de tous les jours, cet argot des clochards et des ivrognes qui était la chair même de sa poésie. Il n'avait plus autour de lui ceux qui comprenaient les nuanc et les sous-entendus de ses texte Mais il s'obstinait à chanter. Il e sayait de briser la glace de l'incor préhension occidentale et de forc son nouveau public à vivre les ma heurs des Russes.

La terre d'asile de Paris accep depuis longtemps les corps des e lés : c'est ici que sont morts l'All mand Heinrich Heine, le Rus Alexandre Herzen. Voilà encore de ces grands qui reposera da la terre de Paris : Alexandre Galitc

EFIM ETKIND.

[Né en 1919, juif converti à religion orthodoxe, Alexandre G litch — de son vrai nom Guinzbou — avait été auteur dramatique scénariste avant d'être expulsé l'Union des écrivains et de l'Unic des cinéastes en 1971, en raison de s idées politiques. On lui reprocha d'avoir écrit des poèmes et d chansons très sévères à l'égard d régime. Il avait appartenu au co mité de défense des droits l'homme d'André Sakharov.

Résidant en Occident depu juin 1974, il avait commencé p s'installer en Norvège avant gagner Munich où il était commer tateur de Radio-Liberté, puis Par où, depuis 1976, il avait pris direction du département cultur de la station de radio qui émet destination de l'U.R.S.S.

Un disque intitulé *le Cri cha choté* réunissant ses chansons le plus connues, avait été édité. S œuvres avaient été publiées e russe en Occident chez Posseev *Chansons* (1969), *Génération de condamnés* (1972), *Répétition ge nérale* (1974).

Il avait donné son dernier récita il y a deux semaines, à la Biennal de Venise.]

Au large de l'Afrique du Su

DEUX PÉTROLIERS GÉANTS SONT ENTRÉS EN COLLISION ET ONT PRIS FEU

Le Cap (Reuter). — Deux pétro liers géants, immatriculés au Libé ria, ont pris feu après être entré en collision dans la nuit du 15 a 16 décembre, à une quarantaine d kilomètres au large de la côte méri dionale de l'Afrique du Sud.

Les deux bâtiments, le « Venoil et le « Venpet » jaugent l'un e l'autre 330 000 tonnes. Des survivant ont été recueillis par des bateau qui se trouvaient dans les parages un remorqueur de haute mer s trouve également sur place.



Le numéro du « Monde » daté 16 décembre 1977 a été tiré à 539 912 exemplaires.